MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

—

1878

This volume has title "Mémoires", apparently because it lacks the official proceedings ordinarily included in the "Actes".

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE

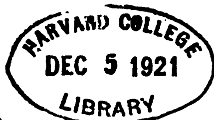
D'ÉMULATION

1878

Vingt-neuvième session

DELÉMONT

IMPRIMERIE J. BOÉCHAT, FAUBOURG DES MOULINS
1879



(**Publié par décision de la Société**)

Dans toutes les publications de la Société, les opinions énoncées par les auteurs sont entièrement à leur responsabilité.

(*Note du bureau*).

Au moment de mettre sous presse le Comité central, n'ayant reçu ni le procès-verbal, ni le discours d'ouverture de la séance annuelle de Moutier, ni le rapport sur les travaux de la Société en 1878, s'est vu dans l'impossibilité de publier ces pièces dans le présent volume.

Robert Caze

L'OBSTACLE

épisode dramatique en un acte

L'OBSTACLE

PRÉFACE

Je viens, dans un mauvais moment, soutenir une question qui n'est pas neuve puisqu'elle a été traitée et appliquée en France et surtout en Belgique avec quelque succès. Les esprits sont aujourd'hui tout préoccupés de crises intérieures et de conflits européens. Il est peut-être téméraire de leur parler de lettres et d'art. N'importe. J'espère avoir quand même quelques lecteurs ou quelques auditeurs bienveillants. Peut-être l'un ou l'autre parmi eux reprendra-t-il pour son compte personnel les théories que j'essaie de faire valoir aujourd'hui. Peut-être réussira-t-il quand j'aurai échoué. S'il en est ainsi, tant mieux! Le succès d'un confrère suffirait à me prouver que mon idée ne repose pas sur l'erreur et c'est quelque chose que de ne point errer au moins sur un point à une époque où chacun prétend être infaillible et se trompe à toute heure.

J'ose soutenir qu'il existe ailleurs qu'à Paris des hommes capables de cultiver toutes les branches possibles de l'art littéraire français. Nous en avons la preuve en Suisse et il suffit de citer entre tant d'autres les noms de MM. Marc Monnier et Amiel pour se convaincre que le talent n'est pas chose exclusivement parisienne. Est-ce à dire que Paris ne soit pas la ville par excellence des littérateurs? Loin de moi une telle idée. Je dois trop à la grande cité pour lui refuser ce titre d'Athènes moderne que ses qualités et ses défauts lui ont si justement fait décerner.

Il faut constater en tout cas que c'est Paris qui jusqu'ici a encouragé le plus vivement les productions littéraires et artistiques. Aussi est-ce vers la grande ville que convergent toutes les ambitions provinciales ou étrangères. Peintres, sculpteurs, musiciens, poètes, dramaturges, critiques tous abandonnent la terre natale pour aller chercher à Paris la gloire et la réputation. Beaucoup y trouvent la misère, le dédain, l'oubli; ceux-là sont des timides, des impuissants vaniteux ou des paresseux. Les audacieux,

les travailleurs obstinés et intelligents finissent à la longue par obtenir quelques succès chèrement achetés par des privations et des mécomptes de tout genre.

Sommes-nous donc condamnés à n'accepter que les productions littéraires et artistiques qui viennent de Paris? Ne ferons-nous aucun effort pour *décentraliser* à ce point de vue spécial? Telles sont les questions que je me suis posées et que je me suis proposé de résoudre au moyen de la théorie et de la pratique.

Pourquoi la Suisse romande, par exemple, n'aurait-elle pas son théâtre? Les littérateurs ne lui manquent pas précisément et tout en développant leur fantaisie dans le domaine du roman ou de la poésie, ils pourraient se lancer dans la voie du théâtre. Avec un peu d'entente, de solidarité et d'appui mutuel ils arriveraient au but sans aucun doute. Ce ne sont certes pas les sujets qui leur feraient défaut. L'histoire, les traditions, les mœurs sont tout aussi intéressantes ici qu'ailleurs. Il s'agit de les reproduire et de les exploiter. Rien de plus, rien de moins.

Mais, direz-vous, et les comédiens? Les comédiens nous en avons à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds. N'est-ce donc point déjà quelque chose? Jusqu'ici ils ont représenté des pièces toutes parisiennes. Rien ne les empêcherait de continuer dans cette voie, car ce serait folie que vouloir proscrire des œuvres justement applaudies. Mais les acteurs pourraient parfaitement aussi produire devant le public les drames ou les comédies écrites par les littérateurs romands. Qui sait même si telle pièce représentée avec succès à Genève ou ailleurs n'arriverait pas sur la scène parisienne qui n'est du reste point exclusive, puisqu'elle a déjà su s'approprier des œuvres jouées d'abord à Bruxelles?

Il est des pays, dans la Suisse romande, où les acteurs ne viennent que peu volontiers. Le Jura bernois est du nombre. Privé jusqu'à ces derniers temps de voies de communications, il a dû se contenter des efforts souvent infructueux de sociétés dramatiques composées d'amateurs. Aujourd'hui il est relié au reste de la Suisse par un réseau de chemins de fer et les acteurs pourront se hasarder dans ses petites localités où l'on aime d'autant plus le théâtre qu'on en est privé. Il faudra peut-être attendre que la crise actuelle ait pris fin. Mais elle n'aura qu'un temps. Quant aux sociétés dramatiques locales, elles ne perdront rien à entendre des acteurs. Elles apprendront au contraire à corriger les défauts de leur accent et de leur action dramatique.

Ainsi la question proposée est possible à condition toutefois que le public — autant dire le peuple — lui prête son appui et son concours. Ce n'est point là d'ailleurs un problème politique ou religieux. C'est peut-être

une question sociale, car c'est avant tout une question d'éducation. Or, l'éducation est reconnue nécessaire par tout le monde. Personne ne saurait donc contester l'utilité de la décentralisation dramatique.

C'est pour appuyer ces théories d'ailleurs fort simples que j'ose présenter au public l'essai dramatique qui suit. Toute théorie est confirmée par un exemple. J'ai essayé de donner cet exemple. Est-il bon, est-il bien choisi. Je n'en puis rien décider. Ce n'est pas à moi de juger mon œuvre. J'ose avouer qu'elle est sincère, qu'elle répond à une question longtemps et longuement agitée dans la Suisse romande : le sort et la situation des institutrices à l'étranger.

Mon héroïne est une de ces pauvres filles. Elle a été victime et elle est obligée de sacrifier sa passion, son amour-propre et sa réputation personnelle pour un petit être qui est sien, malgré elle. On peut trouver brusque la fin de l'acte que je présente au public. Mais, en somme le droit de l'enfant y est vu; y est indiqué. L'enfant a droit à l'exemple encore plus qu'à un nom, car toute morale réside dans le bon exemple. Or, quel exemple aurait l'enfant de Mlle Terraz dans la personne de son père, le comte de Gransier? Ce dernier ne se corrigera plus, il restera vicieux, il a quarante sept ans, ce n'est pas à cet âge qu'on dompte certaines possions. Au contraire; c'est alors que l'homme en est le plus esclave.

Après tout, l'on me dira que mon petit épisode n'a pas de dénoûment, puisque la situation des personnages reste la même. A ce compte, Molière était un maladroit puisque la situation des personnages du *Misanthrope* reste à la fin ce qu'elle était au début. Il est vrai que je ne suis pas Molière, mais j'ose affirmer que Molière est une autorité sur laquelle on peut s'appuyer quand il s'agit de théâtre.

R. C.

12 février 1878.



L'OBSTACLE

PERSONNAGES

Edmond de GRANSIER, 23 ans.
Charles-Léopold de GRANSIER, son père, 47 ans.
Mlle Léonie TERRAZ, institutrice, 21 ans.

La scène se passe au château de Grasier, de nos jours

Un salon de campagne. Portes au fond, à droite et à gauche. Ameublement Louis XVI, perse à ramages. Des fleurs sur la cheminée qui se trouve à gauche. Au mur des portraits de famille : deux pastels et deux toiles. Au moment où la toile se lève Edmond de Gransier est assis devant un chevalet et esquisse un projet de tableau. Mlle Terraz entre en costume de voyage très simple.

SCÈNE I

Edmond cessant de dessiner

Ah ! vous voilà de retour, Mademoiselle ? Eh bien... cette pauvre Clémentine ? Un déluge de larmes, n'est-ce pas ? Vous nous l'avez sequestrée pour de bon. Chère sœur ! je suis sûr qu'elle sera quand même bien mignonne et qu'elle saura se montrer encore coquette sous l'uniforme bleu imposé à toute pensionnaire de couvent. Mais que va-t-elle devenir pendant ces trois ans de cloître ?

Mademoiselle Terraz

Je vous dérange peut-être, Monsieur ? Je croyais trouver ici M. le comte et vous...

Edmond

Et c'est moi qui suis ici. Rassurez-vous, Mademoiselle, vous avez affaire à un galant homme. J'ai un peu l'apparence d'un bohême, d'un rapin, comme disent les bourgeois (*montrant sa toile*) mais c'est le métier qui

veut ça. Nous n'avons pas le temps nous autres de confier six fois par jour notre tête à un coiffeur et nos ongles à un manicure. (*Se levant et saluant légèrement*) aussi, Mademoiselle, vous m'excuserez si je me trouve dans une aussi déplorable tenue.

Mademoiselle Terraz

Que de précautions oratoires, Monsieur le vicomte!

Edmond

Je vous en prie, ne me donnez pas du *vicomte*. Appelez-moi M. Edmond tout bonnement. C'est moins Louis XIV, mais c'est plus facile à dire.

Mademoiselle Terraz

Eh bien! Monsieur Edmond, je pense que vous voulez vous moquer d'une pauvre fille en faisant assaut de tels compliments. Vous êtes ici chez vous et par conséquent bien libre de vos allures. J'ai fait preuve d'étourderie et peut-être d'impertinence en entrant sans frapper.

Edmond

Mais, vous vous méprenez du tout au tout, Mademoiselle. Comment, diable! voilà tantôt trois mois et demi que je suis à Gransier et vous en êtes encore à me considérer comme un fat très susceptible sous le rapport de l'étiquette? Mon père, je le sais, est sévère à cet égard, mais moi, c'est différent. J'y tiens peu. Cependant la simple politesse exige que l'on s'excuse quand l'on est dans une pareille tenue. (*Il montre sa vareuse tachée de couleurs à l'huile.*) Je n'ai rien fait de plus. Avec tout cela, vous ne me parlez ni de ma sœur, ni de votre voyage.

Mademoiselle Terraz

Comme vous le savez, Monsieur le comte avait décidé que Mlle Clémentine entrerait au couvent. Il fallut se soumettre.

Edmond

Et croyez-vous vraiment que cette séquestration était nécessaire?

Mademoiselle Terraz hésitant

Je ne sais si je dois...

Edmond

Parlez sans crainte. J'aime trop ma sœur pour ne pas entendre avec intérêt et surtout avec discrétion tout ce qui la concerne.

Mademoiselle Terraz

Il ne m'appartient pas de juger les décisions de M. le comte. Toutefois, Mlle Clémentine était sans doute un peu âgée pour entrer au couvent. A seize ans une jeune fille doit savoir se conduire et mon élève n'était point une de ces folles enfants qui ne songent qu'aux bals et aux fêtes du monde. Au contraire, elle s'était prise d'une belle passion pour la musique, et...

Edmond avec enthousiasme

Une artiste de plus dans la famille et mon père qui n'aime pas les artistes n'a que deux enfants qui aiment les arts ! Tant mieux, mille fois tant mieux, malgré tout le respect que je dois et que je porte à mon père. Continuez, je vous en prie, Mademoiselle.

Mademoiselle Terraz

Je voyais avec plaisir se développer le talent naissant de mon élève, je devrais dire de mon amie. Mais M. le comte n'a point partagé mes sentiments à ce sujet. « Ma fille, disait-il, doit être plus tard une femme du monde; or, il est nécessaire qu'elle entre au plus vite en relations avec des enfants de son âge et de son rang. C'est dans les maisons d'éducation religieuse qu'elle pourra se former le mieux aux us et coutumes de la société » et il décida un beau jour que j'accompagnerais Mlle Clémentine chez les dames du Sacré Cœur, C'est là le pénible devoir dont je viens de m'acquitter. La pauvre enfant avait prié, supplié son père de lui laisser la liberté. Pleurs bien inutiles, il fallut faire ce voyage, ce dur voyage qui m'a causé autant de peines qu'il en a coûté à ma meilleure amie. (*Elle essuie quelques larmes.*)

Edmond

Eh quoi ! vous pleurez, Mademoiselle ?

Mademoiselle Terraz émue

Ce n'est rien. Nous partîmes pour Paris. Ah ! je vous assure que l'express qui vous emmenait nous a paru à toutes deux plus rapide que jamais. Nous n'avons pas eu la curiosité des voyageurs ennuyés qui épèlent l'un

après l'autre sur leur indicateurs les noms des localités où s'arrête le train. Vesoul, Langres, Chaumont défilaient sous nos yeux sans que nous nous en rendions compte. Enfin nous étions à Paris. Reconnaître les bagages, prendre une voiture et se diriger vers le couvent du Sacré Cœur, tout cela dura quelques minutes. Prévenue de notre arrivée, la supérieure nous reçut avec cette politesse convenue et ces lieux communs de circonstance que les chefs d'institution ont si facilement sur les lèvres. On procéda à la toilette nouvelle de Clémentine et force lui fut de sacrifier ces mille et une petites coquetteries si chères à la jeune fille. Plus de boucles, des cheveux nattés ; la robe d'uniforme remplaçant la toilette printannière, les moindres bijoux sacrifiés. Enfin, il fallut se séparer et je dois l'avouer le dernier mot de Clémentine a été pour vous, Monsieur : « Recommandez bien à mon frère de m'écrire, a-t-elle dit, et de ne pas trop oublier la pauvre petite recluse. »

Edmond avec animation

Certes oui, je lui écrirai seize pages, des volumes même, tous les huit jours si elle le veut. Je lui raconterai toutes mes impressions (*s'interrompant*) toutes, c'est trop s'avancer, mais enfin quelques-unes. Et surtout je lui recommanderai de pianoter, de devenir une grande musicienne, de faire passer son âme d'enfant bonne et charmante dans des mélodies qui seront tout elle-même... Ah ! tenez, Mademoiselle Léonie, mon père a été bien cruel, bien dur d'enfermer la pauvre petite. Que va-t-elle donc faire dans ce couvent pendant trois années, au milieu de ces demoiselles nobles, comme elle il est vrai, mais de ces demoiselles qui ont tout vu sous le faux jour du monde élégant. Ma sœur est une artiste, une petite femme qui sent déjà fort vivement, qui a besoin de vivre libre sous le ciel libre, de noter toutes les émotions de la Nature et de se les assimiler. Et c'est cet esprit indépendant et libre que l'on soumet, que l'on veut soumettre à une dépendance, à une règle étroite pendant trois longues années. Mon père se trompe, ou plutôt non, il doit avoir quelque motif secret (*regardant Mademoiselle Terraz*) n'est-ce pas Mademoiselle Léonie qu'il a un motif pour sequestrer Clémentine ?

Mademoiselle Terraz très troublée

En vérité, Monsieur Edmond, je ne sais... Que voulez-vous dire ? Ah ! tenez laissez moi partir, brisons là cette conversation. (*Elle cache son front dans sa main droite et sort en pleurant, par la porte du fond.*)

SCÈNE II

Edmond seul

Ah ! ça je n'y comprends plus rien. Elle est folle !... Oh ! ces femmes ou plutôt non, oh ! ces jeunes filles ! Parce que ma sœur et elle sont désormais séparées, elle se prend à gémir, elle perd la téte, elle s'en va brusquement. Il est vrai qu'elle ne reverra peut-être plus Clémentine et, aprés trois ans, de vie intime, de relations journalières, c'est dur. Elle était un peu la sœur de ma sœur, cette pauvre Léonie. Que va-t-elle devenir maintenant ? Elle ne peut plus rester dans la famille. Il lui faudra quêter une place ailleurs, dans quelque maison où elle sera traitée sur le pied de la valetaille. Misérable position que celle d'institutrice. Si j'étais femme, (*montrant le chevalet*) j'aimerais mieux faire des croûtes que d'instruire des petites filles. Après tout, je suis bien sot de m'attendrir sur le sort de Léonie (tiens, j'ai encore oublié le mot Mademoiselle ; ce sera pour une autre fois). N'a-t-elle pas réalisé quelques économies pendant ces trois années ? Sans doute. Eh bien ? la chose va toute seule. Léonie (encore ! ma foi ! tant pis) Léonie retourne dans ses montagnes du pays de Vaud, elle y épouse un brave vigneron, ils ont beaucoup d'enfants... Ah ! mais non. C'est trop bête ce dénoûment là ! Non, Léonie n'épousera pas quelqu'un des montagnes du pays de Vaud... elle épousera... Ah ! ça, Edmond es-tu amoureux, mon ami ! Pince-toi (*il se pince le bras*). Pourtant je ne rêve point. Bast ! c'est encore mon imagination qui fait des siennes. C'est égal, je voudrais bien savoir pourquoi mon père a envoyé cette pauvre Clémentine chez ces dames du Sacré Cœur. Il y a quelque histoire là-dessous. Mais voici mon père.

SCÈNE III

Gransier, Edmond

Gransier gravement

Je te cherchais, Edmond.

Edmond

Vous dites cela sur un ton joliment sérieux !

Gransier

C'est de choses sérieuses en effet que j'ai à t'entretenir. (*Lui montrant une chaise.*) Assieds-toi et causons. (*Tous deux s'assoient, Edmond tout en écoutant son père, roule une cigarette.*) Je n'ai pas à te rappeler, mon ami, comment tu as été élevé. Tu étais encore un enfant, un collégien quand ta mère mourut. J'ai tout lieu de croire que, si elle eût vécu, tu aurais profité de ses conseils et que tu ne serais pas devenu ce que tu es aujourd'hui. J'aurais pu, disons mieux, j'aurais dû remplacer ta mère et diriger moi-même ton éducation. Je n'en ai rien fait et pourtant je n'ai pas à m'accuser. Je croyais en effet que la voix du sang parlerait en toi, que tu ne te commettrais point avec des hommes qui n'ont ni les principes, ni les aspirations de ton père ou de tes aïeux.

Edmond relevant la tête

Ah! ça, papa, où voulez-vous en venir, et qui me vaut donc ces reproches?

Gransier

Je poursuis. Sûr, beaucoup trop sûr du caractère de mon fils, je voulus lui laisser un exemple. Mes convictions ne me permettaient point de prêter mon appui au régime impérial. Je sus toutefois m'acquérir un nom parmi les hommes politiques de mon parti qui me jugèrent à deux reprises dignes de les représenter. Pendant ce temps, tu grandissais, tu te faisais jeune homme et je dois avouer que j'aurais dû prévoir la destinée que tu t'es faite si j'avais tenu compte des renseignements qui m'étaient donnés sur toi. Très médiocre élève, tu passais ton temps à des frivolités et si tu n'as pas échoué à tes examens, c'est que ton intelligence valait mieux que ton savoir. Passons.

Edmond

Permettez avant de passer, comme vous dites. J'étais, au dire de mes professeurs, un mauvais écolier parce que, à quinze ans, je lisais plus volontiers Rabelais que Cicéron et Villon que Virgile. Où est le mal? Ces vieux gaulois m'ont appris le français. Ah! je me souviens encore d'avoir illustré les mages d'un Ovide. Vous verrez, si jamais je deviens quelque chose, que le maître qui m'a confisqué ce pauvre bouquin en tirera un joli parti.

Gransier sèchement

Fais-moi grâce de tes plaisanteries. Je continue. A ta sortie du lycée, je

te demandai ce que tu comptais faire. Je suis riche, il est vrai ; de ton côté, tu disposes de quinze mille livres de rentes qui proviennent de ta mère. Mais j'étais à la fois ton tuteur et ton père et je n'entendais point te voir inoccupé. Je te proposai d'étudier le droit : grâce à sa connaissance, tu pouvais arriver aux seules carrières qui, après celle des armes sont ouvertes aujourd'hui à un gentilhomme : la magistrature et la diplomatie. Tu me répondis...

Edmond interrompant avec vivacité

Que l'étude du droit mène à tout et ne conduit à rien. Je vous manifestai hautement mon goût pour la peinture et j'embrassai cette carrière qui, après tout, vaut bien, permettez-moi de le dire, toute autre carrière. Sans doute mes commencements ont été durs. Vous m'avez refusé tout appui, jusqu'à l'époque où j'ai été majeur. Pauvre enfant de dix-sept ans, j'ai débuté dans la vie en mangeant de la vache enragée. Les études d'art coûtent encore plus cher que les études de droit ; un peu plus et j'allais faiblir, j'allais désobéir à ma vocation. C'est que vous m'aviez contraint, mon père, à aller frapper à la porte de tous les maîtres et à leur dire : « Vous voyez devant vous le vicomte de Gransier, le rejeton du fort gentilhomme que François I appelait le *grand sire de Gransier*, qui vient vous demander l'aumône de votre talent. » Eh bien ! les maîtres ont été généreux, ils m'ont accueilli et l'un d'eux, une de ces vieilles barbes romantiques qui valent encore quelque chose, puisque le public salue leurs œuvres avec respect m'a prédit que j'irais loin.

Gransier

Et tu crois à sa prophétie ?

Edmond

Pourquoi pas ? Je crois en mon art et en moi. Vous m'avez appris à ne désespérer de rien. Je vous en remercie. Je m'étais juré de ne vous revoir que quand je serais digne de vous, que le jour où mon nom et mon talent seraient consacrés par un succès. Vous voyez bien que je vous aime et que je vous respecte puisque je suis capable d'arrêter en moi-même de telles décisions. Eh bien ! ce jour est venu. J'ai obtenu il y a trois mois et demi, la seconde médaille au Salon. Je me suis dérobé à la haine et à l'envie des impuissants et je vous ai apporté ma gloire d'artiste dans son intégrité.

Gransier

Je te remercie tout en approuvant d'ailleurs moins que jamais la voie

dans laquelle tu t'es lancé. J'aurais voulu faire du toi un homme du monde et tu t'es volontairement fermé la porte des salons.

Edmond

Mais, mon père, les artistes sont reçus au faubourg St.-Germain aujourd'hui. Vous le savez bien.

Gransier

Ne joue pas sur les mots. Oui, certains artistes sont reçus dans le monde mais non pas tous les artistes. Va donc dire à tes amis de se présenter chez ta tante M^mr d'Aiglefort, qui ne dédaigne pas la peinture pourtant. Tu verras un peu si les bottes sales du chef de l'école réaliste iront s'essuyer sur ses tapis.

Edmond

Ma tante aime la peinture à la crême fouettée et le chef de l'école réaliste est toujours mis à la dernière mode. Je suis donc désolé de vous contredire.

Gransier

Je persiste à croire que le monde ne te compte pas et que tu y ferais sotte mine. Cependant...

Edmond

Qu'en savez-vous ? Je n'ai rien demandé au monde et il ne m'a rien demandé. Nous sommes donc quittes jusqu'à présent. Quant à faire sotte mine dans un salon, il paraît que mon cousin d'Aiglefort me remplace avantageusement à ce point de vue. Un mien ami l'a vu chez la petite baronne de Tousserel. Pendant toute la soirée, il n'a fait que tirer ses manchettes, comme ça (*Edmond allonge ses manchettes*). Cependant, aviez vous dit ?

Gransier

Cependant, je crois que l'accès du monde pourrait t'être facilité, mais à une condition.

Edmond

Voyons si c'est bien difficile.

Gransier

Il faut te marier.

Edmond se levant tout surpris

Me marier?.. Mais avec qui, contre qui, pour qui,? Qu'est-ce que je vous ai donc fait pour me proposer de me marier ?

Gransier

Ecoute-moi. Je ne doute pas que nous ne nous aimions beaucoup l'un et l'autre; malheureusement nous n'avons ni les mêmes idées, ni les mêmes tendances. J'ai donc pensé que le mariage te rendrait plus sérieux et dégagerait toute ma responsabilité à ton égard. C'est que, vois-tu, mon ami, j'ai besoin d'être libre, complètement libre pendant quelque temps. Voilà pourquoi j'ai envoyé Clémentine au couvent. Voilà pourquoi aussi, avant de prendre une détermination très grave et que tu connaîtras plus tard, je tiens à assurer ton avenir. Je joindrai volontiers deux cent mille francs aux quinze mille livres de rente que tu possèdes du chef de ta mère. Avec cela, c'est bien le diable si tu ne trouves pas une femme du meilleur monde.

Edmond rèveur

Le mariage! Je vois cela d'ici. Un grand atelier à Paris, dans un quartier désert où l'on n'entend pas le bruit des voitures. Des tapisseries des Gobelins au mur, et des fleurs, beaucoup de fleurs dans l'atelier. Puis une maison de campagne du côté de Cernay; on irait là, l'été, entendre murmurer les cascades sous la fraicheur verte des frondaisons. Mettez là dedans des enfants blonds, beaucoup d'enfants blonds qui promèneraient leurs doigts sur mes toiles fraîches. Voilà le mariage. Mais, la femme, *ubi femina* où est la femme? Ah Edmond, Edmond, encore ton imagination. Eh bien! oui, papa, où est la femme?

Gransier

Non Dieu! tu n'as qu'à mettre un habit noir, des gants et des bottines vernies, à te présenter dans le monde avec moi bien entendu; car, seul, tu y ferais piètre mine.

Edmond

Vous me l'avez déjà dit. Alors il suffit de faire peau neuve pour trouver une femme? Soit. Mais encore pourriez-vous me citer les noms de quelques demoiselles qui agréeraient volontiers les hommages de votre dévoué serviteur et fils?

Gransier

Que t'importe ? Tu n'en connais aucune.

Edmond

A Paris, l'on connaît tout le monde et souvent l'on n'est connu de personne. Aussi pouvez-vous sans crainte satisfaire ma curiosité que vous avez été d'ailleurs le premier à piquer.

Gransier

Eh bien ! il y a de par les salons du faubourg St-Germain une demoiselle de Follières, qui...

Edmond gaiment

Attendez donc, j'ai vu cette demoiselle quelque part. Un beau nez bourbonnien, oh ! il est très bourbonnien ce nez ! au milieu d'une figure écrasée et plate. On prétend que M. de Follières, qui est l'étourderie même, ne s'aperçut pas un jour qu'on avait déposé la pauvre petite (elle avait trois mois alors) sur une chaise longue et qu'il s'assit sur sa fille. De là cet aplatissement racheté il est vrai par le nez de plus en plus bourbonnien.

Gransier

Je vois que tu as peu de sympathies pour Mlle de Follières. Eh bien, son amie intime, Mlle d'Estour te...

Edmond

Ah ! j'y suis c'est aux Italiens, un soir de l'hiver dernier que je les ai vues toutes deux. Elle a l'air bien drôle cette demoiselle d'Estour, toute ronde, toute grassouillette, myope et portant lorgnon. Elle ressemble à une boule et Mlle Follières à une quille. Et puis, tenez papa, quand je vois Mlle d'Estour ça me rappelle un huissier qui a fait le malheur de ma jeunesse. Il portait son lorgnon absolument comme Mlle d'Estour porte le sien. Vous comprenez bien que je ne pourrais pas regarder ma femme sans songer à mon huissier. Ce serait médiocrement agréable.

Gransier

Fais-moi grâce de tes plaisanteries. Je sais que tu ne tiens pas précisément à ton titre, sans doute tu n'exigerais pas que ta femme fût noble.

Mes sentiments à cet égard son tout autres, mais enfin je veux bien faire cette concession aux tiens. En pareil cas, tu pourras trouver une femme digne de toi dans le monde de la finance : Mlle Vogstein, Mlles Orseret sont de très charmantes filles.

Edmond

Vous me direz peut-être qu'on n'épouse pas son beau père. Je vous répondrais, en pareil cas, que pour rien au monde je ne voudrais devenir le gendre de M. Vogstein. L'entendez vous me dire par exemple :

« Monsieuu te Kransier, che fus tonne mon unigue envant ; c'est inne berle, « in bichou, elle m'a guté peaugoup de l'archent et che lui en tonne en- « gore peaugoup. Il ne vaut pas le tébencer l'archent guand on en a, on en « kacne tuchurs bli, tuchurs tafandache. »

Et à l'appui de ce sermon Vogstein ferait sonner ses écus dans sa poche. C'est la pièce de cent sous en chair et en os, ce bon homme-là !

Gransier

Mais enfin, Mlles Orseret ?

Edmond

Ce sont ces deux jumelles n'est-ce pas dont l'une baille toujours tandisque l'autre fixe sans cesse son regard atone sur un objet sans en pouvoir comprendre l'utilité ou la valeur. On m'en a parlé. Eh bien ! l'une ou l'autre pourrait peut-être convenir à mon cousin d'Aigelfort. Il aurait le loisir de tirer ses manchettes toute la journée devant une femme d'une intelligence aussi pauvre que la sienne.

Gransier

Décidément...

Edmond

Décidément, papa, je ne veux point me marier. J'ai vingt trois ans et...

Gransier

J'avais le même âge quand j'épousai ta mère.

Edmond

Oui, mais il y a longtemps de cela. D'ailleurs, quel intérêt vous pousse donc à me vouloir marier ? Vous désirez assurer ma position, dites vous ?

Eh bien ! ma position est tout assurée. Je suis riche et je commence à avoir du talent. N'est-ce donc rien que cela ?

Gransier

Oui, c'est quelque chose ; mais, à condition qu'on ne le gaspille point. Or, le mariage t'empêcherait de gaspiller ta fortune.

Edmond

On voit des pères de famille qui se ruinent et des célibataires qui font fortune. Et puis, me voyez-vous père de famille, moi ? Allons donc ! J'aime bien les enfants, c'est vrai, mais je suis encore plus étourdi qu'eux. Enfin, pour se marier, encore une fois, il faut une femme et toutes celles que vous m'avez fait passer sous les yeux ne me plaisent pas.

Gransier

Choisis-en une toi-même.

Edmond

Alors celle que je choisirais ne vous plairait sans doute pas et comme il me faut votre consentement pour épouser, vous me le refuserez et je n'épouserai pas. Voilà qui est logique. Vous me demanderez quelle femme je désire épouser. Eh bien ! je vous déclare en toute franchise que je ne veux pas river à ma personne une péronelle que je ne connais pas et que j'aime encore moins. J'ai une idée, moi ! Si jamais j'abdique le célibat, je veux faire un mariage d'amour, justement parce qu'on n'en fait plus de semblables aujourd'hui.

Gransier

Que dirais-tu si j'approuvais ta façon d'envisager les choses ?

Edmond

Je m'inclinerais devant le proverbe qui veut que toute règle ait une exception, car jusqu'ici vous vous êtes fait un devoir de m'approuver peu et de me critiquer beaucoup.

Gransier

Si je te disais : « Edmond, tu aimes une jeune fille bien élevée, honnête, riche ou pauvre, peu m'importe, épouse-la, mon ami, » que ferais-tu ?

Edmond

Je vous demanderais vingt-quatre heures de réflexion, car, au fond, je voudrais être sûr d'aimer pour de bon et, après les vingt-quatre heures, je vous dirais si oui ou non je me marie.

Gransier

Eh bien ! tu as vingt-quatre heures de réflexion. (Il sort.)

SCÈNE IV

Edmond seul

Je comprends de moins en moins. Pourquoi veut-il absolument me voir marié ? Je le gêne sans doute, comme cette pauvre Clémentine. Il veut être libre, indépendant, pouvoir satisfaire ses caprices d'homme sur le retour sans avoir à en rougir devant un fils et sans en faire rougir la fille. Pauvre père ! la chair parle en lui et il est impuissant contre elle. Il y a deux ans à peine, il allait cacher ses amours un peu... mûres en Italie et il ne s'imagine pas avoir été la fable de ce monde dont il se réclame toujours. Aujourd'hui il usera sans doute de précautions moindres. Gransier est d'ailleurs loin de Paris, on peut y faire venir l'une ou l'autre de ces demoiselles sans craindre autre chose que les commérages des laquais. Or, ça ne compte pas. Mais ce que je ne comprends plus, c'est qu'il me laisse libre d'épouser celle que j'aime, lui, si absolu d'ordinaire ! Ses vieux préjugés de caste n'ont-ils donc plus aucune influence sur lui ? Il ne redoute plus de voir son nom s'allier à un nom de la finance, même à un nom inconnu et pauvre. C'est impossible, les sens ne peuvent avoir une telle prise sur le moral. Quelque chose de plus élevé le guide et le pousse dans cette circonstance. Du reste ne m'a-t-il pas parlé d'une détermination très grave que je connaîtrais plus tard ? S'il s'agissait de quelque passion secrète, il ne songerait pas à m'en faire le confident, même plus tard ? Non, mille fois non, je ne comprends plus du tout. Le plus clair de tout ceci, c'est que je dois rester célibataire ou avoir trouvé une femme au bout de vingt-quatre heures... absolument comme dans une tragédie classique.

Voyons, Edmond, aimes-tu ou n'aimes-tu pas? *(Après une pause)* Tu n'en sais rien. Procède autrement, alors. Edmond, mon ami, si tu aimais comment devrait être l'objet de ton amour ? Après que tu auras fait la part des

qualités et des défauts, tu chercheras si tu connais quelque femme qui réponde à tes désirs.

Si j'aimais, je voudrais qu'*elle* eût plus de dix-huit ans et moins de vingt-cinq, je la voudrais de taille moyenne, plutôt brune que blonde. Elle aurait un son de voix musical, un léger accent étranger. Elle serait un peu fière et pourtant très bonne, un peu gaie et pourtant très calme ; elle aimerait les toilettes un peu sombres qui rendent le teint plus clair ; elle conserverait précieusement son enthousiasme ou son chagrin pour les choses qui valent la peine qu'on s'émeuve. Elle aimerait les enfants, la musique, les fleurs et son mari. Elle aurait un peu souffert avant de connaître le prix du ménage. Elle... Ah! mais je deviens joliment sentimental. *(Entre Mlle Terraz.)*

SCÈNE V

Edmond, Mademoiselle Terraz

Edmond, à part

Diable! si elle m'a entendu, elle va joliment se moquer de moi. Après tout, il n'y a pas de quoi. Je voudrais bien la voir à ma place... Oh! une idée! Mademoiselle...

Mademoiselle Terraz

M. le comte n'était-il pas ici à l'instant, Monsieur Edmond? Je croyais l'y trouver et c'est ce qui explique mon entrée.

Edmond

Mon père vient de me quitter et vous ne tarderez pas à le voir. En attendant, oserais-je vous demander quelques minutes d'entretien ?

Mademoiselle Terraz (un peu embarrassée)

(*A part.*) Que me veut-il ?)*A Edmond*) Mon Dieu,... Monsieur... je suis... toute disposée... à vous entendre.

Edmond

Mademoiselle, un vieil auteur français, que vous n'avez jamais lu et pour cause, nous a raconté les aventures vraiment merveilleuses d'un nommé Panurge. Ce Panurge était un assez mauvais drôle ayant vécu au jour le

jour et qui résolut de couronner sa carrière en faisant une fin, comme on dit aujourd'hui. L'envie lui prit donc de se marier.

Mademoiselle Terraz

Où veut-il en venir ?

Edmond (continuant)

Comme le mariage est une chose fort délicate, Panurge, qui avait appris la sagesse à ses dépens, consulta beaucoup de monde et entres autres personnes la sibylle de Panzoust qui savait tout et bien d'autres choses encore.

Supposez donc que je sois Panurge et que vous soyez la sibylle de Panzoust. Toutefois celle-ci était vieille, affreuse, édentée. Vous êtes au contraire jeune, jolie...

Mademoiselle Terraz

Oh ! Monsieur, trêve de compliments, s'il vous plait.

Edmond

Soit, je ne vous en fais plus. Mais, comme j'ai résolu ou plutôt comme on a résolu de me marier, je viens vous demander des conseils.

Mademoiselle Terraz

Mais, Monsieur, je n'ai aucune qualité et je connais trop peu la vie pour pouvoir faire droit à votre demande. Vous me permettrez donc de me reretirer.

Edmond

Pas du tout, Mademoiselle. Comment, vous ne pouvez pas me conseiller, vous si sensée, si prudente et si bonne en même temps.

Mademoiselle Terraz avec embarras

Vous aviez promis de ne plus me faire de compliments...

Edmond

C'est vrai ! Mais vous ne m'avez pas encore défendu de ne point vous dire la vérité. Je vois que ma demande vous embarrasse. Eh bien ! tenez, Mademoiselle Léonie, à part mon père, je n'ai personne ici à qui je puisse confier mes sentiments. Ma sœur est partie, je lui aurais parlé comme je vous parle, répondez-moi comme elle pourrait me répondre.

Mademoiselle Terraz

Soit.
Mais encore, Monsieur, faudrait-il savoir si vous aimez quelqu'un ?

Edmond

Je n'en sais absolument rien. Je crois pourtant que j'aimerais une jeune fille de votre âge, de votre taille, avec un son de voix comme le vôtre. Je la voudrais un peu fière et pourtant très bonne, un peu gaie et pourtant très calme comme vous, elle aurait des toilettes un peu sombres comme celle-ci, de ces toilettes qui rendent le teint clair. Elle ne dépenserait ni son enthousiasme, ni son chagrin, ne faites vous pas ainsi ? Ah ! tenez, Mademoiselle Léonie, je crois que je vous aimerais, ou plutôt non, je suis sûr que je vous aime et je viens vous dire : « Voulez-vous de moi pour mari, je vous donne ma fortune, mon talent qui vient de naître, mais qui s'affirmera. Donnez-moi en échange un peu de votre affection, donnez à mon étourderie beaucoup de votre sagesse.

Mademoiselle Terraz très émue

Ah ! Monsieur Edmond, vous m'aviez promis de me parler comme à une sœur.

Edmond

Ma foi ! tant pis. J'ai violé ma promesse, mais du moins je fais preuve de franchise. Tenez m'en compte. J'en suis persuadé, voyez-vous, je ne ferais pas un mauvais mari. J'achèterais un atelier, un grand atelier à Paris et une maison de campagne dans votre pays que vous aimez tant. L'hiver à Paris, l'été à Vevey, à Aigle ou à Ouchy se passeraient bien heureusement pour nous deux, j'en suis sûr.

Madmoiselle Terraz

Mais je suis une bien pauvre fille.

Edmond

Que m'importe ! Vous ai-je demandé compte de votre fortune ? Et croyez-vous que je considère le mariage comme une spéculation financière ? Allons, Léonie, si vous ne me dédaignez point trop mettez votre main dans cette main : c'est celle d'un étourdi, mais c'est aussi celle d'un homme loyal qui sait aujourd'hui ce qu'il veut et ce qu'il fait. (*Il tend sa main ; Mademoi-*

selle Terraz s'éloigne un peu et pleure). Ah! vous me refusez, vous ne m'aimez donc point! Au fait, pourquoi m'aimeriez-vous? Je suis un inconnu, un étranger pour vous. Il est quelqu'un de plus heureux que moi sans doute; quelqu'un que vous avez laissé dans vos montagnes suisses, que vous n'avez jamais oublié et qui ne vous oublie pas. Chez vous, l'on se fiance de bonne heure et, si longtemps qu'il faille attendre, on sera quand même l'un à l'autre à moins que la mort n'y mette ordre contraire. Ah! je comprends, je comprends que vous ne m'aimiez point.

Mademoiselle Terraz un peu remise

Je ne puis naturellement répondre au reproche que vous me faites. Une femme ne peut point dire qu'elle aime; mais je vous assure que je n'ai laissé aucune amitié, aucun amour dans mon pays natal. (*Après une pause* et fort émue) Si je ne puis accepter votre main, c'est que...

Edmond

Achevez, je vous en supplie. Je ne trahirai point votre confiance, je vous aime trop pour me rire de vous, pour ne pas garder en moi-même vos confidences les plus secrètes.

Mademoiselle Terraz

Eh bien! c'est qu'il existe un obstacle qui me rend indigne de vous.

Edmond

Vous, indigne de moi! Mais vous vous méprenez, mais vous vous appuyez sur quelque peccadille et vous croyez que je ne l'absoudrai pas. Mais votre orgueil parle ici plus haut que votre cœur. Cet obstacle est un caillou dans notre chemin sans doute et nous le jetterons dans le fossé de la route qui sera désormais aplanie.

Mademoiselle Terraz (très émue)

Cet obstacle est grand, il est immense.

Edmond

Nous le surmonterons.

Mademoiselle Terraz

Impossible! Tenez, Monsieur Edmond, vous avez été franc, sincère avec moi. Je crois en votre loyauté et, à mon tour, je parlerai avec franchise. Si je vous disais *oui*, je consens à devenir votre femme, mais vous aurez en

moi une femme deshonorée, une femme qui, dans quelques mois ne se consacrera plus à vous mais à un pauvre petit être...

Edmond

Si vous me disiez cela, je répondrais : « c'est faux. »

Mademoiselle Terraz

C'est pourtant vrai. Aussi, Monsieur, je ne vous dirai pas oui et je ne consens pas à être votre femme. Je ne m'appartiens plus, je n'ai même le droit d'appartenir qu'à mon enfant.

Edmond

Ah ! Léonie, Léonie vous vous trompez, vous me trompez.

Madmoiselle Terraz

Je le voudrais. J'essaie même parfois de le croire, mais la réalité dément mes illusions, mais ma mémoire trop fidèle me rappelle l'agression brutale dont j'ai été la victime. Je sens encore ce poing rude qui serrait ma bouche pour l'empêcher de crier. Ah ! permettez-moi de ne pas continuer.

Edmond

Mais quel est le misérable qui a osé abuser de vous ? (*A part*) Serait-ce ?... Non, la passion d'un homme bien élevé ne peut aller jusqu'au viol.

Mademoiselle Terraz

Vous me permettrez de garder le nom de cet homme. Je me suis promis de ne le point divulguer. Personne ne le saura, pas même mon meillleur ami et je vous considère comme tel, Monsieur Edmond. A mon tour maintenant, de vous tendre la main et, si vous ne me jugez pas trop indigne, trop avilie, vous la serrerez. Un peu d'estime fait tant de bien quand on souffre ce que je souffre.

Edmond (il lui tend la main)

Pauvre Léonie, oui je vous estime et je vous aime même plus que jamais. Mais j'ai hâte de sortir. Les larmes d'un homme ont besoin de s'épancher dans la solitude (*Il sort*).

SCÈNE VI

Mademoiselle Terraz seule

Les miennes aussi se sont épanchées dans la solitude. J'ai tellement pleuré, depuis un mois et demi, que je ne sais vraiment comment je puis encore avoir des larmes. Pauvre Edmond, il me demandait si je l'aime... et il ne m'a pas même été permis de le lui laisser voir. Qu'avais-je besoin de sa déclaration pour savoir qu'il m'aimait, lui ? Ses regards, ses assiduités depuis qu'il est à Gransier m'en ont appris plus que ses paroles de tout à l'heure. Si j'avais pu rougir lorsque ses yeux s'arrêtaient sur moi, il aurait compris que je l'aimerais si j'avais encore le droit de rougir et d'aimer. (*Elle reste pensive*)

SCÈNE VII

Mademoiselle Terraz, Gransier, puis Edmond

Gransier

Ah ! Léonie, je suis bien aise de vous rencontrer : Je ne vous ai pas encore revue depuis votre retour de Paris. Eh bien ! Clémentine ?.

Mademoiselle Terraz

Il a été fait selon les ordres de M. le comte. Mademoiselle n'avait qu'à s'incliner devant la volonté paternelle. Elle s'est inclinée.

Gransier

Soit, mais encore ne vous a-t-elle rien dit ? Comment votre voyage s'est-il effectué, comment avez-vous été reçues par les dames du Sacré Cœur ? Donnez-moi quelques renseignements enfin.

Mademoiselle Terraz

Le voyage nous a paru bien court, les dames du Sacré Cœur nous ont accueillies fort poliment. M[lle] Clémentine, avant de se séparer de moi, m'a priée de la rappeler au souvenir de M. le vicomte, son frère.

Gransier

Ne vous a-t-elle rien dit pour moi ?

Mademoiselle Terraz

Rien.

Gransier avec hésitation

Et.... votre retour... Mlle Terraz ?

Mademoiselle Terraz

N'a été signalé par aucun incident. (*Regardant Gransier*) J'ai voyagé avec des hommes qui savaient, paraît-il, respecter l'honneur d'une jeune fille.

Gransier

Encore une allusion, Léonie. Vous êtes bien cruelle, en vérité.

Mademoiselle Terraz

Et pourquoi oublierais-je, Monsieur le comte, quand tout me pousse à me rappeler ?

Gransier

Je vous ai déjà offert de réparer le mal que j'ai fait. Vous avez refusé ; vous avez décliné mes offres, vous m'avez manifesté une rancune que je comprends fort bien puisque je veux encore aujourd'hui y mettre fin en vous offrant à nouveau de devenir comtesse de Gransier (*Edmond qui est entré à ces dernières paroles reste au fond de la scène).*

Edmond (à part)

Ah ! je ne m'étais pas trompé. Mes soupçons me servaient trop bien ! C'est donc là sa fameuse détermination.

Gransier (continuant)

Je ne vous demande en échange de ma fortune et de mon titre que l'oubli de ma faute et un peu d'amour. Les hommes de mon âge en éprouvent parfois plus besoin que les jeunes gens. Quand ils aiment, c'est avec rage, avec folie, avec un aveuglement qui doit leur servir d'excuse. Eh bien ! je vous aime, Léonie, je vous veux, vous serez mienne n'est-ce pas ? C'est pour vous que j'ai éloigné ma fille, c'est pour toi que j'ai laissé à mon fils le droit de choisir une femme dans la bourgeoisie ou dans le peuple. En t'épousant, je lui donne un exemple analogue, je ne saurais donc condam-

ner la détermination qu'il prendra et qui sera sans doute une dérogation aux principes de ma race.

Edmond (à part)

Ainsi, sa feinte générosité était de l'égoïsme, du calcul. Misère!

Gransier à *Mademoiselle Terraz* qui est restée muette

Tu le vois, Léonie, ma bien aimée Léonie, je fais tous les sacrifices pour toi. Va, ton vieil époux te sera aussi dévoué, aussi attaché, aussi fidèle qu'un jeune homme. Il suivra tous tes pas avec jalousie, soit; mais il ne te refusera aucun plaisir. Veux tu de l'or, des bijoux, des diamants? Parle.

Mademoiselle Terraz

Si l'or, les bijoux, les diamants peuvent racheter l'honneur qu'on a volé à une pauvre jeune fille étrangère, je les accepte.

Gransier

Mais mon nom rachète votre honneur; et mon amour pourquoi le comptez-vous?

Mademoiselle Terraz

Il parait que vous voulez me forcer à vous aimer, Monsieur le comte. C'est une prétention bien exorbitante. Exigez l'amour d'une courtisane, elle vous l'accordera moyennant quelques louis d'or. Le mien ne se vend pas. Vous m'offrez votre nom. Croyez-vous qu'il me tente? Je suis née dans un pays républicain où l'honneur tient lieu de noblesse. Vous m'avez enlevé ma noblesse à moi et vous m'offrez la vôtre que j'ai été habituée dans mon enfance à peu considérer. Enfin, Monsieur, où est la compensation au dommage que vous m'avez causé dans tout ce que vous me promettez?

Gransier

Léonie, si vous n'aimiez pas quelqu'un d'autre...

Mademoiselle Terraz

Certes oui, j'aime quelqu'un qui ne saura jamais combien je l'aurais rendu heureux si vous n'aviez pas détruit avec tout mon bonheur tout le bonheur que je pouvais donner à un autre. Peu vous importe d'ailleurs si j'aime. Ne me fatiguez pas de votre jalousie, qui me rend votre passion encore plus insupportable. De quel droit venez-vous scruter mes sentiments les plus intimes?

Gransier

De quel droit venez-vous m'interdire de vous aimer, malgré vous ? D'ailleurs vous êtes bien égoïste en pareil cas, vous pensez beaucoup à vous et point du tout à l'enfant...

Mademoiselle Terraz

Cet enfant est ou du moins sera le mien. Il faut bien, Monsieur le comte, que votre faute subisse son châtiment et votre châtiment sera de ne jamais connaître le pauvre petit être. Appelez cela de l'égoïsme, si vous voulez, dites que je préfère donner le jour à un bâtard qu'à un enfant légitimé. Peu m'importe ! mon enfant n'aura point à rougir des passions de son père, car, la faute que vous avez commise hier, vous la commettriez demain en abusant de quelque autre pauvre fille, quand même je serais devenue votre épouse. Ce n'est pas à quarante sept ans qu'un homme corrige ses vices. Aussi ai-je le droit et le devoir de soustraire mon enfant à vos mauvais exemples.

Gransier

Vos résolutions feraient bien dans un drame. Mais, dans la vie pratique, c'est autre chose. Il faut vivre, Mlle Terraz, et l'on n'accepte pas dans les familles une institutrice...

Mademoiselle Terraz

Déshonorée, dites le mot; même quand le déshonneur vient du chef d'une de ces familles, c'est sur la pauvre étrangère qu'il retombe. Aussi n'ayez pas peur, Monsieur le comte, vous m'avez donné une rude leçon. J'en profiterai.

Gransier

Mais enfin vous ne laisserez pas périr votre enfant d'inanition et vous même vous devrez vivre ?

Mademoiselle Terraz

Comptez-vous pour rien le travail d'une femme ? Je travaillerai.

Edmond (à part)

Pauvre fille ! Elle se fait des illusions. Quand elle aura cousu pendant douze heures consécutives, on lui donnera trente sous en échange de son travail. Mais elle court à l'abîme. Que faire pour la sauver ?

Ah !

Mademoiselle Terraz (continuant avec animation)

Je gagnerai mon pain moi-même, et j'aurai la suprême fierté d'élever mon enfant sans qu'il doive rien et sans devoir rien moi-même à son père.

Edmond (s'avançant sur le devant de la scène)

Mon père, c'est chose faite, je me marie.

Mademoiselle Terraz (très émue)

Il se marie. Voilà donc son grand amour passé.

Edmond continuant

Malheureusement ma fiancée n'est pas riche et je viens vous demander de me fournir à l'instant les deux cent mille francs que vous m'avez promis.

Gransier

Mais...

Edmond

Oh! je sais fort bien que vous n'avez pas la somme sur vous. Mais un simple billet adressé à votre banquier me suffira. Voilà une plume, de l'encre et du papier timbré. Là, mon bien cher papa, asseyez-vous et écrivez.

Gransier

Enfin, Edmond, ne pourrais-tu attendre ?

Edmond

Je n'ai pas une minute à perdre (*à Mademoiselle Terraz qui se dispose à partir*) Restez, Mademoiselle, restez, je vous en prie. (*Gransier s'asseoit et écrit*).

Gransier, tendant le billet à son fils

Voilà; et maintenant peut-on savoir quelle est l'heureuse personne qui...

Edmond lisant le billet

Tout de suite. Bien, la chose est parfaitement en règle. (*donnant le billet à Mademoiselle Terraz*) Mademoiselle, il y a une heure je vous proposais de m'épouser, un scrupule trop naturel vous a fait décliner cet offre. Je sais que vous m'aimez, je sens que je n'aimerai jamais que vous. Mais entre nous deux il y a un obstacle insurmontable. Cet obstacle ne doit point vous jeter dans la misère. En m'épousant vous fussiez devenue riche,

vous devez à plus forte raison le devenir dans la situation pénible où vous êtes placée aujourd'hui. C'est votre dot que je vous remets. Mon père ne trouvera point sans doute que j'abuse de son argent et de ses bontés. Regagnez votre pays, Mademoiselle, et oubliez si faire se peut le château de Gransier et ses hôtes. Il y en a un qui ne vous oubliera jamais.

Mademoiselle Terraz

J'accepte, Monsieur Edmond, j'accepte ma dot. A défaut de la fortune que vous venez de m'offrir, votre souvenir ne m'aurait jamais abandonnée. Je puis vous le dire, maintenant, car vous savez tout, n'est-ce pas ? eh bien ! je vous aime et pourtant je ne serai jamais à vous. Mais cet aveu me coûte moins, car vous savez que je ne suis pas coupable.

Gransier

Le coupable, c'est moi, Edmond : châtieras-tu ton père ?

Edmond

Je lui sauverai l'honneur. Ce soir, je partirai avec Mlle Terraz. A dix lieues d'ici nous nous quitterons pour ne jamais nous revoir ; mais la valetaille n'accusera pas mon père d'avoir forfait à l'honneur. Tout retombera sur moi. On m'accusera d'avoir enlevé l'institutrice de ma sœur et, si jamais les conséquences supposées de cet enlèvement factice viennent à être connues, si l'on sait que Mlle Terraz est mère, la paternité de l'enfant sera attribuée à Edmond de Gransier.

Gransier

Que me restera-t-il puisque vous m'abandonnez, puisque ma fille est loin de moi pour trois années ? Que me restera-t-il ?

Mademoiselle Terraz

La solitude et la réflexion.



CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES

Les Entretiens du Palais Royal

Voici un livre qui promet d'être intéressant, il porte la date de 1786, et a paru sans doute à Paris, bien qu'on le donne comme venant de Hollande (Utrecht); il n'est pas considérable et de facile abord : deux petits volumes in-12. Quel en est l'auteur? je l'ignore, rien ne trahit l'anonyme. Barbier n'en parle pas dans son *Dictionnaire*, maint catalogue de bibliophiles célèbres garde le même silence à son encontre. C'est sans doute une œuvre éphémère, morte en naissant, et que sa valeur assez mince n'a pu sauver de l'oubli. Tous ces motifs devraient peut-être nous engager à lui réserver pareil sort; pourquoi l'exhumer de sa tombe, le pauvre inconnu? mais c'est justement pour cela que nous tenons à le rendre une heure à la vie, afin de nouer conversation avec lui. 1786, quelle date! la Révolution était bien proche. Il est curieux d'interroger tous les témoins de cette époque et de juger de l'état des esprits à la veille de cet effroyable cataclysme qui va bouleverser la France et le monde. Les voix les plus faibles veulent être entendues; elles nous révèleront peut-être quelque fait nouveau; qui sait si le pinceau de l'artiste ne nous peindra pas un côté inobservé de la vie sociale d'alors.

Sous ces impressions nous avons lu *les Entretiens du Palais Royal*, et notre espoir n'a pas été complètement trompé. L'auteur, à la fin de la préface, explique ainsi le ton sérieux et badin qui règne dans son ouvrage: « Si je faisois un livre, disoit Henri IV, il y auroit de quoi rire et de quoi réfléchir : il connaissoit les hommes. »

Le style des *Entretiens* laisse à désirer sous bien des rapports. Il est souvent enguirlandé, enrubané, comme les bergères à la mode dans ce temps-là; parfois il s'élève et la pensée gagne à n'avoir pour vêtement que la simplicité. L'esprit français se fait jour aussi, il trouve à propos, des tours heureux, des expressions piquantes : c'est bien du XVIIIe siècle. La plume n'est pas celle d'un maître encore, mais le novice promet. L'auteur n'appartient pas à l'école philosophique, il est chrétien; sa morale est

toujours pure ; il est de la bonne école littéraire et défend les saines doctrines de la raison et du goût ; il est royaliste, et ne se doute guère des événements prochains. Si le *Palais Royal* a été choisi pour lieu des entretiens, c'est que nulle promenade n'est plus propre à entendre et à observer. Tout Paris s'y rend : le soir, le spectacle manque-t-il, « le Faubourg Saint-Germain, le Marais et même l'île St-Louis y accourent par pelotons. C'est le ralliement de l'Europe, de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie. » (I. p. 10) Mieux que cela, on ne désespère pas « qu'avant *dix ans*, le Mogol, l'empereur de la Chine, le Sultan ne s'y promènent dans leur luxe oriental.» (p. 17) Hélas ! *avant dix ans* que de choses se passeront dont l'écrivain n'a pas la moindre idée, heureusement pour lui !

Ces *Entretiens* variés, au nombre de 23, roulent sur bien des sujets, à commencer par la *pluralité des mondes* et à finir par les *petites maisons* ; il y a de la marge entre deux. Les interlocuteurs changent suivant les soirées : le premier est un Anglais et le dernier un Allemand ; il y a aussi une dame polonaise, un Gascon, une Portugaise charmante, un abbé, des militaires : le personnage est approprié à la scène. La malice perce-t-elle dans le choix ? pas toujours. Ici, comme dans le dialogue, comme dans les thèmes et leur développement, se trahit une main inexpérimentée ou un laisser-aller très grand. Les redites aussi ne font pas défaut, il y a répétition dans plusieurs tableaux ; la galerie était trop restreinte pour y admettre des toiles ne différant que par le coloris et par le ton. Ces observations présentées d'abord, et pour ne plus y revenir, nous lierons connaissance avec l'ouvrage.

Les deux premiers *Entretiens* seuls ont rapport au *Palais Royal*, ils sont intitulés : *la pluralité des mondes* et *les métamorphoses*. On conçoit facilement que la bigarrure des promeneurs de tout sexe et de tout rang, l'étrange pêle-mêle de ce monde élégant, le va et vient de la foule autorisent un rapprochement avec les astres entrevus par Fontenelle et les demi-dieux chantés par Ovide. On devinera de même quelles personnes hanteront les planètes de Vénus, de Mercure, de Mars, de Saturne et du grand et puissant Jupiter. La mère des amours voit son nombreux peuple de Nymphes, de Grâces, d'Adonis, s'augmenter d'une nouvelle classe d'adorateurs, les *Agréables*, espèce joyeuse, qui cèderont le pas dans dix ans, après une halte dans la boue et le sang, aux *Incroyables* du Directoire. Mais le philosophe bel esprit ne trouverait pas seul à y appliquer son système, ces confrères plus sérieux seront aussi satisfaits. En doutez-vous ? « Tout bon observateur trouve ici la matière subtile de Descartes, chez ces gens qui brillent et qui n'ont rien ; qui savent tout et qui n'étudièrent jamais ; qui sont légers comme le zéphyr, dont le souffle ondule les campagnes et les rafraîchit. Il trouve ses tourbillons dans ces têtes qui tournent à tout vent ; dans ces esprits qui ne se fixent sur aucun objet ; dans ces amantes dont le cœur est plus variable que le baromètre même.» (p. 12). Voulez-vous mieux ? — L'attraction de Newton n'est-elle pas « dans ce rapprochement d'épouses et de Sigisbés, qui veulent, malgré l'opinion de leurs maris,

démontrer la vérité du système Anglais ?» — Sont-ce les atômes d'Epicure ? Cherchez-les dans cette « foule de petits importuns qui n'ont d'existence que celle de s'accrocher à quelques complaisants pour qu'ils leur payent un dîner, à quelques femmes perdues, qui ruinent leur caractère et leurs mœurs.» (p. 13) Deux systèmes seuls « ne feroient pas fortune » au Palais Royal : « celui du penseur Malebranche, qui voit tout en Dieu ; celui du songeur Berklei, qui n'admet point de corps et qui ne reconnoît que des esprits. » (p. 16.)

Quant aux *Métamorphoses*, c'en est le théâtre par excellence ! « Paris est le seul pays du monde où l'on ait le magnifique talent de donner de la grâce au moindre chiffon ; qu'on y semble paré, quand on est à peine vêtu; que les plus élégants doivent presque tous leur opulence aux tailleurs ; qu'un seul habit plus d'une fois servit à deux amis, et que l'un étoit malade quand l'autre se portoit bien. L'indigence surtout ici est mère de l'industrie, l'on n'y met pas moins d'art à masquer la misère, qu'à se faire un visage à l'aide d'une toilette recherchée... » (p. 17) L'élégance supplée parfaitement à la parure. « La petite bourgeoise fait des révérences à la duchesse, la fille prend le costume de la cour ; car c'est l'histoire du phosphore qui, formé d'une vile matière, a le plus grand éclat...» (p. 18)

« Tout est ici pièce à tiroir, étourderies, mystères, intrigues, singularités, autant de sujets propres à réjouir la Ville et les Faubourgs. » (p. 30) On dirait « un bal masqué, » s'écrie l'Anglais, en voyant se succéder à la file les personnages tous différents d'allure, se montrant ce qu'ils n'étaient pas : un joli Monsieur faisant résonner ses breloques et prenant des airs de protection, doit à sa mère, une « sirène, » sa magnificence d'un jour et ses habits riches qu'attend le Mont de piété ; cette femme de première distinction est d'origine inconnue, mais elle a forcé « l'entrée du temple de la fortune»; ce babillard est un auteur en vogue, « qui eut de l'esprit dans une nuit et fit un livre dans un jour ; » il critique, on le croit sur parole, « il ne lui manque que de perdre l'accent de son pays et d'apprendre l'orthographe; » il aspire au fauteuil : « qu'importe comme on entre à l'Académie, pourvu qu'on y soit bien assis, et qu'on y puisse dormir ; » cet homme aux airs de Marquis est un charbonnier, » une femme qui l'idolâtre l'a fait blanc comme un cygne ; ce procureur, par contre, fait l'homme de bien ; sous ce pourpoint qui ne vaut pas une pistole se cachent 30,000 livres de rente ; un neveu le suit, il n'a que 27 ans et paraît plus décrépit que le vieux usurier. « C'est ici la mode, les jeunes gens escomptent leur jeunesse, de manière que la vieillesse les atteint avant la virilité. Ils ne digèrent plus, ils n'oseroient souper ; et l'on diroit, en les voyant, que ce sont des ombres qui ne font que passer. » (p. 36) La foire est bonne, en désirez-vous encore ? Que pensez-vous de ce léger croquis ?

« Je parlois encore lorsqu'un élégant dont les oreilles et les pieds offroient à la vue les boucles les plus extraordinaires, nous aborda ; il avoit un de ces chapeaux en forme de cloche, qui n'ont jamais bien coiffé per-

sonne, un de ces gilets où les poches touchent presque au menton. Il nous fit quelques calembourgs qui sont toujours pitoyables quand ils vont jusqu'à deux, et nous répéta quelques bons mots qu'il fête toujours avec Octave. Il disoit à chaque phrase : ma parole d'honneur ! langage ordinaire de tous ceux qui n'en ont pas. Deux montres enrichies de brillants passoient successivement entre ses mains, une large bague flattoit son orgueil lorsque son père, honnête procureur, vint à passer.. Alors mon homme disparut pour éviter la honte de fraterniser d'une manière aussi bourgeoise. Nous rîmes beaucoup d'un Agréable, qui avoit des talons rouges, et point de souliers. Il étoit dans sa mue, jusqu'à ce qu'une heureuse chance au jeu lui rende son plumage et son orgueil. » (p. 24-25)

A d'autres : cette provinciale venue à Paris pour en goûter les réjouissances, a paru à un bal paré dans un travestissement tel qu'un plaisant lui dit : « Madame, nous ne connaissons que sept péchés mortels, mais il y en a sur votre robe plus de cent. » (p. 37) Jamais âme simple ne fut mieux mystifiée par les modistes du lieu. Ce capitaine de dragons n'est autre qu'un abbé, il va trouver son confesseur et a pris ce costume, « pensant que l'habit d'officier est un excellent passe-partout pour ses péchés » (p. 34). Dans le nombre cependant l'apparence trompe en sens inverse. Cette femme qui passerait pour une prude « en cornette platte, en habit brun, » est une veuve estimable, qui a vendu tout son bien pour payer les dettes de son mari ; celle-ci, à l'air modeste, est la fille d'une folle, qui répare par sa conduite, les désordres de sa mère ; cet abbé prend une demi-heure de récréation pour se livrer à un travail persévérant. — On voit aussi à Paris des personnes « se doubler très adroitement, à preuve cet individu, maître de langue au Faubourg Saint-Germain et médecin dans le Marais.

A ce sujet l'Anglais fait une réflexion : « Nous avons aussi nos métamorphoses, mais nous taillons dans le vif. Ce ne sont pas des marionnettes comme celles-ci, qui ne prêtent qu'à la plaisanterie. C'est par exemple, un Cromwel qui devient Roi... « de pareilles résolutions nous sont heureusement inconnues, et nous aimons beaucoup mieux voir une femme décrépite se changer en nymphe élégante, un clerc de procureur se transformer en Marquis, une soubrette se donner pour femme de qualité, que de voir un rebelle devenir tyran. Nos métamorphoses ne sont que divertissantes : ce sont de jolies mascarades, que les modes ou les intrigues mettent sur la scène... » (p. 27-28)

Que penser de cette assurance à la veille de la catastrophe qui allait anéantir la royauté. Qu'était-ce que Cromwel à côté de Robespierre, des Saint-Just et des buveurs de sang, leurs complices ? Quelles terribles métamorphose prépare à Paris et au monde la Révolution, qui s'avance à grands pas !

Le troisième Entretien est consacré aux *Prôneurs*. Il y a quelques années on chargeait des amis ou des complaisants de faire les réputations, mais

on a trouvé plus sûr de remplir soi-même cette tâche. Chaque auteur est son panégyriste, exalte son mérite propre, n'admet aucune critique ; on a « une manière de se vanter, qui, quoique muette, est plus forte que les paroles mêmes. » Il faudrait créer une académie de *Modestie* ; existerait-elle plus de deux jours, c'est douteux. Dans les séances académiques ne voit-on pas chaque fois « une cassolette de parfums dont l'enivrante vapeur gagne tous les rangs. » Les sociétés maçonniques ont profité de l'exemple. « C'est à qui sera l'orateur d'une loge pour louer éperduement tous les frères et surtout le *vénérable*. J'ai lu quelques-uns de leurs discours, et j'ai peine à concevoir jusqu'à quel point ils se préconisent. Un Maçon est un Dieu, leur société un Ciel ; et comme dans l'Alcoran, tout ce qui n'est point initié à leurs burlesques cérémonies, est un profane et quelque chose de pis... » (p. 51) Certain auteur s'est adressé à lui-même une épître dédicatoire qu'il supposa venir des pays lointains et en a fait la base de sa réputation. Voulez-vous savoir jusqu'où peut conduire cette soif dévorante de louanges, jugez-en par le fait suivant :

« Un poëte ridicule, fortement infatué de ses œuvres, s'avisa de faire la comédie la plus platte et la plus mal conçue, et ne pouvant avoir les suffrages du public, veut les avoir à force ouverte. Il prie des officiers suisses qui se trouvoient en garnison dans la ville où se passoit la scène, de se placer au parterre, et de s'y rendre tellement maîtres des langues et des mains, qu'il n'y ait que des applaudissements et des éloges. »

» On les vit en conséquence dispersés de tous côtés, menacer d'un air de courroux quiconque feroit mine de ne pas approuver. Leur sabre flamboyant n'étoit pas moins redoutable que leurs regards ; et la pièce eut d'autant plus de succès, que des grenadiers se mirent de la partie, et qu'en relevant leur moustache, ils disoient, moitié grondant, moitié jurant : *moi couper l'oreille du premier drôle qui ne dira pas du bien du joli petit comédie.* »

» On présume facilement, que les soldats burent amplement à la gloire de la pièce et de l'auteur, et que dès la veille une pareille scène avoit eu grande répétition. La fin du spectacle faisoit tableau. L'on sortoit en foule et tout le monde se trouvoit forcé par la circonstance, d'exalter un ouvrage qu'on maudissoit intérieurement. Voltaire lui-même n'auroit pas reçu plus d'éloges, car les regards de la soldatesque, suivirent les spectateurs aussi loin qu'il étoit possible et ne permettoient pas le moindre sourire.

» Le même poëtereau ne trouvant plus à qui lire ses vers, brûlant néanmoins du désir de se procurer cette délicieuse jouissance, prit le parti d'entrer dans un corps de garde. Au mot de vers, on croit qu'il s'agit de verres à boire, et l'on demande du vin. L'auteur ne se démonte point, en fait venir, et tâchant d'expliquer de son mieux ce qu'il alloit lire, il sut enfin trouver des auditeurs. On pense que ce ne fût pas sans murmure, et que des jurements se mêlèrent plus d'une fois aux hémistiches ; ce qui rendoit cette scène extrêmement divertissante.

» Tout ce que vous voudrez, disoient continuellement les soldats,

pourvu qu'il nous soit permis de boire et de fumer, et à chaque vers les rasades se succédoient avec la plus grande rapidité.

» Depuis ce moment, le corps de garde devint son lycée. Il y va toutes les semaines débiter ses poésies; de sorte qu'on ne jure plus dans ce lieu qu'en rimant; mais il faut que l'auteur boive, autrement il seroit saccagé. » (p. 52-56)

Si du moins, observe l'auteur, le panégyriste lui-même payoit ses auditeurs, comme à Rome on payait les pleureuses. Mais hélas! qui leur fourniroit des fonds pour y suffire! « On sait qu'Apollon est aussi gueux que Plutus est opulent; que les Muses voulant un jour se cotiser pour faire un pikeniq, ne trouvèrent dans leur coffre-fort que des feuilles de lauriers, et qu'elles n'ont plus de crédit depuis cette époque. » (p. 56)

Les *Anecdotes* ont eu de tout temps l'avantage de défrayer les conversations; en France plus qu'en tout autre pays, c'est une mine inépuisable. Le caractère national, autant que l'esprit, y prêtent admirablement. Nous trouvons ici une ample moisson de récits singuliers, de bons mots; il n'y a qu'à glaner. Les personnages du grand siècle, comme ceux du XVIIIe siècle et bien d'autres plus ou moins connus, passent sous nos yeux en deshabillé. Philosophes, théologiens, savants, grands seigneurs se succèdent à la file dans cette lanterne magique au verre grossissant. Quelques exemples ont ici leur place.

Le fameux Malebranche avait des distractions et des manies singulières bien connues des contemporains; en voici quelques-unes :

« Profondément enseveli dans ses pensées, il passa vingt-quatre heures sur un fauteuil, les yeux ouverts, ne voyant ni celui qui lui apporta son dîner, ni celui qui lui fit du feu. Il ne sortit de cette espèce d'extase, que pour sauter d'une chaise à l'autre en disant qu'on avoit besoin d'une récréation enfantine, quand on avoit la tête épuisée par le travail. (p. 80) » De nos jours, un savant archéologue et géologue, feu le professeur Morlot, de Berne, se livrait à un exercice analogue. Il sautait en hiver par dessus des chaises pour se réchauffer, quand il avait écrit longtemps dans sa chambre froide et solitaire. Je tiens la chose d'un témoin oculaire, et ceux qui ont connu Morlot ne seront pas surpris de ce trait. Il fut original jusqu'au bout, et par testament il voulut que son crâne fut déposé au Musée de Berne, qu'il avait enrichi de ses dons. Sa volonté fut accomplie, de même que la clause de graver son nom sur la pièce pour qu'on soit sûr de la provenance, une étiquette pouvant se perdre.

Revenons à Malebranche: « Piqué de s'entendre un jour nommé le grand benêt, il prit par la main celui qui le qualifioit si bien, le conduisit à sa chambre et lui dit, en lui montrant son fauteuil: Voilà l'endroit où votre *grand Benêt,* se dégageant de la matière et des sens, a recherché la vérité qui nous conduit à voir tout en Dieu; l'endroit où votre grand Benêt, fermant les yeux à la lumière corporelle, a vu l'âme par l'effort de ses pensées, s'est élevé au-dessus de lui-même, pour ériger un édifice purement

spirituel sur la ruine des corps, et a pénétré jusque dans le sein même des intelligences célestes. »

« Il jouoit aux épingles avec des enfants de chœur, quand Mylord Codrington vint le voir dans la maison de l'Oratoire de Saint-Honoré, et c'est alors que l'Anglais s'écria : je vous trouvois admirable dans vos écrits, mais depuis que je vous vois vous rapetisser de la sorte, vous êtes bien plus grand à mes yeux. »

Ce Mylord demeura deux ans consécutifs à Paris, ne voyant que son appartement et le P. Malebranche, afin de lui prouver qu'il n'étoit venu en France que pour le voir : c'est bien Anglais. » (p. 80-81)

Le philosophe de Genève n'était pas si facile à aborder que le célèbre Oratorien. Un original était venu exprès d'Angers à Paris pour faire sa connaissance. Pensant que l'accoutrement favoriserait son dessein et que l'air d'un voisin ferait son affaire, il était « en pantouffles, en robe de chambre et en bonnet de nuit. » Aussitôt arrivé, il se rend chez Rousseau, mais ni Jean-Jacques ni Thérèse ne voulurent lui ouvrir la porte. « Notre voyageur prend enfin le parti d'écrire une lettre de quatre pages où il expose son empressement, le sujet de son pèlerinage, et où il conjure enfin Jean-Jacques de lui dire, oui ou non. Le lendemain, au milieu d'une grande feuille de papier blanc, il reçoit pour toute réponse... non. » (p. 60)

On cite des réponses plus laconiques. Un religieux tourmentait le général de son ordre pour lui permettre d'aller à Rome. Celui-ci écrivit au postulant : I. (allez). Voltaire et Piron échangèrent la même lettre significative. Mais ce trait ne vaut pas celui de ce bon capucin que l'on qualifia dans une lettre de capucin *indigne*, et qui retourna sa missive avec un accent sur l'*é*.

On rapporte que Bossuet disait connaître l'esprit des Ordres religieux aux différents Introïtes de leurs messes patronales. Nous n'avons pas sous les yeux celui des capucins, mais l'évêque de Meaux citait à cette occasion les Cordeliers « dont le Missel marque au jour de St.-François : *Gaudeamus omnes in Domino*. » (p. 79) Ce grand prélat n'avait point de règle pour ses repas, il mangeait quand il avait faim, se couchait quand il avait sommeil, ce qui faisait dans son intérieur le désespoir des domestiques, mais « il pensoit avec raison qu'une assiduité monotone à satisfaire les besoins, nuisoit à l'effervescence du travail et mettoit des entraves au génie. » (p. 80)

Le Père Le Boux, excellent prédicateur, était fils d'un artisan de Saumur. Louis XIV lui offrit l'évêché de Tarbes. Il répondit au monarque : « Je suis né gueux, j'ai vécu gueux, et je souhaite de périr gueux. » (p. 78) Pourtant il accepta plus tard la mître et laissa là sa gueuserie. Le Boux avait la mémoire infidèle et ne montait en chaire qu'accompagné d'un souffleur. Le remède n'opérait pas. Son texte dit, « il s'abandonnoit à son élocution naturelle et ne prononçoit pas un seul mot qui fut dans le cahier. » (p. 79)

A la fin du XVIIIe siècle, comme au XIIIe et XIVe siècles, les ordres religieux étaient matière à lazzi. Sans nous arrêter à la naïveté de ce novice

qui interprétait le titre latin de la Règle de Saint Benoit, « *coquina Abbatis* (cuisine de l'abbé) *la coquine de l'abbé* (p. 88)», nous parlerons des Récollets. Le secrétaire de l'Académie de Marseille, M. de la Wisclède, récitait à un Père «les vers suivants sur le tiby, petit morceau d'ivoire ou d'ébène que les Recollets emploient pour attacher leur manteau :

» Je chante un sacré gueux dont l'orgueil séraphique,
Dédaignant du crochet l'usage tyrannique,
Et cherchant dans l'ébène un ornement nouveau,
D'un tiby triomphant enrichit son manteau. »

« Oh! s'écria le religieux, c'est saper notre Ordre par ses fondements, et M. de la Wisclède répliqua: ce seroit tout au plus le prendre à la gorge. » (p. 54)

Dans ce chapitre des *Anecdotes*, le roi de Prusse n'est pas oublié. Se trouvant à Breslau, le cardinal Zinzendorf invita le monarque à assister à la grand'messe. C'était une fête et la cérémonie se fit avec une pompe inaccoutumée. Après le service Son Eminence demanda au Souverain ce qu'il pensait du culte catholique. Voici sa réponse : « Les Calvinistes traitent Dieu comme leur inférieur, les Luthériens, comme leur égal, mais les Catholiques le traitent en Dieu. J'ai été frappé de la majesté de vos offices. » (p. 76)

Le duc d'Orléans, Régent du Royaume, est aussi mis en scène. Le Prince aimait à se promener la nuit dans son jardin du Palais-Royal, « pour se distraire des fatigues d'un long travail, » d'après notre auteur, et pour d'autres motifs encore, si nous en croyons la chronique. « Il y trouva, sur les deux heures du matin, un personnage dont il s'approcha (le seul qui fut alors au Palais-Royal); mais si étonnant dans sa manière sublime de penser et de s'exprimer, qu'il ne pouvoit revenir de sa surprise. »

« Toutes les questions que je lui fis, raconta ce grand Prince à M. de Tressan, archevêque de Rouen, son confident, m'attirèrent des réponses si frappantes, si supérieures aux idées mêmes des plus célèbres philosophes, que je le crus un homme céleste : aussi, lorsque je lui demandai qui il étoit, il me répondit en s'éloignant : « *Je suis le Christ.* »

« Le Régent voulut le suivre, il ne le trouva plus; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut frappé toute sa vie de cette singulière rencontre, et qu'il n'en parloit qu'avec un transport d'admiration. (p. 62-63)

Une autre anecdote encore sur le Régent :

« Dans une circonstance où ce Prince avoit besoin de la cour de Rome, et où plus de vingt évêques étoient dans son anti-chambre, relativement aux affaires du Jansénisme, il envoya chercher le célèbre Père de la Tour, général de l'Oratoire, qui traversa la salle où se trouvoient tous les Prélats, qui fut le seul admis et que le Régent n'entretint que d'estampes et de tableaux, jusqu'au moment où il le conduisit à la porte de son appartement.

« Comme on dit alors aux évêques qu'il n'y auroit point d'audience pour eux, ils s'imaginèrent que le Prince se tournoit du côté des Jansénistes; ils écrivirent au Pape qu'il ne falloit pas l'irriter par un refus. Et c'est ainsi qu'un trait de politique fit prendre le change très à propos. »

« Le Père la Tour n'en fut pas la dupe; et il disoit confidemment à quelques amis : je compris tout à coup que le Prince me faisoit venir, non pour moi-même, mais bien pour les Prélats. » (p. 61-62).

Laissons de côté l'Homme au masque de fer, auquel notre auteur ne croit pas, des anecdotes italiennes, des histoires de revenants, et causons de trois personnages qui furent à Paris l'objet de bien des conversations: on aime tant le mystérieux !

Le bruit courait qu'à Ivry, près Paris, était morte, « il y a quelques années, la Princesse de Wolsembutel, épouse du fils de Pierre-le-Grand. » Elle avait jadis contrefait la morte à Pétersbourg, « fait enterrer une bûche à sa place et étoit venue en France dans le plus grand *incognito.* » L'auteur des *Entretiens* alla aux renseignements, et pensa que nul mieux que Voltaire n'était à même de connaître le fait, « ayant été aux premières loges. » Il écrivit donc en 1776 au favori de l'impératrice Catherine, et en reçut cette réponse :

« *Quant à la prétendue veuve de l'infortuné Czarowitz, fils de Pierre-le-Grand, elle a passé quelques jours chez moi cet été ; et on lui bâtit actuellement auprès de mon château une maison qui, probablement, ne sera point achevée.* »

« *Soyez bien sûr, Monsieur, qu'elle n'est pas plus la bru de Pierre-le-Grand que le faux Démétrius étoit un successeur légitime au trône de Russie.* » (p. 69-70)

Le *vieux malade* était alors dans son château de Ferney, et sa correspondance de cette époque nous donne la clé de l'énigme. Il écrivait à Mme de St.-Julien, le 12 juin 1776, des nouvelles de cette aventurière. Après avoir passé pour impératrice, pour comtesse, pour présidente, « elle est venue chez nous simple conseillère ; elle est veuve d'un conseiller de Rouen, nommé Fauvelle d'Haqueville, et l'ami Racle lui bâtit une maison presque à côté du château. » Elle est ensuite partie pour l'Angleterre ou pour la Russie, promettant de revenir dès que la maison serait prête.

En revanche, les *Entretiens* nous donnent pour positive l'existence à Paris, de Marie Cécile, fille du Sultan Achmet III, l'antagoniste de Charles XII et de Pierre-le-Grand. Sa vie est tout un roman. « Elle naquit dans le Sérail l'an 1710, et descendue furtivement par une fenêtre dès l'âge de six mois, elle dut son évasion et le bonheur d'être chrétienne à une gouvernante qui sut, dans le plus grand secret, tramer cet événement. On la transporta à Gênes où elle fut baptisée en présence du Sénat; et après six années de séjour dans cette ville, elle partit pour Rome; elle y fut présentée à Clément XI, par un parent d'Achmet qui s'étoit fait chrétien et qui s'y trouvoit alors. Déjà altière, comme sentant couler dans ses veines le sang ottoman, elle ne voulut point baiser la main du souverain Pontife, disant qu'elle

étoit d'un rang à ne faire sa cour à personne. On eut même toute la peine du monde à lui faire accepter un tableau de la Vierge, orné de diamants et de perles. »

« Le Régent la fit alors venir en France ; on ignore quelles étoient ses vues ; elle y parut, accompagnée de sa gouvernante qui épousa le comte Salmoni, Gênois. On la plaça dans un couvent, où ce Prince lui-même la visita deux fois. La gouvernante mourut quelque temps après, laissant au Père Luc, capucin, une somme considérable, pour l'entretien de la jeune princesse, qu'il lui remit successivement : elle devint la protégée de Monsieur le duc de Condé, qui lui fournit un carosse, et qui lui offrit tous les jours sa table. Elle eut un jour la fermeté de prendre un pistolet qui se trouvoit sur la cheminée d'un grand seigneur, dont les propositions révoltèrent son honneur, et de lui dire : ne m'exposez pas à faire un coup de ma tête, et laissez-moi sortir. »

« Une autre fois, un grand personnage encore, épris de ses charmes, et surtout de sa chevelure, osa lui faire une déclaration ; elle en fut si piquée, qu'elle s'esquiva sur le champ ; et que lorsqu'il lui fit dire par un gentil homme qui la suivoit, de bien ménager ses cheveux, elle prit ses ciseaux, les coupa, les mit dans un mouchoir, et lui répondit : assurez le prince, qu'à présent ils seront bien gardés. »

« Il y a dans ses traits un héroïsme que je ne vois point dans les histoires ; et cette princesse, cette fille d'Achmet, aujourd'hui survivant à ses amis, languit dans Paris sans avoir d'autre revenu, qu'une pension modique des Economats, et sans autre suite que son ombre, n'ayant pas même un seul domestique pour la servir. »

« Mais une grandeur d'âme à toute épreuve ; une force d'esprit qu'on ne connoît pas dans ce siècle ; des vertus, chrétiennes pour la pureté des motifs, ottomanes pour la fierté, lui tiennent lieu de tous les honneurs, et de tous les biens. »

« Chaque fois qu'on frappe à ma porte, je crois, dit-elle, que c'est la mort, et je vas ouvrir ; ne m'embarrassant point de quelle maladie je mourrai, si ce sera de la fièvre ou de la faim : persuadée que cela me conduira au trône de l'Eternel. »

« Il faut dire que M. Calonne, contrôleur-général, dont l'œil s'étend sur les malheureux, l'a démêlée dans la foule, et lui a fait passer des secours. On voit dans sa physionomie, quoiqu'effacée par le temps, qu'elle a les traits de sa nation, et que sa naissance n'est point ordinaire. »

« Elle a eu le bonheur d'être présentée à Louis XV, celui de parler à Louis XVI, et d'avoir une longue entrevue avec Madame Louise. » (p. 71-74.)

Cette vie agitée ne rappelle-t-elle pas l'existence tourmentée, mais plus misérable, d'une autre fille de l'Orient, Mlle Aissé ?

La troisième personne, dont nous allons dire un mot, est un exemple non moins frappant des hasards de la fortune, lequel remonte au XVIIe siècle. La fille d'un pauvre corroyeur de Grenoble, nommé Bailli, devait épouser le valet de chambre de M. d'Amblerieu, conseiller au parlement. Le mariage

manqua, et celui-ci consola si bien la jeune fille qu'il s'éprit « de ses yeux superbes, » de sa « taille de nymphe, de son esprit. » Bref, il la prit pour femme et la laissa veuve au bout de cinq ans. Cette mésalliance avait fait scandale, et quand la conseillère légataire universelle voulut jouir de la riche succession, les parents du défunt intentèrent un procès et le gagnèrent. La veuve en appela au Conseil, vint à Paris et connut par hasard le Maréchal de l'Hôpital, qui finit par l'épouser. « On croiroit à voir son extraction, qu'elle ne peut aller plus haut ; et la fortune qui la prend par la main lui donne Jean Casimir, roi de Pologne, pour dernier époux. Il étoit lui-même l'enfant du sort, ayant été jésuite, cardinal, monarque, ensuite abbé de St-Germain-des-Prés : bénéfice que Louis XIV lui donna pour le dédommager de la perte d'une couronne. » (p. 78). Si l'histoire est vraie en tout point, elle vaut certes la peine d'être racontée.

Le cinquième *Entretien* traite *de la manière de faire le bien*. Il renferme d'excellents conseils, tout en sondant les plaies de l'époque. Les secours ne sont pas en rapport avec la misère. Les grands et les riches, qui nagent dans l'abondance, ont souvent le cœur le plus dur. Ceux qui ont peu, sont ceux qui donnent le plus. On verse des larmes sur les maux imaginaires des héros de tragédie ou de roman, et l'on est insensible aux souffrances réelles de ses frères. On ne suit pas les préceptes de l'Evangile, « notre code et notre règle cependant. » Dans sa légitime indignation, l'auteur s'écrie :

« Je voudrois que les grands eussent toujours sous les yeux, un Pavillon, évêque d'Aleth, qui fit porter le dernier matelas de son lit, chez un malade couché sur la paille ; un cardinal Cibo, qui courut après un pauvre que ses gens venoient de rebuter, pour le faire dîner chez lui ; un prince de Caserte, qui savoit arracher le secret des pauvres honteux, pour avoir la douce volupté de les secourir. Quand verrons-nous des Monitoires, disoit-il, pour déterrer ceux qui languissent dans la misère, comme il y en a pour découvrir les malfaiteurs ! » (p. 104).

La discussion des *connaissances à la mode* n'offre pas des résultats plus réjouissants. Nous avons les in-12 et les in-16 après les in-folio ; les bibliothèques du moins peuvent les contenir, ces livres sont légers sous tous les rapports. Un jeune homme se forme non à la lecture des anciens, mais sur des abrégés et des dictionnaires, « le grand alphabet des ignorants. » Pas de fonds dans la plupart des auteurs. On a « un tas d'écrivassiers et de poétereaux, qui se croient supérieurs à la Bruyère et à Boileau, parce qu'ils ont tricoté quelque phrase et cousu quelques vers. » On néglige l'étude de l'histoire. « Il y a mille jeunes gens parmi nous qui passent pour instruits et qui ne savent pas la succession de nos rois seulement depuis François Ier ; » ils seraient fort embarrassés de dire « le degré de parenté de Louis XIV à Louis XVI » et se mêlent de juger du mérite d'autrui. On devrait simplement les renvoyer au collége apprendre l'histoire, mais il n'en est point « où l'on enseigne celle de France. » Le mal vient de haut. « Voltaire lui-même, cet écrivain universel, a donné le mauvais exemple à la jeunesse, en amusant le siècle sans l'instruire à fond, en ne pressurant l'érudition

que pour en faire sortir de petits contes et de jolis riens; enfin il a singulièrement favorisé le bel esprit, en donnant le droit de parler de tout, sans rien savoir. Un jeune homme qui sait quelques traits de ses ouvrages, dix sophismes d'Helvétius, six paradoxes de Rousseau, croit pouvoir décider dans tous les cercles; et de là, nos littérateurs de vingt ans dont Paris abonde, qui se répandent dans toutes les assemblées, et qui n'ont que des phrases incohérentes, que des propos vagues, que des ironies qu'on prend pour de l'esprit et pour du savoir. » (p. 110-117)

Ces petits auteurs naissants qui s'égalent aux meilleurs écrivains, que sont-ils? « Les enfants de chœur de la littérature, qui savent tout au plus un verset, et qui prennent le pas sur les chantres. Nous aurions besoin parmi les auteurs d'une hiérarchie comme dans le clergé, où le chapelain n'ose faire le curé; où le chanoine n'a garde de se donner pour un prélat: par ce moyen les rangs seroient assignés. » (p. 123-124). Rien de pis que cette classe de petits littérateurs qui assaillent les imprimeurs, décrient les bons auteurs, font de la religion même « un sujet de plaisanterie, ne respectent rien, critiquent, mordent, calomnient. » « Retranchez la nomenclature des théâtres, les bons mots tant ressassés des Piron, des Voltaire, et de plusieurs autres: quelques saillies, que le hasard amène plutôt que l'esprit, surtout des décisions sans justesse, comme sans raison, et vous trouverez l'ignorance même chez ceux qu'on croit des coryphées. Fronder aujourd'hui, c'est raisonner, plaisanter c'est prouver.» (p. 125).

Cette ignorance, ce défaut d'études sérieuses se trouvent dans toutes les carrières. Les écoles de droit ne sont plus fréquentées; les élèves « se contentent d'y paroître dix ou douze fois l'année, » et ils en savent assez pour « prendre les charges, pour juger. » L'Allemagne a sur nous un grand avantage: « on n'y connoît les lois, que parce qu'on les étudie. » Il en est de même pour la théologie; « comme elle est sacrée, » la plupart des petits abbés, n'ont garde d'y toucher. On se contente d'une « scholastique étudiée à la hâte. » La Sorbonne en gémit; mais comme elle est vieille, on la laisse crier, pour prêter l'oreille à des nouveautés... « Aujourd'hui le bel esprit compose la plupart des sermons et remplace l'érudition vénérable des siècles passés. On ne connoît plus les Pères de l'Eglise que de nom, quoiqu'il y ait des séminaires, et des pasteurs très instruits. » (p. 120). Le tableau intellectuel n'est pas flatteur. Faut-il s'étonner dès lors qu'on lui ménage encore une large place dans l'*Entretien* sur les *Charlatans*?

« La science a ses singes, comme la dévotion... Il me semble que les siècles éclairés devroient faire disparoître les charlatans et c'est tout le contraire. Jamais on n'en vit un si grand nombre que dans ces jours philosophiques, où l'on prétend avoir détruit le fanatisme et la superstition. » (p. 156).

Le portrait suivant des charlatans littéraires n'a rien perdu de son actualité; sous ce rapport le XIX[e] siècle n'a rien à envier au XVIII[e].

« Ces gens-là se modèlent selon les temps où ils paroissent, et ceux qui

se montrent aujourd'hui parmi nous ont pris le costume du XVIII[e] siècle ; une brillante superficie de toutes les connoissances, une teinture de grandeur d'âme, un air de désintéressement, mais surtout les grands mots de patriotisme et d'humanité : c'est là tout leur triomphe. »

« De la hardiesse à fronder les opinions reçues, de l'adresse pour en établir de nouvelles ; un langage mystérieux, qui semble dire beaucoup, et qui ne dit rien ; un ton d'animation, et quelquefois d'orgueil : beaucoup de pays qu'on a vus : beaucoup de correspondances, qu'on sait habilement citer; quelques demi-soupirs de temps en temps, sur les entraves qu'on met aux plus utiles découvertes : voilà... tout ce qu'il faut pour produire un charlatan. » (p. 156-157).

Le charlatan a aussi son valet, paillasse obligé, c'est le prôneur dont on a déjà parlé. Il y a des charlatans partout, à tous les degrés de la vie sociale. L'homme d'ailleurs est ainsi fait, il aime le merveilleux, il caresse l'absurde, les systèmes les plus déraisonnables ont leurs adeptes ; la pierre philosophale, la médecine universelle ont toujours des partisans. « Chaque année, quelque nouvel empirique paroît sur la scène du monde, bien assuré d'avoir des sectaires ; et ce sont ordinairement les personnages qui croient le moins aux vérités révélées, qui donnent dans des absurdités, tant il est vrai que l'esprit humain est toujours la dupe de lui-même, lorsqu'il n'a que ses propres idées pour appui. » (p. 160).

De nos jours on a eu les esprits frappeurs, les tables tournantes, le procédé n'est pas nouveau. Du temps du Régent, la belle Tetard attirait chez elle tout Paris, « en faisant mouvoir tous les meubles de son appartement par des ressorts inconnus. » La demoiselle cherchait un épouseur qui fit sa fortune et elle le rencontra, ce fut le seul revenant qu'il y eût dans la maison.

« Tous les soirs on y couroit ; et comme la demoiselle en question avoit l'esprit très borné, l'on avoit fait une chanson, dont voici un couplet :

« L'esprit de la jeune Tetard
Ne s'éveille que sur le tard,
Toute la nuit
Il fait du bruit,
Et quand le soleil brille,
Alors on ne voit plus d'esprit
Dans toute la famille, *lon*, *la*
Dans toute la famille » (p. 168)

Mais le charlatan en titre, dans le siècle passé, ce fut Cagliostro, qui parcourut toute l'Europe et choisit même l'île St-Pierre, célèbre par le séjour de Rousseau, pour théâtre de ses cures merveilleuses. C'est sans doute de lui qu'il est question dans les lignes qui vont suivre :

« Il n'y a réellement que Paris dans le monde, pour avoir revenants, sorciers et diables à volonté. On raconte que le fameux C.... se trouvant un soir à Chaillot, dans une maison particuliére, où plusieurs femmes distinguées voulurent danser, elles le prièrent de leur faire venir dans un clin d'œil, des élèves de l'Ecole militaire, qui se trouve en face de Chaillot ; que

dans l'instant même il ouvrit les fenêtres, jeta un pont volant ; mais que la compagnie l'ayant plaisanté, il changea tellement les choses, que ce furent des invalides, qui vinrent au nombre de dix-huit, l'un avec un bras de moins, l'autre avec une jambe de bois. On ne se moque point impunément des magiciens : la danse n'eut certainement pas lieu ; et quoique les petites maîtresses fussent en fureur, elles adorèrent le faiseur d'un pareil miracle.» (p. 169)

Conclusion ! « Encore si le charlatanisme n'opéroit que de semblables merveilles ; mais hélas ! il s'étend sur toutes les sciences et sur toutes les conditions. Il y a des poëtes, comme des physiciens ; des peintres comme des géomètres ; des abbés comme des laïcs ; des grands comme des petits, qui sont charlatans. Les uns vous débitent leur savoir, les autres leur noblesse avec emphase ; et très souvent ils n'ont d'autre vérité que beaucoup de forfanterie. » (p. 170).

Le *Guignon*, le *parallèle des deux sexes*, font l'objet d'amusantes causeries, mais un drôle d'entretien termine le 1er volume ; il est intitulé : *Le rêve singulier.* Figurez-vous une figure gigantesque, « un Hercule ou plutôt Saint-Christophe », s'avançant dans Paris, et en douze heures purgeant la capitale par l'eau et le feu. Que les temps diffèrent ! un monstre plana sur la grande ville, près d'un siècle plus tard, promenant la torche incendiaire. Mais le nouveau venu détruisait les monuments des arts, brûlait les bibliothèques, fusillait les plus dignes citoyens, prêchait l'immoralité, entassait les ruines au physique et au moral. Tout autre était celui de 1785. Il abattait les masures encombrantes, dégageait les monuments publics, invisibles chefs-d'œuvres, élargissait les rues trop étroites, brûlait sans pitié les repaires du scandale et de la débauche, jetait au vent les feuilles éphémères des écrivassiers et des pamphlétaires. S'il calcinait mille petits abbés, « qui déshonoroient la cléricature, » à l'applaudissement de la « saine partie du clergé; » si « les hommes à la mode n'avoient plus que trois pieds de hauteur, les philosophes que deux, et les petits auteurs naissants étoient devenus presque des fourmis; » s'il lâcha dans la plaine de St-Denis les « chevaliers d'industrie attachés comme les renards de Samson », il répondait aux élégants qui s'attendaient à la destruction des monastères : « Quand vous m'aurez prouvé votre utilité, je vous parlerai des religieux, et la place ornée de la statue du roi, large et superbe à cette heure apparoissoit avec l'inscription A LOUIS LE VRAI, titre, dit l'auteur, qui lui sera donné par la postérité... » Le rêve ne s'est point réalisé. La postérité a sacré du nom de LOUIS LE MARTYR, ce monarque décapité par ses sujets sur la place marquée pour son triomphe. Le monstre de 1871 n'a fait que perfectionner le monstre de 1793 que les esprits crédules n'entrevoyaient pas dans les frivoles et énervantes années qui nourrissaient dans leur sein la foudre prête à pulvériser d'un seul coup le trône et l'autel !!

Nous nous sommes étendus trop longuement sur le 1er volume des *Entretiens*, force nous est de glaner dans le second, en évitant les redites, et en ne reproduisant que les traits nécessaires pour compléter le tableau.

Les *Réputations* : « on lesjoue à la raquette comme des balles de paulme, sans s'inquiéter où le coup porte. » L'envie et la malignité les balotte. « de manière qu'on ne sait à ce jeu ni qui gagne, ni qui perd. » Vous êtes tantôt loué, tantôt décrié par la même personne. On doit craindre la célébrité « comme le feu. » Dans le XVIIIe siècle : « il y a chaque jour des confédérations pour étouffer le mérite, pour faire suspecter la conduite de la femme la plus vertueuse, si elle est malheureusement jolie..... C'est une génération perdue, que celle qui ne croit point à la vertu, qui suppose tous les hommes faux, toutes les femmes libertines ! et malheureusement nous sommes logés à cette enseigne. » (II p. 9 10). Une méchante épigramme fait son chemin. « Ce qui se dit se répète, ce qui se répète devient le jargon du public, et vous savez que de la calomnie il en reste toujours quelque chose ; c'est le cas d'affirmer que celui qui crie le plus haut à le plus de raison. » (II p. 13).

La *Ville souterraine*, c'est le nom que mérite l'immense capitale. « Où trouver en effet plus de routes ténébreuses, plus de chemins tortueux. Le labyrinthe connu sous le nom de Dédale; l'antre de la Sybille de Cume où cent portes s'ouvroient et se fermoient au même instant, n'avoient point autant de faux fuyants que Paris ; c'est là que dans des refuges secrets, impénétrables à l'œil des curieux, on ourdit des intrigues, on tend des piéges, on ébauche des vices, on prépare des forfaits ; c'est là que l'hypocrisie se venge des contraintes du jour, par un abandon déplorable à des voluptés criminelles; que des pères vont oublier les leçons de sagesse qu'ils donnent à leurs fils ; que des seigneurs se dégradent dans le sein de la débauche ; qu'on avise aux moyens d'extorquer un marchand, de subtiliser un créancier, de faire son patrimoine de l'existence d'autrui ; qu'on fabrique de fausses lettres de change, qu'on médite des divorces, qu'on prépare enfin des morts tragiques...» (II p. 15-16)

« Quand j'y descends en esprit (dans ce monde souterrain, où se fabriquent les œuvres d'iniquité), j'y vois commencer ces fortunes extraordinaires, par des moyens si finement combinés, que la friponnerie qui en est la base, prend l'air de la probité ; j'y découvre toutes les manières de tromper, sous une apparence de candeur ; manière de brouiller les enfants avec les pères et les femmes avec les époux ; manière d'éluder les lois, manière de se jouer de l'honneur même, et d'accréditer les vices ; manière de ridiculiser la vertu ; manière de s'ennoblir en se dégradant, de s'enrichir en s'appauvrissant, d'étudier en désapprenant. »

« C'est là surtout.... que la coquette apprend à jouer le rôle d'indifférente, au moment qu'elle est le plus passionnée ; que Célise fait l'apprentissage d'une dévotion simulée, pour tromper le public avec plus d'adresse ; que Silvain médite les moyens de trafiquer sans bruit les bénéfices, comme les emplois, et de faire servir ses talens, au triomphe du mensonge et de l'imposture. »

« Et tout cela se trouve dans le moment qu'on ne paroit occupé que du bien de l'Etat ; qu'on n'a d'autre mot à la bouche que celui de patriotisme

et d'honneur. Il y a peu de familles qui n'aient un souterrain pratiqué dans leur maison, c'est-à-dire, un secret par lequel on mine intérieurement la fortune ou la réputation d'un voisin, par lequel on met la langue en contradiction avec le cœur... » (II p. 24-25)

« Je suis sûr que dans la ville souterraine, il y a des professeurs de supercherie, qu'on y fait des cours d'astuce, et que les petits comme les grands, y prennent les leçons d'une politique raffinée qui donne les moyens d'être auteur sans esprit, joli sans physionomie, honnête sans pudeur, vertueux enfin sans vertu. » (II p. 27.)

Ces portraits sombres, ces mystères de Paris, dont on soulève un voile seulement, et que dans notre siècle, un romancier célèbre ne fera qu'ébaucher, tranchent à côté des causeries du Palais-Poyal, où la *Conversation décousue* ne reflète que trop la légèreté, le ton, les vices dorés de la capitale. Militaires, abbés, duchesses, comtesses, chevaliers, etc., tout le monde babille, chuchotte, dit de gros riens, rit de gais propos, aussi insipides et aussi malsains les uns que les autres. Prêtez l'oreille, ce sont des notes différentes sur un même air.

« Comme j'aime ce *Numa* du Chevalier de Florian... — Vous le trouvez donc joli ? — Charmant !... Il écrit comme un ange.

— » L'on s'est avisé de m'envoyer des vers. — A vous, Madame. — A qui donc ? Ils sont si relevés, qu'ils m'ont eu l'air de tomber des cieux : ma chevelure est celle de Bérénice; mes yeux les deux Jumeaux qui font partie du Zodiaque.

— » Eh bien ? Voltaire n'auroit pas trouvé cela. (II p. 35)

» Oh ! que je vous dise donc... le Baron a surpris hier sa femme en tête à tête dans le bois de Vincenne, avec le jeune marquis de...

— » Où diable alloient-ils là : ce bois n'a plus de feuilles ; l'on y est vu de tous les côtés. » (II p. 47)

« Voyez donc l'ameublement de la duchesse... c'est dans le dernier goût... j'aime sa bibliothèque ; elle a fait relier ses livres magnifiquement ; et la raison qu'elle en donne, c'est que des meilleurs ouvrages, elle n'en aime que la couverture... » (II p. 38)

« Il me semble que les roses n'ont pas la même odeur que l'an dernier... ce seroit bien plaisant, si elles alloient changer de qualité pour se mettre à la mode. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les saisons ont changé d'allure, et qu'à force de nous visiter, elles ont pris nos modes. Il n'y a plus trois jours de suite qui se ressemblent dans un été ; de grosses pluies, de petits orages, des vents aigus viennent calmer la chaleur. »

— « Le temps aura pris pour modèle nos amours : il n'est plus chaleureux. Je bus hier d'un vin du Pérou ; sa rareté lui donne du prix...» (II p. 39-40).

« La pauvre comtesse s'en va au grand galop visiter Henri IV..., ses médecins me dirent hier qu'elle étoit mieux, c'est que pour faire un si long voyage, il faut bien se porter... » (II p. 33)

L'Entretien qui a pour titre *les Confidences*, se passe entre « deux jolies

veuves, qui, parfumées de l'essence des jonquilles et des roses, embaumoient l'air et caquetoient d'un ton mystérieux. » Elles parlent de leurs chers défunts et recherchent qui les remplacera convenablement. Pour ce point, l'une exige une physionomie qui lui rappelle son premier époux; l'autre y consent à certaines conditions. « Madame, madame, regardez ce grand jeune homme qui caresse son menton : n'est-il pas vrai qu'il ressemble au défunt? Eh bien! que vous en dit le cœur? — Il n'a pas la jambe aussi bien faite que lui. — Ne croyez pas trouver une ressemblance depuis la tête jusqu'aux pieds : on rencontre quelques traits : l'imagination fait le reste. » (II p. 131) La belle-mère d'une de ces dames est elle-même en quête d'un mari; elle rajeunit depuis trois mois. Elle possède « une » arithmétique dont bien des femmes « s'accommoderoient; » voici comme elle raisonne : « A 60 ans l'on est trois fois aimable, parce qu'on l'est beaucoup à vingt ans. » (p. 129) Les jolies veuves discutent sur ce thème grave, et finissent par causer d'un « homme superbe » rencontré aux Tuileries par une d'elles et comme il l'amusa. Bref, ces dames auront sans faute le remplaçant désiré; puis, s'il venait à manquer en titre, on voit qu'elles sauraient s'en passer et ne s'en trouveraient pas plus mal.

C'est encore une dame qui parlera du *bonheur*. Où le placer? en soi-même... « Bon! mon esprit : les trois quarts du temps je ne sais où il est; tantôt je le place dans une rose qu'agite le zéphir, tantôt dans une chanson dont l'air me plait; tantôt je l'envoie courir la pretantaine, tantôt je le laisse à la maison, ne paroissant dans un cercle que pour dire des riens ou pour bouder. Si dans l'autre monde nous sommes tous spirituels, comme je n'en doute nullement, eh bien, je le garde pour ce temps-là : j'en ai d'ailleurs si peu, qu'il seroit bientôt dépensé; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'esprit ne fait pas le bonheur; outre qu'il rend fier, difficile, il ne trouve qu'un quart de plaisir dans les ouvrages qu'il lit, de l'ennui dans les sociétés qu'il fréquente, et il nous fait des ennemis... » (II p. 140) La bonne philosophie consiste « à n'en point avoir. On prend le plaisir où on le trouve; aujourd'hui au bois de Boulogne, demain à la Comédie. Et la maladie, la vieillesse? Allons donc. Pourquoi s'en occuper? Cela n'existe maintenant que dans les pays imaginaires! » La dame a réponse à tout. S'agit-il de spiritualisme, de la satisfaction intérieure? elle vous répliquera vivement: « Mais dans ce *moi* dont vous me parlez, comment y loger une jeune femme avec tous ses plaisirs, toutes ses passions, tous ses goûts, tous ses caprices, tous ses alentours? Le contenu seroit sans doute plus vaste que le contenant. Je sens qu'il me seroit impossible avec tout mon attirail, d'habiter un pareil réduit... » (II p. 147) S'agit-il de matérialisme? « Fi donc : je n'oserois paroître en public, si je me croyois la sœur d'une vipère ou d'un scarabée; mais j'aime à jouir du monde qui me semble créé pour moi...» (II p. 149).

Est-ce bien la même femme que l'auteur rencontre trois mois plus tard, un Malebranche en main, et qui lui dit : « Il n'y a qu'un temps pour les frivolités, au lieu que les vérités dont je m'occupe maintenant sont de toute

la vie. Le plus heureux retour sur moi-même, m'a enfin ouvert les yeux, et je conçois maintenant qu'il n'y a de bonheur que dans un commerce assidu avec notre âme et avec le grand Etre dont elle émane.....» (II. p. 151) La conversion n'est-elle pas trop soudaine. C'est un peu abuser de la licence accordée aux peintres, aux poëtes... et aux romanciers.

Le Gascon envisage le bonheur de toute autre façon. Il en a une « recette admirable qui consiste en deux drachmes de raison, trois onces de vertu et une forte dose de gaité. » Il détaille son procédé et les moyens d'appliquer le remède à tous les maux d'ici-bas et sa philosophie parfois ne manque pas de bon sens.

« Le chagrin frappe-t-il à ma porte, dit-il, je n'ouvre pas; y a-t-il séparation en règle entre l'argent et moi, j'invoque la Providence comme mon unique banquier; s'agit-il d'une maladie, la diette et l'eau ne coûtent rien; est-il question de mourir, le paquet d'un Gascon est fait dans un clin d'œil. La calomnie s'exerce-t-elle à mes dépens, je dis à quiconque m'en parle : *Hodie mihi, cras tibi*! aujourd'hui à moi, demain à toi! car si l'on s'afflige parce qu'on est calomnié, tout le monde n'a qu'à prendre le deuil..... » (II. p. 155.)

« Vient-on à m'objecter que je n'ai ni domaine, ni seigneurie, ni dignité. Voilà comme on se trompe. Seigneur suzerain de moi-même, j'ai dans ma dépendance : 1° une imagination qui bâtit les châteaux les plus magnifiques dans un moment; 2° l'usage des cinq sens qui m'assimile aux plus grands monarques; 3° une liberté préférable à la souveraineté même; 4° le plaisir inestimable de me baigner dans la Garonne et de boire du vin de Médoc; 5° tous les ans un petit voyage au Palais Royal; et cadedis voilà comme le chevalier d'*Estrapinondas* sait être heureux!.... » (II. p. 156.)

Mais pour voyager, fût-on de la Gascogne, pour briller au Palais Royal, être grande dame ou Agréable, pour réussir en tout et partout, que faut-il ? de l'*argent* : belle matière à *Entretien* et notre critique n'y manque pas. Voici comme il débute :

« Il n'y avoit autrefois, me disoit un ami qui parcouroit les arcades, qu'une certaine classe de femmes qui crioit de toutes parts argent, argent; mais je m'apperçois qu'aujourd'hui c'est un cri général. Point de langue sur laquelle le mot argent ne soit placé, point de cœur qui n'en désire la jouissance : le pauvre en sa cabane, le grand dans son palais, le souverain sur son trône, tous invoquent l'argent; l'enfant même qui bégaie ouvre ses petites mains pour en recevoir. » (II. 95.) Le proverbe dit : à chaque jour suffit sa peine, la mode : « à chaque jour, nouvelles emplettes. » — « On raffine, on varie, et l'on ne sauroit croire combien la main-d'œuvre devient chère. On se ruine à n'avoir point d'habits, disoit ingénieusement une duchesse, parce que celui de la veille n'est plus portable le lendemain. » (II. p. 96.) « ... Paris est un gouffre où l'argent s'absorbe dans un clin d'œil. » Changez un Louis, il vaudra six francs, car « il se volatise et s'évapore » L'existence est tellement surchargée ! « On regarde des équipages, des glaces, des bijoux, des tableaux, comme faisant partie de soi-même. »

Sans argent, point de mérite ; sans argent, point de liberté. L'argent « est comme la santé dont on ne connoît le prix que lorsqu'on l'a perdue. » Si le siècle d'or « fut le siècle de l'innocence, c'est parce qu'alors il n'y avoit ni or, ni argent. » La jeunesse, « chose inconcevable, » attire et repousse continuellement l'argent.» Qu'en font-ils ? où le prennent-ils, tous ces précoces dépensiers ? « Personne ne peut mieux vous en instruire que les joueurs et les usuriers ; c'est chez eux qu'on s'abîme en croyant se relever ; les uns vous dépouillent, les autres vous distillent, et l'on ne survit à ce double désastre, que pour jeter les hauts cris ; ce qui fait dire à notre ami commun, que les jeunes gens dans Paris, après avoir débuté par la rue des Mauvais-Garçons, la rue Vide-Gousset, finissent par celle du Grand-Hurleur. » (II. p. 100.) L'argent sert « aux tours de passe-passe, » comme il est le « mobile des plus grandes scélératesses. » Au bout de l'an, riche et pauvre sont néanmoins au même niveau : « l'un n'a rien, parce qu'il n'avoit rien, et l'autre, pas davantage, parce qu'il a tout dépensé. » Le chapitre est méprisable... « Nous vîmes passer un jeune Américain, qui sans doute avoit l'argent en horreur. Il *cuivre*, nous dit un original ; et c'est maintenant le terme qu'on emploie pour désigner un petit maître dont les boucles d'oreilles et de souliers sont d'un vil métal. — Mais ne savez-vous pas que les Américains sont toujours riches ? Ils ont le bonheur de créer des cent mille livres de rente à volonté, et de se les approprier en idée. — Pour moi je les aime malgré la jactance de leurs possessions, en ce qu'ils sont hospitaliers. On me racontoit l'autre jour, qu'un jeune chevalier d'industrie passa jadis au Cap, et qu'introduit par hasard chez un habitant, qui le reçut avec bonté, il y demeura cinquante ans, en disant toujours : je pars demain. » (II. p. 108.)

Le second volume des *Entretiens* accorde, comme le premier, une place considérable aux choses de l'esprit. L'auteur met en scène les *Nouvellistes*, à la chasse des cancans, des moindres bruits, déchaînant à volonté les guerres pour piquer la curiosité, ne rêvant que naufrages et incendies, connaissant tout, la Cour, la Ville, les Républiques, les Royaumes, créant l'impossible, crédules eux-mêmes à force de vouloir rapporter le premier les faits les plus curieux et les plus étourdissants ; « histoire d'un grand mangeur qui avale, et qui digère tout ce qu'on lui donne. Il discourt sur les *Lycées*, mais n'y entre point » par peur des esprits et laisse au beau sexe, « aux Académiciens en jupon » (on les nomme la Confession de l'année 1785) le plaisir de faire ou compléter leurs connaissances scientifiques et littéraires dans ces conférences, en faveur à cause de leur nouvauté, et auxquels on reproche déjà « d'avoir des dissertateurs qui ne font des périodes rondes ou carrées, que pour alimenter leur orgueil, et que pour se mesurer avec les Académiciens. » Il s'arrête plus longtemps à traiter des *spectacles*, mais pour autant, sa critique ne perd rien en vivacité et en rudesse. Nous n'en sommes plus à peindre des personnages, mais à discuter des principes ; et ici le paradoxe se mêle à des idées parfois très justes ; on dirait une page de Mercier. La question du théâtre est sur le

tapis : la tragédie d'abord. Tout en rendant justice à Corneille, à Racine, à Voltaire et à Crébillon, en admirant leur poésie et les beaux sentiments qu'ils expriment, l'auteur, « soit mauvais goût, soit originalité, ne peut souffrir la tournure et les disputeurs de ces sortes d'ouvrages. » Il est ridicule « d'aller chercher des morts de 2000 ans » pour nous faire pleurer; « de tirer du garde-meuble des anciens, des habillements grotesques pour les adapter à la scène présente ; de nous transporter dans des villes qui n'existent plus à dessein de nous communiquer de grands sentiments. » On prête aux personnages ce qu'ils n'ont ni senti, ni pensé. Si Cléopâtre, César, Sémiramis et même Catilina assistaient à une représentation de leurs personnes, « ils protesteraient énergiquement. » Ce n'est, s'écrieraient-ils, « ni notre manière, ni notre figure, ni notre langage! On fait de nous l'accoutrement le plus burlesque en nous rendant à moitié françois, etc. » (p. 30). Pourquoi, ne pas choisir au moins « des sujets tirés de notre histoire? » cela irait mieux à nos mœurs... « Est-il donc nécessaire, quand on veut pleurer, d'aller chercher des morts au-delà de 30 siècles, et jusqu'au bout de l'univers? La cendre de plusieurs de nos héros subsiste encore, au lieu que celle des anciens est tellement éparpillée qu'il n'en reste pas la moindre trace » (p. 81). On objecte que la tragédie « est la meilleure école de sentiment. » Tant de riches, « qui ont un cœur de caillou, » ne l'amollissent pas au théâtre. En sortant du spectacle, telle marquise, « l'œil encore mouillé, » rebutera le malheureux le plus digne de pitié. — La comédie passe au crible comme la muse tragique; elle est plus « intéressante » comme « peinture réelle des mœurs, » mais « je ne vais pas chercher les comédies aux spectacles.... parce qu'elles sont la répétition de ce que nous voyons tous les jours. » (p. 86). Veut-on voir l'*Avare*, le *Tartuffe*, ou le *Joueur*, on n'a besoin ni de Molière, ni de Regnard; « chaque société présente ces portraits avec la différence qu'ici ce sont des originaux, et que là ce sont des copies. » — « Les meilleurs acteurs se trouvent dans le monde, » et non sur les planches où ils ne jouent pas au naturel. On devrait absolument bannir la poésie de toutes les pièces comiques : « il n'est pas naturel qu'on rime en conversant; » passe pour la tragédie, « elle a besoin de mots pompeux. »

Nous transcrirons le passage suivant, qui se rapporte au théâtre français, il renferme une anecdote sur le père Bertier :

— « Je vois en effet que nos vieilles tragédies ne se soutenoient que par la rime. On donnoit quittance du bon goût en faveur de la poésie.

« Je parlois une fois de ces pièces gothiques au savant Père Bertier, l'auteur du *Journal de Trévoux*, cet homme qui, formé dans une excellente école, y prit tout le goût possible et toutes les connoissances qui enrichissent le cœur et l'esprit. Il était alors à Gentilly, où le collége de Louis-le Grand avoit une petite maison de campagne, et nous y passâmes trois heures ensemble à discourir sur les révolutions de la littérature : sa mémoire qui le servoit au mieux, lui rappela des fragments d'une vieille tragédie dont nous nous amusâmes singulièrement : elle avoit, me dit-il, pour sujet

la conversion de Saint-Augustin, et l'on voyoit sur le théâtre dix vertus et dix vices qui, sous des habits analogues à leurs différents caractères, s'efforçoient de subjuguer son cœur.

« Il y avoit surtout la gourmandise, qui, tenant un plat rempli du gibier le plus exquis, tiroit Augustin par la manche, et lui adressoit ces grotesques paroles auxquelles on avoit voulu donner la tournure des vers : Gustin, Gustin, quitte ta pénitence, il faut faire bombance, rien n'est tel qu'un festin.»

« On ne s'imagineroit pas comme le Saint répondoit à cette touchante invitation.... Adieu perdraux, adieu caille, je ne veux plus faire ripaille, je veux coucher sur la paille, sans craindre qu'on s'en raille. »

« Je m'étonne de ce qu'on n'a point encore fait le recueil de toutes ces originalités, il piqueroit sûrement la curiosité des lecteurs, et l'on y trouveroit, à travers les expressions les plus bizarres, des pensées heureuses. »

Cet ouvrage, ajoute l'auteur, serait pour le théâtre, ce qu'a été *Don Gerondio* pour la chaire espagnole et *Don Quichotte*, pour la chevalerie.

Le vœu du critique a été rempli ; nous possédons de volumineux recueils des mystères et moralistes du moyen-âge, mais la curiosité seule trouve à se satisfaire en parcourant ces œuvres informes et primitives : ni la tragédie ni la comédie n'ont souffert des publications de ce genre et les paradoxes soutenus contre le théâtre ont peu de valeur de nos jours, pas plus qu'au déclin du XVIII[e] siècle.

Si nous aurions force réserves à faire sur l'*Entretien* précédent, il n'en est pas de même de *la manière de bien écrire* ; c'est un des meilleurs chapitres, en général bien pensé et bien écrit, et qui ne serait point déplacé dans un cours de belles-lettres. On aime à rencontrer, près de la peinture des travers et frivolités du dernier siècle, ces sages conseils dictés par un amour sincère de notre belle langue. Le XVIII[e] siècle a eu de grands écrivains : Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Buffon sont au premier rang de nos prosateurs, mais à cette époque est née cette littérature cursive, vivant au jour le jour, se traduisant en brochures, en feuilles volantes, et peu soucieuse d'un travail lent et soigné, auquel de sa nature elle était étrangère. Réagir contre ces tendances, signaler les abus, c'était donc une œuvre urgente.

« Il nous parut, dit notre critique, que la plupart des auteurs n'avoient plus un style caractéristique comme au siècle dernier ; que ce mélange de brochures éphémères et de lectures indigestes les dépouilloit de leur propre génie, et leur donnoit un air de ressemblance avec tout le monde,» (II. p. 41) — Et plus loin : « nous faisons aujourd'hui pour les livres, ce qu'on fait pour les fruits et pour les fleurs ; on veut en jouir avant la saison, et l'on presse les mots comme les pensées d'éclore sur le champ, de sorte qu'un auteur qui n'auroit dû livrer son ouvrage qu'après un travail de plusieurs années, le fait paroître au bout de quelques mois.... On ne connoît plus le précepte d'Horace : on craindroit que les talents ne vinssent à moisir si l'on ne se hâtoit de les produire. » (p. 56.)

Buffon, dans son admirable discours sur le *style* a donné d'excellents préceptes que devrait suivre tout écrivain. Notre auteur insiste sur ce point. « L'unité de style est tellement essentielle... qu'on la trouve dans tous les genres d'éloquence employés par nos grands auteurs; c'est le cachet du génie et qui vaut bien l'écusson de la noblesse. » (p. 41) — « Il en est d'un ouvrage de littérature comme d'une broderie, qui n'est bien exécutée qu'autant que les fleurs répondent au dessin, et que les nuances sont tranchantes. sans rien perdre de la finesse qui les assortit. Surtout point d'efforts, si l'on veut bien écrire. Une pensée qui n'arrive qu'après les douleurs de l'enfantement, est rarement naturelle. C'est un mauvais valet qui ne vient point à l'ordre de son maître, disoit le judicieux Montaigne. » (p. 42) Pour bien écrire, on a surtout besoin du goût, « qu'on peut nommer le sentiment de l'esprit. » Malheureusement « peu d'auteurs connoissent ce goût si nécessaire dans la composition des ouvrages : peu d'auteurs ont ce tact, qui les rend difficiles et délicats; on en voit la preuve à la manière dont ils travaillent, ne s'arrêtant presque jamais à l'endroit où il faudroit finir. S'ils ont une magnifique pensée, ils la jettent au hasard dans le corps du livre, au lieu de la réserver pour la conclusion... Le grand art d'un écrivain consiste à conduire le lecteur par gradation, jusqu'à la pensée la plus fine ou la plus sublime. Ce doit être le bouquet. » (p. 42, 43) Les langues si diverses « n'ont qu'une seule manière de bien écrire. » On préconise la langue française, « comme la seule, qui, sans mollesse, sans enflure, sans rudesse, est propre à remplir tous les objets. » On regrette seulement « qu'elle ait perdu ses diminutifs » Mêmes observations judicieuses sur la composition, grand art, qui « consiste à ne rien mettre d'inutile, à ne jamais employer que le terme propre à la chose, d'autant plus qn'il n'y en a point de synonime, et que la signification de chaque mot est absolument déterminée. Il consiste à traiter le sujet qu'on choisit avec autant de précision que de clarté, à se défier des éloges et de la facilité, pour n'être pas dupe de l'orgueil; à consulter ses forces pour n'entreprendre que ce qu'on peut exécuter ; à prendre des conseils salutaires, non en lisant son ouvrage à tous ceux qu'on rencontre, mais en se soumettant aux lumières d'un homme qui soit exact sans être minutieux, instruit sans être pédant. » (p. 52).

Voilà d'excellentes remarques ; ainsi parlaient Horace et Boileau. Nous pourrions les prolonger, si nous n'avions hâte de terminer ce long compte-rendu.

Le second volume des *Entretiens* a, comme le premier, son *rêve singulier* ; il porte un autre titre, plus alléchant encore : *le dix-neuvième siècle* : Qu'augurait-on de nous, il y a cent ans ? Hélas ! c'est comme dans Nostradamus et toutes les prophéties de ce genre, il faut bien en rabattre, et les prévisions généralement ne s'accordent guère avec les réalités. Disons un mot de cette boutade.

« Je crois qu'habile à profiter des écarts de Voltaire et de Rousseau, (le XIX[e] siècle) imitera leur manière, en se préservant de leurs défauts ; je

crois qu'il prendra une partie de la grandeur du siècle de Louis XIV, que nous avons laissé échapper, et qu'il sera plus ou moins philosophique que le nôtre, c'est-à-dire qu'il ne donnera pas autant que nous dans le luxe, et qu'il sentira plus que nous la nécessité de respecter la religion. » (II. p. 62). Hélas ! pauvre critique, c'est comme la chanson : Va-t'en voir s'ils viennent, Jean ! Nous attendons encore ce temps-là !

« Nous aimons les brochures et les pièces de théâtre à l'excès, nous pouvons prédire que la génération future les aimera moins ; qu'il n'y aura pas à beaucoup près autant d'écrivains que nous en comptons aujourd'hui.» (II. p. 63). C'est justement le contraire.

« L'amour de la guerre renaîtra plus vivement ; de jeunes princes qui s'élèvent dans le Nord (pays pour les combats plus ardent que le Midi) se rendront célèbres par des conquêtes, et qu'en cela on sera moins philosophe que nous ne l'avons été. » (II. p. 64.) Cette prévision ne s'est que trop réalisée. Le XIXe siècle est l'âge de sang. Le premier conquérant est venu du Midi, Napoléon le Corse, et à cette heure, le dernier, du Nord, qui a bien pris sa revanche ; demandez à Frédéric-Guillaume !

« J'imagine qu'il y a plusieurs alliances qui changeront, et qu'il s'en formera de nouvelles dont le public sera étonné... » Parfait ! La France crée le royaume d'Italie, qui fait alliance avec la Prusse, le bourreau de sa mère ! — « Je présume qu'on n'aura plus la même ardeur de bâtir, et que le violent désir d'embellir les villes se reposera pour quelque temps. » L'auteur ne comptait pas sur le second empire et le préfet Haussmann.

« Je serois curieux de savoir, si dans trente ou quarante ans, l'on s'habillera de même ? Si nos Françoises seront encore dans l'usage de se donner vingt robes de gaze ou de mousseline dans l'année, sans en avoir une seule, lorsqu'elle vient à finir ; si elles paieront encore des chiffons au poids de l'or, comme elles font maintenant. » (p. 60) Sans doute : la mode seule change, on en est toujours plus esclave.

« On ne verra point alors le sexe émietter son cœur, pour n'en donner qu'une petite parcelle à chaque soupirant ; qu'on ne se mariera plus pour ne pas s'aimer, mais qu'on reprendra la manière de nos anciens, qui se juroient bien sincèrement le *oui* de l'hyménée, et qui auroient frémi de s'en rétracter. » (66) Mon pauvre vieux, tu radotes ! non seulement il en est encore ainsi, mais il y a progrès dans le XIXe siècle.

« Et nos coiffures ? que deviendroient-elles ? — Autant en emporte le vent... On les trouvera ridicules dans les portraits qui rappelleront notre costume ; et les chapeaux panachés feront place à des petits bonnets qui se perdront au milieu des cheveux.» — C'est le cas en 1872 — « Les vieilles en murmureront ; et les jeunes qui ne les veulent point pour rivales en fait d'ajustement, s'en amuseront.» « Il me semble entendre les jeunes demoiselles de l'année 1835, dire à la vue des portraits de leurs grand'mères qui vivent maintenant, et qui ne seront plus alors ; comment se peut-il que nos aïeules fussent ainsi coiffées ? Leurs têtes volumineuses ressemblent à celles d'Holopherne ou de Goliath ; elles croiront que c'est une caricature,

tant cela leur paroîtra ridicule. Les jeunes gens d'alors ne paroîtront pas moins surpris à l'aspect des tableaux qui leur représenteront leurs pères avec des boucles d'oreilles qui tombent jusque sur les épaules, avec des boutons plats dont on feroit presque des soucoupes. » (p. 63) — En 1835, les boutons plats et les boucles d'oreilles étaient passés de mode chez les hommes, mais les femmes avaient repris l'usage de chapeaux aussi larges et fantasques que ceux de leurs grand'mères, et qui sait ? si à la fin du siècle, elles n'en reviendront pas là.

De ces pronostics aux *petites maisons*, il n'y a qu'un pas. Faisons-le pour noter le sujet du dernier *Entretien.* L'auteur nous y montre successivement une petite maîtresse, dernier genre, un grand politique en vogue, un bel esprit, au langage quintessencé et merveilleux, un cercle de sociétés savantes, véritable bureau d'esprit; tous ces gens semblent toqués, mais quand on se croit à Bicêtre, on est dans le grand monde parisien. L'Allemand, qui accompagne l'auteur dans sa tournée, n'en revient pas; celui-ci lui répond : « Il faut dire avec l'ingénieux Fontenelle, qu'il n'y a que les petites folies qui sont aux petites maisons, et que les grandes sont en pleine liberté. Ce fut le sentiment d'Erasme, et l'expérience nous force à l'adopter. » (p. 178.)

L'auteur termine en faisant la critique de son ouvrage, elle nous importe peu. Somme toute, les *Entretiens du Palais Royal* forment un livre très agréable, pétillant d'esprit, semé de quelques paradoxes et de grandes vérités, moral sous une forme légère, et qu'après d'autres, on parcourra avec fruit pour connaître la société française vers la fin du XVIIIe siècle.

Porrentruy, 13-18 juin 1872. X. KOHLER.



LE TÉLÉPHONE, LE PHONOGRAPHE

ET LE

MICROPHONE

Introduction

Dans l'une de ses acceptions, l'acoustique est cette partie de la physique qui traite de la théorie du son; des phénomènes qui se développent dans les corps sonores, pendant la production du son; de la nature, de la direction et de la vitesse des mouvements de leurs molécules; du mode de transmission de ces mouvements à travers l'air, et de la manière dont ces mouvements viennent ébranler les membranes extérieures de l'organe de l'audition.

Après être restée pendant assez longtemps à peu près stationnaire, cette branche de la physique a subi, depuis quelques années, une vive impulsion; en se fécondant par l'électricité, l'acoustique fait aujourd'hui, on peut le dire, de rapides et surprenants progrès.

Au nombre de ces progrès inattendus, nous avons d'abord le *téléphone*, qui permet de transmettre la voix humaine et les sons en général à de très-grandes distances. Après le téléphone, vint le *phonographe*, le merveilleux appareil de M. Edison, qui supprime l'élément du temps dans la transmission du son, qui l'emmagasine, et le rend disponible en quelque sorte en tout temps et en tout lieu; qui permet de le transporter et de le conserver avec toutes ses qualités et ses nuances. Maintenant on possède un nouvel instrument, le *microphone*, au moyen duquel on peut non seulement entendre des sons imperceptibles et qui naturellement échapperaient à nos sens, mais qui permet aussi de les amplifier.

Quoique ce sujet soit en dehors du cadre ordinaire de nos études favorites, qu'il nous soit cependant permis, bienveillants lecteurs, de vous entretenir, pendant un instant, de ces trois appareils acoustiques, savoir du téléphone de Bell, du phonographe d'Edison et du microphone de Hughes.

I

Le Téléphone.

Une invention merveilleuse pour laquelle l'esprit public s'enthousiasme à juste titre, non-seulement aux Etats-Unis d'Amérique où elle a vu le jour, mais aussi sur le continent européen, vient récemment de faire en Suisse son apparition.

Cette invention est la *Téléphonie*, ou l'art de faire entendre la voix, les sons, à de grandes distances, et l'appareil que l'on emploie dans ce but est le *Téléphone.*

L'homme qui le premier réunit ses deux mains en forme d'entonnoir autour de ses lèvres, pour augmenter la portée de sa voix, réalisa sans contredit le premier des téléphones dans l'ordre historique. Les tubes acoustiques, que tout le monde connaît, ne sont qu'une modification des anciens porte-voix; ils ne conduisent pas le son à une distance beaucoup plus grande, mais ils offrent l'avantage de le diriger, par des chemins détournés, en tel endroit qu'on désire.

Un tube acoustique permet, en effet, de correspondre entre des points qui, en pratique, ne doivent pas être éloignés de plus de 150 mètres, et de propager la voix avec la vitesse du son. Nous allons voir qu'il deviendra possible, grâce aux moyens découverts, de correspondre avec une bien plus grande rapidité, puisque l'on utilise, comme transmetteur, le fluide électrique, dont la vitesse est pour ainsi dire infinie par rapport à celle du son dans l'air.

C'est M. Philippe Reiss, professeur à l'école des garçons de Friedrichsdorf, près de Hombourg, qui, le premier, a trouvé le principe de cette invention dont la description se trouve, depuis longtemps déjà, dans des ouvrages de physique. On cite souvent son nom dans les journaux, sans dire s'il vit encore et s'il a négligé de perfectionner l'appareil incomplet qu'il produisit en 1861; d'autres assurent qu'il est décédé, il y a quelques années, à la suite d'une affection pulmonaire. Quoiqu'il en soit, M. Reiss doit avoir exposé, dans une brochure, sa théorie sur le mouvement du son; brochure et appareil seraient parvenus entre les mains de MM. Gray et Bell, qui en auront probablement le profit et la gloire pour eux seuls.

M. Graham Bell, professeur de physiologie vocale à l'université de Boston et dont le nom est dès à présent célèbre, avait passé une partie de sa vie à étudier le moyen de faire parler les sourds-muets; il avait fait un travail approfondi sur les vibrations des corps sonores. Suivant son expression, il serait possible, disait-il, de faire parler le fer, et c'est ce prodige qu'il a réalisé en inventant l'appareil qui porte son nom.

Le téléphone de Bell n'est pas, comme on le prétend généralement, une amélioration, un perfectionnement du téléphone de Reiss; cet appareil repose sur d'autres bases et il est complètement distinct de celui de Reiss.

Malgré les perfectionnements nombreux qui ont été apportés à l'appareil primitif, le téléphone est resté, jusqu'il y a quelque mois, sans être mis en pratique; ce n'est que pendant le courant de l'année 1877, que MM. Gray et Bell sont parvenus à le doter de ses organes nécessaires et à l'utiliser avec succès.

Le téléphone est un appareil acoustique, de petit volume, au moyen duquel on peut transmettre à volonté et avec toutes leurs finesses, non seulement la voix humaine, mais aussi les ondes sonores et un son quelconque, à de grandes distances; on ne saurait imaginer un appareil plus simple et en même temps plus ingénieux.

On dirait, à voir le téléphone, un cornet acoustique en bois. Près de l'embouchure se trouve tendue une membrane métallique d'un cinquième de millimètre d'épaisseur. Derrière cette plaque est un barreau d'acier aimanté, de la grosseur d'un porte-plume, puis l'axe du cornet. A l'extrémité voisine de la membrane, le barreau est coiffé d'une bobine de fil métallique, et... c'est tout.

L'instrument est, comme on le voit, d'une simplicité telle qu'on ne pourra que le compliquer. Une figure en ferait comprendre sans peine le mécanisme; cependant, avec un peu d'attention, le lecteur le comprendra aisément.

Le téléphone affecte, comme forme générale, celle d'un champignon dont le pied aurait environ 15 centimètres de longueur, et le chapeau 7 ou 8 centimètres de diamétre. Le pied renferme un barreau d'acier aimanté, de la grosseur d'un crayon. Autour du sommet de ce barreau, c'est-à-dire de l'un des pôles de l'aimant, se trouve une petite bobine isolatrice, entourée d'un fin fil de cuivre, recouvert de soie, dont le nombre de spires est près de mille. Les deux extrémités de ce fil sont, au moyen d'un fil télégraphique ordinaire, en communication avec les fils de l'appareil de la station où l'on se propose de faire parvenir les sons.

Au-dessus de cette bobine et du pôle de l'aimant qui lui sert de noyau, dans la partie que nous avons comparée au chapeau du champignon, une plaque mince et circulaire de fer doux présente son centre à une très-faible distance de l'aimant, tandis que ses bords reposent sur la circonférence d'un anneau en bois : c'est la membrane destinée à vibrer sous l'influence du son. Un entonnoir, également en bois, dirige le son sur la partie centrale de la plaque, qui, étant la plus éloignée des points d'appui, est celle où les vibrations ont le plus d'amplitude.

Cette plaque remplit l'office de tympan, elle reçoit les ondes sonores lorsque l'on parle ; ces ondes provoquent des vibrations suffisantes pour

produire, au moyen de l'aimant, des courants d'induction dans les circuits métalliques de la bobine.

Or, chaque fois qu'un morceau de fer est approché ou éloigné d'une tige aimantée entourée d'un fil métallique, il se produit dans ce fil un courant électrique. Il n'est besoin ni de pile, ni de machine électrique : dès que la membrane vibre, elle s'approche ou s'éloigne du barreau aimanté et, à chaque vibration, elle engendre un courant dont l'énergie dépend de l'intensité des vibrations.

Les courants ainsi produits suivent un fil télégraphique ordinaire, franchissent, avec la vitesse de la pensée, la distance qui sépare les deux stations et vont aboutir à l'appareil récepteur. Là, selon que ces courants seront plus ou moins intenses, ils exagéreront ou diminueront les propriétés attractives du barreau, et la plaque de fer subira des alternatives d'attraction et de non-attraction dont chacune correspondra à la vibration génératrice du courant. Cette plaque répétant avec une fidélité rigoureuse les vibrations du premier appareil, celles-ci ébranleront le système auditif de la personne qui écoute, comme le ferait directement la voix de la personne qui parle.

En d'autres termes, ces courants sont transmis par les fils de communication à l'appareil récepteur, qui reproduit sur la plaque de fer les mêmes vibrations déjà produites par la voix sur le tympan de l'instrument de transmission.

Les appareils des deux stations sont égaux, ils servent également à la transmission et à la réception des sons. Il existe aussi des appareils dont le cornet récepteur, au lieu de se terminer par une embouchure, finit par un pavillon semblable à celui d'un tube acoustique; mais celui-ci ne peut servir qu'à la réception et non à la transmission de la voix ou des ondes sonores.

Il suffit d'appliquer la bouche à l'ouverture de l'appareil transmetteur et de parler lentement, pour que les sons arrivent à l'appareil récepteur. Pour percevoir les sons, il suffit de placer l'oreille à l'orifice de ce deuxième cornet. La voix, bien qu'affaiblie, conserve son timbre, et il est facile de reconnaître celle de la personne qui parle.

Mais il ne faut pas croire que les différents sons arrivent à destination avec l'intensité qu'ils possèdent au départ. Les transformations successives des vibrations en courants électriques et inversement, la résistance opposée à ces courants par le circuit conducteur, absorbent une partie notable de la force première. Ce sont les résistances passives de la télégraphie, et, comme on peut le prévoir, elles diminuent dans une forte proportion l'effet utile, le rendement. Il faut donc, si l'on veut percevoir le son avec quelque netteté, s'appliquer l'orifice circulaire de l'instrument sur l'oreille, de façon à l'envelopper de toutes parts. La masse d'air en vibration communique

alors son état vibratoire au tympan, sans qu'il s'en perde inutilement une trop grande partie. De même que, pénétrant dans un milieu obscur, on ne distingue pas du premier coup des objets peu éclairés, de même aussi sans un court exercice, on ne parvient pas à distinger très nettement les phrases transmises ; mais, après quelque minutes, l'oreille s'accomode aux nouvelles conditions, et saisit alors des relations qui lui avaient échappé tout d'abord.

Il serait injuste de reprocher à l'invention de M. Bell de ne pas reproduire la voix avec toute la puissance qui serait désirable pour que l'instrument pût rivaliser avec le tube acoustique. Le but atteint semblait, il y a peu de mois encore, tellement insaisissable, tellement au-dessus des espérances les plus hardies, que notre admiration ne doit pas rester moins profonde. Il est pourtant permis de croire que c'est là seulement un premier pas pour la téléphonie.

Bien des perfectionnements seront sans doute encore apportés à cette admirable découverte. On arrivera certainement à renforcer le son, soit en multipliant le nombre des membranes, ou en installant des boîtes résonnantes dans le cornet récepteur. On a même essayé de consacrer un appareil unique à plusieurs fils. Le son, quoique sensiblement diminué, est encore suffisamment net, pour qu'une seule personne, parlant dans une station, puisse communiquer à la fois avec des auditeurs différents dans plusieurs stations. L'imagination ne se lasse pas de rechercher de nouvelles applications d'un art qui n'est encore qu'à son enfance. Il semble qu'on ait à faire à un rêve et on reste stupéfait en constatant que ce rêve est aujourd'hui une réalité.

Un physicien, français d'origine, vient, dit-on, d'apporter une importante modification à l'appareil de M. Bell ; modification qui permettrait de porter la voix humaine à des distances considérables. Ce physicien remplace la plaque circulaire qui, dans l'instrument de M. Bell, vibre en présence du pôle d'un barreau aimanté , par une chambre cubique composée de quatre membranes, dont trois reçoivent les vibrations provoquées par la voix et viennent ainsi tripler l'énergie et la puissance des courants, en leur permettant de vaincre une résistance plus considérable. Les appareils à plusieurs plaques ont principalement pour but de transmettre les sons à différents endroits en même temps.

M. Gray, lui aussi, vient de modifier l'appareil primitif, en ce sens qu'au lieu d'un seul mécanisme , ce sont deux téléphones accouplés et réunis par un aimant en forme de fer à cheval. Le porte-voix se bifurque de manière que les vibrations de la voix se répercutent sur chacune des plaques vibrantes des deux appareils. Les courants induits s'additionnant, il en résulte que les sons se transmettent avec plus d'énergie.

Le téléphone n'exigeant ni piles, ni appareils électriques spéciaux , est d'un emploi des plus faciles. Si les appareils peuvent être placés dans des

lieux où règne un certain silence, le téléphone présentera sur les anciens appareils électriques l'avantage immense de pouvoir être manié par tout le monde, puisqu'il suffit, en effet, d'écouter ou de parler, pour recevoir ou transmettre une dépêche. Il permettra en outre de reconnaître un interlocuteur au timbre de sa voix, ce qui constitue la qualité la plus précieuse et la plus étonnante du nouvel appareil.

Des communications, par voies téléphoniques, viennent d'être établies entre l'Angleterre et Guernesey, à 4 kilomètres des côtes de France; cette expérience est très-intéressante en ce sens qu'elle démontre que le câble sous-marin peut être utilisé avec succès. Cet appareil a fonctionné à travers la Manche entre Douvres et Calais; entre Plymouth et l'île de Jersey, c'est-à-dire à une distance beaucoup plus grande; entre Paris et Mantes (Seine-et-Oise), à 58 kilomètres de Paris; entre Paris et St-Germain (Seine-et-Oise), à 20 kilomètres de Paris, etc., etc.

Ensuite des expériences diverses qui ont été faites dans les grands centres du continent européen, notamment à Paris et à Berlin, où personne ne songe plus à les mettre en doute et où, aux dires des journaux, plus de 200 appareils sont déjà installés; dans diverses localités suisses, notamment à Genève, à Berne, à Neuchâtel, à Bienne, à Neuveville, etc., etc., il est, croyons-nous, superflu d'insister d'avantage sur l'utilité du téléphone dont les applications sont infinies. Toutes les personnes qui ont assisté à ces expériences ont pu se convaincre de l'exactitude de ce que nous venons de dire; elles ont dû se rendre à l'évidence des faits accomplis sous leurs yeux; elles ont dû reconnaître que le téléphone donne des ailes à la parole et que la distance n'existe plus pour la voix humaine.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, le téléphone reproduit fidèlement et transmet à de très grandes distances (M. Bell est parvenu à porter la voix à 230 kilomètres et M. Gray a dépassé 450 kilomètres), non seulement toutes les inflexions de la voix humaine, mais aussi les sons divers, les ondes sonores, qui arrivent à portée de l'appareil et qui sont assez puissants pour provoquer des vibrations de la membrane métallique. Le rire est perçu avec toute la netteté cristalline du son. Une romance chantée par un chef de gare, à une station de chemin de fer, a été très-bien entendue à un station distante de plusieurs kilomètres. Les expériences faites au moyen d'un instrument de musique ont également réussi. Le tout a été fidèlement transmis et reproduit; le chant en particulier a produit un effet charmant.

Mais voici qui est plus curieux encore. Un employé d'un bureau télégraphique, tout en perçevant, par un fil téléphonique, la conversation de son collègue d'une station voisine, a entendu le son produit, à cette dernière station, par les manipulateurs du télégraphe ordinaire qui se trouvaient, paraît-il, dans le voisinage de l'appareil téléphonique. On sait que

les employés exercés peuvent comprendre une dépêche au seul bruit produit par l'appareil propulseur. Cet employé distingua donc comme une batterie de petits coups de marteau, et il recueillit ainsi une dépêche qu'un chef de gare donnait à son collègue d'une autre station.

Il ne faut pas s'étonner des sentiments d'incrédulité manifestés naguère par beaucoup de personnes, sentiments que l'on manifeste peut-être encore aujourd'hui à l'égard du téléphone. Deux grands hommes de notre siècle ont méconnu — nous pourrions dire nié — l'importance, l'un de la vapeur, l'autre des chemins de fer, et cependant l'application de ces deux grandes découvertes a bouleversé le monde, transformé l'industrie, causé beaucoup de ruines et édifié des fortunes immenses. L'électricité est aussi une grande découverte de notre époque ; ses applications sont nombreuses et on en découvre tous les jours de nouvelles.

Des milliers de personnes connaissent aujourd'hui, par expérience, les mérites extraordinaires du téléphone. On pourrait se demander maintenant si, avec la routine ordinaire de nos administrations, nous serons bientôt à même de jouir de ces précieux bienfaits. Nous espérons que la réponse ne se fera pas trop attendre, que le téléphone fera son chemin chez nous comme ailleurs, et surtout que l'administration n'empêchera pas l'initiative privée d'en user à sa guise.

Nous ne doutons pas un instant que cet instrument peu coûteux (on peut l'obtenir pour le prix de 12, 15 ou 25 marcs, suivant la grandeur) n'occupe sous peu une place importante, et ne soit appelé à rendre de grands services aussi bien dans les administrations que dans les fabriques, les ateliers et les maisons particulières.

II

Le Phonographe

Les journaux annonçaient, il y a environ six mois, l'apparition d'un appareil capable d'enregistrer les sons de la voix humaine. Plusieurs physiciens distingués étaient occupés à chercher la solution de ce séduisant problème. Cette nouvelle, alors presque téméraire, s'est réalisée aujourd'hui, et c'est à M. Edison que revient la gloire d'avoir présenté le premier phonographe.

Thomas Edison est peut-être l'exemple le plus frappant d'un physicien prodigieusement fécond. Son mérite personnel lui a valu la protection de la plus puissante compagnie télégraphique des Etats-Unis, qui a mis à sa disposition des moyens matériels inconnus dans nos universités européennes. Sous d'aussi généreux auspices, il a pu entreprendre les expé-

riences les plus coûteuses et la subvention qui lui est accordée dans ce but est pour ainsi dire illimitée.

Agé de trente et un ans à peine, ce savant physicien a déjà produit plus que ce qu'on eût été en droit d'attendre d'un concours de plusieurs inventeurs de premier ordre. Ses productions présentent un caractère de simplicité telle que ses données sont à la portée de l'intelligence la plus ordinaire. Il est inventeur d'instinct et possède, au moment voulu, le rare talent d'assigner aux pièces de ses appareils une disposition convenable et souvent définitive. La plus récente de ses découvertes, qui aurait suffi à illustrer son nom, si ses autres créations ne s'étaient déjà chargées de ce soin, est le phonographe. En voici la description :

La méthode de M. Edison consiste à imprimer sur la surface mobile d'une substance malléable, au moyen d'une petite pointe d'acier (style) adaptée à une membrane métallique très-mince, l'empreinte des vibrations de cette membrane provoquées par la voix humaine ou les ondes sonores. Cette empreinte sert ensuite à la reproduction artificielle des sons.

L'appareil que M. Edison utilise dans ce but consiste en un cylindre tournant entre deux supports fixes, sur un axe fileté. La surface du cylindre est recouverte d'une feuille d'étain, sur laquelle la membrane métallique appuie son style. Lorsque le cylindre est mis en mouvement, soit à la main par une manivelle, soit au moyen d'un ressort, le style de la membrane décrit sur la surface unie de la feuille d'étain, un sillon qui a la forme d'une hélice à spires resserrées, sans cependant laisser de trace tant que la membrane est au repos.

Dès que l'on vient à parler, les ondes sonores, dirigées sur la plaque métallique au moyen d'un entonnoir, provoquent des vibrations successives de cette membrane ; le style, solidaire avec cette dernière, creuse sur la feuille d'étain, par suite de ses pénétrations variables dans la substance malléable, des traces plus ou moins longues et plus ou moins profondes, selon la durée et l'intensité de chaque son. Cette disposition permet d'enregistrer d'une manière continue les sons qui arrivent à portée de l'appareil et qui sont assez puissants pour provoquer la vibration de la membrane métallique.

Les voix graves, un peu vibrantes, sont les plus favorables à une inscription facile ; si l'on parle près de l'embouchure de l'entonnoir et sur le ton du commandement, la réussite est assurée.

Pour faire répéter à l'appareil phonographique les phrases qu'il a enregistrées, il suffit de replacer le cylindre dans l'état où il se trouvait au commencement de l'expérience et de le mettre en mouvement. Il importe toutefois de lui donner la même vitesse de rotation, sans quoi les sons seraient reproduits soit avec plus de rapidité, soit avec plus de lenteur que celle avec laquelle ils ont été exprimés. Sur son parcours, le style rencontrera

toutes les aspérités du sillon qu'il a creusé, ce qui l'obligera à se soulever devant chaque saillie et à retomber dans chaque cavité. La membrane métallique, obéissant cette fois aux impulsions du cylindre, éprouvera les mêmes oscillations que celles que la voix ou les ondes sonores lui avaient imprimées; elle produira des sons moins intenses, il est vrai, mais absolument identiques à ceux qui ont provoqué sa vibration.

Les personnes qui, pour la première fois, voient fonctionner l'appareil, éprouvent une impression vraiment saisissante, en entendant cette voix grêle, au timbre métallique et au son légèrement nasillard.

La manipulation du phonographe exige cependant une certaine pratique qui ne s'acquiert qu'avec beaucoup de patience. A la nouvelle de son apparition, on pensait substituer avantageusement la phonographie à la sténographie; mais la nécessité dans laquelle on se trouve de parler à proximité de l'instrument, pour obtenir le gauffrage de la substance malléable, rend, pour le moment du moins, cette substitution impossible.

Le phonographe n'est encore qu'à son enfance, mais il recevra sous peu, nous n'en doutons pas, les améliorations nécessaires pour obtenir de cette invention toute l'utilité pratique dont elle est susceptible.

III

Le Microphone

Le microphone, qui occupe en ce moment l'attention des savants et dont les journaux ont également annoncé l'apparition, est dû à M. Hughes, professeur de physique à New-York, si connu par ses travaux sur la télégraphie et par les appareils qui portent son nom.

Cet instrument a ceci de commun avec le téléphone, qu'il s'empare, comme lui, des sons voisins, pour les transporter, au moyen de fils télégraphiques, à une distance quelconque. Mais, tandis que le téléphone, grâce à sa plaque vibrante, est susceptible de servir à volonté de transmetteur et de récepteur, le microphone, lui, n'est capable de remplir que la première de ces fonctions, et il n'est utilisable qu'en tant qu'il est complété par un téléphone chargé de recueillir et de répéter les sons que lui a télégraphiés le microphone.

Ce dernier appareil a, comme transmetteur, une supériorité marquée sur le téléphone; il est d'une sensibilité telle que les sons télégraphiés par lui sont amplifiés, au lieu de perdre en intensité. C'est à cette qualité qu'il doit son nom, comme le microscope doit le sien à sa propriété de grossir les objets. Le microphone est à l'oreille ce que le microscope est à l'œil, et c'est l'analogie qui existe entre ces deux appareils qui a conduit vraisemblablement à lui donner ce nom.

Quoique les formes du microphone soient très-variées, elles reposent cependant toutes sur le même principe, et la construction de cet appareil acoustique est extraordinairement simple. Comme le cadre restreint de cette notice ne nous permet pas d'entrer dans les détails relatifs à ces différentes formes, nous nous bornerons à donner la description de l'une d'elles seulement.

Deux morceaux de charbon mercurisé, chacun d'un centimètre d'épaisseur et de 18 millimètres de longueur, sont fixés verticalement vis-à-vis l'un de l'autre, sur une planchette très-mince de six centimètres de largeur, de manière que leur écartement ne puisse varier. Ces charbons sont percés, l'un en dessus, l'autre en dessous ; ces deux trous, de 4 millimètres de diamètre, servent ainsi de crapaudines à un crayon de charbon, de 3 centimètres et demi de longueur, taillé en pointe émoussée par les deux bouts. Ce crayon s'appuie par une de ses extrémités dans le trou du charbon inférieur et ballotte dans celui du charbon supérieur, qui ne fait que le maintenir dans une position plus ou moins rapprochée de la position verticale. Les deux charbons fixes sont reliés, chacun d'eux par un fil de cuivre, l'un à une pile, l'autre à un téléphone se trouvant à une distance quelconque. Du téléphone, un troisième fil de cuivre revient à la pile. On a ainsi un circuit électrique complet dont la pile fournit le courant.

L'opération d'imprégner le charbons de mercure, en les immergeant à la température rouge dans un bain de cette substance, n'a d'autre but que de les rendre plus sensibles.

Ce courant ne varîrait pas d'intensité si le contact entre le charbon intermédiaire et les deux charbons extrêmes était toujours le même ; par suite, la plaque du téléphone récepteur, continuellement attirée par son aimant que le courant renforce, ne rendrait aucun son. Mais si le charbon intermédiaire est oscillant entre les deux autres et peut obéir à n'importe quelle vibration de l'air, son contact avec les charbons fixes variera continuellement d'intensité ; cette variation du contact entraînera une variation continuelle dans l'intensité du courant et dans le pouvoir attractif de l'aimant du téléphone ; la membrane de ce dernier, sous l'influence de ces variations d'attraction, entrera en mouvement, et ses vibrations correspondant exactement à celles du charbon oscillant, transmettront fidèlement à l'oreille tous les sons que lui aura télégraphiés le microphone.

Toutefois, quelques précautions sont à prendre pour obtenir les meilleurs résultats. Ainsi, dans le but de soustraire l'appareil aux vibrations étrangères qui pourraient résulter des mouvements insolites communiqués à la table, on doit le poser, non pas directement sur la table, mais sur du linge replié ou sur de la ouate. La position du crayon de charbon doit aussi être réglée : il doit s'appuyer en un point du rebord du trou du charbon supérieur, mais l'expérience seule peut indiquer la meilleure position, et,

pour la trouver, on peut employer avantageusement la montre. Quand on a l'appareil récepteur du téléphone à l'oreille, on place le crayon dans des positions différentes, jusqu'à ce qu'on ait trouvé celle qui donne le maximum du son.

Lorsque c'est un téléphone qui transmet les sons à un autre téléphone, il n'y a pas de pile interposée dans le circuit, et la source des courants induits qui naissent dans le fil et vont exciter le mécanisme de l'appareil récepteur, se trouve dans les mouvements mêmes de la plaque de l'instrument de transmission et, par suite, s'il s'agit de sons articulés, dans les vibrations de l'air expiré par les poumons; dans ce cas, les poumons non seulement règlent les mouvements de la plaque, mais ils lui fournissent aussi la force motrice nécessaire.

Avec le microphone, au contraire, la force motrice est fournie par la pile qui lui sert de réservoir et la tâche des poumons consiste seulement à ébranler le léger charbon oscillant; c'est alors ce dernier qui règle l'entrée de l'électricité de la pile dans les fils télégraphiques, absolument comme une vanne règle l'écoulement des eaux d'un réservoir dans une conduite tubulaire. Le courant de la pile étant bien supérieur en énergie aux courants induits fournis par le téléphone transmetteur, l'on comprend facilement pourquoi les sons microphoniques sont si forts; on s'explique même pourquoi ils sont amplifiés.

En faisant la pile très-forte et la plaque de l'appareil récepteur assez épaisse, assez rigide, pour supporter, sans être déformée, l'action d'un courant intense, il est possible que l'on arrive à amplifier les sons dans une très-grande mesure. Peut-être même le temps n'est-il pas éloigné où l'on pourra apprécier le pouvoir amplifiant de tel ou tel microphone, comme on le fait aujourd'hui pour les microscopes, en disant qu'il grossit, qu'il amplifie 2, 10, 100, 1000 fois.

La théorie du microphone est la suivante : de même que la chaleur et la lumière modifient la conductibilité électrique des corps, de même aussi les vibrations sonores, transmises à un conducteur que traverse un courant électrique, modifient cette conductibilité, en provoquant des tassements et des écarts des molécules conductrices, qui équivalent à des raccourcissements ou à des allongements du conducteur ainsi impressionné.

Le charbon mercurisé n'est pas le seul corps solide qui se prête à la construction des microphones; on en a essayé d'autres avec succès, même des corps très-bons conducteurs, comme le fer. Le platine a donné des résultats supérieurs à ceux du charbon mercurisé.

L'air est le véhicule ordinaire du son, celui avec lequel nous sommes le plus familiarisés, et nous le sommes à ce point que nous arrivons à le croire indispensable; mais l'air porte moins bien le son que les liquides ou que les solides. On sait, depuis longtemps, que les corps solides sont d'admi-

rablés conducteurs du son. Quand les employés de chemin de fer, par les très-mauvais temps, ne peuvent plus compter sur les signaux, ils mettent l'oreille sur les rails pour être prévenus de l'arrivée des trains lointains. Les sauvages mettent l'oreille à terre et arrivent à une perception très-fine des sons lointains.

Les expériences qui ont été faites ont un très-grand intérêt, mais elles n'ont rien que de très-simple; toute la série des découvertes acoustiques récentes repose sur un retour à cette vérité si simple, que les solides transmettent extrêmement bien les ondes sonores.

Neuveville, juin 1878.

J. Germiquet, notaire.

CARACTÈRES DE QUELQUES CHANTS NATIONAUX DE LA RUSSIE

et réflexions à ce sujet

Toutes les nations, à part une poésie écrite, qui n'apparut au grand jour qu'à une certaine époque de civilisation relative, ont encore une autre poésie, une poésie purement nationale, qui a servi de source et de point de départ à la première, et qui mérite la plus grande attention, quelque grossière qu'elle soit, parce qu'elle renferme tous les germes de la poésie écrite.

Il est peu de nations qui aient une poésie primitive, plus riche en documents sur le genre de vie, que la nation russe; en elle, comme dans un fidèle miroir, se reflètent les mœurs du peuple, jusqu'au temps de Pierre-le-Grand. Dans les chansons et les contes nationaux de la Russie, vous voyez se dessiner à grands traits cette vaste et sauvage contrée, avec ses larges plaines couvertes d'une herbe de soie et de fleurs d'azur, ses épaisses forêts agitées par le vent en révolte, ses neiges profondes sur lesquelles se balance le sombre sapin ou le blanc bouleau ; où, au printemps, l'alouette chante sur un terrain déblayé par la brise ; où, en été, rougit la framboise et roucoule le tendre ramier ; où, en hiver, tout se couvre de neige, quand le silence de mort qui règne sur la steppe n'est interrompu que par le croassement du corbeau ou les sifflements de la tempête. Les évènements historiques ont laissé une trace profonde dans ses chansons nationales ; ont y voit passer tous ceux qu'aime ou hait le peuple russe ; Yermack, Jean-le-terrible ou le Khan Usbeck ; en un mot, la Russie toute entière y revit avec ses origines et ses conquêtes, avec sa foi et ses préjugés, avec ses tristesses et ses joies, avec son audace et sa rudesse, avec son pittoresque langage et ses mâles allures. Quel est le caractère de la poésie nationale russe ? Il reflète fidèlement l'ancien genre de vie, bouleversé par les réformes de Pierre. Belle et brillante sous les premiers princes Varègues, la vie du peuple fût bientôt frappée dans sa source même. Renonçant aux lettres et aux soucis de la politique, les Russes empoisonnèrent leur vie domestique, en empruntant le thérem (harem sans eunuques) aux Grecs de Bysance. Privée de toute importance sociale et condamnée à une séquestration perpétuelle, la femme fut soumise aux pouvoirs despotiques de son mari ; étrangers aux principes de la chevalerie, qui fut la clef de voûte de la société européenne, les Russes séparèrent la

femme de la société en la faisant esclave. Jeune fille, enfermée dans le thérem, sanctuaire inaccesible, elle n'avait pour distractions que des occupations insipides; épouse, sans avoir consulté les penchants de son cœur, elle passait aux bras d'un être souvent grossier qui la rouait de coups et l'employait aux plus rudes travaux.

Une vieille chanson russe témoigne encore de cet avilissement de la femme dans la vie de famille.

« Dans les anciens temps, dit cette chanson, la mère servait de bête de somme à son fils qui réduisait aussi sa jeune épouse à cette vile condition. »

La conséquence naturelle d'un pareil état de choses devait être la décadence complète de la vie sociale. La femme, honorée en Occident, élevait un homme; en Russie, la femme esclave transmettait à son fils son caractère de servilité et sa suite inévitable, un désir effréné de tyrannie.

Le jeune Russe de ce temps, sombre et triste dans une société privée de la douce présence de la femme, s'efforçait de faire oublier sa nullité en écrasant la mère de ses enfants; il s'accoutuma peu à peu à noyer son chagrin dans le vin qui fit sa seule jouissance; ainsi s'infiltrèrent dans la vie habituelle de la nation la froideur, l'ennui, le désenchantement et la grossièreté.

Ces divers caractères se reflètèrent dans les chants nationaux de la Russie; de là leur profonde et intense mélancolie, de là cet esprit de débauche désespérée, plein de l'oubli de soi-même qu'on y rencontre à chaque page.

Voici comment s'exprimait un homme encore jeune, dans un moment de douleur, dans un de ces mélancoliques retours sur le passé que produit souvent l'ivresse.

« Merci à toi, cruche bleue! tu as lavé, dissipé le noir chagrin! Ma tête a
» blanchi sous le poids du chagrin et non sous celui de années! Je suis né
» dans les larmes, j'ai été baptisé au milieu des pleurs ; j'ai longtemps gé-
» mi, malheureux orphelin exposé aux calomnies, aux mauvais traitements
» des méchants ; c'est par pitié qu'une belle fille m'a aimé ; c'est dans les
» larmes que mes yeux clairs s'éteindront; c'est dans les pénibles soupirs
» que se désséchera ma robuste poitrine. Merci à toi, cruche bleue! Tu as
» lavé et dissipé le noir chagrin! »

L'homme du peuple dans un moment de gaîté, n'a pas cette joie calme qui naît de la plénitude du bonheur ; c'est la joie sauvage et délirante de l'homme qui veut noyer son chagrin dans une grossière ivresse ; on ne trouve dans ses chants que la description des jouissances matérielles où l'abus des spiritueux et les rixes sont mis au rang des prouesses et des actes héroïques.

« Ouf! nous avons brassé la bière sur la montagne! ô bonheur! Nous
» nous rassemblerons pour la boire ; nous nous séparerons après l'avoir bue
» nous nous assiérons, nous nous coucherons, nous nous lèverons le verre
» à la main; nous nous ennivrerons tous et nous nous battrons, ô bonheur
» Nous nous battrons tous! »

Les plus anciennes chansons russes sont des rondes de tables et de noces ; on y trouve beaucoup d'allusions à des coutumes païennes oubliées ; quoiqu'elles soient déjà mêlées de croyances chrétiennes, comme les chansons de Noël, par exemple. Dans ces rondes, il y a une légère tendance dramatique, qui, au sein d'un autre ensemble social, pouvait devenir l'origine et la source d'un théâtre national, comme ces chants de fêtes des anciens Grecs, qui ont donné naissance aux drames des Echyle et des Sophocle. La ronde formait une action, où figurait un jeune homme avec une jeune fille, ou le mari avec sa femme; et, aux accents du chœur divisé quelquefois en deux parties, se jouait une scène d'amour ou de réconciliation. Ainsi, une de ces chansons peignait l'amour conjugal et était accompagnée d'une action particulière ; au milieu d'un cercle, composé d'hommes et de femmes, s'avançaient deux personnages, le mari et sa compagne; la ronde commençait : « Voyez, bonnes gens, combien peu je suis aimé de ma femme, » combien cette âme de mon âme me déteste!!! J'irai à la foire et j'a- » chèterai quelque chose à ma jeune épouse, le jupon le plus rare, la ca- » saque la plus belle. O ma femme ma chère femme, ma belle irritée ! » Attends, ma chère ! je vais te prendre mesure, je vais t'essayer tes nou- » veaux ajustements ! »

Pendant que ces strophes se chantaient, le mari allait et venait autour de sa femme, en lui offrant des présents ; celle-ci se détournait et refusait de l'écouter. Le chœur continuait :

« Voyez bonnes gens combien je suis aimé de ma femme ! J'irai à la foire » pour lui acheter quelque chose, le plus beau fouet, le fouet le plus rare. » Ma femme, ma petite femme ! ma belle irritée ! Attends ! ma chère, je vais » te prendre mesure, je vais essayer ma nouvelle acquisition ! » A ces mots le mari s'armait d'un fouet et la scène changeait complètement. La femme, fière et inflexible jusqu'alors, devenait douce et caressante ; elle commençait à tourner autour de son mari, en lui prodiguant les baisers. Le chœur reprenait : « Voyez, bonnes gens, combien ma femme m'aime, « et quels baisers elle me donne, cette chère belle ! »

Ce tableau et ces paroles font, ce nous semble, toucher au doigt le peu de cas qu'on faisait de la femme dans une société ou la rudesse des mœurs la disputait à la grossièreté des façons. Cette situation navrante subsista jusqu'au commencement du 18[e] siècle. Les réformes de Pierre-le-Grand devaient changer cet état de choses. Le grand législateur et ceux qui lui ont succédé ont senti la nécessité absolue de réagir contre cet abaissement du sexe faible; de là, les efforts faits pour doter la Russie de ces nombreux instituts de jeunes filles, où se forme l'éducation complète de la future mère de famille ; de là ces soins, ces visites incessantes des membres de l'auguste maison impériale dans les établissements d'éducation des deux sexes, où rien n'est négligé par l'Etat pour enrichir l'esprit et pour développer le cœur. Parmi ces bienfaitrices de la jeunesse, nous mettrons au premier rang la princesse Dorothée de Wurtemberg, Marie Théodorowna, qui s'assit sur le trône de Russie aux côtés de Paul I[er], et dont la petite

ville de Monbéliard doit être fière, à juste titre, d'avoir été le berceau. Grâce à elle, la femme est devenue reine dans un pays ou elle avait été naguère encore esclave ; elle a pu être fière de la culture de son esprit et de l'importance qu'elle avait acquise dans la famille et la société. Les traditions de la noble impératrice ont été suivies par toutes les princesses de sa maison et les deux capitales de la Russie, comme les chefs-lieux de gouvernement, comme la plupart des villes du district comptent une foule d'établissements d'éducation où la science s'enseigne sans pédantisme et où de grands sacrifices pécuniaires se font annuellement pour rester à la hauteur des progrès de notre époque.

Comment se fait-il, nous dira-t-on, que sous de pareils auspices, le nihilisme ait fait plus d'adeptes parmi les jeunes filles russes que parmi celles d'aucun pays ?.... La responsabilité n'en incombe ni aux instituts, ni aux gymnases de plus nouvelle création. Il faut attribuer, selon nous, ce dévergondage mi-partie religieux, mi-partie politique, à l'état d'une civilisation encore peu équilibrée, parce qu'elle est récente et s'est trop faite rapidement ; à un défaut de direction vraiment moral dans certaines familles, peu favorisées de la fortune ; à un état social où la religion s'affirme ici par une froide indifférence, là, par des pratiques purement machinales, et où les pouvoirs d'en haut flottent entre un sentiment prononcé de liberté et des traditions vieilles, mais toujours jeunes aux cœurs de bien des gens, de despotisme et d'arbitraire. L'éducation tracée, dirigée par l'Etat, n'est pour rien dans ces orgies de la raison où les doctrines les plus perverses, les plus subversives de toute stabilité sociale se parent des semblants d'un libéralisme exalté. Il serait aussi injuste de mettre ces désordres d'esprit sur le compte de l'instruction publique en Russie que d'attribuer à notre Université les insanités de quelques hommes nourris dans son sein qui, déçus dans leurs criminelles convoitises, rêvèrent, naguère un instant, l'anéantissement des trésors d'art et de science que renferme la capitale du monde civilisé.

B. Favre.



ABÉLARD

Drame philosophique en 5 actes, par **Charles de Rémusat**

publié avec Préface et Notes par Paul de Rémusat, son fils

Au milieu des luttes religieuses dont notre siècle est l'arène, le nom d'Abélard ne pouvait manquer de venir sur les lèvres de tous ceux qui combattent pour le libre épanouissement de la raison humaine. L'illustre orateur et philosophe, le malheureux amant, la personnification brillante du XII[e] siècle, le grand esprit et la grande âme devait exciter beaucoup d'intelligences pour s'emparer d'une vie si dramatique et si tourmentée pour la couler dans un moule littéraire digne du penseur, de l'homme, et de l'amant.

Ce qui est le plus connu d'Abélard ce sont ses amours et ses infortunes. Combien ne se sont pris d'une douloureuse admiration pour ce martyr de la raison et de la passion et pour cette Héloïse tant aimée, que l'amour a confondue dans le même malheur !

Mais cette admiration n'était guère qu'une sorte de tradition qui passait de siècle en siècle, se voilant de plus en plus, à mesure qu'elle entrait dans un avenir plus éloigné. La plupart ne savent d'Abélard que ce qu'ils ont lu dans les minces traités de littérature usagés dans les écoles supérieures et ne connaissent de ses amours que les stances de Colardeau. C'est bien peu quand on songe à tout ce qu'il y a de saissisant et de sublime dans cet esprit et dans ce cœur fiévreux, tout ce qu'il y avait de génie dans cette belle tête, tout ce qu'il y eut d'amour dans cette belle âme.

L'œuvre de Charles de Rémusat est venue à temps pour nous interdire toute ingratitude envers ce précurseur de Savonarole et de Luther. Nous allions oublier peut-être cette figure magistrale que nous offre le moyen-âge, oublier le plus admirable de ces apôtres de liberté pendant les âges de tyrannie et le culte que nous devons à ceux qui nous ont fait marcher sur la voie du progrès se serait évanoui, comme tous ces saints devoirs que notre époque de terre à terre se lasse de remplir. Quand le drame de Rémusat ne sortirait pas du cadre des inspirations ordinaires, nous lui devrions un juste tribut de louanges pour la pensée de reconnaissance qui l'a produit. Mais, comme toutes les œuvres de celui qui fut l'ami des Thiers et des Casimir Perrier, *Abélard* revêt un cachet d'originalité si prononcé ; il est traversé d'un souffle poétique si suave et si profond ; il est tellement

supérieur par l'idée et par le style, qu'il sera plus qu'un monument de gloire pour son auteur — il sera un autel élevé par l'avenir à celui qui représente, dans le passé, la lutte de la lumière contre l'ombre, de la raison contre le préjugé, de la vérité proscrite contre l'erreur officielle, de la liberté de pensée contre le despotisme religieux.

La *Scolastique* était à son apogée. On discutait en *barocco et en baralipton* sur la *Logique* d'Aristote. Une foule de systèmes plus spécieux et plus vains les uns que les autres s'étaient successivement élevés sur le pavois de la philosophie en enfance. Les *réalistes* et les *nominalistes* avaient commencé cette longue querelle de mots achevée brusquement par le concile de Soissons (1093) et la condamnation de Roscelin, soupconné d'hérésie. Roscelin était *nominaliste*. Il contestait toute réalité aux genres, aux espèces, aux qualités et n'admettait que l'existence des choses individuelles. Or, le nominalisme absolu pouvant conduire à des doutes sur la nature de la Trinite; les orthodoxes, Anselme de Cantorbery en tête, et l'église à la suite, l'atteignirent avec violence. Son défenseur fut jugé, censuré, exilé — et le *réalisme*, sanctionné indirectement par le clergé, devint le roi incontesté de la Scolastique.

Cette doctrine qui soutenait que les noms abstraits, les *universaux* comme on disait alors (soit humanité, animalité, qualité etc.) étaient des choses, avait pour grand prêtre, à l'école de Paris, un chanoine et archidiacre de Notre-Dame, Guillaume de Champeaux. C'est pendant l'enseignement de Guillaume qu'Abélard, jeune breton, arriva dans la bonne ville de Paris. pour assister aux leçons du célèbre réaliste, et c'est alors aussi que commence le drame.

Le premier acte porte le titre: la *Philosophie*.

Nous sommes introduits dans le cloître de Notre-Dame. Les conversations et les jeux des écoliers, leurs plaisanteries lhybcrides ou leurs discussions embrouillées de *ses quipedalia verba* troublent le silence ordinaire de la salle d'étude. Guillaume de Champeaux fait son entrée et débute en présence d'un auditoire avide de science et recueilli.

Un jeune homme simplement vêtu, pâle, à cheveux bruns, sérieux et songeur, se mêle aux groupes bruyants des écoliers.

Le maître ou l'*Ecolâtre*, commence son cours, qui est plutôt une conversation polie, manièrée, confuse avec tout son clinquant oratoire, qu'une de ces leçons substantielles et profondes qu'on ait été en droit d'attendre d'un philosophe aussi renommé que Guillaume de Champeaux. Le jeune homme, adossé à la muraille grise, les yeux baissés, écoute et semble plongé dans une méditation telle que bien des regards curieux se tournent vers cet inconnu.

Soudain le maître demandant si peut-être les élèves ont des doutes— on entend, au fond de la salle, une voix claire et douce s'écrier: « Je veux répondre. » Abélard — l'interrupteur n'est autre que le héros du drame — énonce ses objections, ses doutes, ses réserves. Son éloquence dépouillée de tout artifice, limpide comme le cristal et pénétrante comme l'acier,

ébranle les auditeurs et trouble le maître lui-même. Guillaume s'essaie à répondre. Il s'égare dans une réplique obscure. Pour ne pas avoir l'air d'être confondu par ce jeune audacieux, il use du moyen ordinaire de ceux qui n'ont rien à dire : le mépris. Il est contraint cependant d'accepter un tournoi philosophique dans lequel il est complètement vaincu.

Tous ses élèves d'hier le désertent. L'école de Paris appartient désormais à Pierre Abélard.

Tel est le résumé très succint, très imparfait du premier acte.

L'espace nous fait malheureusement défaut pour peindre cette vie des étudiants du Moyen-âge, cette bohême littéraire et philosophique allant d'école en école, pauvre, joyeuse, enthousiaste, l'effroi des bourgeois et bourgeoises de la cité, piliers des tavernes, admirateurs fanatiques des maîtres de la science, hôtes d'un caravansérail étrange où la vérité, l'amour, les folles joies, les discussions nuageuses étaient recherchées avec une égale passion. Il nous est impossible aussi de donner au lecteur bénévole une idée complète de la scolastique. Ce serait toute une étude. Nous nous contenterons de suivre Abélard sur la route qui l'a conduit de la gloire à la condamnation et à la mort, en passant par l'amour.

Maître Pierre, comme on nomma plus tard le jeune Breton, arrivait de la province, à Paris. Ayant beaucoup étudié et beaucoup songé, il avait, à vingt-deux ans, reconnu toute l'inanité de la dialectique enseignée dans les chaires de la philosophie. Quand il vint soumettre ses doutes à Guillaume de Champeaux, la raison et la logique parlaient par sa bouche.

Il croyait, chrétien convaincu mais éclairé, il rêva le premier de libre examen, de liberté dans la foi. Son scepticisme à l'égard de la scolastique ne s'étendait donc pas à la religion, mais il voulait secouer déjà l'autorité inflexible d'une Eglise qui façonnait les consciences et baillonnait les esprits. Mais nous anticipons. Pierre Abélard, ne pouvant aller jusqu'au nominalisme précurseur du rationalisme, ayant moins de sympathies encore pour le réalisme, père d'une orthodoxie aveugle et despotique, Pierre Abélard se trouva placé entre deux extrêmes. Il imagina un moyen-terme ; le *conceptualisme*. Pour lui les noms généraux, les *universaux*, ne sont ni des choses réelles, ni de simples mots, mais bien des conceptions nécessaires à notre intelligence. Il soutint vigoureusement cette doctrine avec laquelle on pouvait aller loin, et, novateur dans un siècle de *statu quo* et il s'attirera bientôt les foudres de l'Eglise, toujours inquiète dès qu'on se permettait de professer une science avec des aperçus nouveaux, dès qu'on se permettait d'avoir des idées et de les énoncer.

Abélard est-il hérésiarque pour autant ? Non. C'est un de ces esprits qui veulent la vérité et qui, pour arriver devant la déesse, pour la voir, pour l'adorer, pour l'entendre et la comprendre, sacrifieront leur passé, leur présent, leur avenir. Maître Pierre est donc le philosophe aimé de l'école de Paris. Son nom se répand dans toute la France. Son enseignement attire à ses leçons une jeunesse, que la morale austère du professeur, détourne rapidement des vices et des travers inhérents aux *scolaires* du

temps. Une auréole de gloire ceint ce beau front d'apôtre et le règne de la lumière semble commencer dans la nuit du Moyen-âge.

La Théologie. C'est le titre du second acte.

A force d'études et de méditations, Abélard a marché jusqu'aux limites de la dialectique. Il s'agit ou de se croire satisfait, ou d'avancer. Abélard est un de ceux qui veulent avancer, malgré tout. Ecoutez-le : « J'admire la » dialectique, mais c'est une science profane. Etre le premier dans la dia- » lectique, c'est être roi dans le vide. Les lettres profanes ne sont qu'un » excercice pour l'esprit, une occasion d'éloquence, un moyen de célébrité » peut-être.... Jeunes gens, souvenez-vous de ce que je vous ai dit tant de » fois : Nous sommes les ministres de la vérité. Où est elle plus pure et plus » haute que dans notre religion ? Et bien ! la théologie, c'est la science » devenu sacrée, c'est la vérité canonisée. Oh ! la théologie, c'est l'arme de » la science ! Sans elle, la vérité n'est qu'un acier pur ; avec la théologie, » c'est l'acier avec la garde et le fourreau. »

La dialectique n'a plus de mystères pour lui. La théologie s'ouvre à sa raison comme un nouveau champ de travail, où la science pourra venir au secours de la foi. Eclairer la vérité divine par la vérité profane ; rendre compréhensible à l'homme ce qu'il accepte sans discuter, ainsi sans intelligence ; fortifier le dogme par l'examen, la croyance du cœur par la persuasion de l'esprit, tel est le but du grand maître.

Ses élèves cherchent à l'en dissuader. Il a des ennemis, entre autre, deux anciens auditeurs de Guillaume de Champeaux. La théologie est un cercle vicieux pour un homme qui cherche la vérité ! Avec un dialecticien sincère qui s'érige en théologien, les adversaires auront beau jeu. L'hérésie ! .....

Il leur résiste et, à force d'éloquence, les entraîne à sa suite. En vain le joyeux Manegold aux lazzis et aux amours faciles, le fidéle et le tendre Hilaire, Amaury, Gombaud, Dittmart se sont efforcés de retenir Abélard sur le chemin hérissé d'obstacles que la théologie offre à tous ceux qui viennent à elle.

Mais pour se faire un renom comme théologien, il faut qu'il se mêle aux hommes du métier, qu'il rivalise avec eux, qu'il les éclipse. Le fameux théologien Anselme (†1116) professait à Laon. Abélard résolut de partir pour cette ville où l'attendaient de nouveaux triomphes, de nouvelles ivresses. Presque tous ses auditeurs, comme nous l'avons dit, l'accompagnent, dans ce voyage vers la gloire et la vérité.

Une fois à Laon, il se rend aux cours d'Anselme, obtient la parole et renouvelle la scène qui se produisit avec Guillaume de Champeaux. Le professeur tant admiré, vaincu par l'éloquence et par la raison, laissa la place libre au maître.

Pour discréditer Abélard, pour précipiter la chûte qu'on lui préparait dans l'ombre, les élèves de Guillaume qui avaient suivi leur ennemi à Laon — Albéric et Lotulfe — l'accusérent d'être possédé par le démon.

Quand on répéta cette pitoyable accusation à celui qui en était l'objet, il s'écria : « O puérilités misérables ! Ce qui m'indigne en cela, ce n'est

» pas la haine ou l'envie, j'y comptais; mais c'est la bassesse de l'esprit
» qui descend à de tels moyens. Un sortilége; un charme! Comme s'il fal-
» lait se donner à Satan pour en savoir plus qu'eux! L'étude et la réflexion
» sont donc pour eux choses bien surnaturelles, qu'ils ne puissent en re-
» connaître les plus simples effets. Mes chers amis, l'étude et la réflexion,
» croyez-moi, il n'y a pas d'autre enchantement. »

Mais peu à peu le maître s'oublie, pendant que ses ennemis travaillent. La théologie, comme la dialectique, lui montre son vide. Il a pénétré jusqu'au fond. C'est le néant! Ses cours l'ennuient. Ses élèves qu'il aimait tant à instruire le trouvent maussade et morose quand il viennent lui demander conseil. Comme plus tard le docteur Faust après avoir jeté la sonde dans toutes les profondeurs de la science, après avoir tout cherché, tout scruté, se trouva en face de l'inconnu, et désespéra d'en dissiper l'ombre éternelle. — Pierre Abélard retomba de ses illusions, de ses projets superbes, dans une torpeur pleine de dégoût et de mépris pour ces choses qu'il avait tant adorées et qui lui semblaient si ternes et si vides maintenant qu'elles n'avaient plus de secret pour son intelligence, ***Abélard*** et ***Faust***, histoire et légende de ces hommes que l'esprit ne satisfait plus et qui, un jour, lassés de tant savoir et de trouver toute science si vaine, frappent à la porte de leur cœur pour entrer dans une félicité plus céleste que celle de la gloire, celle de l'amour; vous avez passé par les mêmes triomphes, les mêmes passions, les mêmes douleurs — pour arriver tous deux à la mort horrible des âmes déçues! Et cela, parce-que vous avez su et parce que vous avez aimé? Singulière destinée!....

Trèves aux rapprochements funèbres. J'entends l'allègre Manegold qui chante:

Toute science est vaine;
Faillit autoritas;
Quand l'esprit rompt sa chaîne,
Dementat libertas.
Fermez, fermez ce livre,
Apportate testas;
Le sage est le plus ivre:
In vino veritas.

Pendant que le maître descendait la pente qui mène au doute, au suprême ennui, les élèves, privés du guide aimé, descendent la pente qui conduit à la vie charnelle des disciples d'Epicure. L'illustre école de Laon s'écroule. La gloire d'Abélard perd de sa clarté sereine. Les ennemis s'acharnent. Oserons-nous regarder encore dans l'existence de celui qui fut si grand, si noble et si pur?

Nous sommes au troisième acte: ***L'amour.***

La raison d'Abélard à marché trop longtemps vers la liberté pour ne pas dépasser le dogme. Dans ses dégoûts pour ce qui lui fut bien cher, il se révolte contre l'Eglise avec sès étroitesses et son despotisme: « Je veux
» prendre pour devise ces mots de St-Paul: *Vetera transierunt*; *ecce*

» *facta sunt omnia nova.* Ce sera mon cri de guerre comme en ont les ba-
» rons.... C'est singulier, nos anciens, Lanfranc lui-même, avaient bien es-
» sayé de philosopher dans la théologie ; mais ils n'avaient pas vu où cela
» les menait. Et moi-même, la première fois que j'ai défié se pauvre An-
» selme de Laon.... J'ai bien marché depuis. Qu'ont-ils à dire ? La théologie
» est-elle vraie ? Apparement. Et la dialectique ? Aussi. Et bien ! la vérité
» ne peut être contraire à la vérité. La raison existait avant la foi ; c'est
» donc par la raison qu'il faut passer pour arriver à la foi. Si l'Eglise y perd,
» tant pis pour l'Eglise! Qu'elle s'arrange, qu'elle s'éclaire. *Vetera transie-*
» *runt.* Je ne puis me détourner pour personne, plier mon esprit à celui
» de personne. Je marche et je guide. Pressez le pas, si vous voulez m'at-
» teindre. »

« Tout cela est devenu pour moi démonstration vulgaire. Je n'ai
» plus rien à y ajouter, tout est dit. — Je m'ennuie.... Au dedans plus rien
» à découvrir ; au dehors, plus rien à braver. Des ennemis, mais plus de
» rivaux. Que faire ? La solitude. l'école, tout devient insipide.... La vie que
» je mène ne me suffit plus, et les désirs de mon âme excédent ma pen-
» sée. »

Pendant qu'il se livre à ces réflexions d'âme aigrie, entre Hilaire son disciple fidèle. Il lui apporte un charmant livre, un Ovide.... Ce présent vient d'une jeune fille enthousiaste d'Abélard. Elle avait appris que le philosophe regrettait de n'avoir pas lu les poëtes romains. Cette jeune fille d'ailleurs, nièce de Fulbert, chanoine de Paris, avait été destinée par son oncle à jouïr des leçons d'Abélard. Celui-ci, tout à ses élèves, ne répondit pas à l'invitation de Fulbert. Mais Héloïse, on a deviné son nom, n'a pas oublié celui qui excite une si prodigieuse admiration. Elle lui envoie donc les poëmes souhaités en témoignage de son respect pour le génie du grand penseur. Abélard accepte et se souvient : Il faut remercier la gracieuse donatrice qui lui rappelle le désir de son oncle. Abélard promet des leçons avec autant de facilité qu'il avait mis jadis d'ostentation à refuser à tout ce qui n'avait pas trait à ses élèves, à ses sciences.... Elle était si belle !....

Héloïse, femme d'un savoir immense, connaissait trois langues, ayant lu tout les auteurs de renom, était l'orgueil de Fulbert. Celui-ci rêvait pour elle un avenir chimérique de grande dame, un mariage seigneurial et pour donner le suprême éclat à la jeune et vaste intelligence de sa nièce, il avait songé à maitre Pierre.

Abélard, dégoûté comme nous l'avons vu, de ses travaux, de ses leçons ; avide de jouissances plus enivrantes que celles de la gloire — il les a tant goûtées qu'elles ne l'enivrent plus ! — vient au contact de cette charmante femme, si distinguée d'esprit, de visage si charmant et d'âme si noble.

Oh ! comme il méprise son passé, comme il adore les heures coulées, avec Héloïse — avant de l'adorer, elle ! —

Ecoutez ces paroles magnifiques qu'il adresse à celle qui deviendra son amante : « Jamais un jour, jamais une heure je n'ai vécu pour moi-même
» je n'ai concentré dans mon cœur mes émotions et mes forces. Je suis

» la source où tous viennent puiser, tandis que la soif me dévore. Ils ne » laisseront pas dans mon âme une goutte d'eau pour l'étancher. — Vous » savez, aux chasses royales, ce faucon qui va chercher sa proie dans les » nuages et la rapporte sans l'avoir touchée, ainsi fait le savant; il ravit » la vérité dans les cieux, et la rend ensuite au peuple, sans qu'il lui reste » rien, rien que la fatigue de son vol. Quelle vie! tout acquérir et tout » donner! Oh! l'âme est la vraie martyre de la pensée. »

De cette renonciation à la science, à l'acceptation de l'amour, il n'y a qu'un pas. Ils sont si beaux tous deux!.... La leçon à commencé. Ils traduisent les *Heroïdes* du poëte exilé. *Leander Heroni*! l'épisode amoureux! Elle traduira devant lui ces vers de la passion, de la volupté :

Ipsa vides coelum pice nigrius; et freta ventis....

Leander traverse l'Hellespont pour rejoindre Hero. Dans l'orage, sur les vagues écumantes, il songe à sa bien-aimée. Ses désirs sont brûlants comme ceux de l'amour. Abélard écoute ces stances passionnées. Elle traduit le sein oppressé, les lèvres tremblantes, pâle; la tendresse et presque la honte dans les yeux. Lorsque le poëte exprime le délire de la passion, Héloïse laisse tomber le livre.... Amour! amour! amour!

Faut-il suivre notre héros dans la nouvelle voie? Durant cette période heureuse, son histoire est celle de tous ceux qui ont aimé. Un bonheur immense, un oubli de tout ce qui n'est pas l'amour.

Dialectique, théologie, cours glorieux, élèves enthousiastes, comme toutes ces choses s'effacent! *Elle*, c'est tout pour lui que la science n'avait pu satisfaire. Mais la passion aveugle. Ses visites trop fréquentes à la nièce de Fulbert font parler la ville. Ecoliers et bourgeois ont appris la chanson, rimée sur les amours d'Abélard:

C'est l'histoire singulière
A se raconter ce soir,
Du maître et de l'écolière,
De l'amour et du savoir. etc.

Le maître n'entend rien ou ne veut rien entendre. Ebloui par sa félicité, il marche au milieu des roses sans se soucier des épines qui lui lacèrent les mains.... Il aime!

Mais Albéric et Lotulfe, ses ennemis, ont ourdi un complot infâme. Sachant les projets insensés que Fulbert forme pour sa nièce, ils lui annoncent le mariage prochain d'Héloïse et d'Abélard. En effet, ceux-ci ont eu vent enfin de tout ce qui se racontait sur leur passion, et, malgré les résistances de sa maîtresse, Abélard veut consacrer leur amour par la loi, légitimer aux yeux du monde ce qu'ils légitiment, avec ivresse, dans leur cœur.

Fulbert, irrité par ses chimères qui menacent de s'évanouir, conçoit un plan horrible. Il s'empare d'Abélard, avec quelques bandits qu'il a soudoyés, et le soumet à l'atroce châtiment qui ne se décrit pas. Mais la vengeance du chanoine vient trop tard. Les amants avaient été bénis par un prêtre.

L'oncle d'Héloïse s'enfuit, poursuivi par la haine et le mépris de toute la ville.

Cet acte, dont nous ne donnons qu'une idée bien imparfaite, est, à notre avis, le plus riche drame, en poésie, en idées élevées, en intérêt dramatique. Le style en est suave et limpide, comme un air de Mozart. C'est une musique admirable que ces phrases passionnées où les amants se disent leur amour. Charles de Rémusat a mis toutes les qualités de l'écrivain politique au service du poëte. Mais nous nous réservons d'écrire notre opinion sur l'œuvre en elle-même, quand nous aurons terminé la partie narrative de cette critique.

Suivons donc Abélard ! Des ivresses de la gloire et des ivresses de l'amour, il faut passer par le malheur ! Le temps fut court entre ses félicités et sa mort mais une minute de vraie souffrance est terrible. Répondez-moi, vous, qui avez souffert !

La *Politique* : tel est le titre du quatrième acte. Il pourrait s'appeler aussi : La *Douleur*.

Héloïse est placée dans un couvent, celui d'Argenteuil, où, dans l'angoisse et dans la prière elle attend l'ordre de celui qu'elle aime. Sa science, ses vertus la font admirer et chérir par tout le monastère ; les sœurs l'engagent à prendre le voile. Elle résiste à leurs supplications jusqu'au jour où Hilaire, l'élève préféré d'Abélard, lui apporte une lettre du maître, Cette lettre, toute de résignation et de renonciation, l'engage à ne plus retourner dans le monde. Abélard lui-même est entré dans les ordres pour donner à son enseignement une autorité plus directe et pour contraindre sa pauvre âme troublée à revenir à la science en perdant l'amour. Pour lui, Héloïse n'est plus qu'une sœur tendrement aimée. La maîtresse, l'amante, l'épouse il veut oublier tout cela pour se consacrer entièrement à son école et à Dieu. Héloïse obéit en pleurant aux conseils de celui pour lequel elle garde une immense affection et devient bientôt prieure du couvent d'Argenteuil.

Abélard recommence ses leçons. Les élèves affluent de nouveau comme aux plus beaux jours de sa gloire. Mais il porte ombrage à ses ennemis, à l'abbé de Clairvaux surtout, celui qu'on appela St-Bernard, l'apôtre implacable et farouche d'une religion de fanatisme et de haine. Puis ses doutes se manifestent. Il discute le dogme de la Trinité, sans sortir de l'orthodoxie pure, mais il l'explique à sa manière. De là des colères et des désirs de vengeance. Il continue d'appliquer la raison à la foi, d'éclairer, comme il le disait, la vérité divine par la vérité profane. On cherche à le retenir sur cette pente qui mène à l'hérésie. Il marche, il marche toujours.... Mais on a travaillé le peuple. On lui représente Abélard comme un renégat, un possédé du démon, un homme qui veut renverser l'Eglise, la foi, la vérité. Le clergé inférieur est aussi travaillé par les auteurs du complot qui se trame contre la plus grande intelligence du siècle. Les ennemis du maître parviennent à faire convoquer un concile où Abélard sera entendu et jugé. Ses disciples tremblent pour lui. Il les rassure :

« Ceci sera décisif, il y va du salut de votre maître, de son honneur, de

» sa gloire, je dis trop peu, du salut de la vérité ! J'ai intenté un grand
» procès, j'ai accusé toute la sciencc qui règnait avant moi. Elle se dé-
» fend ; elle veut se venger. Le jugement sera prononcé entre elle et moi.
» D'un côté, les vieux gardiens des vieilles erreurs, les sépulcres blanchis
» qui recèlent les ossements de tous les mensonges ; de l'autre, la vérité
» qui renaît jeune et puissante, après une disparition de quelques
» siècles, et qui se transfigure sous les traits de l'intelligence pure et libre.
» D'un côté, toutes ces puissances tyranniques et fragiles, qui ne brillent que
» dans les ténèbres ; de l'autre, la sainte révolte de la raison opprimée qui
» vient encore, ainsi qu'aux premiers jours de la foi, appeler à elle tous
» les esclaves et délivrer le monde »....

Mais Abélard, malgré son génie et sa grande foi, n'est plus le Titan de la jeune raison dans le siècle de l'oppression de la pensée. Le souvenir de son amour, quoi qu'il ait fait pour oublier, le plonge souvent dans des tristesses et des faiblesses insondables. Tous ces obstacles qu'on sème sur sa route, les accusations ridicules, les médisances fielleuses, les calomnies repoussantes, toutes ces horreurs lassent enfin son âme rassasiée de lutte. Mais il veut combattre une fois encore, en plein jour, devant les puissants, armé du seul glaive de l'éloquence et de la vérité, et secouer jusque dans ses fondements la forteresse inexpugnable des vieilles erreurs, des vieux mensonges.

Le concile se réunit à Sens. Presque tous les membres de cette assemblée sont hostiles à celui qu'on va juger. Le roi lui même siégera, le roi Louis VII, fils dégénéré d'un monarque vaillant et juste.

Abélard est introduit. L'archevêque de Sens formule les griefs qui poussent le concile à un jugement. Puis, sur l'ordre de St-Bernard, le peuple est expulsé de la salle, afin que les atrocités futures n'aient pas d'autres témoins que leurs auteurs. Le coupable est seul, ému, pâle, sublime de douceur et de fermeté. Aux imputations de l'archevêque de Sens, Abélard veut répondre. On lui ferme la bouche, on le menace et l'abbé de Clairveaux, d'une voix tonnante, s'écrie que les membres du concile ne sont pas réunis pour examiner mais pour juger, non pas pour entendre l'hérétique, mais pour le condamner. Abélard proteste dans le bruit. On le force de s'agenouiller et de se rétracter. Ils se tourne vers les évêques, vers le roi, tous les visages sont pleins de haine. Pas un regard sympatique, sinon celui de Gauffroy évêque de Chartres, dont la voix se perd dans le bruit quand il veut réclamer pour l'accusé le droit de se défendre.

Abélard supplie, se tord les mains, se traîne devant Louis VII pour lui demander la faveur de se disculper. Rien ! « Vous en repentez-vous ? » lui cria St-Bernard. Le malheureux murmure : « Non ! » et tombe évanoui dans cette salle où la stupidité du roi, l'envie et le fanatisme du clergé, condamnèrent le génie du temps.

Abélard ! Abélard ! martyr sacré de la Raison et de la Vérité : noble apôtre d'une religion d'amour, esprit glorieux, âme généreuse et vaste comme ton intelligence, tu peux être frappé par les ennemis et par les lâches, ca-

lomnié par les envieux, condamné, proscrit. Comme tu dépasses de toute ta hauteur les rancunes misérables et les faiblesses attristantes de ceux qui mirent sur ton front l'auréole du matyre à celle de la gloire ! Ce concile n'a pas été un tribunal pour toi. Ce ne fut qu'une embuscade habilement préparée. On t'a bailloné, on t'a lié, puis on s'est acharné contre toi. La réprobation éternelle, universelle, s'attachera sans cesse aux juges du concile de Sens, St-Bernard, quelles que soient les louanges à lui prodiguées, apparaît à l'avenir marqué du signe de Caïn.

Comédie sinistre que la condamnation d'Abélard ! Le rayonnement est pour le condamné, la honte pour les juges.... Abélard fut recueilli par ses élèves. Une femme surtout s'aida à consoler l'infortuné. Quand il fut seul, sur sa couche de douleurs, cette femme enleva son long voile.... Un cri de joie traversa la salle froide et sombre. « Héloïse ! » — « Abélard : » L'amant oublia martyr, condamnation, injustice — pour renaître à l'amour.

Cette renaissance ne dura qu'une heure. Enivré par les projets charmants de son Héloïse, Abélard se laisse aller doucement à ces beaux rêves d'amour et de bonheur. Qui ne serait séduit par cette maîtresse bien-aimée :
» Nous irons vers ces climats vantés où le ciel est si pur, l'air si doux, la
» fleur si embaumée.... Nous découvrirons dans le désert quelque coin vert
» et riant, où sous un toit de roseaux, nous abriterons notre bonheur. Et
» là, ô mon unique bien, nous retrouverons cette vie des chrétiens des pre-
» miers jours de l'évangile ou des patriarches de la bible. Ensemble, nous
» verrons se lever l'aurore, ensemble nous verrons le jour finir, et ta main
» dans ma main, mon cœur sur ton cœur, nous n'aurons qu'une vie pour
» deux âmes. Dis, ô mon bien-aimé, n'est-ce pas que nous serons heureux ? »
— « Oui, mon ange, oui mon unique amour ».... Lui répond Abélard en la pressant dans ses bras.... L'ivresse est d'un instant !

La séduction fait place à la réalité. Soudain Abélard se dégage des embrassements de son Héloïse. Il lui dit que les passions de la chair ne sont et ne doivent être rien pour lui. Sa voie est autre. La condamnation injuste appelle une juste réparation. Il veut aller à Rome, aux pieds du St-Père, demander sa grâce. En vain l'amante se jette-t-elle à genoux, le supplie-t-elle d'épargner la femme qu'il aime.... L'esprit a vaincu le cœur.

Tel est en quelques lignes, le résumé du quatrième acte. C'est la phase poignante et douloureuse du drame. L'injustice et la haine frappent Abélard : l'oubli remplit de tristesse l'âme d'Héloïse. C'est l'heure de la suprême souffrance.

Le pathétique est admirable dans plusieurs scènes. Celui qui sait écrire des pages si riantes et si suaves trouve dans son cœur de poëte des accents d'une saisissante profondeur. L'*Abélard* de Rémusat est toute une révélation.

Accompagnons maintenant le proscrit dans son pèlerinage vers la ville éternelle et pénétrons dans le dernier acte de l'œuvre qui nous occupe : *La Mort* ! C'est au fond des cercueils que s'éteignent les triomphes, les gloires, les haines, les félicités, les douleurs, l'amour même. Assistons le

front baissé, l'âme recueillie, le cœur triste et sombre au trépas de celui que nous avons rencontré si grand, si renommé, et que nous retrouvons, déçu, misérable!.... *O vos omnes qui per viam transitis, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus*! C'est le sentiment d'une insondable douleur qui poursuit Abélard sur le chemin qui mène à Rome. Il avance, mais toujours plus triste, toujours plus faible; malade de corps et d'âme, il s'arrête à la célèbre abbaye de Cluny. Les frères le reçoivent avec une hospitalité pleine de sollicitude. Mais les soins sont choses vaines. L'arbre est miné jusqu'à la racine. Il s'affaissera au premier coup de vent.

Pierre de Cluny, supérieur de l'abbaye, se charge d'obtenir la grâce d'Abélard à Rome et de le réconcilier avec St-Bernard. Il réussit — mais la mort viendra bien avant que ces pardons portent leurs fruits. D'ailleurs le maître est trop au-dessus des sciences et des erreurs humaines pour transiger avec sa conscience. Comme tous les grands esprits qui, partant de la foi et se servent de leur raison pour fortifier leurs croyances, arrivent au doute, Abélard doutait. Descendu des nuages de la dialectique et de la théologie, il avait monté dans les régions plus noble — mais sombre encore! — de la philosophie. Se dégageant du surnaturel, il s'était demandé : « Qu'est-ce que l'homme? pourquoi l'a-t-on crée » Et, en face de ce problème, il avait reconnu l'inanité relative des sciences qu'il avait aimées.

Qu'est-ce que l'homme? le Dieu de l'évangile, le Dieu d'amour, aurait certainement pu créer l'homme dans ce qu'il y a de bon, mais comment ce même Dieu d'amour a-t-il pu créer l'homme dans ce qu'il y a de misérable et de honteux? Est-ce un Dieu d'amour celui qui fit les vices et les misères, les crimes et les horreurs? Un Dieu d'amour tolèrerait-il ces choses?.... L'intelligence d'Abélard hésite. Il en était venu au dernier terme de la philosophie : Dieu existe-t-il? Comme toutes les âmes sincères qui ont cherché, pensé, sondé, il s'était posé cette question et y avait répondu par un « je ne sais pas » douloureux.

Au sein de ces doutes, avant-courreurs du désespoir pour un esprit de la trempe d'Abélard, et de ces faiblesses immenses du corps, qui précèdent infailliblement une mort prochaine, Abélard reçut un message d'Héloïse. L'émotion brisa les fibres qui l'attachaient encore à la vie. Il s'en alla, dans l'ombre des tombeaux, désabusé, triste, débile, le doute dans l'âme, et le cœur plein de souvenirs amers, regrettant son Héloïse, ses luttes, ses travaux qui lui semblaient si stériles maintenant — mais serein quand même. Il avait la conscience d'avoir largement rempli son devoir. Cela lui suffisait pour mourir en paix.

*
* *

C'est, en quelques pages, l'analyse du drame de Charles de Rémusat. Nous espérons en avoir donné une idée assez complète malgré nombre de lacunes que nous sommes le premier à regretter pour qu'on saisisse le

but de l'auteur. Revendiquer, dans le passé, pour le présent, les bienfaits de la liberté de penser; flétrir l'intolérance, chanter l'amour et enfermer dans un cadre plein d'une suave poésie cette apparition poétique d'Héloïse et d'Abélard, tels ont été les moteurs de celui qui nous a laissé ce beau drame.

Et maintenant que dire de l'œuvre en elle-même ? Il vaudrait peut-être mieux admirer et se taire. Nous ne pouvons résister cependant au désir d'ajouter quelques lignes à cette étude.

Parlerons-nous du style ? On a pu voir, d'après les extraits cités, toute la richesse d'uue plume qui manie la langue française à ravir. Nous n'avons qu'à nous incliner devant une autorité littéraire comme Rémusat. Quand nous nous sentirions autorisé à faire des réserves sous ce rapport, nous ne le pourrions.

Nous avons oublié de dire au commencement de cette critique, qu'*Abélard* n'était point destiné à la scène. Le drame est beaucoup trop long ; la philosophie y tient place trop considérable ; il y a trop de science littéraire prodiguée dans cette œuvre magnifique, pour qu'elle fasse les délices d'un public ordinaire. Il faut lire, méditer, admirer et c'est tout.

Quant à la manière dont l'auteur s'est servi de l'épisode splendide que nous livre le XIIe siècle, nous ne pouvons guère que louer. Il nous semble bien avoir rencontré par ici par là quelques incompatibilités physiologiques, quelques étrangetés, quelques longueurs dans l'action ; mais toutes ces taches infimes sont noyées dans une abondance de situations d'un pathétique tellement sublime, dans une telle richesse de pensée et de style, que nous faisons fi volontiers de ce qui nous a paru défectueux — à tort peut-être — pour recommander à tous la lecture de ce drame et pour leur assurer d'avance qu'ils y trouveront ample satisfaction s'ils ont gardé le culte du beau, du vrai, du juste.

Et puis c'est une jouissance déjà, pour tout esprit cultivé, que de venir puiser à la source de la philosophie naissante, que de contempler cette gent écolière absorbée par le *Trivium* et le *Quadrivium*, ces jeunes hommes qui cherchent la vérité, qui s'enthousiasment de l'éloquence et du génie et qui sont, à côté de cela, des joyeux adolescents prenant la vie sous son aspect riant ; c'est un bonheur de poursuivre, dans toutes ses phases, l'existence du plus illustre des *précurseurs*, celui qui défendit la science et la raison contre la foi aveugle et le préjugé et qui dans ce moyen-âge de tyrannie et de ténèbres, jeta le premier au monde nouveau, à l'avenir, des paroles de liberté, de fraternité, de justice. Abélard était digne d'inspirer une œuvre immortelle. Charles de Rémusat était, plus que tout autre, capable d'ériger au maître illustre un monument qui fût à la hauteur de l'homme qu'il célèbre. L'œuvre vivra aussi longtemps que le souvenir d'Abélard. C'est assez dire

pour montrer tout ce que la lecture du drame de Rémusat nous a laissé d'admiration et tout ce que l'œuvre elle-même a d'élévation philosophique, et de valeur littéraire.

Dans un siècle, on ne lira sans doute plus les ouvrages politiques de Charles de Rémusat. Mais son *Abélard* restera. Chanter la passion et la liberté, chanter ces saintes flammes avec une inspiration aussi profonde que celle qu'on retrouve dans tout ce drame, c'est le vrai chemin conduisant à l'immortalité ! *Exegit monumentum aere perennius.*

VIRGILE ROSSEL.



MOUTIER-GRANDVAL

RÉFORMATION

Par A. Quiquerez

Docteur en philosophie, officier d'académie, membre actif ou correspondant
de nombreuses sociétés savantes suisses et étrangères

1878

PRÉFACE

La Société jurassienne d'émulation se réunissant à Moutier, en 1878, il sera peut-être intéressant de lui présenter une notice sur l'introduction de la Réformation dans l'ancienne Prévôté de Moutier-Grandval. C'est un chapitre de l'histoire de cette contrée, écrite il y a plusieurs années, et restée manuscrite. Nous avons seulement complété notre première rédaction et supprimé quelques faits contemporains étrangers à notre sujet.

Les faits ont été puisés dans les archives de l'évêché de Bâle; dans celles de la Prévôté de Moutier, lorsqu'elles étaient encore déposées dans une annexe du temple ; dans celles de l'abbaye de Bellelay, quand elle se trouvaient dans un galetas de la préfecture de Delémont ; dans celles de la ville même et enfin dans plusieurs ouvrages manuscrits provenant des chanoines de Moutier. Nous n'indiquons que les principales sources et nous serons même sobre d'autres citations pour que les notes ne soient pas plus longues que le texte.

Déjà à l'occasion de la première réunion de la Société d'émulation à Moutier, en 1850, nous avons présenté une notice et un relief de l'ancienne église abbatiale de ce lieu, démolie neuf ans après. Dans une autre réunion à Delémont, en 1863, on a admis dans les Actes notre notice sur l'établissement des chanoines de Moutier dans cette ville, à la suite de la Réformation. On a ensuite publié dans divers mémoires, huit ou neuf de mes notices sur l'abbaye de Grandval et ses antiquités. Une partie est indiquée dans le catalogue de mes publications en 1877 et deux de ces notices sont plus récentes.

Ces quelques pages sur l'introduction de la Réformation dans la Prévôté de Moutier sont ainsi le résultat de longues recherches sur cette contrée. Elles sont écrites sans préven-

tions confessionnelles, émettant nos appréciations avec l'indépendance d'un homme qui croit que Dieu tient compte des actions de ceux qui le servent, sans distinction de forme de culte et d'autres choses inventées par les hommes toujours enclins à rabaisser l'Etre Suprême au niveau de l'humanité, ce chétif atôme perdu dans l'immensité de la création de l'Univers.

On aurait pu entrer dans de plus grands détails, sans changer pour autant les faits importants. Les histoires de l'évêché de Bâle, manuscrites ou publiées, sont fort laconiques au chapitre de la Réformation. Leurs auteurs manquaient de données suffisantes, et leur cadre était trop étroit. Plusieurs appartenaient au clergé des deux confessions et ils n'ont pas assez aperçu ou osé reconnaître les causes de ce grand fait de l'histoire qui a affranchi le tiers de la chrétienté de la domination de Rome. Certaines de ces causes existent encore et elles tendent à amener un résultat plus ou moins analogue à celui qui eut lieu au XVI[e] siècle. Quand l'autorité dirigeante recule ou reste stationnaire, la force des choses la laisse à l'arrière plan, et cette force poursuit sa marche en avant. Il en sera toujours ainsi en politique comme en religion.



MOUTIER-GRANDVAL

RÉFORMATION

La Prévôté de Moutier-Grandval qui pendant plusieurs siècles avait été soumise presque exclusivement à l'administration du Chapitre de ce lieu, successeur de l'Abbaye, avait été peu à peu assujetie à celle de l'évêque de Bâle, comme souverain territorial. Puis en 1486, à la suite d'un conflit pour l'élection d'un prévôt, Berne était intervenu et, par la violence, avait forcé les Prévôtois à recevoir sa combourgeoisie, au grand détriment de la souveraineté de l'évêque. Quelques années plus tard, en 1499, un neveu de celui-ci, Bernard de Zerhein, ayant pris le parti de l'Autriche alors en guerre avec les cantons suisses, traversa l'évêché de Bâle avec une bande de gens armés et saccagea la Prévôté de Moutier en haine des Bernois. Moutier, Tavannes et autres villages furent incendiés et cette circonstance diminua singulièrement l'attachement des Prévôtois pour leur souverain qui ne répara point le dommage causé par son neveu quoique sans sa participation.

Bientôt le grand événement du 16e siècle, la Réformation vint fournir l'occasion d'exploiter ces griefs et la Prévôté de Moutier ressentit alors toutes les conséquences politiques et sociales de cette révolution, qui n'aurait pas eu lieu chez elle, sans les conflits et les guerres dont on vient de parler.

Les causes de la Réformation sont nombreuses : chaque auteur, selon sa croyance, leur donne une interprétation différente. Mais les révolutions ne se font pas brusquement ; elles naissent de dispositions qui, dans l'ordre moral et physique, se forment lentement, graduellement, en sorte que souvent on trouve peu de proportion entre les causes apparentes et certains effets. La cause apparente n'est souvent qu'une occasion qui prédispose et amène les évènements. Quand la mesure est comble, un atôme peut occasionner un grand débordement, et il ne l'a point produit. Cependant les écrits du 15e et du commencement du 16e siècle indiquaient et pronostiquaient cette grande révolution. Tous se plaignaient amèrement de la dégénération de l'Eglise chrétienne. Les conciles de Constance et de Bâle avaient vainement tenté une réforme, non pas des dogmes, mais des abus résultant du malheur des temps, des richesses excessives du clergé et de sa corruption qui en était la suite.

La cour de Rome, au lieu d'entrer avec prudence dans les voies d'une réforme nécessaire, ne s'occupait que d'affaires politiques et mondaines. La bâtisse d'une église à Rome fit prodiguer des indulgences qu'on livra à prix d'argent, comme une marchandise (1). Les collecteurs abusèrent des pouvoirs qu'on leur donna. Il y eut de nombreux scandales de leur part et de celle de plusieurs autres ecclésiastiques. Dès les dernières années du 15e siècle et les premières du suivant, la nécessité d'une réforme de l'Eglise était répandue dans l'air, comme elle l'est encore dans ce moment; elle pénétrait dans tous les cœurs, chacun en sentait l'urgence et l'opportunité. Des ecclésiastiques et d'autres personnages voulurent la tenter, mais cette entreprise, au-dessus de leur force, les écrasa sous son fardeau. L'Allemagne, la France, la Suisse s'agitèrent en sens divers. On alluma des buchers pour réprimer des opinions exagérées ou fanatiques. Il y eut des réunions, des assemblées religieuses, dans lesquelles on discuta publiquement sur les réformes à établir et chaque parti éprouva alternativement des succès ou des défaites. Le peuple s'en préoccupa et, quand une fois il entrevit qu'il pouvait en tirer parti pour son émancipation, il se lança dans cette voie et, en certains lieux, il se livra aux plus grands excès.

Ainsi qu'il arrive toujours lorsqu'une question de grand intérêt est soulevée et que l'autorité qui devrait la résoudre ne sait pas ou ne veut pas le faire, le peuple s'en empare, il se forma deux partis en Suisse, non par canton encore, mais isolément, dans chaque localité, dans chaque famille. Les vingt premières années du 16e siècle furent remplies d'agitations, lorsque enfin le curé Ulric Zwingli qui avait longtemps joui de toute la confiance de ses supérieurs ecclésiastiques, qui avait été déclaré par eux un des soutiens de l'Evangile, se fit un des partisans zélé de la Réformation. Persécuté d'abord, il trouva ensuite de l'appui à Zurich et, en 1522, il lança une thèse en soixante articles dont les principaux se prononçaient contre l'autorité du pape, l'invocation des saints, les bonnes œuvres, la messe, les dîmes ecclésiastiques, les fêtes, les pèlerinages, le luxe des ornements d'église, le culte des images, les confréries, le célibat des prêtres, les vœux perpétuels dans les monastères, les indulgences, le purgatoire, le caractère divin du sacerdoce qui ne devait être considéré que comme une simple fonction et contre bien d'autres choses, touchant tantôt aux dogmes, tantôt à la discipline de l'Eglise.

Les principes de Zwingli combattus en certains lieux furent admis en d'autres avec des succès divers. On se persécuta réciproquement, et à peine née, la Réformation se déchira elle-même. Zwingli, un de ses apôtres en Suisse, faisait consister la base de sa doctrine sur la Bible, et il disait :

(1) L'évêque de Bâle, indigné des abus que commettaient les vendeurs d'indulgenges, défendit de les laisser prêcher dans son diocèse. — Hist. de la Confédération suisse, X. 157.

« la claire parole de Dieu, la Bible expliquée par elle-même et par l'esprit » particulier de chacun, est l'unique et suprême règle de la foi. » Luther raisonnait de même et cependant ces deux chefs de la réforme n'étaient pas d'accord sur la question de l'eucharistie, à laquelle chacun d'eux, sur le même point, donnait un sens différent, d'aprés son opinion personnelle. Il n'est donc pas surprenant que si ces deux grands hommes ont pu différer sur plus d'un point, cette libre interprétation d'un livre écrit pour un autre temps et un autre peuple, ait conduit aux plus étranges erreurs et donné naissance aux sectes les plus fanatiques. Le peuple s'empara des théories sur la liberté religieuse, sur l'abus des monastères, sur la puissance temporelle du clergé et de la noblesse, pour les transformer en libertés politiques et sociales. Les anabaptistes prêchèrent alors l'égalité absolue, l'abolition des impôts et des dîmes, la communauté des femmes et l'extermination de ceux qui ne partageaient pas leur opinion. Ils purifiaient leur néophites en les plongeant dans l'eau des rivières, en imitation du baptême donné par le précurseur Jean-Baptiste. Cette secte se multiplia en Allemagne où les deux confessions la poursuivirent également. Elle pénétra en 1525 dans l'Evêché de Bâle et surtout dans la vallée de Laufon où les paysans crurent trouver une occasion favorable pour s'affranchir des charges imposées par le clergé et la noblesse. Leurs bandes armées furent écrasées ou dissipées, mais une partie de leurs principes resta dans les esprits.

Tous ces mouvements tumultueux, toute cette agitation indiquaient la nécessité de porter une main ferme à la réforme des abus. Les gouvernements des cantons restés encore catholiques : Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zug, Berne, Fribourg, Soleure, Glaris, s'adressèrent au pape pour lui demander une réforme canonique des mœurs et de la discipline ecclésiastique, mais le Saint-Siége ne leur répondit point. Qu'était-ce que la voix de ces petits peuples pour une cour qui avait repoussé les propositions de deux conciles où siégeaient les hommes les plus éminents de l'Europe ? Elle méconnut tous les signes du temps et la voix de ses ouailles alarmées. Ces mêmes cantons résolurent alors de procéder eux-mêmes à cette grande œuvre, en attendant la convocation d'un concile général qu'on réclamait de toutes parts. Ils tinrent deux assemblées à Lucerne en 1524, et l'ordonnance qu'ils rédigèrent alors est une preuve manifeste de leur bonne foi, comme aussi des abus qu'il était urgent de faire cesser. Nour croyons devoir reproduire la partie la plus essentielle de cet écrit.

« Considérant que les pasteurs des âmes se taisent et dorment, que le » chef de l'Eglise garde un silence inquiétant pour le maintien de la doc- » trine catholique, nous, députés des Etats attachés à la foi orthodoxe de » nos pères et à la parole de Dieu telle qu'elle a été enseignée depuis qua- » torze cents ans, nous avons résolu de maintenir les sacrements au nombre

» de sept, la célébration de la messe et de la Fête-Dieu, le jeûne et l'absti- » nence, les pèlerinages, les processions, les offrandes, le célibat ecclésias- » tique. Nous ne souffrirons aucune innovation luthérienne ou zwinglienne » parmi nous. Nous ne souffrirons pas non plus que nos croyances dans la » sainte Vierge et saint Antoine soient un objet de dérision dans les caba- » rets, ni qu'on insulte en aucune manière aux images des saints exposées » à la vénération des fidèles dans les églises, au coin des rues ou sur les » chemins.

« Mais nous avons décidé de tenir fermement aux droits des Etats en- » vers et contre tous. Nous n'entendons point que les prêtres s'abritent » derrière les immunités ecclésiastiques pour refuser l'impôt, pour » s'exempter des tribunaux civils et réclamer le for de leur évêque qui » souvent ne les punit pas assez selon la gravité de leurs délits ou crimes. » Nous ne voulons pas davantage que, sous prétexte de religion on puisse » trafiquer des indulgences et de l'administration des sacrements, cumuler » des bénéfices, acquérir des immeubles par une voie clandestine, ou » extorquer aux moribonds des donations testamentaires. Lorsqu'un de » nos ressortisssants comparaîtra devant un tribunal ecclésiastique, ce ne » sera que pour affaires matrimoniales et tout s'y traitra en langue alle- » mande. »

Ce mandement des cantons catholiques, placé en regard de la thèse de Zwingli, indique mieux l'état des abus et des réformes désirés que de longs commentaires; mais ces mesures prises tardivement par quelques gouvernements cantonaux, étaient insuffisantes pour arrêter les opinions divergentes qui occupaient alors tous les esprits. Il y eut des réunions de personnages influents des deux partis. Le colloque de Bade, le 26 mai 1526, fut favorable aux catholiques qui, dans l'ivresse de leurs succès, prirent des décisions imprudentes contre leurs adversaires. Berne se trouva blessé et, dans un colloque célèbre tenu dans une de ses églises le 26 janvier 1528, le parti des réformateurs l'emporta sur tous les points. C'en était fait du catholicisme dans cette ville et dès que le gouvernement eut accepté la réforme, il voulut la propager dans tout le canton. Il fit donc savoir ce qui suit à ses ressortissants : « Les dix articles de la dispute » (colloque) de Berne, ayant été reconnus vrais, par la parole de Dieu, » nous ordonnons à tous nos prédicateurs, à la ville, comme à la campa- » gne, d'y conformer leur enseignement (1). Nous rejetons à jamais le » joug des évêques qui n'ont su que tondre et non pas paître leur troupeau.

(1) Hist de la Confèderation suisse, X, 334. Les dix articles étaient les thèses débattues dans le colloque. Ils traitaient de l'Eglise, de la rédemption, de la Cène, du purgatoire, des images, du célibat et autres sujets de controverse touchant le dogme et la discipline. L'inaction de Rome avait tout perdu ; les évêques ne se sentaient pas la force d'assister à ces colloques, auxquels on les invitait cependant. Les orateurs catholiques firent défaut. L'empereur d'Allemagne avait défendu aux évêques de Bâle, de Constance et de Lausanne d'assister au colloque de Berne, voulant qu'ils attendissent une réunion à tenir en Allemagne. — Cependant celui de Bâle se fit excuser.

» Les doyens et les chefs de la paroisse sont affranchis du serment qu'ils » leur ont prêté et qu'ils ne prêteront dorénavant qu'à nous. Celui qui se » refusera à le faire et se montrera contraire à la doctrine évangélique sera » remplacé par un pasteur pieux et fidèle. La messe et le culte des images » sont abolis à jamais, toutefois ces changements se feront avec les égards » dus aux faibles que Dieu veuille éclairer par sa parole. Permis aux do- » nateurs vivants d'institutions pieuses de retirer leurs offrandes; il nous » sera rendu compte des autres biens d'église. Les moines continueront de » jouir en paix de leurs revenus jusqu'à leur mort, mais ils ne recevront » pas de nouveaux frères. La liberté de se marier dont les prêtres ont été » privés, contrairement aux saintes écritures, leur est rendue. Des peines » sont réservées pour être appliquées sévèrement à la débauche et à l'in- » tempérance. Et, pour que notre peuple soit bien instruit des motifs de cette » ordonnance, la messe sera remplacée dans tout le pays par une prédi- » cation assidue de la parole de Dieu.

Ce décret, bien différent des décisions prises par le même gouvernement avec d'autres cantons, dans la conférence de Lucerne, donna gain de cause aux partisans de la réformation et effraya leurs adversaires. Le peuple avide de liberté se laissa entraîner par les novateurs ; il dévasta les églises, et en brisa les statues et les images.

Dans l'évêché de Bâle la résistance fut plus grande. La ville épiscopale était habitée par le haut clergé issu de familles puissantes, par des docteurs de l'université qui, pour la plupart, penchaient pour la réforme; mais tout le conseil de la ville ne partageait pas cet avis. L'élection d'un nouvel évêque Philippe de Gondelsheim et son arrivée à Bâle ranimaient un instant le parti catholique que l'apostasie du suffragant venait d'effrayer ; mais lorsqu'on apprit le résultat du colloque de Berne, il s'éleva une sédition : des ouvriers attroupés dévastèrent quelques églises. Il fallut autoriser des prédications dans plus d'un temple et, dès lors, la division et la confusion régnèrent de toutes parts. Les 8 et 9 février 1529, un mouvement populaire força la main du gouvernement, les églises furent saccagées; le vieux Munster élevé au 11e siècle par l'empereur Henri II, sur les débris d'un édifice plus ancien, ne fut pas épargné et comme les dévastateurs ne pouvaient s'accorder sur le partage du butin on brula celui-ci devant la cathédrale.

De tous côtés la Réforme prenait pied en Suisse, toujours précédée d'émeutes, de désordres et quelquefois accompagnée de la violence plutôt que de la persuasion ; car la conviction religieuse ne fut pas le seul mobile des conversions. Il suffit de lire les actes du temps pour s'assurer de ce fait (1). La politique, l'intérêt des localités, celui privé, ainsi que bien

(1) Archives de l'Evêché de Bâle, des villes de Porrentruy et Delémont, de la Prévôté de Grandval et autres.

d'autres causes, n'y restèrent pas étrangers. La passion perçait dans les deux partis; elle divisait même les réformateurs entre eux. Les haines confessionnelles qui règnaient entre Luther et Zwingli ne cédèrent à aucune parole de conciliation. Ce dernier se ressentait de la rusticité des montagnards d'alors, blâmant tout ce qui ne s'accordait pas avec son opinion absolue. Il poussa Zurich et l'Helvétie entière à la guerre civile, et lui, qui avait anathématisé le clergé catholique, s'ingérant dans les affaires séculières et prenant part à la guerre, se trouva, la hallebarde à la main, à la tête de confédérés marchant contre des confédérés. La mort en le frappant avec vingt-cinq prédicants armés comme lui, sur le champ de bataille de Cappel, ne ramena pas la paix que cet apôtre violent avait repoussée de tout son pouvoir (1).

Le soulèvement des paysans en Allemagne, en Alsace, dans le Val de Laufon, n'avait servi qu'à faire répandre des torrents de sang. Les chefs leur avaient persuadé que toute espèce d'autorité était une tyrannie imposée à l'homme libre et que celui-ci devait user de sa liberté sans aucune espèce de frein civil ou religieux. De là, la haine de ces égarés pour la noblesse et le clergé; de là, le pillage et la dévastation de tout ce qui appartenait à ces deux classes; de là, la communauté des biens, celle des femmes et de toutes ces folies prêchées d'époque en époque, comme encore de nos jours. Si alors elles ne furent mises en pratique que dans quelque provinces, elles ne laissèrent pas que de causer de grands désastres et une catastrophe sanglante.

En lisant les documents des archives de la Prévôté de Moutier, on est porté à croire que les Prévôtois seraient restés dans la foi catholique sous l'influence de Berne. Mais pour cette république ambitieuse une lettre de combourgeoisie, octroyée par elle, était une arme à double tranchant qui blessait aussi bien ceux qui en étaient gratifiés que le souverain légitime qu'elle dépouillait. Berne profitait de toutes les occasions pour accroître sa domination et cette ville sut habilement exploiter la position embarrassée dans laquelle se trouvaient les Prévôtois. Ceux-ci, ballottés entre les chanoines tirant la meilleure part des revenus de la contrée, et les officiers de l'évêque de Bâle cherchant constamment à étendre la domination de leur maître, qui leur avait attiré les guerres de 1486 et 1499, se trouvèrent tout disposés à écouter les suggestions de Berne.

Le chapitre de Moutier, par suite de ces conflits, avait perdu une grande partie de son influence sur ses anciens sujets et même ceux-ci lui attribuaient l'expédition de Bernard de Zerhein, comme une conséquence de leur hostilité au prévôt que Berne avait patronné. L'influence religieuse

(1) Hist. de la Confédération suisse I. X, 471, 474. — Histoire de la Confédération suisse. L. Vulliemin, II, 46.

des chanoines n'avait pas moins baissé dans l'esprit des Prévôtois. Si jadis les bénédictins et bien des chanoines, leurs successeurs, avaient offert des modèles de vertu; si, dans les anciens temps, des prêtres sortis de Grandval, pour aller desservir les paroisses, avaient montré un zèle et une charité chrétienne qui pouvaient racheter quelques défauts, il se trouvait depuis longtemps bien des desservants de paroisse qui s'étaient plus occupés de leurs intérêts temporels que de la culture des sentiments religieux de leurs ouailles. (1)

Selon les localités, la nomination aux cures de la Prévôté dépendait de l'évêque de Bâle, du chapitre de Moutier, de l'abbé de Bellelay et, dans les querelles précédentes, les curés avaient naturellement pris le parti des collateurs de leur bénéfice, plutôt que de leurs paroissiens mêmes et souvent ils se trouvaient en dissidence avec ceux-ci.

Au sud de la Prévôté de Moutier-Grandval, Bienne qui visait à devenir une république indépendante, avait prêté l'oreille aux prédications de Wittenbach et cette ville propageait la réforme le long du lac tout en s'occupant de son introduction dans les montagnes et la vallée d'Erguel. A cet effet, elle faisait usage d'un droit de combourgeoisie négocié en 1329 avec le prévôt et le chapitre de St-Imier, du consentement du diocésain, l'évêque de Lausanne, tandis que cette contrée dépendait de la souveraineté de l'évêque de Bâle, et plus ou moins de celle de Bienne, à raison d'un droit de bannière qu'elle tenait de lui, et auquel droit elle donnait une extension exagérée. Par ces actes, le magistrat de Bienne se regardait comme l'avoué de la collégiale de St-Imier et il avait étendu son pouvoir si loin qu'il se faisait rendre compte annuellement des revenus du chapitre, qu'il y avait voix et présidait par ses députés à l'élection des chanoines. Le maire de Bienne, tout en feignant d'administrer l'Erguel au nom du prince évêque de Bâle ne s'y rendait jamais qu'accompagné de quelques magistrats de la ville et d'une suite telle qu'il semblait tout au moins partager la souveraineté d'Erguel.

On accusait alors les chanoines de St-Imier d'ignorance, d'oisiveté, de dissipation pittoyable des biens de leur église. Ils laissaient tomber en ruines leur église et d'autres chapelles dont l'entretien était à leur charge. En vertu des actes qu'on vient de citer, Bienne s'était érigé en censeur de leur conduite et, en 1526, cette ville les avait exhortés à renvoyer les femmes qu'ils entrenaient publiquement, tout en leur faisant d'autres remontrances qui auraient été de la compétence de l'évêque et non pas de

(1) Les archives du chapitre de Moutier sont remplies de reproches adressés aux chanoines sur leur négligence des intérêts généraux de la corporation, sur leur nonchalance à remplir leurs devoirs de chanoines, sur les abréviations qu'ils introduisaient dans tous les offices et les cérémonies religieuses obligatoires, pour en diminuer la longueur et l'ennui, sur leur conduite irrégulière et le relâchement de leurs mœurs.

la leur. Il en résulta un conflit entre celui de Lausanne et celui de Bâle, en tierce partie avec Bienne (1).

Pendant ces démêlés la Réforme faisait du progrès. En 1529, le lundi de Pâques, Bienne s'enquérait de la manière de penser des chanoines de St-Imier en matière de religion. Selon quelques écrits, ces prélats semblaient pencher pour la Réforme. Dans beaucoup de couvents de la ville de Bâle et d'autres lieux, la nécessité de se marier avait été reconnue inévitable en 1130 (2) et au commencement du 16e siècle, elle n'était pas traitée avec indifférence. Les taxes pour fautes commises par suite d'un célibat forcé n'étaient pas admises dans les monastères, aussi beaucoup de moines et de nonnes sans convictions religieuses eurent hâte de changer de condition; mais les chanoines qui, à beaucoup de liberté individuelle, joignaient encore de gros revenus, n'étaient pas dans le même cas. Ceux de St-Imier répondirent donc à Bienne qu'ils s'en tenaient à leur ancienne foi.

Le peuple, quoique ignorant et indécis en matière religieuse, comprit sans effort le motif qui retenait les chanoines et il les menaça de leur retirer leurs revenus, s'ils ne voulaient pas mieux remplir leurs devoirs. On s'agita dans l'Erguel; on parla d'abolir la messe, tout en conservant les images, mais les Biennois s'indignèrent contre ce qu'ils appelaient une faiblesse idolâtre et ils menacèrent d'aller eux-mêmes renverser les statues et briser les images de l'église de St-Imier. Toutefois le magistrat informa l'évêque de l'état des choses; ce dernier voulut maintenir ce qui existait et Bienne s'en irrita. Les Erguellistes soutinrent le souverain et alors Bienne eut recours à Berne, le 26 février 1530, lui dénonçant la résistance des chanoines, de l'évêque et des catholiques, comme un acte attentatoire aux droits de la république biennoise, combourgeoise de Berne (3).

La Réformation avait de nombreux partisans en Erguel. Selon quelques auteurs, Farel avait déjà pénétré dans cette contrée, avec d'autres missionnaires expédiés par Bienne. D'après l'usage, ils attaquèrent directement les abus du catholicisme, la dissolution et l'ignorace des prêtres dont toute la besogne consistait à lire la messe, sans donner aucune instruction religieuse. A la fin du 16e siècle, l'évêque de Bâle, Jacques-Christophe de Blarer,

(1) Bridel 284. — Ruchat II. 484, III 51. — Hist. de Bienne par le Dr Blœsch. — Boyve, annales de Neuchâtel II, 278. Archives de l'évêché de Bâle. — Dans les registres de l'officialité de Bâle, on trouve des notions très importantes sur l'ignorance et le dérèglement du clergé. Les jugements rendus par cette cour de justice ecclésiastique, dans les causes de mœurs, d'indiscipline et même de grands crimes, témoignent d'une indulgenee coupable, formant un odieux contraste avec les sentences des tribunaux séculiers jugeant les mêmes crimes.

(2) Ruchat III, 51. — Boyve, II, 279 et 300. — Blœsch 122. — 22 mars 1529. — Histoire de la Confédération suisse I, 395.

(3) Ruchat, I, III. — Archives de l'évêché de Bâle. — Berne avait invoqué sa combourgeoisie pour obtenir des troupes de Bienne dans la campagne que cette ville fit contre les Oberlandais qui refusaient de se laisser imposer la Réforme, 1528. — Histoire de la Confédération suisse, X, 348.

adressait encore le même reproche à son clergé resté fidèle aux catholicisme, mais non pas à ses devoirs. L'attaque des prédicants ne fut pas longue : le peuple désirait s'affranchir de bien des servitudes regardées comme inhérentes au culte. La doctrine nouvelle offrait plus de liberté ; mais comme il n'y avait pas unanimité d'opinion, on consulta les assemblées paroissiales et la majorité décida d'abolir la messe et de la remplacer par le prêche, selon la formule des votations de cette époque.

Bienne sachant quel allait être le résultat de ce vote, demanda à l'évêque l'autorisation d'enlever les statues et les images hors des églises que le peuple allait envahir. L'évêque refusa et la tourbe irritée dévasta l'antique basilique de St-Imier. Il ouvrit le tombeau qui depuis des siècles renfermait la dépouille mortelle de ce personnage auquel la vallée devait son défrichement et la civilisation. Il en arracha les ossements poudreux et il les livra aux flammes. Boyve assigne à cet acte de vandalisme la date du 10 mars 1530 ; mais il en met une partie sur le compte des bourgeois de Bienne, en disant qu'ils allèrent détruire la chapelle de St-Imier bâtie l'an 600 par l'hermite Himerius et qu'ils emportèrent les plus précieux ornements.

Luther désapprouvait l'interprétation exagérée du Deuteronome : « Tu ne feras pas d'image taillée. » et il disait qu'on devait attaquer le culte des images par la parole et non pas par la flamme ; tandis que Zwingli, à Zurich, faisait casser à coups de marteau les statues, les tableaux, les vitreaux peints et jeter au feu les livres d'heures ornés de vignettes. Ce mode de procéder généralement suivi en Suisse, dans nos contrées et ailleurs encore, la dévastation des églises catholiques pour les approprier au culte réformé, a fait dire à des auteurs graves que le protestantisme n'a rien créé dans les arts pas plus que dans le dogme et qu'il n'a montré d'énergie que pour nier et détruire. A la vérité, depuis lors, il a condamné lui-même ces excès du passé, mais il est resté impuissant sous le rapport de l'art, à produire une expression artistique de sa pensée dans la construction des temples. Il n'a su en général que bâtir des édifices dans le style de ceux des catholiques, mais dénués d'autels et d'ornements. Aussi Napoléeon Ier a dit, qu'en fait d'art religieux, les protestants n'ont rien de véritablement beau.

Bienne ne contribua pas seulement à la dévastation des églises, mais cette ville mit aussitôt la main sur la fortune du chapitre de St-Imier, sous prétexte d'exercer ses droits d'avouerie. Elle assura cependant des pensions viagères aux chanoines dépossédés et des revenus suffisants aux pasteurs réformés.

L'intervention de Bienne en Erguel occasionna de longs démêlés entre cette ville et le souverain l'évêque de Bâle. Ce ne fut que près d'un siècle après, en 1610, que les droits de ce dernier furent enfin rétablis et

réglés par la médiation de la diète helvétique, mais la contrée n'en resta pas moins réformée et l'évêque de Bâle, comme souverain, dut même s'engager à ne nommer que des baillis réformés pour administrer l'Erguel (1)

Pendant que Bienne expulsait ainsi les chanoines de St-Imier, Berne, s'appuyant sur le droit de combourgeoisie qu'il avait imposé à la Prévôté de Moutier, travaillait, au même moment, à entraîner celle-ci dans la religion nouvelle, en commençant par la vallée de Tavannes touchant à l'Erguel. Les habitants de Tavannes qui avaient eu leurs maisons incendiès en 1499 par un parti d'Autrichiens sous la conduite d'un neveu de l'évêque de Bâle, en haine de leur soumission aux Bernois, avaient conservé un fâcheux souvenir de ce désastre, nullement réparé par le souverain. Ils ne voyaient pas d'un œil favorable les chanoines de Moutier qui ne s'occupaient d'eux que pour en tirer des revenus divers. La paroisse de Tavannes dépendait du diocèse et de la souveraineté de l'évêque de Bâle; elle payait à celui-ci la taille et certaines redevances; mais le chapitre de Grandval avait conservé sur elle un restant de son ancienne autorité temporelle et spirituelle. Il avait la moyenne et la basse justice; il y percevait des cens et des dîmes. Cette paroisse était comprise dans la combourgeoisie de Berne qui usurpait une partie des droits de souveraineté des précédents et enfin son curé était à la nomination de l'abbaye de Bellelay qui réclamait aussi sa part de dîmes, et de droits. Ce monastère nommait aussi le curé de Chaindon.

Souvent les grands évènements proviennent de bien petites causes, et l'on va voir comment le changement de religion dans cette contrée fut amené par des circonstances peu importantes, dont on sut tirer parti pour en former des griefs contre le catholicisme, tandis qu'il ne s'agissait que d'usages surannés étrangers au dogme.

Chaque année, vers les fêtes de Noël, le curé de Tavannes, comme ceux de toutes les autres paroisses de l'évêché de Bâle, annonçait trois dimanches à l'avance, la tenue des assises paroissiales, et tous les chefs de famille étaient obligés d'y assister sous peine d'amende. C'était une imitation des anciens champs de mai ou des plaids généraux, tant pour la forme que pour le fond. Une application aux paroisses d'un usage admis dans les affaires politiques et civiles du pays. Dans ces plaids de paroisse, les droits et les devoirs du curé et de ses ouailles étaient réglés par des usages en partie consentis par tous les intéressés; ils s'étaient maintenus de siècle en siècle, peut-être avec quelques variantes et mêmes des abus, mais peu

(1) Les chanoines de Moutier conservèrent la collature des paroisses de Corgémont et de Sombeval qui étaient alors indépendantes, mais elles furent réunies en une seule avant 1613. — Le chapitre nommait aussi le maire de Sonceboz. Protocole 74, 78. — Ce ne fut qu'en 1665 que Sonceboz et Sombeval furent détachés de la Prévôté de Moutier et incorporés à la Seigneurie d'Erguel. — Même lieu, 113.

importants, parce que les plaids étaient trop fréquents pour qu'on eut le temps d'oublier les droits de chacun dans l'intervalle d'un plaid à l'autre. Ces assemblées paroissiales étaient de véritables cours de justice, présidées par le curé et dont les juges étaient les paroissiens, cumulant les fonctions de jurés et d'accusateurs. S'ils déclaraient qu'un fait avait porté atteinte à la constitution, le curé appliquait la peine et percevait l'amende, dont le taux de 60 sols était invariable.

Dans les rotules écrits renfermant les coutumes des paroisses, on remarque, comme dans ceux des districts et des villages, la même obligation de s'accuser réciproquement de toute infraction au coutumier passible d'une amende au profit du président de ces divers plaids. Si, dans les premiers temps de l'Eglise, les chrétiens s'étaient confessés publiquement en signe de sincérité de leur repentir, ces aveux publics occasionnèrent des scandales, parce qu'ils apprenaient à beaucoup des choses qu'il ne devaient point savoir, et la confession particulière remplaça peu à peu une trop grande publicité. Dans les assises paroissiales, comme dans les plaids civils, ce n'était pas seulement le coupable qui devait avouer sa faute, mais tous ses concitoyens qui en avaient connaissance devaient la dénoncer.

Chaque paroisse avait un rôle ou constitution basée sur les mêmes principes et différents peu l'un de l'autre. Nous prenons la constitution de la vallée de Tavannes, dans la seconde moitié du 15e siècle, celle-là même qui forma le sujet des griefs pour amener la Réformation. La paroisse de Tavannes embrassait alors les communes de Reconvillier, Chaindon, Loveresse, Saules et Saicourt. Celle de Bévilard comprenait Malleray, Pontenet, Sorvilier et Court. Alors existait encore l'église de Mévilier dont celle de Bévilard était une filiale (1) et Court à l'époque de la Réformation était déjà le chef-lieu d'une paroisse dont les ressortissants avaient droit d'accepter ou de refuser les candidats que le chapitre leur présentait pour curé. En 1526, ils repoussèrent ainsi trois prêtres sans en indiquer les motifs (2).

Le curé de Tavannes qui était un religieux de l'abbaye de Bellelay pouvait publier la tenue de ses assises non seulement les trois dimanches avant Noël, mais encore chaque fois, ou chaque mois, lorsqu'il était informé de certains faits relatifs à sa juridiction, comme l'apparition d'un lépreux ou d'un ladre, la rupture des liens conjugaux, l'enlèvement ou le déplacement d'une borne. Personne n'osait replanter une borne arrachée

(1) Rôle de la paroisse de Tavannes et celui de Bévilard et Malleray du 24 février 1463. — Rôle de Tavannes, après la Réformation. 1576 et 4 mai 1605. — Archives de la Prévôté de Moutier et de l'évêché de Bâle. — Il y eut divers remaniements de la circonscription des paroisses. En 1644, celle de Court embrassait Eschert, Crémines, Corcelles et Grandval, on proposa alors d'ériger St-Martin de Grandval en paroisse pour le Cornet et d'y joindre Court et Perrefitte. Protocole du chapitre 76.

(2) Recueil instructif du chapitre de Moutier, p. 157 et 158. Après la Réforme, les chanoines continuèrent de nommer les ministres, tel que M. Himely, pasteur à Court en 1783.

sans en avertir le curé, sous peine de 60 sols d'amende. L'insuffisance des lois civiles avait fait mettre les limites des propriétés sous la sauvegarde de l'Eglise.

Tout paroissien marié était tenu d'assister au plaid sous peine de 60 sols. Une accusation publique d'adultère était passible de la même amende, mais le fornicateur en était quitte pour quatre pots de vin. On pouvait toutefois échapper à la honte de ses accusations en traitant à l'avance avec le curé qui, au jour du plaid faisait taire les accusateurs. Chaque nouveau marié prêtait serment au curé le premier jour du plaid suivant son mariage et promettait de lui aider à rapporter et à maintenir ses droits et ceux de son église. On payait au curé une rappe pour la confession et un denier d'offrande pour la communion pascale. C'était un mode de contrôle pour s'assurer que chacun avait satisfait à ces commandements de l'Eglise. On lui offrait un pain aux relevailles des femmes en couches, en imitation de la coutume judaïque qui imposait l'offrande de deux tourterelles ou colombes. On lui donnait un chapon pour administrer le sacrement d'extrême onction, et 5 sols pour les prières de l'enterrement et droit de cimetière. Si l'on voulait être inhumé dans l'église il fallait acquitter une redevance de 20 sols. Il lui revenait encore les cierges et les quatre pains offerts les quatre dimanches après le décès. Chaque pain ou torche devait être percée au milieu d'un trou assez grand pour y passez un œuf. C'était un moyen de prévenir la réduction de grandeur de ces pains. Ceux-ci rappellent l'expression hébraïque : un cercle de pains, des pains en forme de disque ou d'anneau encore en usage en Egypte.

Aux quatre principales fêtes de l'année, chaque chef de famille devait offrir sur l'autel un bon denier, sous peine d'amende, ce qui obligeait de sanctifier ces fêtes au moins par l'assistance à l'office du matin. Si, dans la saison des récoltes on travaillait les jours fériés sans nécessité et sans permission, on était passible de soixante sols d'amende. Si les récoltes étaient en danger on pouvait cependant les rentrer moyennant offrir au curé quatre deniers à placer aux quatre coins de l'autel, ou un poulet de cette valeur qu'on déposait derrière l'autel. Toutes ces précautions avaient pour but la sanctification des dimanches et fêtes, mais comme ces dernières étaient très nombreuses, il en résultait une grande gène pour les cultivateurs.

Les paroissiens labouraient les terres de la dot curiale, moyennant leur nourriture. Le curé leur fournissait les grains pour les ensemencer. Il entretenait son bétail sur les pâturages communaux et il donnait au berger un gâteau ou un pain aux quatre grandes fêtes de l'année, non pas comme une redevance, mais à titre d'encouragement.

A Tavannes, chaque ménage devait, à sa requête, lui amener une voiture de bois et les voituriers recevaient un repas raisonnable. Le bois avait

si peu de valeur que le curé préférait quelquefois s'en procurer d'une autre manière qui lui coûtait moins qu'un repas. (Rôle de 1576, au sujet du bois du prédicant.)

Mais si le curé non salarié par l'Etat devait vivre de l'autel, il avait aussi des charges. Comme celui de Tavannes ne résidait pas constamment en ce lieu, mais venait depuis Bellelay remplir son office, le rôle lui enjoignait de se rendre au moins tous les quinze jours dans son église, au jour du dimanche, si le temps le permettait. Cette réserve se comprend sans peine dans ce pays de montagne et de neige. A sa venue les paroissiens devaient assister à l'office sous peine de 60 sols d'amende. Cette même peine existait dans le pays de Vaud avant la Réformation, et les prédicants la maintinrent ensuite avec rigueur (1). Au jour du plaid, le curé devait le dîner au maire, à deux membres du conseil et à l'avant parlier, ou avocat paroissial chargé de prendre la défense des gens peu habitués aux débats judiciaires. Il avait la même obligation à l'égard du clavier, non seulement ce jour là, mais encore aux fêtes solennelles, et s'il ne l'invitait pas, il lui devait 12 deniers, représentant la valeur du repas.

Comme le clergé était parvenu à exiger la dîme des produits de la terre et des animaux domestiques, et que l'agriculture était fort négligée, les curés des paroisses s'étaient chargés de fournir les animaux mâles reproducteurs (2). Quand ils en entretenaient de convenables, le produit de cette dîme avait d'autant plus de valeur. Mais la perception de cet impôt devenant très difficile, on règlementa la redevance en argent pour la race bovine et chevaline, tandis qu'on l'acquitta encore en nature pour les pourceaux, les agneaux, les œufs et autres. Cet usage, qui nous paraît si peu convenable, se maintint, en quelques lieux catholiques, jusqu'au siècle dernier (3).

Telles étaient les principales dispositions du rôle de Tavannes et des autres églises de la Prévôté, mais il y avait encore un coutumier plus général qui concernait les droits du prévôt du chapitre dans ces mêmes paroisses. Selon un très ancien usage déjà mentionné au 14e siècle, l'archidiacre ou le second dignitaire de Grandval avait le droit et le devoir de visiter toutes les églises du décanat du Sornegau embrassant les vallées de Delémont et de Moutier, jusqu'à Tavannes, et sa visite se faisait chaque année bissextile. Mais, dans le val de Tavannes, le prévôt avait le droit de remplacer

(1) Haller, page 351. 23 octobre 1537.— Boyve III. page 27. — Hist. de la Confédération suisse, T. XI, page 196.

(2) Pendant les premiers siècles de l'Eglise, la dîme était inconnue. Quelques-uns attribuent son établissement à l'époque de Charlemagne. — Gloss. de Ducange Decime. On en fit plus tard un commandement de l'Eglise qui tomba en désuétude quand la loi civile supprima ce droit qui avait d'abord été destiné à l'entretien du clergé ayant charge d'âmes, les évêques et les curés.

(3) Un acte de l'année 1005 indique la dîme de la laine des brebis, et plusieurs rôles d'églises apprennent comment les curés procédaient avec la ménagère, à la levée des dîmes des jeunes porcs et des agneaux.

l'archidiacre. Alors sa visite était plus solennelle. Elle était annoncée quinze jours à l'avance et tous les chefs de famille devaient se trouver au plaid du prévôt sous peine de 60 sols d'amende. Le seigneur prélat se faisait accompagner par 12 personnes, chanoines ou nobles, tous à cheval; il descendait à la maison curiale, où le curé devait lui servir belle table, beau boire et bon manger, sur blanche table et blanc bichief (1) Ce personnage, comme l'archidiacre, ne voyageait pas sans son faucon, pour se donner en route le plaisir de la chasse. Le noble oiseau avait droit à un aussi bon accueil que son maître : on devait lui appareiller un perchoir, et lui servir une volaille vivante et un poisson frétillant, tandis que les chevaux étaient dans la paille et le foin jusqu'aux oreilles.

Comme une telle réception était dispendieuse, il était admis que la première amende prononcée durant le plaid; revenait au curé ou à sa ménagère, et l'on sait que les amendes des plaids ecclésiastiques ne pouvaient être moindre de 60 sols, ayant une valeur au moins vingt fois plus forte que de nos jours. Toutefois, s'il n'y avait pas d'amende, le prévôt devait être assez noble pour mettre la main à sa bourse et garder le curé de tout dommage.

Dans les plaids présidés par le prévôt ou par l'archidiacre, on devait dénoncer les cas d'adultère, de fornication, d'enlèvement de bornes, de sorcellerie et autres, et les coupables devaient rester à l'Eglise durant le plaid pour entendre leur sentence et recevoir leur châtiment. Ils maintinrent cette juridiction sur les mœurs encore dans les 17e et 18e siècles (2).

Ce sont particulièrement ces clauses, communes avec celles des assises paroissiales des curés, qui étaient devenues blessantes pour la population du val de Tavannes. En effet, si dans le principe, ces vieux usages, reste des confessions publiques, débris des temps de barbarie, anticipation graduelle du clergé, n'avaient point causé de réclamation; si la coutume même s'était perpétuée sans trop de difficultés, il ne fallait pas aggraver ces usages, les convertir en servitudes blessantes et mêmes immorales et attendre des plaintes pour les modifier ou les supprimer. C'est cependant ce qui arriva dans la Prévôté de Moutier, comme aussi ailleurs. Les Prévôtois ayant appris que, dans les contrées qui avaient embrassé la Réforme, on avait aussitôt aboli le casuel des curés, toutes les amendes des rôles paroissiaux, beaucoup de redevances et qu'on tendait même à supprimer les dîmes, crurent avoir aussi le droit de réclamer des allégements et la suppression de plusieurs dispositions du rôle de leur église; mais leur demande fut repoussée comme inconvenante et attentatoire aux

(1) Ce mot vient du grec *Bikos*, en basse latinité bicarium, bichié, bichief, un petit pot de grès, une canette. Il figure dans presque tous les rôles ecclésiastiques et civils.

(2) Recueil instructif du chapitre, pages 219 et 216. — On peut consulter le dernier chapitre de notre volume sur les institutions de l'évêché de Bâle, publié en 1877.

prérogatives du clergé. Ils s'adressèrent alors à Berne où l'on guettait l'occasion d'intervenir et où toute plainte de ce genre était bien accueillie (1).

Voici le résumé des griefs des Prévôtois : (2).

1° Les chanoines leur enlevaient des portions de leurs pâturages pour les donner en location à des étrangers.

2° Lorsque les Prévôtois avaient des difficultés avec leurs curés, on les traduisait devant des justices étrangères.

3° Le prévôt, de son chef, leur imposait l'obligation de faire des nouvelles fenêtres aux églises, de réparer la toiture et autres charges qui n'étaient pas dues, les condamnant à l'amende si l'on n'obéissait pas, ou si l'on ne faisait pas le travail à son gré.

4° Il exigeait sept mesures de grains pour les obsèques, six sols au lieu d'une livre de cire et 1 sol 6 deniers pour la fosse.

5° Deux fois par an les sujets étaient appelés à l'église pour s'accuser eux-mêmes de fornication ou d'adultère et s'ils étaient convaincus ou accusés par d'autres, on les condamnait publiquement à trois livres d'amende.

Enfin, ils déclaraient que si l'on ne faisait pas cesser ces abus, ils étaient décidés à embrasser la discipline du clergé de Berne ou la Réforme (3)

Expliquons actuellement, en peu de mots, les motifs de ces griefs :

Les habitants des villages avaient la coutume de faire paître leur bétail dans les forêts et hautes joux appartenant au chapitre, qui le tolérait dans l'intérêt de ses sujets. Mais quand il se présentait l'occasion de défricher quelques parties de montagne, le chapitre, comme propriétaire, accordait des accensements, et laissait créer de petites métairies, qui lui procuraient des revenus. Ces fiefs dépassaient alors le nombre de 326 (4).

Quand il survenait quelques conflits civils entre les Prévôtois et leurs curés, ceux-ci portaient ces causes devant le tribunal ecclésiastique ou l'officialité ; ce qui occasionnait de grands frais et des dénis de justice. Cette plainte était générale dans le pays.

Ceux qui percevaient les dîmes étaient obligés d'entretenir certaines parties des églises paroissiales et le restant de ces édifices tombait à la

(1) Ruchat, III, p. 42, et le prévôt Chariatte disent que les plaintes eurent lieu en 1528. Mais elles furent renouvelées plus tard, comme on le voit par les actes des archives de la Prévôté. En 1606, le prédicant de Tavannes avait réclamé minutieusement toutes les redevances de l'ancien rôle de l'Eglise et ses paroissiens s'étonnaient fort de cette revendication. — Recueil I. G. fol. 25.

(2) Histoire de l'église de Moutier-Grandval par le prévôt Chariatte, p. 49 et suivantes. — Hist. chronologique du chapitre, page 69, sous la date de 1527.

(3) Mêmes griefs dans la vallée de Delémont et autres parties de l'évêché : Plus de juridiction ecclésiastique, d'interdits, d'excommunications, de corvées, de péages, de droits mortuaires, etc., etc. — Archives de l'évêché, Recueil II, 84.

(4) Annales du chapitre, in 4° p. 18 et 122.

charge de la paroisse. Mais les obligations étaient mal déterminées et les conflits très fréquents.

Les frais d'inhumation variaient selon les rôles et les paroisses. Ils n'étaient pas suffisamment fixés et de là des exigences diverses.

Le cinquième grief était motivé par une clause des constitutions paroissiales qui offrait en effet quelque chose de blessant et de peu moral. Aussi depuis longtemps on avait donné la faculté de s'exempter de la honte d'un aveu ou d'une accusation publique en traitant en particulier avec le curé qui profitait de l'amende.

En consultant les constitutions religieuses ou les tribunaux de mœurs qu'on établit à la suite de la Réformation, à Berne, à Neuchâtel, à Genève et ailleurs, et, en les plaçant en regard de celles dont se plaignaient les Prévôtois, on s'aperçoit tantôt combien les anciennes étaient bénignes, en comparaison de la sévérité des secondes.

Ces griefs des Prévôtois adressés au gouvernement de Berne, qui en demanda aussitôt le redressement à l'évêque de Bâle, n'étaient pas de nature à motiver un changement de religion; aussi il faut compulser plusieurs documents pour reconnaître d'autres griefs qui, pris isolément, offrent peu d'importance, mais qui, groupés en faisceau, comme ils l'étaient dans l'esprit des populations d'alors, présentent une toute autre gravité (1).

On reprochait au clergé catholique une grande ignorance et aux chanoines de Moutier une licence de mœurs peu édifiante. En général, les desservants des paroisses se montraient fort sobres de prédications. Ils croyaient en avoir assez fait, pour l'acquit de leurs devoirs, en faisant les offices prescrits par l'Eglise les jours de fêtes et les dimanches, sans s'occuper de l'instruction religieuse de leurs ouailles. La poussière et les toiles d'araignées remplissait les chaires, pour nous servir de l'expression des plaintes du temps. Si parfois le curé troublait ces insectes et brisait leurs toiles, c'était moins pour prêcher l'évangile que pour s'occuper d'objets temporels intéressant l'accroissement ou le maintien de ses revenus. C'est un reproche qu'on trouve dans les rapports faits par l'archidiacre de Moutier à la suite de ses visites pastorales des 15e et 16e siècles et plus tard encore. La messe récitée ou chantée en latin n'instruisait pas le peuple et de là une des causes qui la lui fit rejeter, pour la remplacer par des prédications et des prières dans sa langue et qu'il pouvait comprendre.

Les écoles n'existaient pas dans les villages et elles étaient peu de chose dans les villes. C'est à peine si l'on apprenait à réciter quelques prières en latin et les livres de prières dans cette langue étaient d'une

(1) A ces griefs particuliers, il faut en ajouter d'autres plus généraux : On disait à Moutier, comme en Erguel, en Ajoie, au val de Laufon : Si le purgatoire est éternel, on n'a pas besoin de payer pour s'en racheter. S'il n'est que temporaire, il dure déjà depuis trop longtemps. Ce n'est pas Dieu mais les prêtres qui profitent de notre argent. Archives de la Prévôté de Moutier.

extrême rareté dans les campagnes, où l'on ne savait d'ailleurs pas les lire. Ceux en langue vulgaire furent longtemps prohibés. C'est à Pierre-Robert Oliviétan, de Genève, qu'on attribue la première traduction française de la Bible. Il la fit imprimer à Neuchâtel en 1534 (1). Cette date révèle que la Bible était inconnue dans notre contrée lorsqu'on y introduisit la Réforme. Beaucoup de prêtres n'avaient pas même le nouveau testament (2).

Le culte, en langue étrangère, était tout extérieur, se réduisant à des pratiques routinières. La vénération qu'on peut avoir pour la représentation de saints personnages s'était en quelque sorte transformée en adoration. L'Etat n'ayant point pourvu à l'entretien des curés, ceux-ci devaient vivre de l'autel et de la dotation de leurs cures, dotation plus ou moins riche. Leurs fonctions ou leurs prières étaient mises à prix, souvent sans règles et sans limites restrictives contre l'arbitraire. La perception de ces rétributions était souvent blessante ou irritante. Les dîmes et les cens étaient fort lourdes à supporter, et l'on a déjà vu que lorsqu'il y avait des contestations, elles étaient soumises à un tribunal ecclésiastique trop enclin à favoriser le clergé. Il y avait encore bien d'autres abus qui n'étaient pas même tous à la portée du peuple. Mais tous les hommes sensés, de toutes les classes de la société, gémissaient depuis longtemps contre le maintien et l'accroissement de ces abus, et lorsqu'enfin les efforts du concile de Constance et de Bâle, de beaucoup d'ecclésiastiques et de gouvernements bien intentionnés eurent échoué près de la cour de Rome, alors l'agitation fit des progrès; elle donna prise à l'esprit de réformation partielle individuellement provoquée d'abord, puis s'appuyant sur des gouvernements et des souverains, ce qui lui donna plus de force. Dès lors, il ne faut plus être surpris si les uns acceptèrent avec conviction les principes des réformateurs, si, dans les campagnes, on accueillit avec empressement un moyen de faire cesser des abus blessants, de s'affranchir surtout de bien des charges et si beaucoup se laissèrent entraîner par divers motifs qui, dans les crises religieuses et politiques, ont tant d'influence sur les hommes.

Nous ne voulons pas pousuivre plus loin les considérations toujours délicates en matières confessionnelles : notre but est simplement de rapporter ce que nous avons trouvé dans les documents, en leur donnant parfois des explications nécessaires.

C'est dans cette situation que se trouvait la Prévôté de Moutier, au moment où Bienne agissait en Erguel, que le sénat de Berne donna une lettre de crédit à Farel, avec invitation à tous ses sujets, combourgeois et amis,

(1) Spon. Hist. de Genève, T. I. 482. La traduction allemande de la Bible avait eu lieu à Zurich en 1529, — Hist. de la Confédération suisse T. X. 312. T XI. 68 et 193. La note première dit que cette Bible d'Oliviétan ne parut qu'en 1535. M. L. Vulliemin, T. II. 62, admet cette même date.
(2) Bullinger.

à laisser librement annoncer la parole de Dieu à cet apôtre de la Réforme. Le curé Saucy, dans son histoire de Bellelay, p. 87, dit que Berne envoya à Tavannes des commissaires pour appuyer les partisans de la Réforme, que l'abbé de Bellelay alla les trouver et que l'entretien fut si âpre, que Berne menaça de s'en rappeler plus tard. Cet envoi de commissaires était fréquent et il avait pour but d'entraîner les populations par l'appui que donnait Berne au parti de la Réforme. Farel, Claude Glandin et quelques prédicants qu'on nommera tantôt, arrivèrent à Tavannes un des derniers jours d'avril ou des premiers jours de mai de l'année 1530, un dimanche, parce que le curé était à l'autel et lisait la messe. Ce curé était Jacques Mœschler, religieux de Bellelay qui avait remplacé Jean Périne, rappelé au monastère par l'abbé en 1529, parce qu'il penchait pour la réforme.

On a fixé diversement l'année et la date de l'arrivée de Farel, mais l'examen attentif des documents, des faits et de la correspondance de l'évêque de Bâle et de Berne, nous font nécessairement admettre l'époque qu'on vient d'indiquer. Ruchat désigne l'année 1529; Junod, dans sa vie de Farel, p. 78, dit du 22 mai au 6 août; (1) les annales de Moutier parlent de ce fait après avoir raconté le changement de religion arrivé à Bâle le jour des cendres, 1529, et avant de rapporter un engagement que prirent les chanoines de Moutier, le 1er avril 1530, de sauver les reliques et les objets précieux de leur église, à la suite de la dévastation de celle de St-Imier, arrivée le 10 mars précédent. On verra tantôt que ce fut le 9 mai, même année, que l'évêque de Bâle envoya une députation à Berne pour se plaindre de la conduite audacieuse et récente de Farel, dans la vallée de Moutier. On pourrait encore citer d'autres dates, mais elles ne désigneraient souvent que des phases diverses de l'introduction de la Réformation dans la Prévôté et non pas la première prédication publique qu'on va raconter et qui décida la question.

L'église de Tavannes est fort ancienne, mais elle a subi diverses réparations, encore de nos jours, qui lui ont enlevé son caractère primitif, celui d'une de ces chapelles du VIIIe au IXe siècle de forme basélicale qu'elle avait encore en 1530. Alors aussi elle était déjà ombragée par ces grands tilleuls qu'on a abattus récemment sans égard pour les souvenirs qu'ils rappelaient. Les cloches mêmes qui avaient sonnés à la Réformation ont été vendues il y a peu d'années.

C'est dans cette église, durant la matinée, qu'on vit entrer un petit homme, de chétive apparence, à figure commune, au front étroit, au teint pâle et hâlé, à la barbe rousse, mal plantée et mal peignée, mais à l'œil en

(1) Farel était à Morat le 22 décembre 1529. Il s'y trouvait encore en janvier et février 1530 et c'est de ce lieu qu'il a dû partir pour la Prévôté de Moutier, vers la fin d'avril 1530. Mais lui ou d'autres prédicants avaient déjà pu précédemment y répandre leur doctrine Junod, p. 84 et suivantes. D'après une note sans preuve, Farel aurait déjà prêché à Tavannes du 22 au 25 avril 1528. Livret de 1867, p. 140.

feu, à la bouche expressive, à la voix de tonnerre. (1) Montant aussitôt dans la chaire trop délaissée par le curé (2) et sans différer, il prêcha avec tant de véhémence, il réveilla, avec tant d'adresse, les griefs de ses auditeurs, que sans tarder, il les entraîna à délibérer, séance tenante, sur l'abolition de tous les abus dont ils se plaignaient, sur celle de la messe et sur le remplacement de celle-ci par des prédications et des prières en langue vulgaire. Ces questions brûlantes furent mises aux voix; la majorité des suffrages fut favorable à Farel et le curé n'eut que le temps de s'enfuir encore vêtu de ses habits sacerdotaux, tandis que les exaltés de la paroisse brisaient les statues, lacéraient les images et renversaient l'autel devant lequel ils venaient d'être agenouillés. (3)

Remarquons que l'église était petite et qu'elle ne pouvait renfermer qu'une petite partie des habitants de cette vaste paroisse. Evidemment, un pareil succès n'a pu avoir lieu que parce que l'esprit de la Réformation avait déjà saisi le peuple et que celui-ci venait d'avoir l'exemple tout récent de ce qu'avaient fait ses voisins du val de Saint-Imier.

La mission de Farel ne fut pas isolée : Berne lui avait donné deux délégués; ils furent accompagnés de quatre prédicants, dont l'un, Thomas, prêcha la réforme à Court; un autre, Lebel, à Sornetan, et ensuite à Moutier et à Grandval. Junod et le prévôt Chariatte indiquent encore Claude Glaudinis et Henri Pourcelletti. Ce nombre seul de missionnaires prouve que la prédication se fit simultanément, ou au moins dans peu de jours. En effet, Farel, se sentant appuyé par Berne, avait convoqué de son chef toutes les paroisses, avec la même autorité que s'il avait été souverain du pays. La prédication n'eut pas lieu à Moutier dans l'église collégiale, mais dans celle paroissiale. C'est fort à tort qu'on a fixé cet événement au 15 juillet 1531, cette dernière date se rapporte seulement à la dévastation de la collégiale, comme on le dira bientôt.

Toute la Prévôté dite sur les Roches, à l'exception du hameau d'Elay, fut ainsi entraînée par le torrent de la Réforme. Car l'arrivée de Farel, ses prédications, celles de ses acolytes, le vote des communes, tout se fit rapidement, sans laisser à personne le temps de se reconnaître. Dans quelques localités la majorité des votants s'était cependant prononcée pour le maintien de la messe, mais la force brutale de la minorité vainquit toute résistance, envahit les églises, les dévasta, détruisant tout ce qui tenait au culte catholique. Ce mode d'introduire la Réforme dans les paroisses, à la

(1) Histoire de la Confédération suisse, T. XI. p. 52. Guillaume Farel naquit aux environs de Gap, en 1489, et mourut à Neuchâtel en 1565.

(2) Il y a dans ces archives de Bellelay des documents qui attestent la négligence la plus grande de la part de l'abbé et des religieux dans l'instruction religieuse des paroisses qui leur appartenaient. Cette négligence fut favorable à la Réforme, et elle se perpétuait encore de 1650 à 1718, pour la desserte des paroisses de Boécourt et de Bassecourt. Les gens de Bévilard s'en plaignaient déjà en 1526. Archives de Bellelay.

(3) Junod, p. 87, et plusieurs histoires manuscrites, — Hist. de la Conféd. suisse XI. p. 48.

majorité des suffrages, venait d'être admis dans le droit public de la Suisse, par le traité de Cappel, ou de Bremgarten, du 12 juin 1529. (1)

Tout s'était passé dans la Prévôté de Moutier avec une telle rapidité, que lorsque l'évêque de Bâle en fut informé et qu'il voulut intervenir, il n'était déjà plus temps. Cependant, et remaquons bien cette date, le 9 mai 1530, il envoya une députation à Berne pour se plaindre d'un tel désordre commis dans ses Etats. Mais Berne se contenta de demander grâce pour ses combourgeois, alléguant que c'était un fait accompli. On le pria même d'engager l'abbaye de Bellelay à nommer un prédicant à Tavannes, en vertu de son droit de collature de cette paroisse et d'empêcher les catholiques de molester les réformés.

L'évêque ne se pressant point de répondre et de satisfaire aux prétentions du sénat de Berne, celui-ci envoya de suite Glaudini à Tavannes et dès le 5 juin la commune de ce lieu, écrivit à Berne pour le remercier humblement de cette faveur. (2) Cependant, comme l'audace de Farel avait provoqué des plaintes très-fondées, le sénat qui l'avait délégué, fut obligé de lui recommander d'agir avec plus de modération. Il lui écrivit, le 6 août 1530 :

« Quelques personnes (l'évêque de Bâle) ont fait des plaintes amères contre vous, en disant que vous agissez dans leurs terres et domination avec une violence et une audace étonnante, en brisant les images, en convoquant les communautés et les peuples, en discernant vous-même quelle est la partie qui favorise l'évangile, ce qui ne convient qu'à un séculier.

» Contentez-vous, lui disait-il encore, de remplir la tâche de prédicateur de l'évangile et mettez votre soin à inculquer au peuple quelle est la nature de la liberté chrétienne; car vous le voyez, il y a des gens qui, en se joignant à nous, s'imaginent être affranchis de toute dîme. Faites en sorte qu'on ne puisse dire que la Réforme à fourni l'occasion de nuire à personne. » (3)

Quand cette missive partit, Farel n'était déjà plus dans la Prévôté et il disputait autre part avec un curé du diocèse de Lausanne. D'ailleurs cette recommandation de modification du sénat de Berne était démentie par ses actes dans le canton, dans le pays de Vaud, dans toutes les contrées où cette république avait quelque autorité ou influence. Elle fit partout usage de son pouvoir pour imposer plutôt que pour inculquer la Réforme. Partout on reconnaît que le peuple, trop peu instruit, ne savait aucunement distinguer la question purement religieuse, des griefs divers qu'il avait

(1) Histoire de la Confédération suisse, XI. p. 46. — Boyve, Annales de Neuchâtel, p. 291 et autres. — Ruchat, histoire de la Réformation, III. p. 45. — Prévôt Chariatte. — Archives de la Prévôté.

(2) Junod. — Farel, p. 114. — Bridel, cours de Bâle à Bienne, 145.

(3) Ruchat, histoire de la Réformation. — Archives de la Prévôté de Moutier. — Junod. — Farel, 91. — Histoire de la Confédération suisse, XI. 48.

contre le clergé plutôt que contre le dogme catholique. Il ne pouvait comprendre les discussions théologiques basées sur l'interprétation de la Bible, lorsqu'il ne savait pas lire, lorsque la Bible en langue vulgaire était hors de sa portée ; quand ceux-là même qui l'interprétaient étaient en désaccord sur son interprétation.

Nous devons le dire franchement et sans aucune prévention confessionnelle, que, dans l'introduction de la réformation dans diverses parties de l'Evêché de Bâle, nous n'avons pu découvrir aucune preuve de la conviction purement religieuse qui doit guider les hommes dans leurs croyances.

Partout on ne voit que des plaintes et des griefs étrangers au dogme ; une irritation générale contre les empiétements du clergé, un entraînement vers des libertés politiques et religieuses, pour sortir des derniers liens de la servitude féodale et cléricale. Un feu sourd couvait sous la cendre ; on le mit à découvert et il produisit un incendie. On crut que ce n'était qu'un feu passager et il brûle encore.

L'entraînement n'était pas à beaucoup près unanime ; il y avait division dans les contrées, dans les villes, dans les villages, au sein des familles, sur le fond, sur la forme, et, en plusieurs localités les déceptions furent si grandes qu'on serait rentré dans le giron du catholicisme, si l'orgueil et des intérêts divers n'avaient pas retenus des populations entières. Nous ne voulons pas relever la pression que Berne exerça sur la Prévôté sous le rapport purement confessionnel. Le Sénat était libre de penser que sa confession d'alors valait mieux que celle de la veille, mais nous ne pouvons l'approuver ni sous le rapport des droits de souveraineté de l'évêque de Bâle qu'il violait, ni sous celui du libre arbitre en matière confessionnelle qu'il opprimait, en soumettant le changement de culte au vote d'une majorité numérique, il est vrai, mais toute relative, toute factice, car ce n'était pas la totalité des individus d'une paroisse qui était appelée à voter, mais seulement les hommes, les chefs de familles, en sorte que les absents, les femmes, les enfants devaient se soumettre au vote d'individus généralement incapables par défaut d'instruction, de discerner les questions religieuses qu'on leur présentait. La généralité voyait plutôt un affranchissement de charges civiles et cléricales qu'un véritable besoin religieux.

Dans plusieurs assemblées, comme il arrive si souvent, l'influence de quelques hommes violents et audacieux entraînait les faibles et les indécis. Plusieurs fois même les majorités étaient à peine de quelques suffrages, comme on le vit à Neuchâtel, à la Neuveville, au Landeron, suffrages, comptés par les prédicants mêmes, comme le Sénat de Berne le reprocha à Farel, pour la Prévôté de Moutier, et comme la tradition en a conservé le souvenir.

Le principe des majorités en matière confessionnelle ne devrait pas exister et c'est déjà bien périlleux de l'admettre en affaires politiques. Ceux qui

en font l'application ou qui exercent ce droit sont trop souvent privés des connaissances nécessaires pour le faire avec justice, et le despotisme des majorités est ce qu'il y a alors de plus brutal, par ce qu'il se colore de la légalité pour opprimer la minorité.

A la Réformation, ce principe devint d'autant plus attentatoire à la liberté individuelle et à celle des consciences, qu'on y ajouta la clause que ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre, devaient s'expatrier et chercher un lieu où l'on pratiquat leur confession. L'évêque de Bâle et Berne firent encore une application barbare de ce principe dans la Prévôté de Moutier en 1711. Mais si les documents du XVIe siècle ne nous disent pas à chaque page combien de familles eurent à subir se sort cruel, on ne laisse pas que de l'entrevoir souvent, et la crainte d'éprouver cette expulsion violente fut une des causes de la soumission des minorités aux votes confessionnels d'alors. Remarquons cependant que tout en blâment l'emploi de la majorité dans les affaires de religion au XVIe siècle et plus tard, il faut bien qu'à cette époque les hommes d'Etats et d'Eglise des deux confessions l'aient regardé comme une nécessité qu'il fallait admettre, faute de trouver un moyen moins attentatoire à la liberté individuelle.

Ces faits une fois accomplis, ce fut en vain que l'évêque de Bâle, le chapitre de Moutier, l'abbaye de Bellelay essayèrent de ramener les majorités qui s'étaient prononcées pour la Réforme. Le premier était presque sans autorité ; tous ses Etats étaient remplis d'agitations. Bâle l'avait obligé de se retirer à Porrentruy, tandis que son haut chapitre se refugiait à Fribourg en Brisgau. L'anarchie règnait dans le Val de Laufon par suite de la rébellion des paysans qui avaient voulu se soustraire à toute autorité, 1529 à 1530.

Farel dans une apparition à Porrentruy, d'où il se fit expulser, n'avait pas laissé que d'agiter les esprits ; des prêtres, des magistrats, des hommes de toutes les classes s'occupaient de questions religieuses. La vallée de Delémont se ressentait de cette inquiétude génerale ; quelques familles penchaient pour la religion nouvelle ; partout règnait la mefiance, l'intolérance, les haines confessionnelles.

Dans la vallee de Moutier, la pression de Berne avait été acceptée comme le moyen le plus sûr de s'émanciper du pouvoir de l'évêque de Bâle et des chanoines. L'abbaye de Bellelay retirée à l'écart pouvait à peine contenir la population de son petit territoire, non compris dans la combourgeoisie de Berne. Dans le monastère même, plus d'un religieux inclinait vers la Réforme et l'abbé ne put les contenir tous.

Quant aux chanoines de Moutier, dont les dissensions à la fin du siècle précédent avaient attiré tant de malheurs sur leurs anciens sujets, ils se trouvaient sans force et sans autorité.

On accusait plusieurs de ces prélats de désordres vrai ou supposés. Quel-

ques-uns n'étaient point prêtres et ne s'étaient engagés dans les ordres mineurs que pour obtenir des bénéfices ecclésiastiques. Leur vie privée n'était pas exempte de critique; leur faste, leur luxe, leur vie publique se passait à la chasse, en voyages de plaisir, en festins, à la danse, plutôt qu'à l'Eglise. C'était des choses notoires peu propres à ramener à la foi le peuple qui payait ce luxe de ses sueurs.

Le nombre des chanoines étaient alors de douze, y compris le prévôt; mais il était absent et son autorité se trouvait entre les mains de l'archidiacre, son neveu, qui portait le même nom, Cornélius de Liechtenfels. (1) Celui-ci, sachant ce qui venait de se passer à St-Imier au moment où le peuple embrassa la Réforme, résolut de soustraire au pillage tout ce qu'il y avait de précieux dans l'église collégiale, les reliques de St-Germain et de Randoald, les vases sacrés et autres objets. A cet effet il se concerta avec trois chanoines. Germain Guerne, Henri Halbluzel et Gaspard Wagner, et le samedi, avant le dimanche de *Lœtare*, 1er avril 1530, sur le soir, il s'engagèrent par un acte et sous la foi du serment de ne point révéler le lieu où ils cacheraient ces objets. Ils les réunirent très secrètement et les conduisirent nuitamment à Soleure, où quelques chanoines s'étaient déjà réfugiés. Mais ne regardant pas ces premières précautions comme suffisantes pour préserver leur église collégiale de toute profanation, ils en tinrent les portes fermées. (2) Ce fait prouve que Moutier était déjà fort agité par le parti de la Réforme.

Cette date et les détails révèlent que dans ce moment l'orage approchait, mais qu'il n'avait pas encore éclaté à Moutier. Dès que les paroisses eurent voté la Réforme, Berne y plaça des prédicants et écrivit aux chanoines que s'ils voulaient conserver leurs droits de collature dans ces cures, ils devaient assigner à chaque prédicant un traitement annuel de 40 livres de Bâle, sans préjudice pour tous les autres revenus attachés à ces cures. (3)

Cette intervention de Berne enhardit les habitants de Moutier qui avaient déjà embrassé la Réforme. Ils ne voulurent plus se contenter de l'église paroissiale de St-Pierre qu'on leur avait laissée pour leur culte, mais ils exigèrent encore l'ouverture de la collégiale, dans le but de la rendre impropre au culte catholique. Pour contraindre les chanoines à céder à leur exigence, ils les menaçèrent de dévaster et incendier leur château prévôtal. Cet édifice bâti sur la hauteur dominant le village était environné d'une cour murée

(1) Ce prévôt, appelé Cornélius de Liechtenfels, cumulait plusieurs bénéfices, Il était en même temps écolâtre de la cathédrale de Bâle et protonotaire de la cour de Rome.

(2) Archives de l'Ev. de Bâle, acte original. — Diverses copies. — Annales de Grandval, par le prévôt Chariatte, p. 46 et 47.

(3) La livre de Bâle se divisait en 20 sols, dont 25 faisaient un florin. A cette époque un florin valait près de 12 fr. de notre monnaie, en sorte que le traitement du ministre approchait de 380 fr. noncompris les revenus de la dot curiale, le casuel etc., etc. M. Galiffe, dans un mémoire publié au T. IX des mémoires de l'Institut national genevois, fournit de curieux détails sur le traitement du clergé protestant de Genève à cette époque.

flanquée de tourelles et bordée d'un fossé. Les Prévôtois le regardaient comme une forteresse compromettante pour le parti réformé. Ce bâtiment n'était point celui de la préfecture actuelle, qui ne fut construit qu'en 1590, mais il se trouvait à l'ouest-nord-ouest de la collégiale, ou l'on voyait encore de nos jours quelques vestiges du fossé, et la tradition n'a pas oublié cet emplacement. Le prévôt Chariatte donne la qualification de forteresse (Arx) à cet édifice.

Les chanoines, effrayés de ces menaces, invoquèrent aussitôt l'intervention de l'Etat de Soleure, en vertu d'un acte de combourgeoisie qu'ils avaient eu soin de faire renouveler. (1) Berne, interpellé par cet Etat, répondit que, puisque les Prévôtois offraient de payer les cens et les dîmes du chapitre, comme autrefois, celui-ci devait accéder à leur demande. Cette réponse fit comprendre tout le danger qui menaçait l'antique basilique, sur laquelle les Prévôtois ne pouvaient avoir aucune espèce de droit. Aussi les chanoines réfugiés à Soleure, où on leur avait ouvert l'église des Cordeliers pour y célébrer leurs offices, (2) sollicitèrent de cette ville une sauvegarde pour leurs propriétés de Moutier. Soleure admit leur demande et délégua Conrad Tegescher, qui s'installa au château prévôtal aux frais du chapitre. Mais sa présence et le refus d'ouvrir les portes de la collégiale occasionna une recrudescence d'irritation. Des forcenés, comme il s'en trouve à toutes les époques d'agitations, accoururent de divers villages, de Perrefitte surtout ; ils s'attroupèrent en armes devant l'église, y pénétrèrent de force, renversèrent les autels, brisèrent les statues, lacérèrent les tableaux, brûlèrent leurs débris et détruisirent tout ce qui pouvait rappeler le culte catholique. (3)

Cet acte de vandalisme eut lieu le 15 juillet 1531. On a pris a tort cette date pour celle de l'introduction de la Réforme au village de Moutier même. Tous les faits qui précèdent prouvent qu'alors c'en était déjà fait du catholicisme, puisque les réformés de Moutier avaient déjà l'usage de leur église paroissiale, commune aux villages de Perrefitte et de Roche, et que ce furent des habitants de ces divers villages qui vinrent saccager la collégiale dont on leur refusait l'entrée.

Bien des missives irritantes avaient déjà été échangées auparavant et elles continuèrent encore longtemps. Les chanoines reprochaient aux Prévôtois leur refus d'acquitter les dîmes, les cens, les rentes, et de reconnaître leur autorité territoriale. Le sénat de Berne écrivait aux chanoines pour se plaindre de leur résistance à l'introduction et propagation de la Réforme, dans leur persistance à maintenir l'exercice du culte catholique

(1) Le premier acte de combourgeoisie avec Soleure est de 1404. Les chanoines payaient annuellement pour ce droit 33 sols 7 derniers. — Archives du chapitre, p. 60.

(2) Haffner. Chronique de Soleure, IIe partie, p. 221. Annales de Moutier-Grandval.

(3) Archives de l'Ev. de Bâle et de la Prévôté. — Annales du chapitre par le prévôt Chariatte, p. 48. — Hist. chronol. du même chapitre.

dans les paroisses où la majorité lui était contraire, de leur négligence à remédier aux désordres des curés et des chanoines et énonçait encore d'autres griefs.

Les chanoines répondaient que les prédicants qui accusaient le clergé catholique ne valaient pas mieux, qu'ils prêchaient plutôt l'erreur que l'évangile par suite de leur incapacité. Berne répliquait qu'on pourvoirait à cet abus en exigeant plus de savoir de la part des prédicants. (1)

Après de nombreux conflits, les députés de Berne, de Soleure, de l'évêque de Bâle et des chanoines eurent une conférence à Moutier, en 1531, dans laquelle on convint des points suivants : Les ministres réformés devaient jouir, à l'avenir, des mêmes revenus que les curés catholiques avaient perçus précédemment.

Le culte réformé devait être admis dans toute la Prévôté, et, en conséquence les gens de Mervelier qui avaient embrassé la réforme, étaient dispensés de l'obligation de sonner les cloches de l'église de leur ancienne paroisse de Montsevelier. (2)

Le chapitre et les chanoines de Moutier furent maintenus en possession de tous leurs anciens droits et priviléges, comme ils en avaient joui auparavant. Ils étaient dispensés de fournir le logement au prédicant de Moutier. (Archives de la Prévôté et de l'Evêché de Bâle.)

Une telle convention ne pouvait satisfaire les Prévôtois; elle restreignait trop leurs prétentions de se soustraire à toute autorité prévôtale et épiscopale. Aussi le sénat de Berne se vit obligé de les avertir qu'il n'entendait pas appuyer leurs velléités d'indépendance politique et qu'ils devaient rendre au souverain ce qui lui était dû, et en agir de même envers le chapitre de Moutier, comme aussi de l'abbaye de Bellelay, en acquittant les dîmes et autres redevances.

La convention de Moutier et l'admonition de Berne ne furent pas suffisantes pour ramener la paix. Les chanoines, après la dévastation de leur église, comprirent que leur résidence à Moutier allait devenir intolérable et dangereuse. Plusieurs s'étaient déjà réfugiés à Soleure, d'autres allèrent à Delémont ou se dispersèrent ailleurs. Ils laissèrent à Moutier, la garde de leur château prévôtal et de leurs maisons, à des serviteurs fidèles chargés de veiller également à la fermeture absolue de l'église collégiale.

Les Prévôtois continuèrent leurs récriminations contre le chapitre, et, parce que trois chanoines avaient donné lieu à des plaintes fondées, on en fit un grief contre tous. Parmi les demandes qu'ils adressèrent à Berne, en

(1) Histoire du chapitre de Moutier. — Archives de la Prévôté et de l'Ev. de Bâle.

(2) C'était une corvée paroissiale imposée aux paroissiens externes, comme moyen de les attirer à l'église. Les habitants de Belprahon étaient grevés de la même servitude envers la collégiale de Moutier, lors même qu'ils dépendirent ensuite de la paroisse de Grandval. L'exemption dont on gratifia les gens de Mervelier servit à les ramener au catholicisme. Leur foi revint quand on les débarrassa de ces cordons de cloche.

1532, on remarque celles-ci qui caractérisent l'esprit du temps. Ils voulaient que l'église collégiale qu'ils avaient déjà dévastée, restât ouverte constamment pour le culte évangélique. Que le prévôt exerçât personnellement ses droits dans la Prévôté et non pas par le ministère d'un lieutenant; qu'il abolit parmi eux tout ce qui tenait au papisme. Que le sénat de Berne s'enquît près de l'évêque de Bâle pourquoi le maire ou châtelain de Delémont, Urs Marschalch, entravait la prédication de l'évangile dans certains villages qui désiraient l'entendre. Que le chapitre restituât les dons faits autrefois pour des fondations d'anniversaires, de messes, de vigiles, selon les décisions de Berne de 1528.

Ils se plaignaient que l'évêque de Bâle cherchait à les ramener à la foi catholique et que les prêtres se comportaient d'une manière scandaleuse. Ils entendaient que le chapitre devait interdire la messe dans toute l'étendue de la Prévôté et empêcher qu'on ne maltraitât les femmes et les enfants des prédicants. Ils rappelaient enfin que lorsqu'ils avaient accepté la Réforme, on leur avait dit que si on les molestait dans l'exercice de leur religion, on les exempterait en échange de l'acquit des dîmes et des cens. (1)

A la suite de ces plaintes il y eut une conférence infructueuse à Bienne, le 9 décembre 1532, puis une lettre du sénat de Berne à celui de Soleure, par laquelle il lui disait que si les chanoines de Moutier voulaient se conformer à l'usage de soumettre entre eux la question de la Réformation, à la pluralité des suffrages, il veillerait à ce que les biens du chapitre restassent intacts. (2)

Ces deux Etats et l'évêque de Bâle échangèrent encore des missives nombreuses sur plusieurs des sujets précédents, chacun appuyant les prétentions ou la résistance de ses corréligionnaires et il fallut enfin revenir à un arbitrage des députés de Berne et de Soleure. S'étant réunis à Bienne, le 1er juillet 1533, ils déclarèrent que les chanoines de Moutier devaient ouvrir leur grande église au culte évangélique pour l'administration du baptême et de la communion, en même temps que pour la prédication et pour tous les autres exercices de la religion nouvelle.

Que les habitants de la Prévôté devaient, comme du passé, payer les dîmes, les cens, les rentes et tous les autres droits quelconques appartenant au chapitre de Moutier d'après les actes existants.

Que les chanoines ne devaient troubler ou inquiéter, en aucune manière les Prévôtois dans leur croyance religieuse et les laisser paisiblement exercer la religion qu'ils venaient d'embrasser, et qu'ils devaient pourvoir à l'entretien des prédicants.

(1) L'Etat de Soleure écrivit alors, 12 septembre 1532, aux Prévôtois pour les engager à se désister de leurs prétentions sur la collégiale et pour qu'ils se contentassent de celle paroissiale qu'on leur avait abandonnée. — Archives de la Prévôté. — Histoire du chapitre de Moutier. — Chariatte p. 51, 52.

(2) Mêmes sources et plusieurs missives de Berne et de Soleure.

Que les Prévôtois qui avaient repoussé les officiers et délégués des chanoines chargés de l'exercice de leurs droits, devaient être blâmés et requis de se soumettre aux clauses des anciens rôles et usages, en laissant aux chanoines l'entière jouissance de leurs droits temporels et seigneuriaux, comme autrefois.

Que, dans le cas où il naîtrait de nouvelles difficultés, ils devaient de part et d'autre s'adresser aux Etats de Berne et de Soleure.

Que les frais seraient à la charge de ceux qui les avaient faits. (1)

Cette décision ne satisfit personne. La tolérance qu'on exigeait des chanoines leur parut absolument incompatible avec leurs devoirs de prêtres catholiques et avec la plus saine justice. Ils ne pouvaient se résoudre à entretenir les prédicants qui les décriaient, à ouvrir leur église collégiale d'où l'on avait répandu le christianisme dans la contrée, pour en faire le théâtre de prédications injurieuses à leur foi et à leurs personnes. Ils en tinrent donc les portes fermées et résistèrent à toutes les sommations menaçantes des Prévôtois. Cette église était en effet la propriété du chapitre et non pas celle de la Prévôté. On ne pouvait l'enlever au premier sans commettre une injustice.

Dans ces temps de crise, les chanoines avaient fait renouveler leur acte de combourgeoisie avec Soleure, pour s'assurer de l'appui de cet Etat catholique, et l'on a vu qu'ils lui avaient demandé d'envoyer un délégué à Moutier pour y sauvegarder leurs droits. Ils lui allouèrent les revenus d'une prébende ou d'un chanoine, la jouissance d'un pré fournissant du fourrage pour quatre vaches et un cheval, un jardin et un revenu de 10 livres en argent pour se procurer un logement. Mais ils lui assignèrent ensuite le château prévôtal. (2)

Mais que pouvait faire ce châtelain seul et sans appui, au milieu d'une population irritée, blessée dans son attente d'affranchissement de toutes redevances et qui regardait la fermeture de l'antique basilique comme une menace, une protestation contre la confession nouvelle ? Déjà, ainsi qu'on l'a dit, ils avaient saccagé cette église, le 15 juillet 1531 ; mais, après cette première invasion, les portes de la collégiale s'étaient refermées et le sanctuaire dévasté se refusait encore à l'introduction du culte réformé. De là ces conflits et l'intervention des deux cantons voisins appuyant leurs combourgeois en sens divers. Dans la conférence de Bienne, les députés de Berne s'étonnaient qu'on osât refuser l'ouverture de la collégiale et son emploi pour le culte évangélique, puisque la majorité s'était prononcée en faveur de celui-ci. Les prédicants s'indignaient contre la résistance des chanoines et Berne ne pouvait blâmer la dévastation de la basilique de Moutier,

(1) Le prévôt Chariatte donne à cet acte la date du 1er juin, tandis que des copies anciennes portent 1er juillet 1533.

(2) Archives de la Prévôté.

puisque dans le pays de Vaud ses baillis étaient chargés de renverser les autels. (1)

Dans ces circonstances et avec l'appui de Berne, il ne faut plus être surpris, si les Prévôtois se crurent autorisés à s'emparer de force de l'église collégiale. Un nouvel attroupement se forma nuitamment sur la place des assemblées populaires, devant l'église ; la porte principale de celle-ci s'ouvrant dans la tour bâtie par la reine Berthe, fut enfoncée, la tourbe se précipita dans la basilique, envahit le sanctuaire et la sacristie et tout ce qui avait échappé à la première dévastation ou qu'on avait pu rétablir depuis lors, fut renversé, brisé et brûlé devant le parvis. (2) Cette scène dut avoir lieu dans le courant du mois d'août, quelques semaines après l'arbitrage de Bienne. Les chanoines portèrent plainte à Soleure, tandis que les Prévôtois envoyèrent des députés à Berne. Le 29 septembre intervint une nouvelle décision qui déclara que le bris des portes et la dévastation de l'église collégiale étaient dus à la résistance des chanoines et à la non observation du traité de Bienne ; que par conséquent les deux parties plaignantes devaient payer par moitié les frais nécessaires au rétablissement des portes du clocher, de l'horloge et des choses endommagées ; que l'église devait rester ouverte au culte évangélique, l'usage des cloches, ainsi que celui de l'église et même du chœur, demeurer commun aux deux confessions, laissant cependant la sacristie à la seule disposition des chanoines, moyennant en tenir la porte fermée.

Quant aux autres dispositions de l'arbitrage de Bienne, tant pour la reconnaissance des droits du chapitre que pour l'entretien des prédicants, elles furent maintenues et confirmées, et l'on assura de plus a ces derniers un certain nombre de boisseaux de grains. (3) Mais comme cette prescription n'indiquait pas l'espèce de boisseau à usager et que, dans la Prévôté, il y en avait un grand et un petit, les chanoines firent employer ce dernier pour mesurer le blé qu'on les obligeait de fournir aux prédicants. De là de nouvelles plaintes et menaces de suspendre l'acquittement des dîmes et des cens. Il fallut recourir aux mêmes arbitres, et le 19 mai 1534 les chanoines furent condamnés à employer le gros boisseau pour le grain dû aux prédicants. Alors aussi les députés des deux Etats, toujours interpellés, convinrent de faire restituer par le chapitre les biens donnés pour des fondations religieuses, par des personnes dont les héritiers vivaient encore et avaient embrassé la réformation. Soleure y mit quelques réserves qui ne modifièrent guère le fait. Aussi le prévôt, Cornélius de Liechtenfels, pro-

(1) Histoire de la Confédération suisse. — Vulliémain, XI. p. 177.

(2) Archives de l'Evêché de Bâle — Hist. de l'Eglise de Moutier.

(3) Même lieux, acte du 29 septembre 1533. La sacristie reservée aux chanoines occupait deux des travées de la nef de gauche. Elle renfermait deux autels et elle avait une petite porte rapprochée du château prévôtal.

testa énergiquement, le 29 août suivant, contre cette décision qui spoliait son église. Mais cette revendication des Prévôtois était conforme à la déclaration de Berne, de 1528, et un des motifs qui avait engagé plus d'une famille à embrasser la religion nouvelle, pour rentrer en possession de quelques biens donnés pour s'en assurer d'autres après leur décès. (1)

Dans ces nombreuses contestations, dont il reste tant d'écrits, dans les archives de la Prévôté et dans divers manuscrits, on remarque qu'on avait essayé d'introduire la Réforme dans la partie de la Prévôté enclavée dans la vallée de Delémont et appelée Sous-les-Roches. La majorité des votants y avait maintenu le catholicisme, tandis que des individus avaient accepté la confession nouvelle, espérant par là se soustraire à toutes les prestations attachées au culte catholique. Plusieurs mêmes se rendirent à Moutier pour prendre part aux assemblées tumultueuses qui s'y tenaient, et ils contribuèrent à la dévastation de l'église collégiale. Dans la commune d'Elay, dépendant de la Prévôté Sur-les-Roches, où l'on avait maintenu la religion catholique, la foi était peu robuste et les habitants menaçèrent de se faire Huguenots, si on ne leur faisait pas la remise d'une amende de trois livres qu'ils avaient encourue, pour n'avoir pas assisté aux plaids de leur paroisse tenu par l'archidiacre. On a vu qu'à Mervelier la foi n'était guère plus solide. (2)

Ce ne fut pas seulement la localité de Moutier qui fut agitée à cette époque, car ailleurs aussi surgirent de nombreux conflits et d'amères déceptions. La Réformation avait aboli le casuel perçu par les curés, les amendes des plaids paroissiaux, les taxes ecclésiastiques ; mais les cens, les dîmes sur la suppression desquelles on avait généralement compté, furent bientôt revendiqués, non plus comme une redevance ecclésiastique, mais comme un impôt territorial, dont une partie était destinée à l'entretien des ministres du culte, quelle que fut leur confession. Les prédicants, successeurs des curés, prétendirent que ces revenus leurs appartenaient et devenaient leur partage. Déjà Bienne en avait disposé de la sorte en Erguel, et sans la participation de l'évêque de Bâle. De suite après le passage de Farel à Tavannes, Berne avait envoyé un prédicant en ce lieu pour remplacer le curé que fournissait Bellelay. L'abbaye protesta en faisant valoir ses droits de collature, mais la République, lorsqu'il s'agissait de la propagation de la Réforme, était peu scrupuleuse. Bridel cite une lettre par laquelle Tavannes s'inquiéta de ces nouveautés, mais comme celles-ci étaient favorables au parti de la majorité, les habitants du lieu remercièrent humblement

(1) Archives de la Prévoté et de l'Evêché de Bâle. — Chariatte, p. 53. Hist. chronologique de Moutier-Grandval. 76.

(2) Il y avait un prédicant à Mervelier qui s'efforçait de gagner tous les habitants à la Réforme. La question fut encore mise aux voix en 1545, mais la majorité opina enfin de rester catholique, et dès lors l'évêque lui défendit toute prédication publique. — Chariatte, 49. 56, — Archive de la Prévôté.

leurs seigneurs de Berne qui leur avaient donné un prédicant, et ils les prièrent de le leur conserver. Juin 1530 (1)

Ce ne fut que plus tard que le droit de collature de Bellelay fut rétabli et que l'abbaye put conférer la cure de Tavannes à un pasteur réformé présenté par Berne. Singulière anomalie que la force des choses obligea les religieux prémontrés d'accepter, mais en hommes sages et tolérants, ils vécurent en paix et en bonne harmonie avec ces pasteurs, nonobstant la différence de leurs croyances ou plutôt de leur culte du même Dieu. Nous devons même citer à ce sujet un fait qui contraste avec l'intolérance du clergé réformé d'alors, traitant le pape d'antechrist et les catholiques d'idôlâtres. Un des premiers prédicants de Tavannes fut ce Jacques Mœschler, celui-là même qui s'était sauvé de l'église à l'arrivée de Farel. Ce religieux de Bellelay avait rendu quelques services à son monastère, et celui-ci, en récompense de ce passé, et nonobstant le changement de croyance de Mœschler, lui envoyait chaque année un tonneau de vin.. Nous avons vu plusieurs lettres de ce pasteur par lesquelles il remercie l'abbé de Bellelay de sa générosité (2). Cette bonne harmonie des prémontrés et des pasteurs réformés du voisinage existait encore à la fin du siècle dernier, et plusieurs de ces religieux nous l'ont souvent raconté comme une chose qui les honorait.

Cependant les contestations entre les chanoines de Moutier et les habitants de ce lieu pour l'ouverture de l'église collégiale, pour l'entretien du prédicant, pour son logement, d'une part et de l'autre pour l'acquittement des dîmes et des cens, durèrent plus de trois ans, avec des alternatives de résistance, de plaintes, de menaces, de violences même. Les chanoines admettaient, jusqu'à un certain point, l'établissement d'un prédicant ; ils consentaient à lui payer une rente de 40 livres de Bâle, mais ils ne voulaient pas lui fournir de logement. Les gens de Moutier entendaient par contre qu'on le logeât au frais du chapitre, dans une maison que celui-ci avait achetée en 1401, pour y loger un seul chanoine, chargé de la desserte de la paroisse.

A cette époque le vote de la majorité n'avait pas encore convaincu la minorité (3). Le maire même de Moutier, élu par le chapitre, penchait toujours pour le catholicisme et voyait de mauvais œil les prédicants originaires de France ou étrangers au pays s'y implanter et exercer une autorité à laquelle on n'était pas accoutumé. Ces personnages absolument étrangers

(1) Bridel, course de Bâle à Bienne, 145. — Archives de Moutier.

(2) Archives de Bellelay, Recueil de Chartes T. I. — Il est probable que Mœschler remplaça Glandin, qui paraît avoir été le premier pasteur de Tavannes et qui fut un des acolytes de Farel. Selon un acte de Bellelay, Mœschler était déjà prédicant à Tavannes en 1546 et un autre acte de 1563 dit qu'il a été le premier prédicant en ce lieu ; on le retrouve encore à ce poste en 1576.

(3) Les habitants de Crémines firent rédiger une requête par un nommé Landri, pour demander au châtelain de Delémont le rétablissement du catholicisme dans la Prévôté qu'il administrait. — Hist. chronol. de Moutier 58, 106. Arch. de l'Ev. de Bâle.

aux usages et aux mœurs du pays, au lieu de chercher à s'y conformer, entendaient au contraire y introduire les leurs. Plusieurs étaient desréfugiés sortis de France pour des motifs divers qu'ils coloraient de persécutions religieuses. Leur conduite dans la prévôté de Moutier ressemblait singulièrement à celle que M. Galiffe reproche avec tant de motifs à Calvin et à son escorte de ministres étrangers, faisant la loi à Genève et gouvernant cette ville avec un despotisme intolérable. On parvint, dans la Prévôté, à se débarraser de quelques-uns de ces personnages et à les renvoyer dans leur pays (1)

Berne continuait d'appuyer les Prévôtois et c'est de cet appui, à l'occasion de l'introduction de la Réforme, qu'est né l'attachement de cette contrée pour la république de Berne qui l'avait d'abord violentée pour lui imposer sa combourgeoisie, mais qui sut habilement s'interposer entre les Prévôtois et leur souverain dans les difficultés qu'ils avaient entre eux.

Cependant le peuple bernois (comme les Vaudois et bien d'autres) chez lequel les convictions religieuses n'étaient pas fort différentes de celles des Prévôtois, s'aperçut qu'en résultat, en se soustrayant à l'autorité du pape demeurant si loin de lui, on en avait établi trois autres : le Sénat qui parlait plus haut qu'autrefois, les bourgeois qui, devenus riches, ne regardaient plus le petit peuple, et enfin, les pasteurs qui réclamaient une obéissance absolue et le paiement des mêmes redevances que les anciens curés (2). Le Sénat de Berne s'était en effet substitué au pape et aux conciles pour les affaires religieuses; les richesses du clergé catholique convoitées par beaucoup, étaient devenues la proie d'un petit nombre, et, dans les paroisses, tous ceux qui ne pensaient pas comme les prédicants, étaient persécutés. C'était une nouvelle inquisition qui fit de nombreuses victimes. Bonivard reprochait aux Genevois que la haine qu'ils portaient aux prêtres catholiques, provenait moins de la divergense d'humeur que de la trop grande ressemblance avec eux (3). Il suffit de lire certains chapitres des annales de Neuchâtel et des écrits de M. Galiffe, déjà cité, pour se convaincre que l'énorme despotisme du clergé protestant dépassa celui qu'on reprochait au clergé catholique. C'est du reste le fait des prêtres de toutes les religions. Tous visent à la domination absolue. En dehors de leurs idées il n'y a point de salut. Le peuple nouvellement réformé ne pouvait manquer de s'en apercevoir et il s'étonnait qu'après avoir cru se débarrasser d'une foule de charges qu'on lui disait inhérentes au catholicisme, ces charges n'avaient fait que changer de destination, sans le soulager en rien. C'est ce que ré-

(1) L'un d'eux prit la fuite sans attendre que sa conduite scandaleuse à Moutier ait motivé des poursuites judiciaires. — Protocole du chapitre de Moutier, p. 78. Voir des reproches analogues dans l'Hist. de la Conféd. suisse, X. 504.

(2) Archives de la Prévôté. —Hist. de la Conféd. suisse, T. XI. p. 60 et en particulier la note 1. qui cite un grand nombre de sources ou d'auteurs.

(3) Hist de la Conf. suisse. XI. 93.

vèlent des suppliques des habitants de Tavannes au Sénat de Berne, dans lesquelles on voit que ces bonnes gens auraient volontiers fait retour au catholicisme si Berne l'avait permis. C'est là le résultat ordinaire du renversement des institutions existantes, avant de savoir comment on les remplacerait avantageusement.

La dévastation de l'église collégiale de Moutier, les mauvais procédés des Prévôtois, l'appui que leur donnait Berne dans plusieurs de leurs prétentions et tout ce qui tenait à la propagation et à l'affermissement de la Réforme, avait comme on l'a dit, obligé les chanoines à abandonner leur ancienne résidence, en attendant des temps meilleurs. On a vu qu'à l'approche du danger, ils avaient eu soin de soustraire leurs archives, leurs trésors, les vases sacrés, les reliques de leur église et d'en déposer une partie à Soleure et une autre à Delémont, tandis qu'ils se dispersaient eux-mêmes selon l'intérêt de leur corporation ou le leur privé.

Lorsque Berne leur fit offrir d'opter entre eux pour le catholicisme ou la Réforme, sur onze chanoines, il s'en trouvait cinq qui penchaient pour la confession nouvelle. L'un d'eux était un des signataires du compromis solonnel fait au moment de sauver les choses précieuses du chapitre. Ce personnage, appelé Henri Halbluzel, était de Berne et de mauvaises mœurs. Il prit femme et entretint des concubines. Il fut peu de temps prédicant à Grandval, qu'il scandalisa par sa conduite. Il se retira à Bâle où il fit revendiquer le paiement de sa prébende par le magistrat, mais il finit par se faire mettre en prison.

Un de ses collègues, Wilhelm Schaller, lui succéda à la paroisse de Grandval, un troisième, Jean-Louis Desbois suivit leur exemple, mais sa prébende ne l'ayant point accompagné, il rentra dans le giron de l'Eglise catholique pour mettre sa foi d'accord avec ses revenus. Un quatrième, Nicolas Vorburger, de Delémont, comme le précédent, abandonna son canonicat pour se marier. Il était jeune et non encore prêtre, enfin Louis Zipper les imita un peu plus tard. Les registres de l'officialité de l'Evêché de Bâle, alors à Altkirch (année 1534 et autres) ; les annales de Moutier, tant celles écrites par des chanoines que par des laïques, les archives de la Prévôté et celles de l'Evêché de Bâle renferment divers détails curieux sur ces personnages, mais l'odyssée d'Halbluzel offre plus qu'une scène des Mormons du 19e siècle. L'ex-chanoine voulut imiter les patriarches pour le nombre des femmes, et Adam pour le costume économique de son Eve, de sa Sara, de ses Agar et de leurs servantes. C'était sa manière d'interprèter la Bible. (1)

La ville de Soleure, où les chanoines étaient combourgeois, désirait qu'ils y fixassent leur résidence, pour y dépenser leurs revenus. L'évêque de Bâle, comme diocésain et souverain, avait les mêmes prétentions et il négociait pour les attirer à Delémont, tandis que, dans cette ville, le magis-

(1) Prévot Chariatte. — Archives de l'Ev. de Bâle et de Moutier Grandval.

trat et les bourgeois divisés en deux partis, hésitaient d'introduire chez eux où ils étaient les maîtres, une corporation riche et puissante qui pouvait entraver leurs libertés municipales. Cependant le parti qui tenait pour l'admission des chanoines l'emporta, et l'on traita, à la fin de l'année 1533, puis successivement avec les délégués des chanoines, au sujet du droit de résidence qui fut fixé à 6 livres par an, de la jouissance de l'Eglise, de son entretien, du luminiaire, du transport des cloches de la tour de Moutier dans celle de Delémont (1574 à 1593) et de plusieurs autres détails qui font voir que les chanoines avaient des prétentions fort élevées et qu'ils pensaient faire beaucoup d'honneur aux Delémontains en s'établisssant chez eux.

Comme on ne croyait pas alors à la durée de la religion réformée, que les chanoines et l'évêque de Bâle, Philippe de Gundelsheim, ne regardaient que comme un orage passager, ce prince crut qu'il suffisait d'accorder aux chanoines l'autorisation de séjourner pendant trois ans d'attente à Delémont. L'acte est du 3 janvier 1534. On espérait que dans l'intervalle on ramènerait les Prévôtois à de meilleurs sentiments. Mais quand on s'aperçut combien cet espoir était peu fondé, il fallut bien demander une prolongation de cette permission. L'Etat de Soleure était dans les mêmes sentiments et, quand il vit qu'il ne pouvait retenir ses combourgeois, il avisa le magistrat de Delémont qu'il consentait à ce séjour temporaire dans cette ville, en attendant des temps plus propices et sous réserve de ses droits de combourgeoisie.

Le 31 janvier de la même année ceux des chanoines qui étaient établis à Delémont, rédigèrent une circulaire qu'ils adressèrent à leurs collègues et chapelains dispersés, pour leur annoncer le changement de siége du chapitre et les inviter à venir habiter leur résidence nouvelle, dans un court délai, pour le premier dimanche de Carême, sous peine de perdre une partie des revenus attachés à leurs prébendes, revenus affectés à la résidence d'après les statuts. (1)

Une fois installés, les chanoines se montrèrent exigeants envers leurs hôtes; ils repoussèrent du chapitre tous les bourgeois qui essayèrent d'y parvenir. Lorsque plus tard, cèdant à l'esprit plus libéral des temps, il fallut faire des concessions, les premiers Delémontains qui obtinrent des prébendes, furent traités avec dédain, au point qu'on fut obligé de recourir à l'autorité civile pour obliger ces fiers chanoines à laisser jouir de ses droits Nicolas Hugué, issu d'une des principales familles de la localité, et dont le chef prenait le titre de Hugué de Raimondpierre.

Leur mépris pour les bourgeois se traduisit fréquemment par des injures et une transaction faite le 15 février 1618, entre le magistrat de Delémont

(1) Archives de Moutier et de Delémont. — Recueil de documents in 4° p. 111. Hist. chronol. de Moutier-Grandval. 77.

et le chapitre de Moutier, porte que les paroles que le prévôt, Peutinger de Murbach, a proférées dans la fougue contre le magistrat, ne pourront nuire à l'honneur de celui-ci ; que le prélat devra contraindre les chanoines à ne plus outrager le magistrat et les bourgeois.

C'est dans le même acte que nous avons lu l'obligation imposée aux chanoines de souffrir que les enfants de l'école trouvassent place au chœur dans l'église, comme autrefois, et qu'eux mêmes en expulsassent leurs chiens. Cet usage d'introduire les chiens à l'Eglise avait un double but : il était d'abord une prérogative de la noblesse et du haut clergé qui y arrivaient avec leurs chiens et leurs faucons, et en second lieu les chanoines se servaient de leurs chiens pour se tenir les pieds au chaud en hiver. (1)

On entrevoit aussi à cette occasion ce que devaient être les écoles, puisque celle de Delémont n'avait pas même de toit, un pan de mur garantissait du vent, pendant que le régent enseignait le plain chant, ce qui était sa principale besogne. — (Archives de Delémont.) Peu après l'installation des chanoines, en 1540, ils firent un accord, assez habilement rédigé, pour leur permettre d'accepter une double rétribution pour la même messe, et cet acte qualifié de simoniaque et de damnable, ne fut cependant aboli qu'en 1704 et 1705, tant les abus les plus grossiers étaient alors difficiles extirper.

Alors encore l'archidiacre de Moutier-Grandval continuait de faire ses tournées pastorales dans la partie du décanat du Sorngau ou Salzgau resté catholique et de tenir des assises à la porte, ou dans l'intérieur des églises, selon la saison. On trouve un décret de visite de l'église même de Delémont, daté du 16 mars 1615, par lequel ce prélat ordonne de chasser les hérétiques hors de la ville et de rappeler les enfants catholiques qui se trouvaient dans les contrées réformées. (2)

Nous fournissons ces détails parce qu'ils indiquent ce que c'était que ces chanoines de Moutier, parce qu'ils revèlent combien il y avait d'abus qui donnaient prises aux réformateurs, qui surent profiter des fautes de discipline du clergé pour entraîner le peuple appréciant plutôt les formes que le fond. Quand le prêtre veut se faire passer pour le représentant de la Divinité, il faut qu'il ait une conduite au-dessus de toute critique. Et encore qu'est-ce que l'homme en présence de l'Etre suprême, dont la grandeur n'a jamais été connue et ne le sera jamais par l'homme. (3)

(1) Les chanoines de la cathédrale de Troyes prenaient encore bien d'autres précautions pour se tenir au chaud à l'église.—Mémoire de l'abbé Charles Lalore. — Société académique du département de l'Aube. T. XIV. 101.

(2) Archives de l'Evéché de Bâle.

(3) Les archives du chapitre sont remplies de griefs contre la vie désordonnée des chanoines et contre leur négligence à remplir leurs obligations mêmes les plus importantes pour leurs intérêts matériels. Le chapitre devait se réunir toutes les trois semaines pour s'occuper de ses affaires et il fallut attirer les chanoines à la salle du chapitre en leur allouant à chacun un pot de vin. S'ils en buvaient davantage ils devaient le payer. Recueil instructif du chapitre, p. 449. Même moyens pour les attirer à l'église.

Ce que nous avons dit des prédicants étrangers, de leur despotisme, de leur intolérance, est prouvé par plusieurs écrits du temps. Nonobstant que l'église collégiale de Moutier eut été dévastée deux fois et qu'elle fut restée ouverte au culte réformé, les catholiques de la contrée avaient conservé de la vénération pour cette basilique qui, depuis sept à huit siècles était restée la plus célèbre du pays. Ils continuèrent donc de s'y rendre en pèlerinage et d'aller s'agenouiller près du lieu où St-Germain avait reposé durant tant de siècles. Ce concours offusqua les prédicants et les Prévôtois. Ils s'en plaignirent à Berne et le Sénat intervint pour le faire cesser, 1540. — Mais tous les habitants de la Prévôté n'étaient pas encore affermis dans leur foi nouvelle; celle-ci avait été refroidie par plusieurs déceptions, en sorte que Berne fit ouvrir une conférence à Moutier, où il fut résolu qu'on lirait pendant trois dimanches consécutifs les articles de la Réforme, afin que personne ne put alléguer son ignorance. Les délégués du Sénat prétendirent que le chapitre de Moutier devait également faire publier cette confession de foi, et, sur son refus, il y eut accusation contre le prévôt et plainte adressée à l'Evêque, comme souverain, 1542.

Comme ce prince ne se croyait pas obligé d'obtempérer aux exigences de Berne, les prédicants des paroisses de Court, de Grandval et de Moutier, animés d'un faux zèle, ameutèrent leurs paroissiens et brisèrent une statue de pierres qui depuis peu de temps ornait le portail de l'église collégiale. Ils enfoncèrent la porte de la sacristie réservée aux chanoines et il y eut des dégats pour détruire tout ce qui tenait au culte catholique. L'évêque de Bâle intervint et les prédicants furent condamnés à 10 florins d'amende, dont on leur fit cependant la remise à condition qu'ils ne molesteraient plus les chanoines et leurs gens. (1) 1545.

On voit par les actes que les chanoines s'efforçaient d'entretenir le culte catholique dans la collégiale pour ceux qui restaient attachés à leur confession, tandis que les réformés incités par leurs pasteurs, continuaient d'agir par voies de fait. C'est à cette époque même que le prédicant qui s'etait installé à Mervelier tâchait de gagner cette paroisse et que celle-ci ne resta catholique que parce qu'on la dispensa d'aller sonner les cloches à l'église de Montsevelier les jours fériés.

Le prévôt Cornélius de Liechtenfels esseya de reconquérir quelque popularité chez les Prévôtois, en renouvelant ou confirmant, en 1543, leur vieux rôle écrit en 1461, et il n'en retrencha guère que les combats judiciaires encore prescrits en 1508.

Le siége épiscopal de Bâle était èchu, en 1515, à Jacques-Christophe de Blarer. C'était un homme de 33 ans, bon administrateur, mais d'un caractère ferme et despote. Une de ses premières pensées fut de détruire la

(1) Prévôt Chariatte 56. — Archives de la Prévôté.

Réformation dans les parties de ses Etats qui l'avaient embrassée sous ses faibles prédécesseurs. A cet effet il chercha un appui chez les cantons Suisses restés catholiques et il fit avec eux une alliance en 1579. Sitôt le traité conclu, il réforma son clergé, selon le concile de Trente, et il appela les jésuites, cette secte dont les membres font vœu de pauvreté et qui, en corps, absorbe la richesse des nations et tend au pouvoir universel. (1)

Jacques-Christophe sut ensuite circonvenir habilement le prévôt de Moutier, Jean Setterich, homme âgé, qui se trouvait dans sa dépendance, pour lui faire céder, en 1588, tout ce qu'il avait encore de juridiction temporelle dans la Prévôté, en alléguant que cela donnerait plus de force au souverain pour y rétablir le catholicisme. Cette cession de quasi-souveraineté se fit à l'insu du chapitre ou des chanoines qui firent d'abord de vives protestations, mais ils finirent par ratifier l'acte extorqué à leur prévôt, 1591. Depuis lors l'évêque de Bâle devint le souverain direct de la Prévôté et de sujets médiats, les Prévôtois furent dès lors soumis immédiatement à ce prince.

Afin de ne pas être gênés par Berne dans ses projets de ramener les Prévôtois au catholicisme, comme il avait déjà fait dans les baillages allemands, Jacques-Christophe traita secrètement avec Berne pour échanger ses droits sur Bienne, contre la combourgeoisie de Berne dans la Prévôté. L'échange eut lieu à la Neuveville le 17 septembre 1598. Mais les Biennois jaloux de leur quasi-indépendance, et les Prévôtois effrayés de perdre leur combourgeoisie devenue le palladium de leur religion nouvelle, firent tous ensemble une si vive opposition, qu'il fallut annuler le traité. Toutefois Jacques-Christophe négocia si adroitement qu'il augmenta son autorité sur Bienne et l'Erguel et même sur la Prévôté de Moutier, tout en échouant dans sa tentative de détruire la Réforme dans cettte dernière contrée. (2)

Durant cette période les chanoines restaient constamment en conflit au sujet de leur église collégiale, gémissant de n'y plus posséder qu'une petite partie, la sacristie, érigée en chapelle. La foudre faillit mettre fin aux débats en tombant sur le clocher qu'elle endommagea, vers 1570, mais les dégâts furent tantôt réparés par les chanoines qui bâtirent, en 1590, un nouveau château prévôtal, (la préfecture actuelle) avec les débris de l'ancien monastère. (3) La vieille résisdence, cette forteresse menacée en 1530, paraît avoir été aussi abandonnée alors. C'est dans leur nouvelle maison que les chanoines se retirèrent quelquefois durant la guerre de Trente ans, lorsque les Suédois occupaient Delémont et que Moutier profitait de la neutralité Suisse, à raison de sa combourgeoisie avec Berne.

(1) Ce fut avec l'aide des jésuites que Jacques-Christophe parvint à rétablir le catholicisme à Terwyl et à Ettingen, et pour les récompenser, il leur donna un établissement à Porrentruy, le collége. — Chariatte 66.

(2) Tous les documents des archives de la Prévôté et de l'Evêché de Bâle.

(3) Les contestations pour l'usage commun des deux cultes dans la collégiale durèrent encore très longtemps, comme on le voit par les protocoles du chapitres, p. 43.

Le gouvernement de l'Evêque mécontentait des Prévôtois, qui de leur côté cherchaient à s'exempter des impôts que payaient les diverses parties de l'Evêché relevant, comme Moutier, de l'empire germanique et à s'affranchir d'autres charges encore, en profitant de l'appui que leur donnait Berne. Ces difficultés furent soumises à des arbitres qui signèrent un traité à Bâle le 10 avril 1657. Cet acte forma dès lors la base des relations de la Prévôté avec leur souverain l'évêque de Bâle. Ils furent déboutés de plusieurs de leurs prétentions et l'article trois est le seul qui a trait à la question religieuse. Il porte que les Prévôtois seront affranchis de toutes dépendances de l'évêque de Bâle en matières matrimoniales et consistoriales.

Jean-Conrad de Roggenbach occupait alors le siége de Bâle et, après avoir conclu ce traité, il ouvrit une campagne pour ramener les Prévôtois à sa confession. On le verra tantôt s'adresser à l'empereur d'Allemagne pour contrebalancer l'influence de Berne.

A cette époque, il restait encore dans la Prévôté un bon nombre de familles catholiques et d'autres peu fermes dans leurs croyances. Mais la masse de la population tenait à la confession évangélique qui en réalité lui avait procuré plus de liberté et de temps disponible. La sévérité des tribunaux de mœurs avait été plus moralisante que les confessions publiques des plaids paroissiaux.

Excités secrètement par la France, qui chez elle persécutait les réformés, l'évêque et les chanoines de Moutier ne s'engagèrent dans l'entreprise qu'avec précaution. Ces derniers commencèrent par rétablir leur siége dans leur ancienne résidence. Comme ils craignaient de faire des dépenses pour fournir des maisons particulières à chaque chanoine, alors au nombre de 8, avec 4 chapelains, ils n'envoyèrent que deux chanoines pour occuper le château prévôtal, où ils furent installés le 12 avril 1670. Ils organisèrent deux autels dans la sacristie de la basilique qui leur était reservée et ils exercèrent d'abord sans bruit le culte catholique.

Leur présence ne paraissant pas soulever d'opposition violente, ils crurent que le nombre des catholiques de la localité était suffisant pour les protéger et ils demandèrent au chapitre l'autorisation d'annoncer leur messe par le son de la cloche. Ce fut le tocsin pour les réformés, qui tout aussitôt portèrent plainte à Berne. Le Sénat écrivit au chapitre que les traités précédents interdisaient leur résidence à Moutier et l'exercice de leur culte en ce lieu, en conséquence, il l'invitait à se désister d'une telle entreprise, sous peine d'y être contraint. En même temps l'avoyer écrivait aux Prévôtois pour les encourager dans leurs bonnes dispositions de vivre et mourir dans la foi évangélique, les assurant de la protection de la République pour les maintenir dans leurs libertés religieuses comme du passé.

L'évêque fut informé de cette intervention, et aussitôt il s'éleva un con-

flit entre lui et Berne. Le premier entendait qu'en sa qualité de souverain territorial, il avait le droit de rétablir la religion catholique dans la Prévôté. Tandis que Berne considérait le traité de combourgeoisie avec cette contrée comme lui donnant les droits d'un avoué, droits qui lui conféraient l'obligation de défendre les principes religieux des Prévôtois. La République invoquait de plus les divers traités qui accordaient aux Prévôtois le libre exercice de leur culte. On publia de part et d'autre de nombreux écrits pour et contre ces droits ou prétentions. (1)

L'évêque ne se tint pas pour battu. Il avait des motifs de croire que les Prévôtois et même la commune de Moutier n'étaient pas absolument opposés au rétablissement des chanoines dans leur résidence. Mais le Sénat de Berne le prévint. Il fit consulter les habitants de Moutier et de la Prévôté pour savoir s'ils voulaient rester dans la confession évangélique. Le 8 octobre 1670, les premiers répondirent qu'ils s'en référaient à ce que Berne déciderait. Les seconds opinèrent dans le même sens, ajoutant qu'il y avait cent ans que les Prèvôtois avaient embrassé la Réforme et qu'ils ne désiraient pas le retour des chanoines ou d'autres prêtres catholiques à Moutier, ou chez eux, pour les ramener au catholicisme. Ces réponses révèlent que les convictions n'étaient pas bien profondes, puisqu'ils s'en remettaient à la décision de Berne. C'est également vers ce temps qu'on vit çà et là dans la Prévôté des sujets de mécontentement et d'indifférence sur cette question religieuse, avec le désir de revenir à la foi première.

C'est alors aussi que les chanoines, toujours poussés par la France, continuaient leurs travaux de restauration dans la collégiale de Moutier, ce qui accroissait le mécontentement de Berne contre l'évêque de Bâle. Ce dernier chercha l'appui de l'empereur Léopold, auquel il écrivit pour lui expliquer les intentions du chapitre de Moutier et lui dire que toutes ses tentatives de rétablir le culte catholique dans cette partie de ses Etats relevant de l'empire, étaient paralysées par la République de Berne. Il lui demanda alors son assistance comme suzerain de l'Evêché de Bâle. (2)

Léopold acquiesça à la requête de l'évêque et, le 24 octobre 1671, il rendit un décret par lequel il ordonna aux Prévôtois, sous peine de 50 marcs d'or, moitié à la chambre impériale, et moitié à l'évêque de Bâle, d'avoir à obéir à celui-ci sans aucun égard pour leur combourgeoisie avec Berne, leur enjoignant de cesser toute opposition à l'exercice du culte catholique dans l'église collégiale de Moutier.

En exécution immédiate de ce décret, l'évêque convoqua à Moutier

(1) Archives de la Prévôté et de l'Evêché de Bâle. — Prévôt Chariatte, 80,81.

(2) M. Vulliemin, dans l'hist. de la Conféd. suisse, XII. 554, dit que l'évêque de Bâle réclama sa cathédrale de Moutier et que l'empereur Maximilien donna ordre aux archiducs Maximilien et Léopold d'appuyer ses prétentions. Ce fait a dû avoir lieu de suite après l'édit de Restitution, en 1628, mais nous ne l'avons pas trouvé mentionné dans les archives de la Prévôté, et les ordres de l'empereur ne reçurent point d'exécution.

toutes les communes de la Prévôté, le 27 novembre, pour leur notifier cet acte et leur demander une somme de 285 livres 15 sols de Bâle destinés à l'entretien du chapitre de Moutier. Les communes refusèrent, en alléguant que cette demande était contraire aux clauses du traité de Bâle qui réglait leur quote part d'impôt. (1)

Le Sénat de Berne, informé de ce fait, demanda des explications à l'évêque, par lettre du 20 janvier 1672. Il lui écrivit qu'ayant appris par ses perpétuels bourgeois de la Prévôté de Moutier Dessus-les-Roches, que Son Altesse leur avait mandé le décret impérial du 24 octobre précédent, avec sommation de l'exécuter ; que leurs députés s'étant rendus à Porrentruy pour supplier son altesse qu'il lui plaise de les exempter du rétablissement de la religion des chanoines et de les laisser paisiblement exercer leur propre religion, comme ils le font depuis passsé 140 ans, que M. Haas, conseiller de son altesse, chargé de leur donner audience et de recevoir leur requête, avait déchiré celle-ci en leur présence et leur avait signifié qu'ils aient, dans l'espace de 15 jours, à payer la contribution d'empire, que par suite de cette plainte des Prévôtois en général, et des habitants de Moutier, en particulier, l'Etat de Berne se trouvant requis et nanti de cette affaire, il priait Son Altesse de surseoir à toute poursuite contre ses dits combourgeois et de rétablir les choses dans leur état primitif, faisant entendre qu'au cas où Son Altesse agirait contrairement et toucherait à la religion garantie à ses combourgeois, religion dont ils ont été en paisible possession depuis 1624 et à l'exclusion de la religion des chanoines, il se trouverait, lui avoyer et conseil, par devoir, forcés de protéger les Prévôtois et de les maintenir dans leurs libertés et franchises, ce qu'ils ne désirent point, préférant voir cette affaire réglée sans plus de difficultés.

Que relativement aux contributions réclamées, Son Altesse n'ayant point spécifié si c'était un impôt d'empire dû par la Prévôté selon le traité de Bâle, ou un autre, il convenait de donner des renseignements à cet égard. (2)

La date de 1624 rappelle un autre conflit qui eut lieu alors à la suite de la renovation de l'alliance de l'évêque de Bâle avec les cantons catholiques et de celle de la combourgeoisie de Berne avec les Prévôtois. L'évêque Guillaume de Rinck, fut alors obligé d'entrer en explications et arrangement avec Berne et de garantir aux Prévôtois le libre exercice de leur religion. Nous n'avons pu trouver une copie de cet acte, mais il est rappelé dans plusieurs autres documents. Un acte de l'année 1610, fait à Bienne, mentionne expressément cette garantie. (3)

Cette lettre impérieuse fit comprendre à l'évêque que Berne était plus

(1) Archives de la Prévôté et de l'Evêché de Bâle.

(2) Archives de la Prévôté et de l'Evêché de Bâle.

(3) Archives de la Prévôté, mémoire imprimé en 1711, p. 5 et 6.

près de lui que l'empereur d'Allemagne. Celui-ci pouvait bien faire des menaces, mais il n'était pas en mesure de les exécuter. Aussi les 50 marcs d'or ne furent ni exigés ni payés par les Prévôtois. L'ambassadeur de France en Suisse, qui avait incité secrètement à cette tentative de restauration à Moutier, n'osa aller plus avant et les chanoines trouvérent prudent de quitter leur château prévôtal au mois de février, après deux ans de résidence en ce lieu et d'assez fortes dépenses en réparations diverses. (1)

L'insuccès de cette entreprise accrut singulièrement l'influence de Berne dans la Prévôté et son intervention devint toujours plus active et envahissante, au point que lors des troubles qui agitèrent l'Evêché de Bâle, dans la première moitié du XVIII[e] siècle, l'évêque fut obligé de concèder à la Prévôté ce qu'il persista de refuser à ses sujets catholiques.

Dans la plupart des communes de la Prévôté, il y avait un mélange de familles catholiques et réformées qui faisaient naître de fréquentes difficultés. Dans la partie Sous-les-Roches les catholiques formaient la plus grande majorité de la population et les réformés ne pouvaient avoir de pasteur, ni exercer leur culte dans une église ou en public. Par contre, dans la partie Sur-les-Roches, c'était le cas contraire. Les conflits réitérés que l'exercice des deux religions faisait naître, la protection que Berne donnait aux réformés, tandis que l'évêque cherchait toujours à les ramener au catholicisme, finirent par produire des mésintelligences très graves entre l'Etat de Berne et le prince évêque de Bâle. (2)

C'est ce que nous apprend le préambule du traité conclu entre eux à Aarberg, le 9 juillet 1711. Il porte en substance que les Prévôtois combourgeois de Berne, ayant produit des griefs tant au sujet des affaires spirituelles que temporelles, il en était résulté un conflit très sérieux entre les deux Etats et qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, si l'évêque de Bâle, par ses missives des 30 mai et 16 juin 1711, après rupture des négociations commencées, n'avait renoué de nouvelles tractations et amené les deux Etats à traiter cette affaire dans une conférence à Aarberg.

Le traité rappelle que, depuis l'introduction de la Réforme à Berne, on avait admis le principe que les Prévôtois auraient la liberté de décider, par la pluralité des suffrages, s'ils voulaient embrasser la foi évangélique ou rester catholiques, sous la condition de ne gêner, ni contraindre personne.

Que par des décisions conformes à cet usage, les habitants de la Prévôté Sur-les-Roches, avaient choisi la religion nouvelle et ceux Sous-les-Roches conservé leur ancienne croyance.

Mais comme, depuis cette époque, il s'élevait de temps à autres des dif-

(1) Même sources et annales du chapitre de Moutier. 107.

(2) Ces mésintelligences occupèrent les cantons Suisses; le Val de Moutier était pour l'Evêché de Bâle ce qu'était le Toggenbourg pour l'abbé de St-Gall. Rome, la France, l'empire d'Allemagne se mêlèrent de la querelle. Mais Berne devenant de plus en plus menaçant, l'évêque fut contraint de faire l'acte qu'on va analyser. — Hist. de la Conféd. suisse, XIII. 449.

férends plusieurs fois terminés par des rescrits et des recès, tant avant qu'après le traité de Nidau, (1706) il devenait donc nécessaire de s'expliquer et de s'entendre définitivement à ce sujet et qu'en conséquence les parties contractantes avaient décidé :

1° Qu'il serait fait une séparation des gens de la Prévôté d'après la religion qu'ils professaient, en sorte que tous les bourgeois catholiques sur les Roches seraient tenus d'aller s'établir à Elay ou dans les villages sous les Roches ou même dans les autres parties catholiques de l'évêché de Bâle.

Que tous les habitants réformés qui se trouvaient à Elay ou dans d'autres lieux de la Prévôté sous les Roches seraient tenus de s'établir dans les communes réformées sur les Roches, et ce de part et d'autre, tant par ceux qui professaient actuellement l'une ou l'autre des deux religions, que par ceux qui viendraient à en changer à l'avenir.

Que les habitants d'Elay n'auraient pas la faculté de bâtir une chapelle ou église, mais qu'ils continueraient de dépendre de la paroisse de Vermes, de même qu'on abrogerait la nomination et l'établissement d'un pasteur réformé à Elay.

Que cette convention devait servir de règle à tous les habitants qui, à l'avenir, voudraient s'établir dans l'une où l'autre partie de la Prévôté, exceptés toutefois les verriers, les bûcherons et autres ouvriers catholiques qu'on tolérerait dans la partie réformée, aussi longtemps que leurs travaux l'exigeraient et sans pouvoir exercer leurs cultes ; que la même faveur et exception étaient accordées au forestier ou chasseur résidant avec sa famille ordinairement dans la maison des chanoines à Moutier, mais que ces tolérés ne pourraient acheter ou posséder ni terre, ni maisons.

Que pour exécuter cette séparation on accorderait un délai péremptoire jusqu'à la St-Michel (29 septembre) prochain, pour que les émigrants aient le temps de vendre leurs biens et de déménager.

Que si, dans ce laps de temps de deux mois, ils ne pouvaient trouver à vendre leurs biens, ceux-ci seraient estimés par des experts et achetés au besoin par les communes où ils sont situés, le tout sans préjudice et moyennant prévenir le seigneur des fiefs.

Que la dite séparation n'altérerait en rien les droits des habitants d'Elay attachés à la Prévôté sur les Roches.

2° L'article second régla les droits de collature des cures de la partie réformée, dont la présentation du ministre et son examen furent attribués à Berne et la nomination à l'évêque de Bâle ou à d'autres collateurs, réservant à Berne le droit de discipline religieuse sur ces ministres, et laissant à l'évêque la justice civile et criminelle, comme seigneur territorial. (1)

(1) Le chapitre de Moutier conserva jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle le droit d'installer les ministres réformés dans les paroisses de la Prévôté. Il installa à Moutier le jeune ministre Moschard en 1768. Protocole du chapitre de Moutier, p. 65.

3° La liberté de s'assembler resta aux Prévôtois, d'après les traités de Bâle et de Nidau, et l'évêque n'eut plus le droit de faire des enquêtes pour connaître ce qui se passait dans ces assemblées, mais seulement d'interroger les maires pour savoir s'il ne s'y était rien traité d'autre que ce qui concernait leurs droits de bourgeoisie et de religion.

4° Le droit de justice civile et de police correctionnelle fut maintenu comme précédemment.

5° Toutes les autres plaintes des Prévôtois et griefs moins importants devaient être réglés par une déclaration de l'évêque, en conformité des actes, us et coutumes, rôles et autres documents formant la législation de la Prévôté.

6° Tous ces actes et titres et nommément la lettre de franchises de 1430, leurs rôles, la convention de 1486, la lettre de combourgeoisie de Berne, les traités de Bâle et de Nidau furent maintenus, ainsi que les droits régaliens et de souveraineté du prince-évêque de Bâle.

Ce traité fut ratifié par l'Etat de Berne et ce prince et les ratifications échangées à Bienne le 27 juillet. Le même jour il fut publié à Moutier dans une assemblée générale des Prévôtois. (1)

Durant les conférences d'Aarberg, les délégués réglèrent encore plusieurs griefs des Prévôtois, mais ils sont étrangers à notre sujet. (2)

Par l'article premier de ce traité, Berne et l'évêque de Bâle se disputaient l'autorité sur les Prévôtois en affaires confessionnelles, et pour satisfaire leurs prétentions, ils violaient toutes les libertés individuelles des Prévôtois. Cependant, ce qui nous paraît actuellement d'un arbitraire révoltant, était dans les mœurs du temps. La révocation de l'Edit de Nantes, le 1er octobre 1685, avait à peine accordé 15 jours aux pasteurs protestants de France pour abjurer leur croyance, sous peine des galères, et les relaps étaient condamnés au supplice de la roue. Cette sévérité barbare du roi qui se disait très-chrétien, fit abandonner la France à plus de cinq cent mille personnes, dont plusieurs milliers se réfugièrent en Suisse. De même, en 1711, on vit un grand nombre de familles de la Prévôté sur les Roches quitter les lieux qui les avaient vu naître, pour aller chercher une autre demeure dans la partie catholique de l'évêché de Bâle, tandis que d'autres familles de la Prévôté sous les Roches allèrent s'établir dans la partie réformée. De là viennent les familles de même nom, mais de confessions différentes qu'on voit, plus ou moins nombreuses, dans les localités qui avoisinent ces deux parties de l'Evêché, et ailleurs encore.

(1) Archives de la Prévôté et de l'Evêché de Bâle. — A la suite de ce traité, l'évêque Jean Conrad fut obligé de se soumettre à payer à Berne une amende de 20 mille écus sous l'hypothèque de la Prévôté Sur-les-Roches, s'il opprimait encore les combourgeois de Berne dans leurs libertés et leur foi. — Hist. de la Conféd. suisse, XIII. 449.

(2) Les articles réglés alors sont au nombre de 20 et ils concernent les objets les plus minutieux, L'évêque céda aux Prévôtois son droit régalien de castration pour 10 livres de cens annuels.

L'intolérance entre les personnes des deux confessions se maintint plus ou moins longtemps, en majeure partie par le peu de charité chrétienne des ecclésiastiques usant et abusant de la chaire tout en prétendant servir Dieu, qui est cependant le même pour tous et non pas un être rapetissé, comme ils nous le représentent. On trouve de nombreuses preuves de cette intolérance dans la législation, en sorte que le traité de 1711 n'était que l'application même des ordonnances de Berne et de l'évêque de Bâle, dont l'une émanée de ce dernier avait déjà été publiée au plaid général de Delémont en 1647.

Le traité d'Aarberg fut considéré comme interdisant d'une manière absolue l'exercice du culte catholique dans la Prévôté et, depuis lors jusqu'en 1745, on cessa de dire la messe dans l'oratoire érigé dans le château prévôtal depuis l'abandon total de la collégiale.

Ce ne fut qu'après cette dernière date qu'on put la célébrer pour les catholiques qui se rendaient à Moutier une fois l'an à l'occasion de la mise en adjudication des dîmes que les chanoines percevaient dans cette contrée. Il y a loin entre cette intolérance d'alors et ce qui se passe de nos jours, où chaque religion peut s'exercer librement moyennant ne pas troubler l'ordre public et se conformer aux lois. Cependant, à la fin du siècle dernier les haines confessionnelles étaient fort apaisées. Des prélats catholiques usaient librement de leur droit de conférer les cures des paroisses réformées dans l'Erguel et la Prévôté de Moutier, tandis que Berne remplaçait l'évêque dans la direction des ministres protestants, d'après la confession de Bullinger devenue celle helvétique et admise encore en d'autres pays. (1)

La tolérance qui régnait alors entre les ecclésiastiques et les peuples des deux confessions, dans les deux districts qu'on vient de nommer, frappait les observateurs qui parcouraient ces contrées, en sorte que M. de Sinner, dans son voyage dans la Suisse occidentale (I. 116) en fait la remarque dans les termes suivants que plusieurs personnes devraient méditer :

« Il est beau de voir en Suisse deux cultes, dont les sectateurs vivent » sous les mêmes lois, sans se persécuter. Tantôt un souverain vivant » sous l'autorité du St-Siége et des peuples ayant renoncé au culte de » Rome ; tantôt des princes protestants gouvernant des sujets qui vont à la » messe, et prouvant à tout l'univers que le culte n'a rien de commun avec » l'état civil et politique, et que les hommes pourraient vivre partout en » société sans être unis par les mêmes opinions sur les choses célestes. »

M. Bridel, dans son Course de Bâle à Bienne, 132, y ajoute ses propres réflexions, non moins sages que les précédentes :

« On ne peut depuis longtemps qu'applaudir à la sage tolérance des » évêques de Bâle, dont l'esprit a passé dans la plus saine partie du clergé

(1) Hist. de la Conféd. suisse, XII. 101.

» de leurs Etats : les ecclésiastiques des deux partis vivent dans une édi-
» fiante union ; ils cherchent les uns et les autres à faire le bien, sans se
» quereller sur la manière de le faire. Il serait à souhaiter que tous les
» autres prélats de la Suisse, pensassent et agissent de même, et tout irait
» encore mieux. »

Un bon conseil, de quelque part qu'il vienne, est toujours bon à suivre.

Si notre sujet comportait des observations sur les effets que produisit la Réformation dans la prévôté de Moutier, nous remarquerions d'abord que, sous le rapport politique, cet évènement accrut singulièrement l'influence de Berne dans cette contrée, au détriment du souverain, le prince-évêque de Bâle. Les Prévôtois constamment inquiétés par ce prince, dans leur religion, se serrèrent contre Berne et devinrent ses plus dévoués combourgeois et de moins en moins les très humbles sujets de l'évêque de Bâle.

Sous le rapport moral, la Réformation eut une influence décisive pour l'amélioration des mœurs. Le clergé catholique avait laissé le peuple sans aucune instruction religieuse. Il se contentait de lui faire observer des pratiques qui frappaient les yeux et ne laissaient rien à l'âme. — Il ne priait et n'apprenait à prier que dans une langue étrangère, interdisant les prières en langue vulgaire. Les prédicants du XVIe siècle et les pasteurs des temps suivants, employèrent un moyen totalement différent. Ils firent de la prédication la base de la religion nouvelle. Ils lurent et expliquèrent l'écriture sainte dans la langue du pays et le peuple ouvrit bientôt l'oreille aux paroles de l'évangile et des actes des apôtres, dont, jusque là, il n'avait eu aucune connaissance. La morale du nouveau testament si saine, si à la portée de l'intelligence humaine, fut tantôt appréciée tout autrement que les prières latines et les pratiques routinières du catholicisme.

Sous l'influence sévère des chefs de la Réformation, il s'établit dans toutes les paroisses un tribunal de mœurs, un consistoire, composé d'ecclésiastiques et de laïques chargés de veiller à l'exécution des règlements disciplinaires et particulièrement de ceux qui avaient pour objet la sainteté des mariages et la paix des familles. Toutes sévères que fussent ces lois et les sentences de ce tribunal, elles furent plus moralisantes que les assises paroissiales, dont le côté le plus saillant était toujours la dénonciation publique des fautes secrètes et une amende invariablement au profit du curé.

Il y eut accord dans la confession réformée pour ramener les peuples à la vie domestique, au travail, à l'ordre, au goût simple de la vraie piété. La suppression d'une multitude de fêtes catholiques qui absorbaient plus du quart de l'année, et qui, par le désœuvrement que ces fêtes occasionnaient, devenaient une source de désordres, rendit un temps précieux à l'agriculture, principale occupation de la Prévôté. (1) Les peuples eurent plus de respect pour les membres du consistoire pris parmi eux, qu'ils n'en avaient

(1) Avant 1773 on fêtait dans l'Evêché de Bâle plus de 50 jours et 52 dimanches. A cette date

eu auparavant pour leurs curés ignorants et avides et pour les orgueilleux chanoines qui faisaient consister leur principale occupation à percevoir rigoureusement leurs revenus payés par le peuple. Trop souvent ces prélats donnaient de mauvais exemples, et ne faisaient que peu ou point d'instruction religieuse.

Cette réforme de mœurs influa sur le caractère des Prévôtois, et distingua tellement ceux-ci de la population restée catholique, que cette différence se remarque encore de nos jours. Il est vrai qu'elle est moins apparente qu'il y a soixante ans, car alors elle était aussi saillante que celle qu'on observe entre les cantons catholiques et ceux protestants de la Suisse et même d'autres contrées. On ne saurait attribuer cette différence à d'autres causes que celles qu'on vient d'indiquer sommairement. Elle doit donner à réfléchir à ceux qui s'occupent de l'amélioration des peuples, comme à d'autres qui s'opposent à tout progrès et ne pensent qu'à maintenir des usages et des pratiques d'une autre époque. Les relations plus faciles entre les localités et les peuples de confessions différentes, deviennent de plus en plus grandes et diminuent les discordances précitées. Mais ce serait faire injure à l'humanité que de croire qu'on puisse la faire rétrograder et qu'il soit possible de retenir les peuples dans des croyances et des pratiques qu'on pouvait admettre au moyen-âge, mais que les peuples de nos jours ne supportent plus, ou ne tolèreront plus à mesure que l'instruction se répandra davantage. La force des choses même emportera les hommes et les institutions.

L'étude de la marche de la religion chrétienne révèle que, d'époque en époque la prétention de Rome à exercer un pouvoir universel et absolu, a amené des scissions parmi les chrétiens. Les peuples d'Orient se sont séparés de Rome pour ce motif. Une très notable partie des peuples d'Occident en a fait de même au XVI[e] siècle et, dans ce moment, il y a une tendance évidente à s'affranchir du joug d'une cour constamment en retard sur le siècle et qui préfère compromettre le christianisme même plutôt que d'abandonner ses principes exclusifs et de domination d'un autre âge. Il y a partout une propension manifeste à secouer le joug clérical, à quelque confession qu'il appartienne. La liberté confessionnelle est sœur de celle politique et toutes deux sont devenues nécessaires à l'homme de notre époque. C'est parce que la superstition a tué le culte religieux que nos âmes sentent la nécessité d'aspirer vers un culte plus pur, que nul toutefois n'a encore défini avec précision, parce que l'homme tend toujours à rapetisser la divinité pour la rapprocher de sa propre infimité.

on réduisit les fêtes à 17 avec les 52 dimanches. — Mandements des évêques de Bâle, au sujet de l'abus et de la suppression des fêtes. Mais le clergé et le peuple n'admettaient pas même cette suppression, en sorte que beaucoup chôment encore ces fêtes, contrairement aux défenses de l'Eglise, et des prêtres poussent encore à cette désobéissance pour avoir plus d'occasions de réagir sur le peuple.

PRÉCIS HISTORIQUE

de la prise de possession par les troupes françaises, en 1797, de l'antique Prévôté de Moutier-Grandval, et rapport sur la destruction de la bannière, des sceaux et d'une partie des archives de la dite Prévôté.

Le travail dont nous allons donner communication a eu pour auteur David Desvoignes, agent de la République pour la commune de Saicourt, le Fuet, la Bottière et Bellelay, puis ensuite commissaire du Pouvoir-exécutif près de l'administration du canton de Malleray.

Nommé contre son gré à ces diverses fonctions, David Desvoignes eut la douleur de se voir chargé de contribuer à la destruction des emblèmes de la nationalité prévôtoise, et des chartes en vertu desquelles son pays avait été lié pendant si longtemps d'une manière intime avec Berne et avait fait partie du corps helvétique.

On ne peut sans éprouver une vive émotion suivre le vieux patriote prévôtois dans sa narration, exprimant ses regrets, sa douleur au sujet de la mission de vandalisme qui lui était forcément dévolue, sa déconvenue, lorsque s'adressant au premier magistrat de la Prévôté, au Bandelier Etienne Grosjean pour obtenir des conseils, quelque appui moral, tout au moins, il n'en reçut que des paroles évasives, témoignant de la défiance craintive sinon d'une coupable indifférence dans des circonstances aussi graves.

Cette pièce d'archives étant inédite, nous pensons qu'elle ne peut manquer d'intéresser nos concitoyens de Moutier, dans cette circonstance où ls donnent hospitalité à l'assemblée générale de la Société d'émulation.

A. Biétrix.

Les troupes françaises, sous les ordres du général de brigade Nouvion, sont entrées dans la Prévôté de Moutier-Grandval par toutes les issues et passages praticables, et en ont pris possession le 15 décembre 1797, sans avoir fait aucune déclaration préalable, ni informé le Conseil provisoire d'administration de cette prise de possession, qui soit parvenue à ma connaissance,, de manière que ma surprise fut extrême, lorsqu'étant à dîner, le dit jour, J.-J. Riard, maréchal de Reconvillier, vint m'annoncer en revenant de Bellelay, que des troupes françaises, en très grand nombre, étaient arrivées au dit Bellelay, et qu'une partie même descendait le Fuet.

Le lendemain matin, 16 du dit mois, je reçus par un exprès, une lettre

du dit général Nouvion, écrite de Malleray, dont l'adresse était simplement — « Au procureur Desvoignes (ignorant probablement mon nom de baptême » qui m'intimait l'ordre de me rendre sur le champ au dit Malleray. Arrivé là, où fourmillait un nombre prodigieux d'officiers et de soldats, j'y trouvai deux hommes de chaque commune d'Orval et du Petit-Val, également mandés.

On nous fit tous entrer dans une chambre chez le cabaretier Jean Henri Bueche (1) où étaient le général Nouvion, le commissaire Roussel, et autres parmi lesquels était le greffier.

Nouvion, ainsi que Roussel, qui avaient correspondu avec la Prévôté comme avec un Etat libre et indépendant, nous annoncèrent avec un ton militaire, que le Directoire Exécutif de France avait décrété la réunion de la Prévôté à la républiique française, et nous lurent une proclamation du général Saint-Cyr, contenant entr'autres expressions singulières celle : « *qu'ils venaient pour briser nos fers.* »

Après cette lecture, Nouvion fit celle de la liste de tous les individus nommés pour composer la municipalité du canton de Malleray. Je fus bien surpris de m'entendre nommer dans cette liste pour agent de la commune de Saicourt, le Fuet, la Bottière et Bellelay.

Comme mon frère se trouve nommé adjoint, pour m'exempter de cet emploi, je réclamai sur le champ le dispostif de l'art. 175 de la Constitution française, qui prohibe l'adjonction de parents, jusques et y compris le troisième degré, pour membre d'une même administration. Le général me répondit brusquement qu'il ne pouvait rien changer dans son plan d'opération, par la raison que cette opération étant militaire elle ne pouvait recevoir une modification ni exception, et qu'elle devait avoir son effet tel qu'il l'avait réglé jusqu'aux assemblées primaires, ce qui me réduisit au silence.

Par le ton, tant du général Nouvion que par celui du commissaire Roussel, il me fut facile de m'apercevoir que je n'avais pas à choisir, de manière que je me vis obligé de signer comme agent, ainsi que tous les autres des quinze communes qui avaient été mandés, le procès-verbal qui fut rédigé sous la dictée de Roussel, par leur secrétaire; et comme mon frère ne comparut pas, il me fut enjoint par Nouvion de faire mention de lui pour adjoint.

Ainsi, tout avait été arrangé d'avance, chef-lieu, juge de paix, commissaire, président, secrétaire, agents et adjoints, tout se trouva ordonné par la formation du canton.

Réduit à la nécessité de me conformer à ce qu'on exigeait de moi, je fus bien étonné de me voir établi agent d'une révolution entièrement contraire à mes sentiments, et contre laquelle j'ai lutté de toutes mes forces

(1) Connu par ses opinions révolutionnaires, son antipathie contre l'administration provisoire de la Prévôté et son athéïsme. Il fut établi secrétaire du juge de paix. Le général Nouvion, en le nommant à cette place, lui dit qu'il aurait bien voulu lui donner une charge plus honorable, et plus lucrative, mais que celle-ci n'était qu'en attendant. Par le rôle qu'il jouait, il était facile de voir qu'il avait été l'un des premiers et principaux instruments de la révolution, et tant qu'il a vécu il l'a soutenue à la Robespierre.

et facultés depuis que je la vis pénétrer dans le pays, sons avoir pu pénétrer la cause ni l'auteur de ma nomination.

Comme l'abbaye de Bellelay, en vertu de sa combourgeoisie avec Soleure avait été comprise, ainsi que la Prévôté de Moutier-Grandval dans la neutralite du Corps helvétique, elle se trouva, pour comble de malheur, agrégée à la commune de Saicourt et Fuet. Cette agrégation surchargea tellement mon emploi d'occupations et de peines, que les nuits avec les jours ne me suffisaient pas pour exécuter les ordres qui m'étaient adressés de toutes parts, ayant été souvent obligé de salarier des exprès pour m'aider par commission.

Le 13 février 1798, je reçus par un exprès, la lettre suivante :

« Malleray, le 25 pluviose, an 6.

» Le Président de l'administration municipale du canton de Malleray.
» Au citoyen Desvoignes, agent de la commune de Saicourt.

» Citoyen agent,

» Quoique je sois instruit que vous soyez dans un état de convalescence,
» d'après une chûte, cependant il m'est ordonné de la part du Gouverne-
» ment de vous convoquer à vous rencontrer au bureau d'administration à
» Malleray, sur aujourd'hui vers les 4 heures de l'après midi, de la manière
» qu'il vous sera possible, soit à char ou à cheval, si vous ne pouvez vous
» y rendre à pied.

» Salut et fraternité,
» *(Signé)* FAIGAUX, P. »

Je partis le plus tôt qu'il me fut possible. Arrivé chez le Président à Malleray, il me communiqua la pièce dont copie ci-après :

« Bienne, le 24 pluviose, an 6 de la République française, une et indivi-
» sible.

» Le substitut du commissaire du Gouvernement, dans le département
» du Mont-Terrible.

» Ayant reçu aujourd'hui une lettre du citoyen Himely, commissaire pro-
» visoire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Malleray,
» datée par erreur du 30 pluviose, an 6, dans laquelle il demande de la part de
» cette administration qu'il soit suspendu à la vérification des archives de
» Moutier, ainsi qu'à l'anéantissement du drapeau de la ci-devant Prévôté
» de Moutier, qui est un signe d'union entre elle et l'Etat de Berne, pour
» laquelle opération le commissaire Himely avait, avec deux autres col-
» lègues, été nommé par un arrêté de cette part du 7 pluviose courant.

» Considérant que l'arrêté du Directoire exécutif, du 29 brumaire dernier,
» avait ordonné d'apposer les scellés sur tous les dépôts pareils, et d'en
» faire le dépouillement ;

» Considérant que la commission militaire nommée à cet effet par le
» général St-Cyr ne l'ayant pas fait, c'était à nous, d'après les pouvoirs à
» nous délégués par le citoyen Mengaud, à y pourvoir ;

» Considérant que les commissaires respectifs près les cantons de Moutier » et de Malleray, avec le greffier de l'administration de Moutier, étant les » commissaires nommés pour cette double opération, les communes de » la Prévôté ne pouvaient exiger de plus grandes précautions;

» Considérant que le refus d'exécuter cet ordre, et surtout le refus d'a- » néantir un drapeau d'union avec un Etat étranger, dont les prétentions » sont incompatibles avec le régime actuel de la Prévôté, est un acte marqué » d'incivisme qui dément les témoignages d'esprit public que le commis- » saire Himely donne au Canton près lequel il remplit ses fonctions;

» Considérant que loin de se charger de faire des représentations con- » traires aux intentions manifestes du Directoire exécutif, il devait protes- » ter contre toute délibération à ce tendant de l'administration municipale » de Malleray;

» Arrête ce qui suit :

» 1° Le citoyen Himely est destitué de ses fonctions de commissaire du » Pouvoir exécutif près l'administration du canton de Malleray.

» 2° Le citoyen Desvoignes de la commune de Saicourt, dont il est agent, » est provisoirement nommé commissaire près cette administration.

» 3° Le citoyen Himely devra, dans les 24 heures après réception de cet » arrêté, remettre tous les papiers qui concernent cet emploi au nouveau » commissaire.

» 4° Celui-ci le remplacera dans les opérations qui ont donné lieu à cette » destitution.

» 5° Cet arrêté sera adressé au Président de l'administration de Malleray, » pour en donner connaissance et en procurer la prompte exécution, et » recevoir du nouveau commissaire la déclaration de haine à la royauté et » à l'anarchie.

» Cette administration pourvoira dans les formes prescrites par la con- » stitution au remplacement de l'agent de Saicourt et m'en *resservira.*

» 7° Son Président rendra compte de l'exécution du présent.

» *(Signé)* Liomin, fils. »

Je ne puis exprimer la surprise que j'éprouvai à la lecture de cette pièce. Son contenu ne m'inspira qu'un refus formel d'accepter la charge de commissaire, refus fondé :

1° Sur ce que j'en ignorais les fonctions et les devoirs;

2° Sur ce que la destitution de M. Himely provenait de sa condescendance pour la municipalité en se chargeant d'écrire à Liomin pour suspendre l'anéantissement de la bannière de la Prévôté, et qu'il m'était impérieusement ordonné de le remplacer dans les opérations qui avaient donné lieu à sa destitution.

En vain le président, Jean-Pierre Faigaux, fit tous ses efforts pour m'engager d'accepter cet emploi, en m'objectant que mon refus pourrait avoir des suites fâcheuses, tant pour le canton en général que pour moi en particulier. Je persistai dans mon refus, quoique par la lettre d'accompagne-

ment Liomin ne lui eut donné que 24 heures pour l'exécution de son arrêté. Je me bornai à en prendre copie pour y réfléchir, la communiquer à M. le Bandelier et me concerter avec lui sur le parti le moins préjudiciable qu'il y avait à prendre.

A mon retour à Malleray, je n'eus rien de plus pressé que de passer chez M. le Bandelier, mais comme il se trouva absent de chez lui, je manifestai à Madame la Bandelière une grande envie de le voir.

Le lendemain matin, M. le Bandelier se rendit chez moi. Je lui remis ma copie de l'arrêté de Liomin en question. Après qu'il en eut pris lecture, il me dit : — *qu'il était charmé que je fusse nommé et établi commissaire à la place de M. le capitaine Himely.*

Sur ces paroles, je lui fis les mêmes observations que j'avais faites la veille au président Faigaux, en lui représentant le plus énergiquement qu'il me fut possible que par le contenu et le ton de cet arrêté il était visible que le plan et le but de Liomin était la destruction de la bannière et des archives de la Prévôté ; qu'en acceptant la charge de commissaire près le canton de Malleray, je me trouverais réduit, par ces paroles de son arrêté : « *Celui-ci le remplacera dans les opérations qui ont donné lieu à cette destitution* » à être un instrument dans la main de Liomin pour la destruction et l'anéantissement des objets les plus chers, les plus précieux et les plus sacrés du pays (1) obédience révoltante et contre laquelle j'avais une répugnance sans bornes.

Nonobstant mes représentations, au lieu de changer de langage, M. le Bandelier confirma ses premières paroles, sans les accompagner d'aucun motif pour pouvoir découvrir sa pensée, chose cependant de la plus grande importance entre des amis, dans un moment de crise semblable, où tout homme a besoin de conseils et de réflexion.

Quelque temps après que M. le Bandelier fut parti, et dans le même jour, je reçus par un exprès la lettre suivante :

« Malleray, le 25 pluviose, l'an 6 (14 février 1798.)

» Le président de l'administration municipale du canton de Malleray.

» Au citoyen Desvoignes, agent de la commune de Saicourt.

» Vous n'ignorez pas, citoyen agent, que je suis obligé de rendre raison » de mes gérés à votre égard dans les 24 heures, et que les 24 heures sont » expirées depuis midi.

» En conséquence, vous êtes sommé de vous rendre au bureau de l'ad- » ministration sitôt la présente reçue, pour procéder définitivement au » rétablissement d'un successeur du citoyen Himely, et vous n'ignorez pas, » citoyen, que le moment est pressant, et que je ne pense consentir à au- » cun renvoi quelconque à cet égard.

» Salut et fraternité.

» (*Signé*) FAIGAUX, P. »

(1) Qu'on se représente aujourd'hui l'un de nous, se voyant ainsi mis en demeure de procéder à la destruction de notre bannière à la Croix blanche, où même de nos armoiries bernoises ! Nous nous disons que nous résisterions mieux... Possible? A. B.

Cette lettre, les paroles de M. le Bandelier et la présence menaçante d'une soldatesque effrénée, cantonnée alors dans tous les villages des environs, me déterminèrent à faire la réponse suivante :

« En arrivant hier au soir à la maison, je me vis obligé de me mettre au » lit, et n'ai pu en sortir qu'à midi, à cause que mon pied s'est trouvé » forcé et me fait beaucoup souffrir. Soixante-six ans sur ma tête, toutes » les infirmités de cet âge, faiblesse de corps et d'organes, et faiblesse in» tellectuelle, infirmités accidentelles aussi et plus sensibles que les pre» mières devraient bien me dispenser de toute espèce de fonctions quel» conques, quiconque me connaît me rendra cette justice.

» Je me reconnais incapable de remplir dignement la place de commis» saire, à laquelle je suis nommé provisoirement.

» Quoique cela, je ferai mon possible dans ce nouveau devoir, dans l'es» pérance qu'on reconnaitra enfin que je ne suis plus bon à rien. Cette » charge m'effraie d'autant plus que j'en méconnais tous les devoirs. »

Je ne fus pas plutôt embarqué dans la charge de commissaire, que j'eus lieu de m'en repentir. En effet, ce que j'avais prévu et fait observer à M. le Bandelier, ne tarda pas à survenir.

Le 18 février, il vint me communiquer une lettre du médecin Schaffter, commissaire près le canton de Moutier, par laquelle il lui était enjoint, ainsi qu'à moi, de nous rendre au dit Moutier le 20 du dit mois, aux fins de procéder à l'exécution de l'arrêté de Liomin.

Je lui témoignai ma répugnance sur cette opération, sans qu'en retour il fit la moindre observation, du moins que je pusse comprendre sa pensée.

Le 19 février fut la première séance de la municipalité de Malleray où j'assistai comme commissaire. Après que les affaires pour lesquelles cette assemblée avait été convoquée eurent été expédiées, j'instruisis cette municipalité de l'ordre que j'avais de me rendre le lendemain à Moutier, ainsi que de l'opération qui en était le sujet, et quoiqu'au commencement de cette séance le secrétaire eût fait lecture de l'arrêté qui me nommait commissaire, afin de me reconnaître pour tel, je pris le partis de le lire encore une fois, et d'en faire observer à la municipalité le dispositif à l'égard de la bannière et des archives du pays. Mais quoique tous les membres laissassent bien apercevoir la peine que l'ordre y contenu imprimait dans leurs âmes, aucun n'ouvrit d'avis ni ne fit de motion tendant à suspension ou opposition quelconque.

Comme il se faisait tard, je couchai à Malleray. Le lendemain matin je me rendis à Moutier, où M. le Bandelier se rendit aussi. (1)

(1) C'est une situation bien malheureuse que celle où se rencontrent deux amis, unis de sentiments et d'intérêts identiques pour leur pays, leur patrie, contraints par une force majeure d'exécuter un rôle diamétralement opposé à leurs principes et à leurs devoirs. Une méfiance réciproque s'empare de toutes leurs facultés intellectuelles : on voudrait, on désire et on n'ose s'ouvrir, se communiquer. C'est une véritable détresse. Par tout ce que j'ai pu remarquer sur le républicanisme français, jamais dans aucun gouvernement, l'argent n'a produit tant d'effet. Tout fonctionnaire se croit en droit de profiter, pendant qu'il est en place, parce que tout fonctionnaire pense à ses intérêts. Je ne pouvais me persuader que Schaffter eût tellement abjuré sa patrie pour en avoir voué les plus précieux monuments à la destruction. Et l'aspect de Gérard ne me paraissait aucunement invulnérable contre l'attrait de l'argent. Mais comme officier du Directoire exécutif, il y avait trop de danger pour moi d'ouvrir une proposition de cette espèce.

J'espérais quelque avis, quelque réflexion de sa part. — La circonstance était bien propre pour cela — Mais il se composa et conserva un maintien sérieux, et m'abandonna à la discrétion des deux plus grands ennemis de notre ancienne constitution, ce qui mit le comble à mon étonnement, à mon repentir, à ma douleur.

Dans cette disposition, nous nous rendîmes chez le maire Schaffter, où nous attendait le médecin son fils, et Gérard, secrétaire de la municipalité de Moutier, commissaire nommé avec moi. M. le Bandelier sortit de sa poche les clés des archives, dont il était dépositaire, pour nous les remettre, moyennant lui en donner récipissé; ce qui lui fut accordé sur le champ.

Cela étant fait, comme je vis qu'il se préparait à partir, je pris la liberté de l'inviter à venir avec nous au dites archives, comptant toujours réveiller en lui quelque proposition conservatrice de ce précieux dépôt; mais il me répondit par un refus formel et disparut.

Alors, abandonné et obligé de me conformer au plan de mes deux associés, et, comme il faisait très froid, et que les principaux objets voués à la destruction se trouvaient renfermés dans un vieux coffre, le médecin Schaffter proposa de le faire transporter dans sa chambre (1) pour en reconnaître le contenu. Schaffter fut chercher deux hommes qui transportèrent ce coffre comme il l'avait proposé.

Après l'avoir ouvert et visité, il en fut dressé procès-verbal par le secrétaire Gérard peu au fait de cet espèce de travail, que nous signâmes les trois pour l'envoyer à Liomin le lendemain. Comme je ne pus en tirer copie et que le mémoire de cet objet est de la plus grande importance, aussitôt que je fus de retour je fis le procès-verbal suivant :

« A Moutier-Grandval, le 2 ventose, l'an 6 de la république française, une et indivisible.

» En exécution de l'arrêté du citoyen Liomin, substitut du citoyen Mengaud, commissaire du gouvernement dans le département du Mont-Terrible.

» Nous, Charles-Théodore Schaffter, commissaire près le canton de Moutier, David Desvoignes, son collègue près le canton de Malleray et François Gérard, secrétaire de la municipalité de Moutier, soussignés, commissaires établis par le dit arrêté aux fins de procéder à la vérification des archives, ainsi qu'à l'anéantissement du drapeau de la ci-devant Prévôté de Moutier-Grandval; après que le citoyen Etienne Grosjean, ci-devant Bandelier, nous a eu remis les clés des dites archives dont il était dépositaire, sur notre récépissé, et avoir reçu des ci-devant maires de Moutier et Courrendlin celles qui étaient en leurs mains, Nous nous sommes transportés aux dites archives, situées et adossées au mur du temple et de la tour du dit Moutier, où étant arrivés, nous avons reconnu l'intégrité des scellés apposés sur la première porte d'entrée, et les avons trouvés intacts, après quoi nous

(1) Le médecin Schaffter logeait alors dans la maison de Mouemthaler, qu'il avait achetée ; il occupait la chambre du premier étage nommée le poële.

avons ouvert les deux portes du cabinet des dites archives dans lequel nous avons trouvé :

» 1° Beaucoup de papiers placés sur des rayons pratiqués en façon de petites armoires contre le mur de l'église, que nous n'avons pas eu le temps d'examiner.

» 2° Les armes des ci-devant gardes police de la Prévôté.

» 3° Une grande pince et autres outils forts de fer, à faire des mines dans la pierre et mouvoir les éclats.

» 4° Un vieux coffre ferré de bandes de fer, muni de plusieurs fermantes et cadenas, dans lequel se sont trouvés déposés :

» Une vieille bannière délabrée, d'un tissu très clair, et très mauvais, et sur laquelle on ne distinguait ni couleur ni figure ;

» Une autre bannière moins vieille, danslaquelle avait été lâché un coup de fusil qui l'avait percée, (1) tissus en soie cramoisi, et aux armes de la Prévôté ;

» Une autre bannière, neuve, également en soie, de couleur cramoisi, sur laquelle est la représentation de trois tours, en couleur argent, et formant le frontispice d'une église, à côté desquelles est la représentation d'une crosse d'évêque, en même métal ;

» Deux sceaux en cuivre jaune représentant chacun un frontispice d'église flanquée de deux tours ;

» Vingt-quatre pièces en parchemin, la plupart vieux titres, auxquels sont pendus les empreintes de sceaux, dont plusieurs dans des boîtes de bois ; desquelles pièces ou titres en parchemin nous avons formé une liasse avec de la ficelle, et y avons appliqué le cachet du citoyen commissaire Schaffter ;

» Enfin, plusieurs papiers, la plupart des requêtes à Son Altesse, et des quittances de la combourgeoisie de la Prévôté de Moutier avec l'Etat de Berne, et autres objets que nous avons également réduits en deux liasses, la première contenant cent pièces, et la seconde environ trois cents et trente, sur laquelle dernière nous avons placé le testament de feu le Bandelier David Moschard, lesquelles liasses nous avons également cachetées. »

Un corps considérable de hussards, avec beaucoup de bagages et la nuit étant survenus, il fallut terminer cette vacation, et comme Moutier se trouvait rempli de soldats, et que chacun ne pouvait s'occuper que de les traiter et garder sa maison et ses effets, les dits commissaires Schaffter et Gérard me donnèrent congé le lendemain matin, de sorte que je partis en effet.

A mon retour, j'instruisis M. le Bandelier de tout ce qui s'était passé après son départ, ce qu'il écouta sans que je pusse remarquer en lui aucune émotion.

Comme j'avais été entraîné malgré moi dans l'acceptation de cette charge de commissaire, par la considération des paroles de M. le Bandelier, et le

(1) Probablement à l'occasion des guerres de religion, à la dernière bataille de Vilmergen, où les Prévôtois avaient leur contingent A. B.

silence de la municipalité de Malleray, que je ne pouvais prendre l'un et l'autre que comme un consentement tacite à ce qui était ordonné par Liomin, il m'était impossible de résister seul contre tous. Ma douleur cependant était extrême et déjà, dès ce moment, je formai le projet de donner ma démission, que je n'ai pu obtenir qu'après trois mois et dix jours d'exercice.

En partant de Moutier, le commissaire Schaffter me dit que l'opération la plus pressante se trouvait désormais exécutée par l'anéantissement de la bannière, le dépouillement des archives pouvait se remettre à un temps plus tranquille, et que, lorsque ce temps surviendrait, il me ferait avertir pour que je descende ; ce qu'il n'a pas fait, de manière que j'ignore absolument le sort des titres, papiers et effets des archives du pays restés entre ses mains.

Saicourt, le 19 mai 1798.

(*Signé*) DESVOIGNES.

Pour se faire une idée exacte de la situation dans laquelle se trouvait l'auteur des pages que nous venons de lire, il est bon d'ajouter quelques mots sur l'état dans lequel se trouvait à cette époque le peuple de la Prévôté.

Sous le régime de la crosse épiscopale qui pesait si lourdement sur d'autres parties de l'Evêché, la Prévôté de Moutier-Grandval se trouvait relativement heureuse ; grâce à son alliance intime avec Berne, qui la couvrait de sa puissante protection.

On ne peut donc s'étonner que la révolution trouvât là de chauds adversaires et que la perspective de devenir Français n'eût rien de bien réjouissant pour la grande majorité des habitants. Le règne de la terreur avait laissé de tristes impressions parmi cette population honnête, calme et paisible, aux mœurs simples, empreintes d'une candeur toute débonnaire. Ce régime était passé, il est vrai, mais il pouvait revenir. Puis la conscription ne pouvait qu'être le plus terrible épouvantail pour la jeunesse aussi bien que pour les parents, pour la population entière, qui croyait aussi sa religion menacée. C'était encore chez nos populations réformées, le temps de la foi, au point de vue religieux proprement dit, le temps de la *bonne foi* dans les relations sociales.

On peut donc aisément comprendre les sentiments qu'éprouvait le vieux magistrat, David Desvoignes, en se voyant forcé de coopérer activement à l'effacement de sa nationalité chérie, en servant un pouvoir détesté. On aurait aimé trouver en lui plus d'énergie ; mais c'était, comme nous l'avons vu, un vieillard timide et affaibli. Tout cédait autour de lui, tout s'écroulait, lui seul ne pouvait rien, et il ne faisait pas bon plaisanter avec le Directoire de la République, moins encore avec ses agents divers répandus dans les provinces.

Tenons lui donc compte de ses nobles sentiments de patriotisme, de sa douleur si vivement exprimée, et paix et honneur à sa tombe.

Nous ne saurions en dire autant du dernier Bandelier de la Prévôté. Lui

qui avait juré de conserver et de défendre au prix de son sang cette bannière que lui confiait son peuple; nous le voyons lâchement abandonner celle-ci et l'ami qui à tout prix voulait la sauver intacte, lui refuser tout avis et conseil. On ne peut, après avoir lu cette relation, qu'éprouver à son sujet un sentiment moins que respectueux.

Honneur encore au capitaine Himely, commissaire du Pouvoir exécutif, qui, sachant d'avance à quels dangers il s'exposait, tenta tout au moins de sauver la bannière!

Une bonne note aussi à la commission militaire française, composée d'officiers qui surent comprendre ce qu'avait de cruel et d'odieux la mission dont on la chargeait, l'anéantissement de l'emblême le plus précieux d'une nationalité. Si le Directoire se montra mesquinement ombrageux dans nos humbles vallées, en ces dures circonstances, n'oublions pas que la vraie France, la France généreuse y eut aussi ses représentants.

Aujourd'hui que nous sommes loin des temps où se passait ces évènements, dont le souvenir s'efface à tel point que la relation du commisssaire Desvoignes devient, pour la plupart d'entre nous, toute une révélation, animés des sentiments du vieux patriote prévôtois, travaillons tous avec amour et ardeur au bien de notre patrie par l'instruction de notre peuple. Raviver le souvenir des faits historiques dont nos vallons furent le théâtre et en faire ressortir d'utiles leçons, en est l'un des plus puissants moyens.

Delémont, 11 octobre 1878.

A. BIÉTRIX.



LES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES

Rapport présenté à la réunion annuelle

Messieurs,

Les caisses d'épargne scolaires, dont je suis chargé de vous entretenir, ont été introduites à Gand, en 1866, par les soins d'un professeur de droit civil, M. Laurent, et dès lors elles se sont répandues dans plusieurs pays, les voici arrivées en Suisse où elles ont trouvé de vaillants et zélés défenseurs. Partout où elles ont été instituées, elles ont rapporté au-delà de ce qu'en attendaient leurs plus chauds partisans. En huit années, les 14000 enfants de la ville de Gand qui ont des carnets, ont économisé *un demi-million de francs*, et cela... centimes par centimes! — Il est question dans le synode scolaire de notre district, d'introduire l'épargne des enfants dans nos écoles, et cette cause a été chaleureusement soutenue par nos instituteurs. Cependant, il y a eu ailleurs quelques voix énergiques qui ont protesté, et nous croyons que telle autorité pédagogique de notre pays s'est abstenue jusqu'à présent de se prononcer.

Nous n'entrons pas dans le détail de l'organisation de ces caisses d'épargne; tel n'est pas notre but actuel, quand même nous rencontrerions, ici déjà, l'objection de plus d'un instituteur, que le temps leur manquerait pour tenir une comptabilité aussi étendue et que leur responsabilité était déjà bien assez grande sans cela. Il faudrait être pédagogue et du métier pour pouvoir trancher cette question. — D'un autre côté, on pourrait demander sérieusement si, dans nos contrées agricoles, ou dans nos centres industriels, qui passent une crise si longue, il serait bien opportun de pousser les enfants à épargner, alors que les uns, les enfants d'agriculteurs, reçoivent bien rarement de l'argent, — les revenus paternels étant plutôt en nature qu'en espèces, — tandis que les autres, les enfants de nos ouvriers, seraient souvent appelés plutôt à secourir leurs parents qu'à mettre leurs finances à l'abri. Cette question encore je la laisse de côté, vu qu'il est difficile de la trancher à priori; l'expérience a confondu presque partout les craintes émises à ce sujet; on a vu les parents prendre un si vif intérêt à l'épargne de leurs enfants, qu'il se privaient volontiers de leur modique superflu, — on dit même de leur petit verre, — pour que leur progéniture eût à mettre quelque chose de côté. Je ne puis pas prédire ce que notre population ferait et quels seraient les résultats des caisses d'épargne parmi nous; mais je me permets de n'être pas ici avec les optimistes.

Si les résultats matériels des caisses d'épargne scolaires sont problématiques, n'y a-t-il pas un avantage moral à attendre des habitudes d'économie prises de bonne heure par l'enfant? Cet avantage moral, à lui seul, ne vaut-il pas la peine qu'on introduise les caisses scolaires là même, où, financièrement parlant, elles produiront peu? Tel est le raisonnement des défenseurs de l'épargne de l'enfance. — Ils disent, — et j'avoue que cet argument ne manque pas d'un certain charme, – que l'effort de la volonté réclamé de la jeunesse pour qu'elle ne dépense pas en vain un argent qui a sa valeur, mais pour qu'elle l'épargne, — que cet effort est bienfaisant. On cite à l'appui l'exemple de ces grands hommes des Etats-Unis qui ont commencé avec rien et qui ont fini par être riches et influents, grâce à l'habitude de l'épargne; notre ancien-monde pourrait augmenter aussi la liste de ces héros du travail et de l'économie. Je crois, en effet, Messieurs, qu'on oublie trop de nos jours de développer la volonté chez les enfants et que même on fait trop pour la comprimer. L'absence d'hommes énergiques frappe au sein de notre jeune génération. Nous sommes dans le siècle de l'intelligence, non de l'héroïsme moral, et ce n'est ni l'indépendance de caractère, ni la tenacité dans les principes, ni la passion du devoir qui distinguent notre époque. Si je croyais que les caisses d'épargne scolaire pussent réellement réveiller ces antiques vertus dans les cœurs de nos enfants, je dirais qu'elles sont un des plus grands bienfaits des temps actuels, mais je ne suis pas convaincu encore, pour ne pas dire que c'est le contraire qui me semble vrai.

Toutefois, et avant de vous présenter les objections que j'ai à développer je fais une restriction. Dans le synode scolaire de notre district, un instituteur, l'honorable M. Schaffter de Corcelles, a exposé un système qui ne me paraît pas encourir le reproche que je viens de faire aux caisses d'épargne scolaires. Il fait travailler les enfants de l'école à une pépinière, y consacre, je crois, une après-midi par semaine, vend ensuite les arbres fruitiers que lui et ses élèves ont plantés et soignés, et l'argent, déposé à la caisse d'épargne, doit être employé à payer les moyens d'enseignement des enfants du village. S'il est permis d'appuyer un raisonnement en rappelant le trop fameux adage: « *la fin sanctifie les moyens,* » — je crois que c'est bien dans le cas particulier qui nous occupe. Epargner, seulement pour épargner et pour jouir plus tard, au sortir de l'école, rend à mes yeux l'épargne dangereuse: le but gâte le moyen. Epargner ce qu'on à gagné par un travail qui développe, qui éveille la sagacité des enfants et leur apprend à tirer parti de tout, — et cela pour jouir ensuite en commun des fruits de ce travail fait en commun, — c'est relever l'épargne, c'est en faire une jouissance du cœur: le but ici sanctifie le moyen. Qu'il me soit donc permis de féliciter M. Schaffter de l'idée qu'il a eue. Le travail manuel est un correctif bienfaisant apporté à l'étude théorique de l'école, et la coopé-

ration de tous à un but commun est un correctif plus bienfaisant encore de tout égoïsme et de toute fausse émulation.

Pour en revenir aux caisses d'épargne scolaires, je crois, Messieurs, qu'elles auraient comme effet de développer l'énergie de volonté chez les enfants, si elles n'avaient pas un autre effet encore, plus certain, et qui neutralisera celui-là: c'est d'attacher à l'argent, de nourrir l'égoïsme et de favoriser ainsi l'empire du matérialisme pratique. La préoccupation dominante de notre époque, c'est le gain. Sans doute, les difficultés de la vie peuvent excuser jusqu'à un certain point cette prépondérance excessive des intérêts matériels; ces difficultés nous entourent à peu près comme les Liliputiens avaient entouré Guliver de leur maille microscopique: le géant n'en était pas moins prisonnier. Que reste-t-il de la vie intellectuelle, que reste-t-il surtout de l'élan moral,— quand toute pensée, toute énergie, est esclave de l'intérêt matériel ? C'est là le grand niveau qui vient imposer à nos caractères, comme aux façades de nos maisons, l'uniformité. Rien qui dépasse en hauteur, rien qui avance, dans les rangs alignés de notre génération; l'originalité disparaît et l'on ne craint rien tant que de faire exception et d'être soi. L'intérêt s'y oppose ! — Or, inculquer à nos enfants, dès les bancs de l'école, la passion de l'argent et le culte de la matière, n'est-ce-pas risquer de détruire dans ces jeunes cœurs tout élan libéral, l'amour du beau, du vrai, du bien, — les joies de l'esprit et les affections généreuses ? — Qu'on enseigne aux élèves avancés les règles d'intérêt et d'intérêt composé, mais qu'on ne vienne pas, après avoir rempli leur intelligence de calcul, transformer leur jeune âme en tableau noir où les chiffres s'alignent, et où l'addition et la multiplication remplacent la poésie de la jeunesse et des jeux folâtres ! On redoute pour nos enfants le gaspillage de l'argent, les achats de boules, de toupies et de bonbons, comme si le sérieux de la vie ne leur était pas déjà assez inculqué par l'enseignement de l'école et par les misères domestiques. Il faut qu'un puissant élément de joie, de gaieté, soit entretenu dans le cœur de l'enfant, pour que plus tard, quand l'heure de l'épargne sera venue, l'heure de la lutte et de l'épreuve, le cœur offre une résistance à la tristesse et ne défaille pas.

Nous avons tous appris, dans le temps, la jolie fable de La Fontaine où la fourmi et la cigale sont opposées l'une à l'autre comme types de la prévoyance et de l'insouciance. Cependant la fourmi a ses torts, si la cigale a les siens; l'une est égoïste, avare, l'autre légère et insensée. Dans cette opposition, et s'il n'y avait pas d'autre alternative, laquelle de ces deux préférerons-nous ? Laquelle est la plus heureuse, la fourmi avec ses provisions et son cœur glacé, racorni, — ou la cigale, avec ses chants en été, ses danses en hiver, et son estomac vide ?.... Je ne veux pas répondre, mais ce que je sais, c'est que je me suis toujours représenté la fourmi comme étant bien vieille et la cigale encore toute jeune. Autant une vieille cigale

sans sérieux me paraît à plaindre, autant une jeune fourmi sans générosité et sans plaisir me semble une monstruosité. Ne faisons pas de nos enfants des avares, et laissons-leur encore un temps leurs chants et leurs danses ! —

J'ai peut-être forcé la note, mais ma conviction n'en est pas moins que, pour former l'enfance, il faut équilibrer, d'après une échelle ascendante selon les âges, le travail consciencieux et le bonheur ; or, les quelques centimes que l'enfant possède doivent lui offrir aussi le bonheur, s'il est appelé à l'épargne dès ses premières années, qu'elle lui soit au moins rendue agréable. Un enfant pauvre de ma paroisse avait gagné quelques francs en gardant, pendant ses vacances, le bétail du voisin. Cet argent fut employé à l'achat d'un bon vêtement chaud pour l'hiver. N'est-ce pas un moyen de le faire jouir de son épargne, et n'est-il pas bien mieux disposé à goûter les charmes de l'économie, que s'il avait dû remettre l'argent à l'instituteur pour en profiter dans 4 ou 5 ans, — les enfants n'aiment pas les récompenses lointaines, — ou pour voir alors ses épargnes réclamées par ses parents dans la détresse ? Ce dernier cas se présentera peut être 9 fois sur 10, et qu'en résultera-t-il pour l'enfant, sinon un amer découragement et la détermination de ne plus épargner ? Dans certain cas, la volonté d'un enfant se formera du reste beaucoup mieux s'il est appelé à administrer ses petites finances, à en régler l'emploi selon son gré et à en tenir un compte exact, que s'il doit tout accumuler dans une caisse d'épargne. C'est affaire de caractère.

Ne vaut-il donc pas mieux laisser aux *parents* le soin de cette discipline ? Tel de leurs enfants qui est prodigue, léger, apprendra d'eux la réflexion et une sage économie ; tel autre qui est égoïste, avare, sera appelé au dévouement et à une dépense intelligente. Faire une loi générale, pour toute une école, c'est méconnaître gravement la différence des tempéraments et des natures ; l'égoïste, le deviendra davantage encore ; le prodigue supportera le joug patiemment et, une fois émancipé, renversera la digue qui a contenu le courant naturel de son cœur, et redeviendra prodigue et insouciant. Aux pères et mères de juger et de varier les moyens avec sagesse ! — J'ai connu un homme dont le libéralisme était du meilleure aloi ; bien que peu fortuné, il avait l'habitude, chaque année, quand venaient les vacances, de donner à ses garçons, alors âgés de 11 à 15 ans, une petite somme ; il les conduisait alors jusqu'à la gare et leur disait : Allez où vous « voudrez ; faites un petit voyage de huit, de dix jours, aussi long que pos« sible ; quand vous reviendrez, vous nous raconterez vos exploits. » — Ces garçons partaient, jouissaient en plein de leur liberté, acquéraient l'expérience du vaste monde, et revenaient avec la bourse plate, et parfois à pied. Je n'ai jamais vu famille plus heureuse, et maintenant ses fils gagnent leur vie et savent mesurer leurs dépenses à la longueur du chemin qu'ils

ont à parcourir. — D'après la théorie actuelle des caisses d'épargne scolaire, il aurait mieux valu que le père mît cet argent de côté, et qu'il accordât à ses enfants, pendant les vacances, la joie de revoir leurs carnets et d'en refaire les calculs. — Si j'avais donc une proposition à faire ce serait, non de demander aux écoles d'imposer l'épargne aux jeunes générations, mais d'insister auprès des parents pour qu'ils élèvent leurs enfants avec intelligence, soit en leur remettant de l'argent et en leur laissant toute liberté et toute responsabilité, soit en les encourageant à l'épargne d'une manière appropriée à leur âge. —

Il y a encore une objection à faire à ces caisses d'épargne; elle a été présentée avec force par bon nombres d'instituteurs; je ne développerai pas leurs arguments que je crois fondés. Ils ont dit: L'introduction des caisses scolaires est contraire à *l'égalité républicaine*. — On leur a répondu: — Mais l'émulation, n'est-elle pas nécessaire, et l'inégalité que vous redoutez de voir parmi vos élèves, ne fera-t-elle pas naître une salutaire ambition, une utile rivalité? — Oui, si l'effort dépendait de la bonne volonté des enfants, je dirais: l'émulation est bonne; mais si, derrière l'inégalité se fait sentir la différence des positions sociales; si les uns, les riches, peuvent sans difficulté remplir les colonnes de leurs carnets; tandis que les autres, les pauvres, malgré leur désir, ne peuvent rien apporter, l'émulation devient une cruauté. J'ai vu des enfants se moquer d'un de leurs camarades boiteux, qui ne pouvait pas les suivre; et le pauvre estropié pleurait.... A quoi servait ici l'émulation? — Il en serait de même dans nos écoles; les inégalités du sort que les enfants ignorent et qui ne les empêchent pas de vivre en bons camarades et de former même des liens d'affection durables, — ces inégalités paraîtraient, malgré toutes les précautions proposées, nourrissant d'un côté une sotte vanité, de l'autre une humilité craintive et un mécontement précoce.

Mais le demi-million épargné en huit années par les quatorze mille enfants de Gand! Que nos enfants seraient heureux s'ils trouvaient ainsi un capital à leur entrée dans la vie! — La somme est grande j'en conviens, mais en admettant que dans nos villages les enfants pussent rivaliser avec leurs camarades d'une cité industrielle, ils auraient donc en moyenne fr. 35,70 c. chacun au sortir de l'école. Juste de quoi payer la façon de leurs habits de communion! Or, j'avoue que j'aime encore mieux voir mes catéchumènes en vieux habits rapiécés mais avec un cœur jeune, généreux et capables de dévouement; et c'est parce que je crains qu'une économie exagérée et prématurée tuerait le cœur, que j'ai cru de mon devoir d'attaquer l'introduction des caisses d'épargne dans nos écoles.

Moutier-Grand Val. H. GAGNEBIN, *pasteur.*

LES POÉSIES DE MARC MONNIER

Depuis longtemps, j'éprouve le désir de rendre hommage au meilleur, au plus charmant poète de la Suisse romande. Je me trouve d'autant plus à l'aise pour m'acquitter de ce soin, qui me paraît être un devoir, que je suis aujourd'hui au milieu d'hommes de goût et d'érudits. Aussi ne crains-je point d'importuner mes auditeurs en leur faisant renouveler connaissance avec mon auteur. Puis-je les faire longtemps causer avec lui et m'effacer moi-même, heureux d'entendre les appréciations d'hommes distingués sur un homme de talent, et avide d'en profiter.

Nous devons tous être bien aises de rencontrer, à certaines heures, un charmant esprit qui nous entretienne, que nous lisons et dont la lecture dissipe notre spleen. Et puis, sans chauvinisme aucun, il nous est permis de constater que notre sol romand ne dédaigne point les poètes et les littérateurs. Par malheur, ces grands enfants sont rares chez nous ; il vont semer à l'étranger leur talent, leur génie, les caprices de leurs muses, les fantaisies de leur esprit. Ils y récoltent parfois la désillusion et la désespérance ; ils n'y perdent jamais le souvenir des lacs bordés de vignes, des montagnes aux flancs grisâtres, aux sommets neigeux.

M. Marc Monnier, dont j'ai à parler aujourd'hui, est peut-être celui de tous nos artistes en qui se reflètent le plus de pareils sentiments. Il y a trois hommes en lui, trois caractères de poète, il prend bien soin de nous l'avouer en tête de ce volume de *Poésies* que je recommande à votre bienveillante attention. Mais c'est toujours vers la Suisse, que se portent ses pensées intimes et, quand il est à Naples, quand

> Tout rit, tout brille, adore, aime et chante à la fois
> Hélas ! hélas ! *il n'a* que des pleurs dans la voix

et il s'écrie :

> Oh ma Genève, ma Genève ! !

Malgré son origine française et son attachement profond au grand pays de Voltaire, malgré son éducation italienne, M. Marc Monnier est et reste le poète de notre Suisse romande qui l'aime et qu'il chérit. Il doit s'estimer heureux d'ailleurs de s'être assimilé les qualités maîtresses de la littérature des trois nations. Il unit le style concis et net de l'école française à l'harmonie des poèmes italiens. Il mêle l'esprit fin et quasi attique du Parisien moderne à ce sentimentalisme Genevois dont Rousseau fut le grand interprête au siècle dernier.

C'est pour cela sans aucun doute que le petit volume des *Poésies* est et

sera étudié par les lettrés de France, d'Italie et de Suisse. C'est pour cela aussi qu'elles plaisent aux esprits les plus divers, chacun peut y trouver l'écho de ses propres aspirations ou de ses idées personnelles.

Etes vous épris de quelque blonde enfant qui nous cause ces mille petits chagrins qui font en somme tout votre bonheur ? Jeune homme, lisez les *Amoureuses*.

Aimez-vous la nature, les couchers de soleil, le calme des matins humides de rosée ? Artiste, jetez les yeux sur cette seconde partie des *Poésies* intitulée *Campagnardes*.

Poètes, vous vous préoccupez d'harmonie ; vous vous demandez si l'agencement des syllabes peu rendre les sons variés de la voix humaine ou des instruments. Marc Monnier va répondre à votre question dans cette charmante série de pièces fugitives qu'il appelle *Musiques*.

Voyageurs, voici les chants que vous avez entendus en Allemagne ; le poète vous répète en belle langue française les légendes de Heine, de Zedlitz et les ballades de Uhland ou de Geibel, auxquelles il joint ses inspirations personnelles. Mais, prenez y garde, voilà *Heimweh*, le mal du pays, prenez y garde, voyageurs. Vous êtes peut-être comme Marc Monnier qui, à Genève, souhaite l'Italie, qui, en Italie, désire Genève, qui, à Paris, se rappelle les bords du Neckar et, à Berlin, raille :

Les arbres peu feuillus
A qui le sable donne à boire
Les casques pointus
Que le peuple en tremblant regarde,
Les corps de garde
Où règne toutes les vertus,
Les concerts, où la musique
Joue, habile en métaphysique,
Hegel ou Kant en *si* mineur
Enfin, la bière blanche et les rôtis
Que sucre la compote aux pommes.

Puis, si vous avez habité la France ou l'Italie, vous trouverez une foule de vos souvenirs personnels dans ces deux séries de petits poèmes que Marc Monnier à nommés *Parisiennes et Napolitaines*.

Voici encore tout un paquet de lettres en vers, de *missives* pleines d'une galanterie chaste et de jolies choses adressées à de jeunes filles, à des femmes jeunes, à une mère, voire même à une vieille fille. Tournons quelques feuillets, nous sommes dans le *campo santo* où l'auteur a consacré un souvenir aux morts ; nous pleurons volontiers avec lui le père qu'il a perdu, l'ami dont il conserve le souvenir, la pauvre petite Jeanne qui s'est dérobée à tout jamais aux souffrances et aux plaisirs de la terre. Qui de vous en lisant ces vers tout pleins d'un sanglot étouffé ne répétera au poète les paroles que Virgile met sur les lèvres de sa Didon : « Nous connaissons le malheur et c'est pourquoi nous savons plaindre les malheureux. »

Les deux derniers petits chefs-d'œuvre de ce volume de poésies sont

une pièce d'assez longue haleine intitulée *Charivari* et un ensemble de strophes très lyriques appelées *Final* par Marc Monnier. L'une est une série de recommandations adressées à une jeune fille qui est sur le point de se marier; l'autre est tout entier dédié à la gloire des poètes et de la poésie.

Je pourrais à la rigueur me contenter de cet exposé. Mais, au risque de lasser votre bienveillante attention, je tiens à insister sur les parties les plus saillantes de ce livre, de ce recueil de poésies intimes dans lequel l'expression de la souffrance est tempérée par un rire fin et par un esprit de bon aloi. Marc Monnier a un peu de cette mélancolie sentimentale qui plaît tant aux femmes, beaucoup de cette facilité humoristique qui séduit les hommes du monde. Chez lui point d'éclats de colère, point de fougue ou d'emportement. Toutefois, le trait satirique y est; ce n'est pas celui de Juvénal, mais plutôt la malice d'Horace. Avant tout, Marc Monier est exact, point d'hyperboles par conséquent dans son œuvre, mais au contraire, un grand soin dans le choix des mots, une précaution délicate pour rendre l'idée sans tapage et avec une sincérité minutieuse.

Lisez par exemple les quelques vers qui sont placés en tête des *Amoureuses*. C'est une véritable épigramme grecque. L'auteur connaît, dit-il, deux amours: l'un qu'il nous faut seulement respirer comme une fleur d'oranger, l'autre qu'un démon nous invite à mettre sous la dent: c'est l'orange. Or, le poète aimerait bien le fruit si le fruit promettait la fleur.

Voici plus loin un sonnet où le poète salue en beaux vers celle à qui s'est donné son cœur; mais remarquez je vous prie l'intention quelque peu sceptique de ce dernier vers :

Aimons-nous *en croyant que ce sera toujours*

Même au milieu de petits poèmes absolument inspirés par l'amour, Marc Monnier ne perd pas son goût pour la raillerie élégante. Le voilà par exemple qui nous raconte l'histoire d'une de ses promenades sentimentales. Il accompagnait une jeune fille que sa mère suivait de loin, à pas lents. Notre poète grisé par les charmes d'une belle soirée et sans doute aussi par ceux de la demoiselle, s'avise de saisir la main de cette dernière. Ah! Messieurs, excusons-le, si nous eussions été à sa place?.... Enfin l'on arrive devant la maison habitée par les dames, et la compagne du poète s'écria en lui donnant congé:

« Merci, vous m'avez réchauffée. Adieu, Monsieur. »

Nous devons supposer que le poète fut considérablement refroidi.

Mais, si nous prolongeons encore un peu l'étude des *Amoureuses*, nous trouverons une élégie d'un genre élevé et tout à fait supérieur. Le poète trahi s'exprime ainsi :

Hélas ! il le faut bien. Je vais parfois chez elle
Et je revois, la nuit, ses balcons étoilés.
Elle est femme, elle est mère, on la dit toujours belle
Elle a sa bouche rose et ses longs yeux voilés.

Puis après nous avoir dit que l'infidèle garde tout ce qu'il aimait du temps qu'il l'aima, le poète conclut ainsi :

Mais maintenant, elle est pour moi comme effacée,
Mes pas vers sa maison marchent irrésolus
Si parfois dans ma main je tiens sa main glacée
Mon amour d'autrefois ne la reconnaît plus.

Je m'arrête auprès d'elle avec indifférence
Car elle n'a plus rien de mon ange envolé
Et je sens qu'elle est morte avec cette espérance
Dont je porte en mon cœur le deuil inconsolé.

J'ai osé prétendre en temps et lieu que tout livre de poésies devait être l'expression de trois idées parfaitement distinctes, si l'on veut, mais qui ont plus de relations entre elles qu'on ne le croit d'abord.

La *Nature,* la *Femme* et le *Peuple* doivent, à mon avis être les principaux objectifs de toute poésie vraiment humaine. Je tronve trop peu l'idée populaire dans l'œuvre que j'examine devant vous. Marc Monnier est un homme du monde, mais n'est pas assez le littérateur de cette foule dont il faut s'occuper en art sans la flatter d'ailleurs, mais pour tirer d'elle des conceptions nouvelles, des points de vue originaux. Notez-bien d'ailleurs que l'intérêt que les artistes porteront aux masses aura de précieux résultats. En effet, le peuple s'intéressera de plus en plus aux productions intellectuelles le jour où on ne lui servira plus des romans frelatés et des vers de mirliton, le jour où l'on élèvera son esprit jusqu'au *beau* ce corollaire du bien. Ceci mis à part, je trouve pourtant en un petit passage l'idée sociale et très humaine de M. Marc Monnier qui, dans sa pièce le *Matin*, condamne bien haut :

Ces princes paternels qui mitraillent leurs fils,
Ces peuples fraternels réclamant à grands cris
La liberté du fratricide.

Voilà qui est parfait d'allures, de ton et d'expression ; mais il aurait peut-être fallu insister d'avantage.

Voyons cependant le côté féminin des *Poésies* : nous avons déjà signalé la série de pièces les *Amoureuses*. Nous allons retrouver notre auteur sur ce terrain dans d'autres parties de son œuvre. Voici par exemple, *l'Histoire de deux vieux* qui ont fini par ne jamais s'épouser parce qu'ils se sentaient tantôt trop âgés, tantôt trop jeunes l'un vis-à-vis de l'autre. Marc Monnier termine par ce vers, les six strophes délicatement ciselées de ce petit chef-d'œuvre.

Il faut cueillir, enfants, la fleur quand elle est rose.

Ronsard, avait déjà exprimé une idée semblable, au XVI[e] siècle, dans le fameux sonnet à Hélène. *Nil novi sub sole.* Le charmant lyrique Genevois a d'ailleurs reproduit la même note dans une de ses *Missives* adressée à *une*

vieille fille. Je dois aussi remarquer et faire remarquer que Marc Monnier n'est point le poète des passions fougueuses et que, pour lui, les relations galantes sont un peu mondaines. Il les traite donc en homme du monde et l'un des derniers chefs-d'œuvre de son volume, celui que j'ai déjà cité et qu'il intitule *Charivari* viendra appuyer mon dire. On trouvera peut-être tout à fait insuffisante et trop étroite cette manière d'envisager le caractère dévoué et parfois sublime de la plus belle moitié du genre humain. Je suis assez de cet avis. Cependant, je ne puis ni ne veux oublier que, dans cette même poésie le *Charivari,* Marc Monnier donne à la jeune fiancée à laquelle ses vers sont dédiés des conseils et des avertissements auxquels nous devons tous applaudir. Je dois me rappeler aussi que l'auteur des *Poésies* a trop souffert de certaines douleurs fières et grandes pour envisager exclusivement la passion comme l'envisageaient les *talons rouges* de l'*Œil de Bœuf.* Marc Monnier est un homme d'esprit; soit, mais c'est aussi un homme de cœur. Lisez, Messieurs, relisez toute cette suite de poésies émues que l'auteur appelle les *Morts* et vous compatirez à sa douleur simple, sans emportements; mais d'autant plus sincère qu'elle est moins démonstrative. Marc Monnier sait consoler une mère qui a perdu son enfant aimée en lui faisant oublier le présent par le souvenir du passé et par l'espérance de l'avenir. On peut ne pas être spiritualiste, mais si l'on est partisan d'une philosophie, amie de la liberté, on rendra justice aux belles et bonnes inspirations que le spiritualisme a fournies à notre auteur.

Avouons d'ailleurs que le spiritualisme emprunte parfois toute la poésie de certaines théories du panthéisme. Ecoutons par exemple la strophe suivante tirée du *Final* des *Poésies.* Le poète s'adresse aux poètes, ses frères; il leur dit :

Vous êtes de pauvres semences;
Au loin, Dieu vous jette ignorés
Et sur vous les sillons immenses
Ferment leur ombre où vous mourez;
Et vous tombez en pourriture
Jusqu'à l'heure du grand réveil
Où, sortant de la sépulture,
Vous remonterez au soleil,
Epis de la moisson future.

Le sentiment des beautés naturelles, des forces vives de la création n'échappe pas davantage à Marc Monnier. Les tableaux qu'il met sous nos yeux ont peut-être le défaut d'être renfermés dans un cadre trop étroit et de ne pas présenter à nos yeux des horizons assez vastes. Mais s'il est permis de chercher les détails d'une toile de Meissonnier après avoir admiré les grandes lignes et couleurs vives d'Eugène Delacroix, il nous sera bien accordé de nous extasier devant les paysages grandioses que V. Hugo met sous nos yeux et de trouver charmantes les fines descriptions de Marc Monnier.

Je n'insisterai pas davantage sur ces *Poésies*, impressions intimes du charmant écrivain qui nous a encore donné le *Théâtre des Marionettes*, la *Vie de Jésus* racontée en vers français, le *Faust* de Gœthe et le *Roland* de l'Arioste. J'ai tenu simplement à fournir quelques notes, quelques pensées personnelles sur un des ouvrages de celui que je considère comme un maître et qui nous donnera, il faut l'espérer, l'œuvre maîtresse qu'attend la littérature contemporaine de la Suisse romande.

ROBERT CAZE.



ORIGINE DES SOURCES

Depuis des temps bien reculés on a enseigné, et les traités de géologie les plus récents et les plus estimés enseignent encore aujourd'hui, qu'il faut attribuer l'origine des sources à l'eau qui tombe du ciel sous forme de pluie, de grêle, de neige, eau qui s'infiltre dans le sol jusqu'à ce qu'elle rencontre une couche de terre ou de roche imperméable par laquelle elle se trouve arrêtée, où elle s'accumule parfois et cherche une issue pour s'écouler au dehors en suivant la pente naturelle du terrain, formant ainsi des sources, des rivières, etc.

Non seulement cette théorie a été généralement admise, mais elle a même su s'entourer, pour ainsi dire, de l'auréole de l'infaillibilité.

Or, il y a un grand nombre de faits qui infirment cette théorie. Un savant géologue (1) la renverse de fond en comble et lui oppose une théorie toute différente. Il entre en matière très carrément en disant : *Aucune source ne doit son origine à l'eau du ciel* et il ajoute : *Nulle théorie n'est plus radicalement fausse que celle qui attribue l'origine des sources aux participations aqueuses de l'atmosphère.*

Ce savant géologue motive sa négation de la manière suivante et je partage sa manière de voir en beaucoup de points :

La quantité d'eau fournie par la pluie la plus abondante, dit M. Volger, est insuffisante pour pénétrer seulement à un mètre de profondeur dans le sol. L'eau du ciel n'imprégne qu'une mince couche de terre et reste suspendue dans celle-ci. — Qu'on examine la terre d'un jardin, d'un champ, d'un pré après une pluie aussi forte qu'on voudra; le premier coup de bêche convaincra l'observateur que la couche superficielle du sol seule est pénétrée d'eau comme une éponge; les interstices, les pores de la terre sont remplis d'eau et les particules terreuses sont même disjointes : la terre est gonflée comme on dit vulgairement. Mais à quelques décimètres de profondeur on ne trouvera plus de terre imprégnée d'eau, le sous sol est complètement sec et, quelques heures après la pluie, la couche superficielle elle-même aura déjà perdu beaucop de son humidité par l'évaporation, le sol ne conservant que l'eau nécessaire à la vie des plantes qui la couvrent.

On dira sans doute qu'une nouvelle pluie continuera l'œuvre de la première et achèvera de pénétrer dans les couches inférieures. Erreur ! — La

(1) M. Otto Volger, Dr phil.

seconde pluie ne fera que répéter ce qu'à fait la première et ce n'est que si la seconde est plus abondante que la première que l'eau pénètre davantage. On pourra s'assurer qu'après huit jours de pluie la terre est à peine imbibée d'eau jusqu'à 50 centimètres de profondeur. Donc l'eau de pluie ne descend pas à de grandes profondeurs pour alimenter les sources, d'abord à cause de l'insuffisance de la quantité d'eau qui tombe du ciel et ensuite parce que la terre ne permet pas de la pénétrer jusqu'à ces grandes profondeurs qu'on s'imagine et où naissent les sources. Les rivières, les fleuves et les lacs ne le prouvent-ils pas suffisamment? Y aurait-il un seul cours d'eau, un seul lac si la terre se laissait pénétrer ainsi? Leurs eaux ne se perdraient-elles pas en route dans les profondeurs de la terre? Aucun fleuve n'atteindrait la mer.

A cela on répondra peut-être que le sol qui forme le lit des rivières et des lacs est tellement saturé d'eau qu'il n'en peut plus absorber. Nouvelle erreur! La plus simple observation nous prouve le contraire. En effet, à 2 ou 3 mètres au-dessous d'un fleuve, d'un lac ou d'une mer, la terre est se peu imprégnée d'eau que l'on peut y faire des constructions souterraines parfaitement à sec. Le tunnel qui, à Londres, passe sous la Tamise en est une preuve. Et d'ailleurs, n'y a-t-il pas dans diverses contrées, en Angleterre surtout, des mines, des houillères qui avancent très-loin sous la mer? Eh bien, l'affluence d'eau n'y est pas plus grande que dans les mines éloignées de la mer. Comment pourrait-on songer à la construction d'un chemin de fer sous le canal de la Manche si la terre laissait pénétrer l'eau à de grandes profondeurs? —

Encore une fois, on ne peut admettre que l'eau imprégne la terre jusqu'à une profondeur considérable; il n'y a qu'une mince couche peu importante du lit des cours d'eau et des lacs qui se sature d'eau.

Nous nous servons de la terre pour endiguer les cours d'eau, pour empêcher les rivières de se répandre, de nous inonder. Si la terre était aussi perméable à l'eau qu'on l'a supposée, comment pourrions-nous, avec des digues de terre, empêcher les fleuves d'envahir les pleines? Quelle serait la situation de la Hollande dont certaines parties sont à 2 ou 3 mètres au-dessous du niveau de la mer? Comment se garantirait-elle des inondations du Rhin qui coule si paisiblement entre deux digues et sur un remblais très-élevé? Le Rhin y roule ses eaux et la mer ses vagues sans inonder, sans humecter même les terrains qui se trouvent en contre-bas des dignes. En été les Hollandais sont même obligés d'emprunter de l'eau au Rhin par des canaux latéraux pour arroser leurs terrains. En hiver, au contraire, l'eau suinte si abondamment de la terre qu'il faut l'enlever au moyen de puissante pompes.

Ces faits suffiraient pour montrer que la théorie qui attribue l'origine des sources à l'eau du ciel n'est pas soutenable.

Sénéque déjà eut des doutes sur l'exactitude de cette théorie, car il dit: « Comme vieux vigneron, je puis vous assurer que la pluie ne pénètre pas à 10 pieds de profondeur et que cette théorie sur les sources ne peut être

admise. » Et encore il exagère beaucoup, car en réalité la plus forte pluie ne peut imprégner la terre à un mètre. elle ne pénètre guère à plus de 60 centimètres, même dans les terres sablonneuses.

Dans un champ d'une terre naturellement très perméable, où l'eau avait séjournée pendant des mois, des fouilles pratiquées dans ce sol ont prouvé qu'à 60 centimètres de profondeur la terre était complètement séche.

Un savant français, Perrault, a constaté ce même fait, il y a deux siècles.

De La Hire, avait enterré des vases à différentes profondeurs pour observer la pénétration de l'eau. A la profondeur de 8 pieds il ne trouva jamais la moindre trace d'eau et il acquit ainsi la conviction que jamais une source ne doit son origine à la pluie. Ces essais peuvent être répétés par chacun.

Enfin le drainage nous fournit une preuve précieuse qui confirme le fait que nous venons de citer.

Qu'on place, par exemple, trois drains l'un au-dessous de l'autre, le premier à 2 pieds, le second à 4 pieds et le troisième à 6 pieds de profondeur. Dans le drain supérieur (2 pieds) on ne trouvera point d'eau, dans le second (4 pieds) on remarquera un peu d'humidité, dans le troisième (6 pieds) l'eau coulera plus ou moins abondamment selon la nature du sol. — Il faut conclure de se fait que le drainage débarrasse les terres trop humides de l'eau qui leur vient d'en bas et non de celle qui tombe du ciel.

La terre a des propriétés qui empêchent l'eau de la pénétrer à la manière supposée dans l'ancienne théorie. Chaque particule de terre exerce, en raison de sa masse, une attraction sur ce qui l'entoure, et les molécules terreuses qui rencontrent de l'eau la reçoivent à leur surface et se trouvent attirées par les corps plus volumineux auxquels elles s'attachent. Ce fait est de la plus haute importance; car ce jeu de la nature est la cause de la grande pureté de l'eau que nous trouvons dans les profondeurs de la terre. La terre est un excellent filtre; l'eau s'y meut sans se charger d'impuretés, elle s'en débarrasse au contraire, lorsqu'elle en contient.

Cette circonstance nous permet de tirer une conclusion bien consolente au point de vue de la salubrité des eaux de puits. Depuis qu'on a découvert que les puits (mal conditionnés) reçoivent des infiltrations de fosses à purin, de mares, etc., et compromettaient ainsi gravement la santé publique, tout le monde rêvait des impuretés dans l'eau et attribuait une multitude de phénomènes plus ou moins inexplicables aux infiltrations; tout puits qui se trouvait à proximité d'une demeure était regardé comme un foyer d'infection. Que d'erreurs ont été commises dans cette direction! — Et si dans un certain nombre de cas ces faits ont été réellement prouvés jusqu'à l'évidence il n'en est pas moins vrai et évident que les précautions les plus simples suffisent pour nous abriter contre ces fâcheuses infiltrations. Le sous-sol de nos villes est beaucoup moins impur qu'on l'a dit. Il est vrai que la plupart de nos villes reposent sur terrain d'alluvion dans lequel on rencontre d'anciens lits de rivière et des dépôts divers. Si en creusant des puits, nous perforons ces couches sans garantir les parois dans ces amas

de matières organiques, l'eau peut évidemment se charger d'impuretés. Mais c'est encore une erreur de croire que celles-ci viennent d'en haut, de la surface de la terre ; elles viennent des couches sous-jacentes que nous venons de signaler.

Ces faits doivent nous débarrasser en grande partie de cet horrible cauchemar des infiltrations dangereuses qu'on a fait peser sur les populations des villes et dont on a fait un cruel abus.

La théorie sur l'origine des sources qui, pendant des siècles, a su s'entourer d'un crédit si parfait, n'étant plus admissible, il faut songer à la remplacer par une autre, plus vraie, car on dit avec raison : on ne démolit pas une erreur sans mettre une vérité à sa place.

Le savant académicien Perrault avait établi des calculs pour prouver que la quantité d'eau qui tombe annuellement sur la surface de la terre suffit pour alimenter les sources et les rivières. Il déterminait dans un bassin exactement délimité toute l'eau qui s'écoulait par la rivière et trouva que celle-ci n'écoulait pas à beaucoup près la quantité d'eau qui était tombée du ciel pendant les quatre saisons sur le dit bassin.

Mariotte et Dalton firent des calculs semblables et démontrèrent que l'eau du ciel suffisait amplement à l'alimentation des sources et des rivières. Leurs calculs étaient justes, mais ils n'étaient pas vrais. *On ne peut appliquer les mathématiques qu'aux choses qui ont une base certaine ; ici cette base manquait ; on avait oublié de tenir compte de l'évaporation.*

Les observations sur l'eau évaporée sont très difficiles et complexes. Le professeur Schubler de Tubingue en fit sur une grande échelle. Après lui elles furent répétées à plusieurs reprises et étendues considérablement sans produire des résultats bien différents. Ces observations démontrent que l'évaporation de l'eau à la surface de la terre excède de beaucoup la quantité d'eau précipitée par l'atmosphère. Cette évaporation est surtout très abondante sur les surfaces couvertes de végétaux ; elle est si forte que toutes les pluies, grêles, rosées, etc., sont insuffisantes à fournir l'équivalent. Ainsi la terre (à sa surface) perd plus qu'elle ne gagne, elle fournit plus d'eau à l'atmosphère qu'elle n'en reçoit. Si la surface totale des mers n'était pas près de trois fois plus grande que celle de la terre, celle-ci serait d'une aridité désolante.

Où est donc la principale source de l'eau qui abreuve la terre ?

Pour répondre à cette question, il faut que nous fassions une petite incursion dans le domaine de la météorologie, science qui a fait de prodigieux progrès depuis quelques années.

Les météorologistes reconnaissent aujourd'hui qu'ils ont tracé des limites trop étroites au domaine de leurs investigations en le confinant à la surface de la terre d'un côté et de l'autre à l'atmosphère qui s'étend au-dessus de nous jusqu'à une hauteur non encore bien déterminée. On avait pensé que l'atmosphère s'arrêtait à la surface de la terre comme sur une table de marbre. Il est étonnant qu'une idée si erronée ait pu se maintenir si longtemps. D'un côté on admettait que le sol était si perméable

pour l'eau que celle-ci pouvait le traverser jusqu'à des profondeurs indéterminés et, de l'autre, on s'imaginait que la terre était si imperméable à l'air que celui-ci s'arrêtait à sa surface, oubliant complètement que l'air est 800 fois moins dense que l'eau, c'est-à-dire que par une ouverture quelconque il peut passer 800 fois plus d'air que d'eau.

Pour l'air le sol est loin d'être fermé, même là où il semble impénétrable pour l'eau. L'atmosphère au contraire s'étend dans l'intérieur de la terre jusqu'à des profondeurs inconnues. L'air qui est au-dessus de la surface de la terre n'est que la continuation de l'atmosphère souterraine.

Plus on descend dans l'intérieur de la terre plus l'air y est dense, comprimé qu'il est par les couches supérieurs, tout comme la couche d'air dans laquelle nous vivons est plus dense que celles qui baignent les sommets des montagnes.

Or, l'air qui nous environne contient des vapeurs d'eau ; mais l'air souterrain en contient bien plus encore, étant plus dense et ayant traversé les couches humides du sol.

La chaleur que produit le soleil n'intéresse que les couches superficielles de la terre. En été, la surface du sol s'échauffe jusqu'à un degré assez élevé; mais à quelques décimètres de profondeur cette température est déjà singulièrement plus basse et à quelques mètres au-dessous de la surface nous rencontrons une température constante de quelques degrés seulement; c'est ce qui nous permet de conserver dans les caves des aliments et des boissons.

A la profondeur de 20 à 30 mètres, selon les lieux, la température est toujours la même quelle que soit celle de l'atmosphère. Cette température constante est de 11° 8 centigrade. A partir de cette région, plus on descend plus la chaleur augmente ; on a trouvé qu'elle s'accroît assez régulièrement d'un degré par 30 à 40 mètres. Cette loi de l'accroissement de la température de l'intérieur de la terre a été vérifiée à de grandes profondeurs dans les mines et dans les puits artésiens. En l'étendant jusqu'à la profondeur de 3,500 mètres, la température de la couche correspondante est de 100°. Les eaux thermales ou sources chaudes et les volcans confirment l'existence de la chaleur centrale et la présence de grands réservoirs d'eau. Cette eau ayant une température très-élevée produit d'immenses quantités de vapeur d'eau qui, en montant vers les régions à température constante et relativement basse (11° 8), viennent s'y *condenser* tout comme les vapeurs d'une chaudière se condensent au couvercle et autres objets moins chauds.

Que se passe-t-il maintenant dans ces couches à température constante, quand l'air au-dessus du sol déjà chargé de vapeur d'eau pénètre dans le sol et s'enrichit encore de vapeurs en traversant les couches humides de la terre ? — Il est évident qu'à une certaine profondeur ces vapeurs se condensent aussi, comme les vapeurs d'une chambre se condensent sur les carreaux des fenêtres lorsqu'il fait frais dehors.

S'est-on jamais fait une idée de la quantité d'eau qui résulte de cette double et continuelle condensation dans l'intérieur de la terre ?

C'est cette eau de condensation souterraine qui s'attache aux molécules de la terre, remplit tous les pores, tous les interstices, toutes les cavités et alimente sans cesse les sources et les cours d'eau.

Voilà l'origine des sources.

Ce qui vient encore à l'appui de cette opinion, c'est que les sources qui viennent sourdre aux pieds des montagnes, dans les vallées et les plaines ont une température égale ou très voisine de celle que nous avons appelée *température constante*, (11° 8). L'eau des puits ordinaires également a une température oscillant généralement entre 9° et 11° tandis que les eaux des puits artésiens arrivent à la surface du sol avec une température plus élevée et en rapport avec la profondeur des puits. Le puits de Grenelle à Paris qui a 545 mètres de profondeur, fournit son eau avec 27° de chaleur. Personne n'admettra que l'eau de pluie puisse descendre jusqu'à cette profondeur.

Les sources thermales ont quelquefois des températures très élevées et doivent naître à des profondeurs bien plus grandes encore.

Les sources de montagnes sont d'autant plus froides qu'elles naissent à des hauteurs plus grandes.

Si, pendant et après les fortes pluies, nous voyons grossir les rivières, c'est que la même succession de phénomènes qui a lieu dans l'atmosphère se produit aussi dans la terre, c'est-à-dire, que lorsque l'atmosphère est fortement chargée d'humidité, l'air qui pénètre dans le sol l'est aussi et la condensation y est d'autant plus abondante. Il est naturel que les cours d'eau grossissent alors, recevant à la fois le produit d'une condensation abondante qui se fait simultanément dans l'atmosphère et dans le sol, plus une partie très considérable de l'eau pluviale qui n'a le temps ni de s'évaporer ni de s'infiltrer dans le sol et qui suit forcément la pente du terrain pour se précipiter dans les cours d'eau.

ZIEFEL.



LES POÉSIES D'ALFRED DE MUSSET

Conférence donnée à Porrentruy et à Moutier en 1878

I

Vous pourrez peut-être me reprocher de venir encore vous parler de poëmes. L'heure semble mal choisie en effet pour montrer la Muse au public. Celui-ci est devenu essentiellement positif; il veut des faits, encore des faits, toujours des faits. Il lui semble peu agréable d'être entraîné au de là de son horizon habituel, de considérer des idées ou trop vagues ou trop engagées dans l'utopie. « La raison avant tout, s'écrie-il, l'imagination viendra après et nous nous en occuperons, si nous avons le temps. » Ces paroles sont dictées au fond par une situation un peu anormale, par la hâte de vivre et de jouir qui a engendré la crise matérielle et morale dont nous souffrons tous aujourd'hui. Si nous n'étions pas trop exclusifs ou trop excessifs, nous aurions su modérer cette ardeur, cette ambition. Nous aurions produit plus lentement; mais avec plus de sécurité. Nous nous serions reposés de nos travaux trop hâtifs en consacrant quelques-unes de nos heures aux lettres et aux arts. Mais à quelque chose malheur est bon. La crise dont nous souffrons aujourd'hui dans tous les domaines aura sans aucun doute un effet salutaire. Elle rétablira l'équilibre entre l'art que j'aime et que vous aimez comme moi et entre la science qui nous a fait indépendants, qui est appelée à émanciper l'univers quand elle ne dédaignera pas les productions de l'éthique et de l'esthétique.

Voilà pourquoi je me sens d'avance excusé, voilà pourquoi je me plais encore une fois à parler de poésies et d'un poëte devant un public éclairé et bienveillant. Cependant je ne me flatte pas plus aujourd'hui qu'hier d'amener tous mes auditeurs à s'incliner devant toutes mes appréciations. Quelques-unes pourront surprendre étrangement, mais on m'accordera peut-être qu'elles ne sont dictées ni par l'esprit de parti, ni par des tendances d'école, ni par une aversion marquée, ni enfin par une adulation hyperbolique et outrée. Etre juste, c'est être sage en matière de critique surtout. J'essaierai donc d'être juste.

Un jour une grande cantatrice ferma les yeux à la lumière, elle mourut et peu après, un poëte écrivait :

> Sans doute il est trop tard pour parler encor d'elle ;
> Depuis qu'elle n'est plus quinze jours sont passés,
> Et, dans ce pays-ci, quinze jours, je le sais,
> Font d'une mort récente une vieille nouvelle.

A son tour ce poëte est mort. Il y a tantôt vingt-un ans que sa plume s'est brisée entre ses doigts. Mais à coup sûr on ne saurait appliquer à sa mémoire les deux vers suivants qui complètent la strophe que je viens de citer.

De quelque nom d'ailleurs que le regret s'appelle
L'homme, par tout pays en a bien vite assez.

Eh bien! il faut le dire, Alfred de Musset est franchement regretté. Les gens du monde et surtout les jeunes gens n'ont cessé d'éprouver une sympathie d'ailleurs méritée pour cet esprit vif et charmant. Ils conservent son nom, ils apprennent et récitent ses vers avec un enthousiasme très vif qui se ressent beaucoup de leurs illusions ou de leurs penchants personnels. Les artistes sont un peu plus sévères pour ce frère mort ou du moins pour les œuvres qu'il nous a laissées. Ils ont quelques bonnes raisons à l'appui de leur sévérité et je les indiquerai tout à l'heure.

On peut dire que les poésies d'Alfred de Musset sont bien lui-même et son frère, M. Paul de Musset, ne nous a rien appris de bien nouveau sur les sentiments et le manque de philosophie du poëte défunt, dans la *Biographie* qu'il a publiée l'an dernier et qui est d'ailleurs curieuse à d'autres titres. Lire les *Poésies*, voire même les œuvres d'Alfred de Musset, c'est se rendre compte successivement de toutes les phases de sa vie. On sait que la *poésie personnelle* réflète directement les impressions, les désirs, les idées du poëte, qui prend souvent même son cœur pour le jeter tout saignant au public. Eh bien! Alfred de Musset fut un poëte personnel au premier chef. Il ne faudrait pourtant pas affirmer qu'il est entré le premier dans cette voie. Avant lui Lamartine et avant Lamartine André Chénier, dans quelques uns de ses derniers poëmes, s'étaient ingéniés à noter leurs sentiments en strophes harmonieuses. Mais, aujourd'hui où nous voyons une école procéder par des moyens contraires, il est bon de relire et d'étudier Musset. Sans doute, il a poussé la *personnalité* à l'excès, sans doute, il a surfait souvent ses propres douleurs ou ses propres passions en les présentant au public, sans doute, nous devons condamner et nous condamnerons ces efforts et ces effets de l'imagination. Mais nous ne saurions pas plus absoudre l'impassibilité voulue, calculée, préméditée d'une école toute contemporaine. Nous ne comprenons pas ces artistes précieux et parfaits qui se sont constitués les grands prêtres de l'Art pour l'Art et qui nous disent dans un vers harmonieux

Pas de sanglots humains dans le chant des poëtes. (1)

Nous estimons qu'entre la douleur souvent voulue de Musset et l'*impassibilité* froide d'une nouvelle école, il y a une place pour la sincérité exacte, pour la passion vraie exprimée en termes simples. Nous ne dirons donc

(1) M. Catulle Mendès. — *Philomela.*

point comme les uns que l'art doit servir à alimenter la douleur, comme les autres que l'art doit se replier sur lui-même et ne vivre que de lui. Nous opposerons à la théorie de l'art pour l'art, à celle de l'art pour la souffrance, la théorie de l'art pour l'idée. Sans être des éclectiques, nous soutiendrons que dans toute œuvre supérieure, la forme n'est pas plus sacrifiée à la pensée que la pensée n'est sacrifiée à la forme. Nous conservons le respect et l'amour de la poésie personnelle sans exclure l'observation bien rendue des choses extérieures.

Il semble qu'aprés être sorti du collége, après avoir étudié à côté des princes d'Orléans et avoir remporté des succés de bon écolier, il semble qu'A. de Musset ait voulu, comme Victor Hugo, embrasser les théories de l'Art pour l'Idée. En effet, membre du *Cénacle,* qui fut pour le XIX[e] Siècle ce que la *Pléiade* a été pour le XVI[e]. A. de Musset peut passer dans ses premières poésies pour l'enfant terrible de ce groupe. Puis il s'en sépare ouvertement, rompt avec ses anciens amis qu'il critique au même titre que les classiques. Il essaie alors de rallier sa gloire à celle de Lamartine et ce dernier lit à peine l'admirable lettre que le jeune poète lui avait adressée. Dans cette seconde partie de sa carrière poétique, A. de Musset reste donc à peu près volontairemeut seul. Mais, quoi qu'ait voulu faire Musset et quoi qu'en dise son frère dans sa *Biographie*, cet isolement n'a pas donné au poète une place à part. Le public, dont les jugements pour être un peu généraux ne restent pas moins rationnels, le public n'a pas cessé de regarder Musset comme un romantique. Il appartient à cette école, comme Rousseau, qui, lui aussi, se défendait d'être un philosophe, appartient à la philosophie du XVIII[e] Siécle.

Pourtant il faut bien remarquer que, si ses *premiéres Poésies* ont une allure joyeuse et cavaliére, les secondes sont plus empreintes de cette mélancolie, de cette tristesse voulue que je signalais tout à l'heure. Ce qui distingue le poète dans les unes et dans les autres, c'est une excessive facilité pour le vers, facilité qui va parfois jusqu'au laisser aller et à la négligence peut être préméditée. En étudiant de plus près chacun des principaux poèmes de Musset, nous verrons que les uns rappellent lord Byron, les autres Regnier notre vieux satirique, quelques uns enfin ont une allure de ton digne de Léopardi, le grand poète italien qu'on commence à aimer et à connaître. M. Paul de Musset très intéressé à défendre la gloire de son frère, nous dit qu'imiter autant de poètes ce n'est nullement faire œuvre de plagiat, c'est au contraire faire preuve de connaissances de son art. Accuser Musset de plagiat serait absurde et personne n'y songe; mais affirmer qu'il est toujours original dans l'expression de sa pensée, c'est autre chose. M. Paul de Musset aurait dû et pu mettre sur le compte de l'enthousiasme qu'Alfred puisait dans ses lectures, cette facilité de s'assimiler la forme d'autrui. Est-ce à dire que le poète de la jeunesse ait tou-

jours manqué d'originalité? Nous n'irons pas jusque là. Il suffirait à tout autre littérateur d'avoir écrit les *Nuits* pour léguer un nom à la postérité. Je sais bien que Musset écrit quelque part:

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Je sais bien qu'il s'est vivement défendu de toute imitation libre ou servile. Mais il n'est pas moins vrai que son verre a été cuit avec un résidu de la pâte du verre de Byron, il n'est pas moins vrai que le vin qu'il y buvait ressemblait au vin gaulois de Mathurin Regnier, absolument comme le Médoc ressemble au Bordeaux, d'un peu loin.

Vous le voyez. Il ne faut pas vous attendre ici à une biographie; je n'ai pas dessein de refaire à un point de vue quelconque le dernier livre de M. Paul de Musset. Mais il me sera bien permis d'envisager les traits généraux du talent et du caractère de ce poète. Je tiens surtout à noter le manque absolu de convictions politiques qui distingue Alfred de Musset. Il s'est fait une gloire bien mince, à mon point de vue comme au vôtre, de n'avoir aucune opinion. Lui arrive-t-il, par hasard, de vouloir défendre une liberté qui touche à ses intérêts d'homme de lettres, lui arrive-t-il de critiquer *la loi sur la presse*, il use de précautions oratoires pour nous dire :

Je ne fais pas grand cas des hommes politiques
Je ne suis pas l'amant de nos places publiques,
On n'y fait que brailler et tourner à tous vents.....
Que les hommes entre eux soient égaux sur la terre,
Je n'ai jamais compris que cela put se faire,
Et je ne suis pas né de sang républicain.....
Pour être d'un parti, j'aime trop la paresse.

On ne demandait certes pas à M. de Musset, surtout en 1835, d'être « né de sang républicain ». On ne lui demanderait pas même aujourd'hui d'afficher des convictions démocratiques, et pourtant, nous avons fait quelques pas dans cette voie depuis quarante ans. Mais on condamnerait, et l'on aurait cent fois raison de le faire, cette abstention prétentieuse qui se met à couvert sous la paresse. Outre que cette dernière excuse est pitoyable de la part d'un homme qui, mort à quarante-sept ans, a laissé huit volumes d'œuvres fort remarquées, elle suffirait fort peu à convaincre le plus ignorant citoyen. Nous savons tous, en effet, que la société existe en vertu d'un contrat tacite par lequel chacun de ses membres s'engage à apporter à tous les autres, ses vues personnelles et ses appréciations, qui seront mises dans la balance commune et pesées selon leur mérite. Musset le savait mieux que nous, et rien ne l'excuse; tout, au contraire, semble nous faire croire que sa « paresse » est du parasitisme, puisqu'elle le laissait vivre dans une société pour laquelle il ne faisait rien, et qui fit tout pour lui. Ah! c'est bien ici que Musset peut proclamer qu'il n'imite pas Byron. Il faudrait « un regard bien superficiel pour voir un professeur de scepticisme

et de découragement en Byron, dans ce défenseur de toutes les libertés et de toutes les indépendances, dans ce penseur militant qui combat de la pensée pour les ouvriers contre les lords, pour les peuples contre les rois, pour l'Espagne contre Napoléon, pour Venise contre l'Autriche, et qui meurt pour la Grèce. » Ainsi s'exprime M. A. Vacquerie, dans son livre *Profils et Grimaces*, et il a bien raison de faire sentir combien Byron est supérieur à Musset sous ce rapport. Musset est resté insensible aux traditions de la légitimité, il a pu regretter en fort beaux vers, la mort de son condisciple, le duc d'Orléans, et écrire quelques distiques sur les atteintes portées à l'existence de Louis-Philippe, mais il ne s'est point pour autant, rallié à la branche cadette, il a rimé le *Songe d'Auguste*, pour le héros du 2 Décembre, mais il se souciait, au fond, bien peu de l'empire. Vraiment, il n'a pas besoin d'avouer qu'il n'est pas « né de sang républicain. » Nous le voyons de reste. Mais les hommes de tous les partis, même et peut-être les plus modérés, condamneront bien haut ce manque de foi civique à une époque où il faut être pour ou contre tel ou tel principe. Gœthe l'a dit (1) : « On ne mérite pas le nom de poète quand on ne sait exprimer que ses quelques sentiments personnels. » L'auteur de Faust avait cent fois raison, la poésie personnelle n'a sa raison d'être que quand elle est *passionnelle*. Or, elle n'est passionnelle que quand elle s'occupe de la nature, que quand elle est le reflet de la foi civique ou l'expression de l'amour. Il faut qu'elle soit tout cela en même temps, pour que nous nous inclinions devant le poète. Dans Victor Hugo, elle réunit toutes ces conditions que nous chercherions en vain dans l'œuvre de Musset.

Je ne sais si je puis et si je dois appeler *scepticisme*, ce dédain affecté et volontaire que le poète de *Nuits* affichait pour tout ce qui l'entourait. Considéré dans sa plus haute signification, le scepticisme est un doute nécessaire qui nous conduit à la foi raisonnée et raisonnable, à la croyance qui peut se justifier. Chez Musset, le scepticisme n'est point cela, mais au contraire une négligence, un mépris de tout, qui devait conduire le poète jusqu'à la mésestime de lui-même. Lisez la dédicace de *la Coupe et les Lèvres*, l'auteur vous déclarera, sans que vous le lui demandiez, qu'il se moque de son pays, de toute idée religieuse ou philosophique, de la nature, et de bien d'autres choses encore. Au fond, il se moque peut-être beaucoup trop de lui-même, il se trompe sur son propre compte. Tournez donc quelques feuillets du volume et vous verrez qu'il en est bien ainsi. Dans *Rolla*, ce poème faux et déclamatoire par excellence, il s'écrie :

> Je ne crois pas, ô Christ! à ta parole sainte,

Et dans la *Confession d'un Enfant du Siècle*, il nous montre son héros qui est un peu lui-même, tombant à genoux devant un crucifix, et empêché de

(1) *Entretiens avec Eckermann.*

commettre un crime à cause de ce crucifix, très-bien placé d'ailleurs. Je ne m'arrêterai pas à relever d'autres contradictions. Lisez Musset froidement, et vous les trouverez vous-mêmes.

Lire Musset froidement! C'est là surtout pour la jeunesse le grand problème, ou du moins la grande difficulté. Quand j'étais collégien, mes camarades et moi lisions ses œuvres avec un enthousiasme qui n'a guère varié, puisque je vois tous les jours des jeunes gens s'éprendre d'un tout aussi beau zèle. Nous nous imaginions volontiers que nous étions des don Paëz, des Dalti, des Mardoche, ou même des Rolla. Nous ne sommes rien devenus de tout cela, et c'est fort heureux pour nous d'abord, et pour la Société ensuite, car nous aurions fait une exécrable génération. Il est vrai que nous lisions Corneille, Hugo, et quelques vers de Barbier ou d'André Chénier à côté de Musset. Je soupçonne qu'ils nous ont fait beaucoup de bien, et que Musset ne nous a causé aucun mal à cause d'eux. C'est depuis lors, que je ne crois pas qu'il y ait de mauvaises lectures pour ceux qui aiment la lecture elle-même. Tout en rendant justice au talent incontestable de Musset, ceux de ma génération et nos aînés condamnent bien haut ce scepticisme de *dandy*, cette littérature charmante, facile et oiseuse, qui a donné naissance à ces journaux badins et religieux, qui sentent le musc de boudoir et l'encens de sacristie. C'est chez eux que s'est réfugiée la foule des petits imitateurs de Musset, et cet ennemi du journalisme a produit des journalistes. Il ne lui manquait que cette contradiction!

J'estime et j'aime assez les jeunes gens qui m'écoutent, pour leur souhaiter d'acquérir, de conserver et de développer ce que Musset dédaigna et repoussa : une conviction politique, une croyance philosophique, ou même une foi religieuse, le désir d'arriver à un but. C'est ainsi, mais ainsi seulement, qu'ils seront des hommes et des citoyens, c'est ainsi, que leurs semblables apprendront à les respecter. Dans les œuvres de Musset, ils trouveraient au besoin des vers qui pourront être toute leur règle de conduite, car ce sceptique outré eut des lueurs merveilleuses sens élevé.

Musset pourra leur apprendre que :

> L'homme est un apprenti, la douleur est son maître.

Qu'ils fassent donc cet apprentissage; mais, pour le bien faire, il est utile de ne désespérer ni de ses semblables, ni de soi-même, d'aimer les hommes, et de ne point prôner leurs vices, quelque élégants qu'il paraissent. C'est ce que Musset n'a presque jamais fait. C'est ce que d'autres doivent faire et feront sans doute.

II

Après ces considérations générales, je dois entrer plus avant dans l'étude du sujet que je me suis proposé. Il eût été bien téméraire de vouloir analyser ici chacune des parties de l'œuvre d'A. de Musset. Chacune mérite en

effet une étude particulière, et il faudrait au moins cinq ou six soirées pour se rendre bien compte des *Poésies*, des *Comédies et proverbes*, de la *Confession d'un Enfant du Siècle*, des *Nouvelles et contes*, des *Mélanges d'Art et de littérature*, des *Œuvres posthumes*. J'ai donc été obligé de me restreindre, de me renfermer uniquement dans les *Poésies* de mon auteur, pensant mieux les étudier et les mieux faire connaître aux esprits peu nombreux, sans doute, qui les ignoreraient.

A. de Musset a eu soin lui-même de diviser son œuvre poétique en trois parties. Dans un sonnet irrégulier qui sert de préface à son œuvre, il a la précaution de nous dire :

Mes premiers vers sont d'un enfant,
Les seconds d'un adolescent,
Les derniers à peine d'un homme.

A ce titre, on peut dire que les vers de l'enfant ont été écrits entre les années 1828 et 1832, les vers de l'adolescent pendant la période qui s'écoule de 1832 à 1838, les vers du jeune homme s'arrêtent en 1851, et Musset meurt en 1857.

Etudions les poésies d'enfance. L'Espagne et l'Italie ont surtout inspiré l'auteur dans cette première partie de son œuvre. C'est que ces deux pays avaient été singulièrement remis à la mode par notre école romantique, qui ne s'est pas seulement inspirée du romantisme allemand ou des poètes anglais. Il me semble, du reste, qu'à toutes les époques d'évolution littéraire, la France ait été bien aise de trouver des sujets ou des rhythmes nouveaux chez ses deux sœurs latines. On ferait une intéressante conférence, on pourrait écrire un ouvrage plein de faits curieux sur ce sujet : *Influence de l'Espagne et de l'Italie sur la littérature française.*

Nous ne reviendrons pas ici, sur cette influence pendant le XVIe et le XVIIe siècles. Il suffit de lire le *Dialogue du françois italianisé* d'Henri Estienne, la *Défense et illustration de la langue françoise* de J. du Bellay, les sonnets de la Pleïade, les dissertations et les lettres de Balzac, le *Cid* de Corneille, et le *don Juan* de Molière, pour s'en convaincre.

Le goût espagnol et italien re retrouve naturellement dans les œuvres des romantiques. Lorsque leur lutte contre les classiques éclate, Mérimée nous donne le théâtre de *Clara Gazul*. C'est un drame dont le sujet est espagnol qui engage la lutte, j'ai nommé *Hernani*. Presque tous les drames de Hugo ont leur action en Italie ou en Espagne, L'engoûment pour l'Italie deviendra fastidieux à un point tel, que l'un des meilleurs parmi l'école romantique, Théophile Gautier, dans la *Chanson de Mignon*, cinglera vigoureusement

Les faux dilettanti s'érigeant en artistes
Les riches ennuyés et les rimeurs touristes
Les petits lords Byrons *fondant* de toutes parts

sur le pays de Dante. Ceci n'a pas empêché d'ailleurs le même poète d'écrire de forts beaux vers sur la patrie du Cid et sur celle de César.

Alfred de Musset encore enfant s'éprit lui aussi d'un goût profond pour l'Espagne et l'Italie . Toutes les poésies qu'il écrivit de 1828 à 1829 sont couvertes d'un vernis italien ou espagnol. Vous voyez cela d'ici : les balcons, les sérénades, les mantilles, les gondoles glissant sur les lagunes, les boleros, les échelles de soie, rien n'est meilleur pour faire facilement, trop facilement de la couleur locale. En revanche, les personnages de ces contes galants qui s'appellent ***don Paez et Portia,*** de cette comédie injouable que l'auteur a intitulée les ***Marrons du feu*** appartiennent tout aussi bien à la France corrompue du XVIIIe siécle qu'à l'Espagne ou à l'Italie. Je sais bien que, pour les rendre moins français et plus italiens ou espagnols, l'auteur leur met en mains le poignard ou le poison; mais quelques uns parlent comme des roués de la Régence, quelques autres comme des dandys de 1828. L'auteur de semblables poèmes avait pourtant le mérite d'écrire avec une plume leste et adroite. L'archaïsme ne lui faisait pas toujours peur, mais lui servait parfois à mieux dessiner la situation. Chez lui, point de festons ou d'astragales à l'excès; une période déclamatoire qui rappelle le disciple Jean Jacques; au milieu de rimes mauvaises, des descriptions sobres et habilement conduites. Lisez par exemple le duel de don Paez et d'Etur de Guadassé; cela est nerveux, senti et exécuté de main de maître. On sent un artiste moins préoccupé de son dessin que des couleurs Dix vers mauvais effacés par un ou deux rhythmes exquis dignes d'André Chénier, beaucoup de nerf, point de morale; tels sont en somme ces ***contes d'Espagne et d'Italie*** dont je ne puis parler autrement et pour cause.

Ils étaient suivis de chansons lestement orgueilleuses dont quelques-unes ont fait la joie de la génération passée. Il y a vingt ans tout le monde chantait ***la marquesa d'Amaegui*** de Musset comme le Gastil Belza de Victor Hugo. Pour ma part, je préfére de beaucoup ces petits poèmes à leurs grands frères aînés. On peut compter parmi eux, bien qu'il ait été écrit plus tard, le charmant morceau intitulé ***à Pepa.*** Il a le mérite d'un grand nombre de piéces du même poète : le naturel uni à la verve.

Poète espiégle, A. de Musset se plut à faire enrager les Philistins de son époque en écrivant la ***Ballade à la lune.*** Les Philistins ne lui ont pas encore pardonné cette lune

Sur le clocher jauni
Comme un point sur un i

Ce point sur l'i désole une foule de braves gens qui n'ont peut être jamais lu les beaux vers dédiés à ***Ulric Guttinguer.*** Ces douze vers suffiraient à nous indiquer que le poète des ***Nuits*** était déjà en ce jeune homme

J'arrive à cet étrange épopée: ***Mardoche,*** où l'auteur semble avoir fait la gageure de rimer aussi mal que possible, de donner beaucoup dans la di-

gression paradoxale, de se rendre parfois peu intelligible et d'intéresser la curiosité moins par l'action elle même que par les bizarreries dont il l'a entourée. Vous trouverez tout ce que vous voudrez dans *Mardoche* comme dans *Namouna* et dans *Rolla* dont je parlerai bientôt. Après une impertinence décochée à Victor Hugo, l'auteur nous présente son héros, sorte de sceptique sans philosophie, vivant pour vivre, se jouant d'une pauvre petite provinciale et d'un vieux bonhomme qui est quelque peu bedeau ou curé, l'auteur n'affirme rien sur ce dernier point. Mais on voit qu'il a lu Voltaire, ce Voltaire contre lequel il va s'élever tout à l'heure. En effet les plaisanteries que Mardoche débite à son homme d'église se ressentent évidemment d'Arouet. Par exemple, je doute que Voltaire, dont la poétique état pourtant assez large eût écrit des vers de mirliton comme les deux suivants qui se trouvent dans la trente quatrième strophe de *Mardoche.*

Ah! secourez-moi donc; votre bonne assistance
Peut seule me sauver dans cette circonstance.

Je préfère de beaucoup voir mon auteur choisir dans la langue du XVIe siècle, quelques-uns de ces termes, que l'étiquette du XVIIe avait retranchés. Voici, par exemple, trois hémistiches qui auraient pu être signés par Mathurin Régnier.

Il ne s'enquête pas
Si c'est pluie ou gravier dont s'attarde son pas.

Hassan, le héros plus ou moins oriental du poëme de *Namouna*, est bien de la même famille que Mardoche. Peut-être est-il Mardoche lui-même qui, par ennui ou par dégoût, se sera fait musulman ? L'auteur nous avertit, du reste, que Hassan est un renégat. Toutefois, *Namouna* est de beaucoup supérieur à *Mardoche*, comme allure générale et peut-être aussi parce que l'auteur nous prouve après bien des digressions et des fantaisies, que « l'amour de soi ne vaut pas l'autre amour. » C'est déjà quelque chose que d'avoir mis de côté l'égoïsme de ses bonnes fortunes, pour reconnaître la force d'un sentiment tout humain. J'ai parlé des digressions fréquentes de l'auteur, dans ce poëme de *Namouna*. Il en est une qui a tout près de deux cents vers, et dans laquelle A. de Musset établit un magnifique parallèle entre Lovelace et don Juan. Sainte-Beuve (1), dont l'autorité ne saurait être récusée, a déjà noté que ce passage est un des meilleurs de la littérature contemporaine. Il me semble cependant, que Sainte-Beuve a trop volontiers oublié les beaux vers que Théophile Gautier (2) et Charles Baudelaire (3), ont eux aussi consacrés au personnage de don Juan. Ces deux der-

(1) *Portraits contemporains.*

(2) *Comédie de la Mort.*

(3) *Fleurs du Mal.*

niers poètes usant des mythes païens, nous ont montré don Juan aux Enfers. Comme en littérature, il faut souvent procéder par comparaison pour mieux saisir le relief des idées, je ne saurais trop engager mes auditeurs à étudier le génie particulier avec lequel les trois poètes contemporains ont présenté le personnage légendaire de don Juan. En ce qui me concerne personnellement, je n'hésite pas à déclarer que le type de blasé superbe, mis en scène par Charles Baudelaire, est de beaucoup supérieur aux autres. Il est vrai aussi, qu'il ne faudrait pas exclusivement se borner à l'étude de Musset, de Gautier et de Baudelaire, si l'on voulait absolument s'édifier sur la manière dont les différents artistes ont compris le caractère de don Juan. Les littératures étrangères sont aussi fécondes sur ce sujet que la nôtre N'oublions pas enfin, que la peinture et la musique ont pu, à bon droit, s'emparer de don Juan, et nous le présenter sous des jours nouveaux.

Dans *Rolla*, nous retrouvons encore *Mardoche-Hassan*. Mais cette troisième incarnation du sceptique viveur est bien la plus désolante, et heureusement aussi, la plus fausse de toutes. Ruiné, dégoûté de lui-même, *Jacques Rolla* se décide à s'empoisonner au milieu d'une nuit, d'une dernière nuit de plaisir. Je ne crois pas uitle de vous dire où il la passe. Mais, je ne sais bien au fond si ce dénouement tragique est tout conforme aux données de la réalité. La plupart da temps, ceux qui ont abusé de leur droit à l'existence sans en assumer sur eux les devoirs, n'ont pas le triste courage de se supprimer eux-mêmes. Ils préfèrent végéter et promener leur misère râpée dans les salons déclassés ou dans les estaminets de troisième ordre. De quoi serait donc constitué le monde interlope des grandes capitales, sinon de tous les Rollas et de tous les Mardoches qui ont pu un instant, donner le ton et la note mondaine à leur génération ? D'ailleurs, si Rolla avait été un homme de cœur, au lieu d'aller s'empoisonner dans un endroit suspect, il serait allé se faire casser la tête en Afrique par les Bédouins. Un tel dénouement aurait été beaucoup plus prosaïque, mais beaucoup plus conforme aux mœurs des dandys qui eurent du cœur pendant la monarchie de Juillet, beaucoup plus conforme aussi à la dignité de ce triste héros.

Dans ce poème, ce n'est pas seulement l'action et surtout le héros qui sont les suites naturelles de *Mardoche* et de *Namouna*. Le plan et la narration sont toujours conçus d'après le même procédé. Toujours des digression, toujours même tendance à sortir du sujet. Je n'en fais pas un grand crime au poète, il faut bien laisser quelque chose à l'imagination. Mais, dans *Mardoche* et dans *Namouna*, la digression était railleuse, légère, fine et originale parfois. Dans *Rolla*, elle devient déclamatoire et fausse à l'excès. Après avoir fait passer sous nos yeux toute une série de mythes grecs et latins, l'auteur nous parle du Christ et suffisamment de lui-même, et tout cela aboutit au portrait de son fameux *Rolla*. Il nous dit que c'était « un noble cœur, » qui ne voulut pas croire à la pauvreté dans laquelle il était

tombé par sa propre faute. Si des qualités aussi douteuses suffisent à former « un noble cœur, » on avouera que le poète n'est pas difficile. Après une série d'autres tableaux, A. de Musset apostrophe vigoureusement Voltaire, qu'il semble rendre responsable de la décadence morale et financière de Jacques Rolla. Tous les collégiens, un peu soucieux de littérature, apprennent en cachette cette prosopée emphatique, où ce pauvre Voltaire est si bien arrangé par l'auteur de Rolla. Il est vrai que la plupart du temps, ils connaissent très-médiocrement les œuvres hardies et courageuses du patriarche de Ferney. J'ai déjà signalé, en parlant de Victor Hugo, la singulière manie qu'ont eue certains de nos grands poètes et des meilleurs, en s'escrimant à qui mieux mieux contre Arouet. C'est pourtant lui, en grande partie, qui les a faits ce qu'ils sont. Le temps me presse d'ailleurs, et ne me permet pas de déclarer ici, une nouvelle lutte à ce lieu commun, dont j'ai cru déjà faire justice une fois.

Je ne dirai rien du *Saule*, d'*Octave*, et de quelques fragments. Il est toujours difficile de porter un jugement complet sur des œuvres incomplètes, si belles d'ailleurs qu'en soient les parties brisées. Mais, je retrouve Musset tout entier dans son *Spectacle dans un fauteuil*. Je vous ai déjà touché deux mots de la dédicace de cette œuvre. Je vous ai montré le dédain cavalier de l'auteur pour son pays, pour la philosophie, pour la nature, et même pour une chose que respectent volontiers « ceux qui ne sont pas nés de sang républicain : » la religion. Il est vrai que Musset prétend détester l'hypocrisie, et il lui faut savoir gré de ne point encenser les saints de l'église que fréquente sa caste. C'est la circonstance atténuante, qu'on peut, au besoin, invoquer en faveur de sa déclaration de manque de principes.

Malgré la déclamation, qui est inévitable chez Musset, quand il ne raille pas, la première partie du *Spectacle dans un fauteuil* est pleine de brillantes qualités. Le poète l'a intitulée la *Coupe et les Lèvres*, et rompant avec la tradition espagnole et italienne, il nous a donné un petit drame shakspearien, dont l'action se passe au Tyrol. Frank, le héros de la *Coupe et les Lèvres*, délaisse Monna Belcolar, qui l'aime, pour revenir à Déïdamia, son amie d'enfance, sa fiancée. Monna Belcolor se venge en poignardant Déidamia le soir même des noces de Frank. Il y a dans ce drame, dont la jalousie est le mobile, des scènes fort bien rendues. Je citerai entr'autres, celle dans laquelle Franck, caché sous la robe et le capuchon d'un moine, tente Belcolor en lui offrant des joyaux. J'aime moins le monologue de Frank, qui donne la mesure de ce que doit être plus tard le style de *Rolla*. Ce Frank, qui philosophie dans un moment très perplexe et lorsqu'il vient d'éprouver une désillusion amère, nous semble fort peu naturel. On ne fait pas de dialectique, pas même d'emphase dans les heures de crise morale ; on agit. Il est vrai que le *Spectacle dans un fauteuil* n'a pas été édrit précisément pour la scène, au contraire ; le poète est donc excusable de s'être livré à sa

fantaisie, et il est même loisible de lui en savoir gré. — La seconde partie du *Spectacle* est une comédie intitulée : *A quoi rèvent les jeunes filles*. Le personnage principal n'est certainement pas Silvio, qui serait un peu trop naïf pour un héros d'A. de Musset, mais bien son futur beau-père, ce barbon de Lærte, qui joue des tours pendables â ses propres filles, qui compromet Silvio à plaisir et le force à se déclarer ou pour Ninon ou pour Ninette. Inutile de dire que Silvio se déclare, et c'est Ninon qui sera sa femme. Il y a aussi là dedans une sorte de fat et de niais, Irus, toujours occupé de sa toilette et fort amusant, grâce aux déconvenues qu'il éprouve. Je sais beaucoup de pères de famille qui ne voudraient pas prendre exemple sur le duc Lærte: mais, dans les comédies, les choses se passent autrement que dans la vie pratique. Cette petite pièce, lestement troussée, laissait prévoir que, malgré un premier échec au théâtre, Alfred de Musset était capable d'y obtenir les succès réels qu'il y a obtenus plus tard. Le personnage du duc Lærte rappelle involontairement l'entreprenant Clavaroche et Silvio me semble être le cousin de Fortunio du *Chandelier*. De pareils personnages resteront bien autrement que Rolla, Mardoche et Hassan. C'est que leur auteur a su les rendre naturels, et qu'il ne les a exagérés ni dans un sens, ni dans l'autre. C'est qu'ils n'ont pas besoin de digressions *byroniennes* pour nous intéresser. Ils ont l'esprit et le tempérament gaulois de leur père. Ils sont *originaux!*

Je ne puis naturellement, dans une esquisse aussi courte, m'attarder sur les mille et unes petites poésies charmantes que la fantaisie de Musset a créées au jour le jour. Ces riens si futiles en apparence lui sont pourtant comptés pour beaucoup par la jeunesse et par le monde féminin. Ce dernier n'a pas oublié et n'oubliera pas de sitôt les *Conseils à une parisienne* ou tel sonnet irrégulier mais galant, telles strophes sur la valse qui sont sur de bien jolies lèvres. Malheureusement le littérateur et le critique n'ont pas le droit d'avoir de pareilles complaisances. Ils doivent rechercher la valeur intrinsèque de toute œuvre, et demander parfois au témoignage de l'histoire littéraire des renseignements sur le mérite de l'œuvre qu'ils ont sous les yeux. Or, l'histoire littéraire nous démontre trop clairement que les madrigaux de Chaulieu, du cardinal de Bernis et de tant d'autres très goûtés au XVIIIe siècle, paraissent être aujourd'hui de pures fadaises. Je crains bien que, dans quelque cinquante ans d'ici, les générations futures ne partagent la même opinion au sujet des poésies galantes de mon auteur. Que voulez vous? L'avenir sera positif et surtout chercheur, le présent l'est déjà un peu. Il se demandera ce que valent tous ces riens charmants esquissés par Musset; peut être ne les comprendra-t-il plus, car le langage précieux de 1834 ne sera pas plus le sien que celui de l'hôtel de Rambouillet ou même de Trianon n'est le nôtre. Je me console d'ailleurs sur les tendances positives de l'avenir, en voulant bien croire qu'il ne dédai-

gnera pour autant ni les lettres, ni la poésie elle-même. Ces bonnes choses là sont tout aussi anciennes, sinon plus, que l'algébre et l'on ne cessera pas de les aimer pour établir une société toute faite de formules pleines d'x. Toutefois, ne soyons pas exclusif, et contatons avec plaisir d'ailleurs, que le mouvement scientifique qui a transformé la philosophie contemporaire s'impose aux lettres et aux arts. A mesure qu'il se développera, ces derniers seront de plus en plus le reflet de la vérité et de la réalité. Aussi est-ce encore une nouvelle raison qui me porte à croire que les poésies galantes de Musset seront peu comprises et peu senties.

Il me reste donc, pour donner un aperçu complet, de mon sujet, il me rsste à vous entretenir des *Nuits* et du côté satirique d'A. de Musset. Les *Nuits* sont des poèmes élégiaques tout pleins de cette mélancolie que Gœthe et Byron avaient si bien mise à la mode dans leurs œuvres originales. L'on a dit avec raison que les *Nuits* étaient le meilleur de l'œuvre poétique d'Alfred de Musset. Je suis ceux qui partagent cet avis et qui regrettent même que le poète ait écrit un nombre si peu considérable de ces poèmes. En effet nous n'en possédons que quatre la ***Nuit de Décembre***, la *Nuit de Mai*, la *Nuit d'Août* et la *Nuit d'Octobre*. La seconde et la quatriéme sont surtout connues, mais j'ai toujours relu et je relis encore avec un singulier plaisir cette *nuit de Décembre* où le poète se retrouve et évoque l'ombre de lui-même dans ce pâle jeune homme vêtu de noir qui se présente à lui aux heures de tristesse et qui lui ressemble comme un frère.

Les vers que Musset a écrits à ce sujet sont d'un vrai poète et l'on peut dire que, s'ils nous touchent autant, c'est qu'ils sont très peu recherchés et assez naturels. Les trois autres *Nuits* sont des dialogues entre le poète et la muse. La *Nuit de Mai* est toute pleine d'un souffle printanier : la muse s'y montre ivre de passion tandis que le poète y semble accablé de lassitude par ses amours deçues. Il y a bien là aussi un peu de déclamation surtout dans le passage où la Muse propose des sujets au poète; mais personne n'a oublié le bel apologue du pélican, qui est devenu classique. Enfin le début même du poème:

Poète, prends ton luth.

Ce début qui se répète dans toute la première partie est d'un grand effet, que je ne crois nullement calculé.

La *Nuit d'Octobre* est encore plus connue du monde littéraire. Elle a eu les honneurs de la scène et elle a été supérieurement interprêtée par des artistes d'un talent qui n'est pas discutable (1). C'est aussi celle dans laquelle les proportions du dialogue sont le mieux observées, et c'est là

(1) Mlle Favart et M. Delaunay, de la Comédie Française.

qu'Alfred de Musset a le mieux exprimé sa douleur, qu'il a le mieux démontré que le travail fait oublier les amertumes de la passion. Quoi que le poète veuille nous dire cependant, on sent fort bien que son chagrin lui est cher, et malgré tous ses serments, il ne l'oubliera pas. Sans doute, la femme qui l'a trompé est une indigne, sans doute, il l'a maudite, mais, peût-être lui garde-t-il un souvenir. Il n'a pas pour elle ce fier dédain qu'un autre poète, mort lui aussi, jetait à une autre femme en semblable occasion :

Tu n'as jamais été dans tes jours les plus rares
Qu'un banal instrument sous mon archet vainqueur,
Et, comme un air qui sonne au bois creux des guitares,
J'ai fait chanter mon rêve au vide de ton cœur.

S'il fut sublime et doux, ce n'est pas ton affaire,
Je puis le dire au monde et ne point te nommer,
Pour tirer du néant sa splendeur éphémère,
Il m'a suffi de croire, il m'a suffi d'aimer.

Et, maintenant, adieu! Suis ton chemin. Je passe,
Poudre d'un blanc discret les rougeurs de ton front,
Le banquet est fini. Quand j'ai vidé ma tasse,
S'il reste encor du vin, les laquais le boiront.

Vous me direz et je crois aussi qu'il y a un sentiment meilleur que celui de la douleur comme l'a exprimée A. de Musset, et que celui du dédain tel que l'a entendu Louis Bouilhet. L'homme vraiment supérieur doit souvent en pareil cas, surmonter ses idées personnelles et ramener à la notion du bien, la pauvre créature qui a abusé de sa confiance. C'est là une rude mission et l'on sait de reste, qu'A. de Musset n'avait point un tempérament d'apôtre et qu'il était trop moralement paresseux pour s'imposer une nouvelle tâche. Mais elle est heureusement dans les idées de la Société, moderne, qui ne prescrit point précisément le pardon à la façon chrétienne mais qui poursuit autant que possible, la réhabilitation sociale.

On peut à la rigueur faire rentrer la *Lettre à Lamartine* dans le cadre des *Nuits*. Là aussi, Musset a mis ses sanglots en vers fort harmonieux. Il y a dans cette pièce des accents d'une grande beauté et une de ces descriptions dont Musset possède si bien la maniére. Le poête nous dépeint une nuit avinée de carnaval, puis, revenant à la douleur qu'il éprouvait pendant que d'autres riaient, il s'écrie :

Lamartine, c'est là, dans cette rue obscure,
Assis sur une borne, au fond d'un carrefour,
Les deux mains sur mon cœur et serrant ma blessure...
C'est là, dans cette nuit d'horreur et de détresse
Qui semblait en passant crier à ma jeunesse :
« Toi qui pleures ce soir, n'as-tu pas ri comme eux! »
C'est là, le croiras-tu? chaste et noble poète,
Que de tes chants divins je me suis souvenu.

Il paraît que le séraphique Lamartine se soucia très peu de ces beaux vers, puisqu'il ne les lut même pas. Ne faites point comme lui. Relisez-les. Ils en valent la peine.

Avant de terminer cet aperçu sommaire de poésies d'A. de Musset, je dois nécessairement considérer le côté satirique de son œuvre. J'ai déjà parlé de la dédicace du *Spectacle dans un fauteuil*, j'ai noté le dédain voulu qu'affectait mon auteur pour une foule de belles et bonnes choses qui passionnent les hommes, à quelque parti qu'ils appartiennent. Je retrouve la même désinvolture, un peu moins tranchée pourtant dans le dialogue intitulé *Dupont et Durand*. Musset met sous nos yeux deux personnages qui n'ont pu arriver à rien de bon; l'un est tout disposé à réformer la société, l'autre est un homme de lettres manqué. Ces deux types de *ratés*, pour employer une expression usuelle dans le monde des lettres, sont si communs et si fréquents, qu'on se demande pourquoi l'auteur a éprouvé le besoin de les mettre en scène. Mais l'on voit bientôt percer le bout de l'oreille, quand un des deux interlocuteurs habille de la belle façon le journalisme qui n'aimait pas Musset et que Musset n'aimait point. D'ailleurs, il faudrait bien s'entendre et ne pas jeter la pierre d'nne façon aveugle, à tous les pauvres diables qui ont rêvé une réforme, une innovation dans l'art, dans les lettres et dans les sciences sociales. Si Musset avait vécu au XVIe siècle, il aurait donc tourné en ridicule les rudes et pénibles efforts de Bernard Palissy? Oui certes, il y a des esprits nuls et vaniteux à la fois, qui prétendent s'imposer à nous, et que nous ne souffrons pas; mais il y a aussi, à côté de la Bohême sale et depenaillée, une Bohême élégante, vicieuse, sceptique, qui écrit des œuvres déclamatoires ou qui se moque de tout, et surtout d'elle-même. Cette dernière va au cabaret comme l'autre, dans un cabaret dont l'enseigne est peut-être plus renommée, mais qui n'en est pas moins un cabaret. Elle y éteint son scepticisme dans un verre et elle vient nous dire avec Alfred de Musset :

> Dans ce verre où je cherche à noyer mon supplice
> Laissez plutôt tomber quelques pleurs de pitié (1),

Eh bien! nous avons le droit et le devoir de conserver nos pleurs pour des douleurs et des supplices autres que ceux qui naissent du manque de foi civique et philosophique. Bien mieux! nous avons le droit et le devoir de réserver nos applaudissements pour les hommes de lutte qui consacrent leur jeunesse au travail ininterrompu et qui acquièrent une valeur réelle grâce à lui. Pas plus que M. Paul de Musset, ne l'a fait dans la *Biographie* de son frère, je ne voudrais insister sur le dernier vice du poète des *Nuits*. J'aimerais mieux glisser que d'appuyer sur un aussi triste sujet. Mais j'ai

(1) Ces vers jusqu'ici inédits, ont été publiés par M. Paul de Musset, dans la *Biographie* de son frère.

connu de pauvres petits jeunes gens, qui, doués d'une certaine facilité pour accoupler des rimes, ont cru absolument nécessaire de parodier jusqu'aux ivresses d'Alfred de Musset. Le suprême talent, croyaient-ils, était d'écrire une strophe entre deux verres d'absinthe. Pauvres petits garçons qui n'ont pas remarqué que leur devancier, dont ils n'ont voulu être que la parodie, cessa d'écrire le jour où il commença à boire. Le pire de l'histoire, c'est qu'il y a encore des Philistins qui prennent leur ton le plus larmoyant pour attribuer à la passion ces excès voulus et prémédités. Eh bien! je me flatte de rester tout-à-fait insensible à ces ébriétés; je les ai vues de près, et je crois qu'elles sont tout bonnement une plate singerie d'Alfred de Musset, en même temps qu'une piètre façon de s'afficher. On n'écrit pas plus un bon poème pendant l'ivresse, qu'on n'écrit un bon article de journal sur une table de café. Ceux qui se vantent de faire ces tours de force, sont des farceurs, des hâbleurs, et la plupart du temps, des hommes qui ne feront rien pour leurs contemporains et que la postérité ignorera, heureusement.

Si les jeunes gens de notre époque ne veulent devenir ni des Dupont du monde élégant, ni des Durand de la basse Bohême, qu'ils se gardent bien de toute imitation servile, qu'ils se cherchent d'abord, et ils finiront par se trouver, par rencontrer cette note personnelle qui s'appelle l'originalité, et qui est le plus sûr criterium de la valeur d'un écrivain.

Je me résume. On peut avant tout reprocher à Alfred de Musset de n'avoir écrit aucun poème dont l'avenir tiendra compte. A cet égard, je me suis défié de mon opinion personnelle, et j'ai consulté, il y a déjà longtemps, des hommes appartenant aux opinions les plus diverses et les plus opposées. Tous ont rendu justice à la singulière et étonnante facilité de Musset, la plupart se sont élevés vivement contre cette poésie sans enthousiasme civique, sans base philosophique, quelques-uns ont fait avec raison, une grande différence etre les *Poésies* et les *Comédies*. Suivant eux, ces dernières, dont j'aurai peut-être l'occasion de vous parler un jour, resteront comme sont restés quelques-uns des chefs-d'œuvre de Marivaux. Je le répète, mon opinion était déjà faite; mais je l'ai senti se confirmer devant le témoignage d'hommes dont je pourrais citer ici les noms estimés.

Non, la poésie de Musset ne restera pas, parce qu'elle ne répond pas au but que poursuit la Société moderne, elle sera oubliée, parce que le poète est resté volontairement indifférent, pour ne pas dire hostile à l'homme, son semblable, et aux causes premières et finales de ce même homme. La poésie de Musset ne sera pas celle de l'époque future, car les générations qui viendront après celle-ci, seront de plus en plus exigeantes en matière littéraire. Elles demanderont aux lettres et aux arts d'être l'expression la plus sympathique et la plus complète des différentes branches de la science sociale. Or, la poésie de Musset n'a pas ces qualités, si bien reconnues nécessaires d'ailleurs, que l'Académie française elle-même, qui est tou-

jours un peu timide en matière de progrès, n'a pas hésité ces derniers temps, à présenter comme sujet du concours lyrique de 1878 : *la poésie de la science*. (1)

C'est cette poésie qu'il faut chercher et trouver dans tous les domaines de notre activité, c'est celle-là qui est vraiment émue et passionnelle, parce qu'au fond, elle touche aux intérêts les plus sacrés de l'humanité.

ROBERT CAZE.

(1) On sait que M. Georges Renard, professeur à l'Académie de Lausanne, a obtenu le prix dans le concours précité. R. C.

DE L'IMPOT PROGRESSIF

au point de vue économique dans le canton de Berne

La question de l'impôt progressif dans le canton de Berne, est intimément liée avec celle de la réforme des impôts, et il est difficile d'aborder l'une de ces questions, sans parler aussi de l'autre.

De toutes les lois qui ont préoccupé les gouvernements et les assemblées législatives, il s'en est rarement trouvé de plus épineuses que celles des impôts et plus rarement encore peut-être, qui aient causé un mécontentement plus général et plus souvent renouvelé.

En effet, depuis la formation d'Etats civilisés, dans tous les temps et dans tous les pays, une grande partie de la population est mécontente du système des impôts, et elle demande la réforme, soit l'abolition de certains et l'établissement d'autres, ou la répartition sur d'autres bases des impôts existants.

Les réformes demandées sont-elles adoptées, l'on ne s'en montre souvent pas plus satisfait. Généralement, le contribuable trouve la loi injuste, peu équitable; il prétend qu'il paie trop, et son voisin trop peu; que telle classe de la société est favorisée au détriment de telle autre. En matière d'impôt, il est donc impossible d'établir une loi qui contente tout le monde, à moins de trouver un Etat qui ne réclame rien à personne, et qui accorde sa protection et de nombreux avantages économiques aux habitants de son pays. Comme cet Etat n'existe nulle part sur notre globe, les impôts sont nécessaires dans chaque Etat et sous tous les gouvernements.

L'Etat a besoin de ressources, non seulement pour faire face aux dépenses occasionnées par la défense du pays contre les agressions étrangères et pour la conservation de la paix à l'intérieur, mais aussi pour l'exercice de la tutelle conservatoire et progressive que le gouvernement doit à la société en général, et à chaque individu en particulier.

Cette tutelle embrasse tout ce qui peut améliorer la condition du peuple, et on pourrait dire qu'elle peut comprendre toute dépense qui procure à la société un avantage supérieur à celui résultant de l'accomplissement du même travail par les forces de l'activité individuelle: (construction de routes, chemins de fer, digues, etc.); ce dernier, poussé à des limites extrêmes occasionnerait toutefois la levée d'impôts trop lourds.

Les ressources dont l'Etat dispose pour faire face à ces dépenses sont de deux sortes :

1° Le produit des domaines et les droits régaliens (forêts, domaines, chemins de fer, régale des sels, des mines, chasse, pêche, banque cantonale, caisse hypothécaire, etc.)

2° Les contributions en impôts.

Définition et classification des impôts

L'impôt est le prélèvement fait par l'Etat (ou par la commune) sur la fortune ou le travail des citoyens, pour subvenir aux dépenses publiques. C'est un droit imposé sur certaines choses, pour subvenir à ces dépenses. On pourrait aussi dire, du moins, les partisans de l'impôt proportionnel, qu'il est un échange fait par les contribuables à l'Etat, pour les services qu'ils en reçoivent. (Théorie du profit retiré des institutions sociales).

L''impôt ou contribution peut être acquitté en argent, en denrées ou en service personnel (corvées).

D'après le principe admis en France, on peut classer les impôts en :

I. Impôts directs, et
II. Impôts indirects.

Parmi les premiers, on compte tous ceux qui pèsent sur le contribuable nominativement désigné, et qui lui sont réclamés à des termes périodiques et réguliers.

Parmi les impôts indirects, on compte ceux qui sont assis sur des faits plutôt que sur des hommes, et qui n'atteignent le contribuable que d'une manière médiate, à l'occasion d'un fait sans continuité, ni périodicité régulière, par exemple, les droits sur la consommation, sur les achats et ventes, etc.

Une autre classification des impôts est la suivante, qui est peut-être plus naturelle que la première :

I. Impôt personnel ou capitation.
II. Impôt sur la richesse, sur le revenu et le produit du travail.
III. Impôt sur les actes (timbre, enregistrement, etc.).
IV. Impôt sur les jouissances.

Le premier de ces impôts seul n'est pas encore perçu dans le canton de Berne, autrement que pour la taxe militaire. Cependant, ce serait le plus juste, pourvu toutefois qu'il fût peu élevé, puisque tous les citoyens participent d'une manière uniforme à certains avantages de l'Etat, par exemple l'instruction publique gratuite, qui forme l'un des postes les plus considérables des dépenses du budget; aussitôt qu'on voudra appliquer l'impôt progressif dans notre canton, c'est-à-dire charger davantage les classes

riches, il faudra établir un correctif à ce nouveau système, par l'application d'un impôt personnel.

Je ne m'occuperai aujourd'hui que de l'impôt progressif qui ne peut être appliqué facilement qu'à l'impôt sur la richesse et sur le revenu.

L'impôt progressif consiste à ne pas frapper tous les degrés de fortune et de revenu de même taux ou %, mais à prélever sur les degrés inférieurs un taux faible, et à augmenter ce taux au fur et à mesure que la fortune ou le revenu sont plus considérables, tout en conservant comme maximum un taux supportable.

La *Théorie de l'impôt progressif* est basée sur le principe de l'égalité des sacrifices (Opfer gleichheit).

Elle cherche à concilier l'égalité des charges avec l'inégalité des fortunes et des conditions.

Elle admet que l'impôt est non une prime d'assurance, mais le sacrifice d'une fraction de sa fortune au profit de l'Etat.

Que chacun doit être imposé d'après ses forces, ses facultés (Leistungfähigkeit).

La *Théorie de l'impôt proportionnel* au contraire. se base sur ce principe, que chacun doit participer aux charges de l'Etat, en proportion de sa fortune et de ses revenus.

En d'autres termes, que l'impôt est la rénumération d'un service rendu, et qu'il doit être proportionné au service que chacun en retire.

Ou bien : l'acquittement d'une prime d'assurance pour laquelle le contribuable solde la protection donnée par l'Etat à la fortune dont il jouit.

Ou encore : la réalisation d'un contrat par lequel chaque contribuable supporte une part des charges correspondante aux profits qu'il retire des dépenses publiques.

Cette théorie est fausse, surtout quant aux indigents et aux infirmes.

Les considérations qui militent en faveur de l'impôt progressif, et conséquemment contre l'impôt proportionnel, où le plus petit capital et le plus petit revenu paie un tantième aussi fort que le plus grand, sont les suivantes :

1° Pour le contribuable ayant peu de fortune et peu de revenu, souvent juste assez pour subvenir médiocrement aux besoins de sa famille, principalement pour l'alimentation, le vêtement et le logement; l'impôt, aussi petit qu'il soit, se fait sentir fortement, et occasionne, pour ainsi dire, une privation d'une portion du nécessaire, tandis que pour le contribuable aisé ou riche, le paiement d'un impôt du même taux que celui du premier, n'occasionne qu'un léger sacrifice, et ne prive le contribuable d'aucun objet nécessaire à son existence.

Ainsi, dans une localité où, par exemple, le taux de l'impôt à l'Etat et à la commune réunis, ascende à 7 % du revenu net, le contribuable, chargé d'une famille nombreuse et ayant un revenu brut de 1200 fr., soit un revenu

net de 600 fr., devra payer 42 fr., et il ne lui restera que 1158 fr., tandis que le contribuable ayant 6000 fr. de revenu net ou 6600 fr. de revenu brut paiera 420 fr., et il lui restera 6180 fr. Cette diminution de 420 fr. ne l'empêche pas de vivre confortablement avec sa famille, et s'il est économe, de capitaliser une partie de son revenu. Or, en admettant, non comme le fait la loi bernoise, une déduction de 600 fr. pour l'entretien de la famille, mais en portant le chiffre à 1000 fr., le premier contribuable paierait pour son revenu net réel, de 200 fr. 42 fr. ou 24 %, tandis que le second ne paierait que 420 fr. pour son revenu de 5600 fr., soit 7,5 %.

Ces chiffres prouvent suffisamment :

a) Que le pauvre paie beaucoup plus difficilement un impôt proportionnel aussi faible qu'il puisse être, que le riche.

b) Que la proportionnalité qu'on a cru établir par les lois sur l'impôt proportionnel, n'existe pas en réalité, mais que l'application de la loi actuelle constitue bien plutôt un impôt progressif au détriment des classes peu aisées, notamment lorsque le taux est tres-élevé.

2° Notre siècle de progrès dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'augmentation et l'amélioration des voies de communicaiion, amène avec lui la centralisation des capitaux, et il est sans contredit, favorable aux grandes entreprises industrielles, commerciales et financières, au détriment des petites. Les machines remplacent de plus en plus l'ouvrier travaillant isolément et librement; les voituriers sur nos routes, ont cédé la place aux chemins de fer, et même pour l'agriculture, l'introduction des machines augmente chaque année. Les produits agricoles de contrées éloignées arrivent sur nos marchés à plus bas prix que ceux auxquels nos petits cultivateurs qui les produisent, ne peuvent les livrer.

Les petites compagnies de chemins de fer, dans l'origine indépendantes, tendent à se fusionner entre elles ou aux compagnies plus fortes, pour former de grands réseaux.

Les petits établissements financiers ne suffisent plus aux besoins des grandes entreprises commerciales et industrielles qui ont recours aux grands établissements, lesquels à leur tour attirent chez eux les capitanx, et lorsque ceux-ci ne suffisent plus, y suppléent par l'émission et la mise en circulation de billets, dont le nombre augmente chaque année.

Toutes ces circonstances ont pour résultat d'entraver l'indépendance de l'ouvrier, du cultivateur pauvre, et en général, de l'homme peu aisé, de les empêcher de devenir eux-mêmes fabricants, commerçants ou agriculteurs indépendants, ou du moins, de retarder considérablement l'époque où ils peuvent voler de leurs propres ailes.

Toutes ces considérations qui prouvent l'inégalité morale, malgré l'égalité devant la loi, sont une des principales raisons qui doivent engager à établir

l'impôt progressif, destiné à frapper davantage les entreprises de toute nature, pour alléger les ouvriers et les citoyens pauvres.

3° Le contribuable peu aisé paie un impôt relativement fort comme contribution indirecte sur le sel, le pain, le vin, etc., par la régale du sel, l'ohmgeld et le droit d'entrée sur les denrées alimentaires. (Dans le canton de Berne, en 1875, l'ohmgeld représentait un impôt de 3,70 fr. par tête, ou d'environ 10 fr. par contribuable).

Il convient donc de le décharger d'un autre côté, c'est-à-dire, de réduire un peu son impôt pour charger davantage les contribuables payant relativement moins d'impôts indirects.

Ce ne sont pas les personnes qui coûtent beaucoup à protéger, c'est bien plutôt leur fortune. Plus celle-ci est grande, plus aussi sont considérables ces frais de protection, mais aussi les frais d'administration générale nécessitée par cette fortune.

Chacun doit être imposé selon ses forces, sa faculté (Lestungfähigkeit), et l'on doit tendre à ne pas réclamer du pauvre un sacrifice (Opfer), une privation plus forte que du riche.

Supposons un cas de guerre qui appelle pour de longs mois tous les hommes valides sous les armes, et vous savez tous, Messieurs, que parmi les campagnards et les classes peu aisées ou pauvres, la proportion d'hommes aptes au service est au moins aussi forte et souvent même plus que chez les classes riches. Je n'en rechercherai pas les causes aujourd'hui. Supposons en outre, que pendant cette guerre, on dût arriver à une augmentation des impôts de l'Etat et de la commune pour parfaire aux dépenses nouvelles occasionnée par la guerre. — Le cas s'est présenté dans tous les pays où la guerre a duré longtemps, et il peut se présenter chez nous.

Pourrait-on continuer à percevoir du pauvre et de l'homme peu aisé, l'impôt proportionnel, alors que presque tous les hommes valides seraient sous les armes et ne pourraient plus, pendant un certain temps, gagner le pain de la famille! — On ne le pourrait pas, sans être souverainement injuste, car alors, on priverait ces contribuables d'une plus grande fraction du nécessaire que cela ne se fait aujourd'hui.

Tandis que pour le contribuable riche, lors même que l'on percevrait l'impôt sur un taux progressif très- fort, il lui resterait toujours du superflu, puisqu'il aurait toujours 5, 10, 100 ou 1000 fois autant que le pauvre.

Dans certaines villes de la Prusse, l'impôt progressif sur le revenu, tant à l'Etat qu'à la commune ascendait après la guerre franco-allemande, à 9, à 10 %, 12 et même à 16 % pour les hautes classes. (Glasbach, Solingen, Dorp.)

Comment voudriez-vous qu'on ait pu prélever 12 % du pauvre gagnant que quelques cents francs par an?

Dans certaines communes du district de Moutier (Perrefitte, Pontenet, etc.), le taux de l'impôt payé à l'Etat et à la commune est de 4,7 à 5,1 par mille d'estimation cadastrale. Or, en admettant qu'un champ estimé à 1000 fr. rapporte 40 fr. par an, la proportion donne donc $^1/_8$ de ses produits (blé, pommes de terre etc.), en impôt.

Si des circonstances fâcheuses obligeaient à doubler l'impôt, pourriez-vous demander au pauvre le $^1/_4$ de toutes ses récoltes? Jamais, à moins de le forcer à émigrer.

Plus le revenu est élevé, plus aussi en général, il sert régulièrement à acquérir les objets superflus. Conséquemment, plus il peut être imposé à un taux élevé.

Ce principe a été reconnu par le gouvernement saxon en 1871 et 1872, pour établir la progression des impôts. (Projet de décret pour l'impôt direct).

Ce principe a été reconnu également par le gouvernement autrichien dans son mémoire de 1874, sur les impôts. Il s'exprime ainsi :

« Il n'est contesté par personne que la force contributive est représentée » par la somme du revenu. On doit aussi admettre que cette force contri- » butive augmente au fur et à mesure de l'augmentation du revenu, non » pas seulement proportionnellement à ce revenu, mais d'une manière pro- » gressive, car la facilité de payer l'impôt s'augmente avec la possibilité de » thésauriser ou d'acheter le superflu, après avoir satisfait aux besoins » nécessaires de la vie. »

Déjà en 1869, une commission nommée par le gouvernement saxon, commission composée de députés, bourgmestres, de grands industriels et de fonctionnaires de l'administration des impôts, pour préparer un projet de loi sur l'impôt, se prononça à l'unanimité pour l'impôt progressif. Elle reconnut même la nécessité absolue de la progressivité, si on ne voulait pas mettre le contribuable pauvre, l'ouvrier, dans l'impossibilité de payer sa contribution, surtout dans le moment où les besoins de l'Etat sont grands.

Une commission extraordinaire nommée par les chambres saxonnes pour examiner le projet de loi sur l'impôt, adopta également à l'unanimité la progression de l'impôt. Dans ses considérants, elle dit que la progression de l'impôt est le seul moyen d'obliger les classes aisées et riches, vu leur plus grande force contributive, force qui n'est pas en rapport arithmétique avec le montant de leur revenu, à remplir leurs devoirs socianx et leurs obligations envers l'Etat.

Cependant, Messieurs, on ne saurait admettre que le gouvernement et les commissions ci-dessus soient composés entièrement d'éléments socialistes, et qu'ils aient voulu travailler à l'égalisation des fortunes de tous les contribuables, ou au communisme.

Dans son rapport de 1874 sur le projet de loi sur l'impôt du revenu,

la 2me chambre badoise reconnaît la nécessité de modifier l'ancien système des impôts, parce qu'il ne permet pas la progression des taxes : elle reconnaît en même temps le principe que par l'impôt proportionnel, les gros revenus sont moins chargés que les petits, par le motif que pour ces derniers, l'impôt enlève aux contribuables une partie du nécessaire, tandis que pour les premiers, il n'enlève pas même le superflu.

Une autre considération en faveur de l'impôt progressif est celle-ci qu'a fait valoir une chambre de commerce saxonne (Reichenbach), dans la discussion sur la réforme des impôts en 1869 :

Les grandes fortunes et les grands revenus donnent à leurs possesseurs une force plus que proportionnelle dans toutes les entreprises commerciales et industrielles, dans les spéculations, en matière politique, etc. Il est donc juste de les imposer davantage.

En outre, l'expérience a prouvé que les grandes fortunes et les grands revenus savent bien mieux que les petits, se soustraire à l'impôt. On pourrait citer beaucoup d'exemples dans notre canton, où les contribuables n'ont fait de déclaration qu'au bout de plusieurs années lorsque leurs revenus ont commencé à baisser, ou bien, lorsque les commissions en augmentant chaque année le revenu, sont enfin arrivées à un chiffre approchant le revenu réel.

Mais pendant bien des années, ces contribuables ont toujours trop peu payé. Il serait équitable de frapper d'un taux plus élevé le revenu qui peut être atteint.

Une grande fabrique du Jura bernois avait fait une année un bénéfice de passé 1 million. Elle paya l'impôt du revenu pour 25,000 fr. Les années suivantes on la taxa à 100,000 fr. et elle réclama.

Les adversaires de l'impôt progressif admettent que cet impôt est injuste, parcequ'il frappe d'une manière inégale le même chiffre de fortune ou de revenu, pour les citoyens de fortune ou de revenus inégaux. Ils prétendent aussi que la théorie de l'impôt progressif est fausse, parce que son application a l'inconvénient de décourager le travail et d'éloigner les capitaux.

Nous avons déjà motivé la justice de l'impôt progressif par l'argument qu'on doit imposer davantage le riche pour son superflu, que le pauvre pour son nécessaire.

Quant à ce que cet impôt décourage le travail, nous ne le croyons pas. Si cela était, on pourrait en dire autant de l'impôt proportionnel.

En effet, on pourrait tout aussi bien admettre que l'impôt proportionnel est injuste, que l'on ne cherche à l'établir pour l'impôt progressif, et que le seul impôt équitable, c'est un impôt personnel.

Supposons deux contribuables âgés de 20 ans, ne possédant rien ni l'un ni l'autre, et gagnant juste assez pour payer un petit impôt du revenu, mais

ayant du reste le même talent, la même instruction et les mêmes forces corporelles et intellectuelles.

Le premier arrive à 40 ans, ayant dépensé son gain au jour le jour, et ayant payé pour tout impôt, chaque année fr. 5=100 fr. pour les 20 ans.

Le second, plus économe, paie pendant les 5 premières années comme le premier, 5×5 . . . . = 25 Fr.

Pendant les 5 suivantes, une moyenne de 25 fr. . . .	=	125 »
Pendant les 10 dernières, chaque année, en moyenne 100 fr.	=	1000 »
Total de 20 ans.	=	1150 Fr.

Soit 11 $^1/_2$ fois autant que le premier; pourquoi? Parce qu'il a été économe! Cela est-il juste au point de vue où se placent les adversaires de l'impôt progressif?

— Evidemment non!

Mais le second contribuable qui sait calculer, aura-t-il pour autant, perdu le goût du travail, parcequ'il paie plus d'impôts que le premier, ou travaillera-t-il dorénavant moins pour payer moins d'impôts? Au contraire, il travaillera probablement davantage parce qu'il en aura pris la bonne habitube.

Mais, suivous maintenant nos deux contribuables jusqu'à l'âge de 60 ans.

Le premier continue à payer en moyenne 5 fr. par an jusqu'à 50 ans, soit pour 10 ans, 50 fr. Depuis cette époque, il tombera peut-être à la charge du public, entre autres de son voisin, le contribuable B.

Pendant ce temps, ce dernier continuera à payer 100 fr. par an d'impôt sur le revenu, soit pour 20 ans fr. 2,000

Mais comme il avait déjà acquis de la fortune, il paiera aussi pour celle-ci un impôt annuel de 100 fr., soit pour 20 ans, fr. . . 2,000

Ce qui en ajoutant les impôts des 20 premières années, présente un total de fr. 5,150

tandis que le premier n'aura payé que 150 francs.

Cependant, tous deux étaient d'égale force contributive à tous égards, dans l'origine. Cela est-il juste et équitable? Evidemment non, devraient dire les adversaires de l'impôt progressif.

Mais alors, ajouteront-ils, si l'impôt proportionnel est injuste, l'impôt progressif l'est bien davantage encore.

Ce raisonnement serait exact, si l'on pouvait, au moyen d'un impôt personnel très-faible, subvenir à toutes les dépenses de l'Etat, et si le riche ne recevait pas de l'Etat de plus grands avantages que le pauvre à beaucoup d'égards, par exemple pour les constructions d'utilité publique (routes, chemins de fer, etc.), dépenses pour l'administration et la justice, entretien des établissements supérieurs d'instruction et d'éducation, etc.

Si l'impôt proportionnel est équitable, même pour les contribuables qui par leur travail, leur économie, ont acquis de la fortune, on peut en dire



autant de l'impôt progressif, principalement quand il s'applique aux grandes entreprises qui ont pour résultat de centraliser les capitaux, et de retarder l'indépendance de l'ouvrier.

On prétend que les besoins du riche ne sont pas les mêmes que ceux du pauvre, et que pour le premier la privation d'un cheval de luxe, de l'opéra ou du vin de Champagne est aussi grande que pour le pauvre, la privation d'un verre de vin après son travail, ou de médicaments nécessaires en cas de maladie. — Cet argument n'est pas sérieux. S'il l'était, on devrait l'invoquer en faveur de l'impôt personnel, comme impôt unique.

Thiers disait que celui qui réclame du riche un taux d'impôt plus fort que du pauvre, fait comme le marchand qui élève ou abaisse le prix de sa marchandise suivant l'habit de l'acheteur. Cet argument pourrait être pris en considération, si l'on admettait que l'impôt prélevé par l'Etá tou par la Commune n'est que l'équivalent des avantages financiers que l'Etat fait au contribuable, et que le citoyen n'a aucune autre obligation envers la société que celle de payer l'intérêt du capital que celle-ci lui avance sous les diverses formes de dépenses pour constructions publiques, pour les écoles, les cultes, la police, etc.

Mais le citoyen a plus de devoirs à remplir envers l'Etat que celui cité ci-dessus.

Prenons quelques exemples :

Pour le service militaire, on oblige l'homme intelligent, quelle que soit sa fortune et son revenu, à prendre un grade, souvent contre son gré, et à dépenser ainsi son temps, ses forces, souvent sa santé, et plus souvent encore son argent, au profit de l'Etat.

Dans la commune, on force le citoyen éclairé et actif, abstraction faite de sa fortune et de son revenu, à accepter une tutelle on un emploi peu rétribué, et on l'oblige ainsi à dépenser son temps et son argent au profit de la commune.

Cela aussi est un impôt progressif, au taux d'autant plus élevé que le contribuable est plus instruit, plus actif, plus intelligent. Cependant, cet impôt a été accepté depuis longtemps par le peuple bernois et suisse.

Les adversaires de l'impôt progressif prétendent aussi que par cet impôt, rien n'empêche d'élever le taux pour les plus hautes classes à un chiffre dépassant celui de la fortune. Cet argument est sans fondement. — D'abord, dans aucun pays où cet impôt est établi, le cas pré-rappelé ne s'est présenté. Ensuite, dans plusieurs Etats où cet impôt existe, ce n'est pas le total de la fortune ou du revenu que l'on taxe à un tanx plus fort que le revenu plus faible, mais bien le surplus de ce revenu ou de cette fortune.

Enfin, on n'a jamais vu que quelqu'un ait abandonné sa fortune ou jeté son revenu sur la rue, par le motif qn'il devait payer de forts impôts, mais on a toujours remarqué que les contribuables les plus fortement taxés,

conservent leur fortune et leur revenu à cause des avantages et des jouissances qu'ils leur procurent.

La difficulté de l'ètablissement de l'impôt progressif consiste surtout dans l'assiette de l'échelle de progression. Celle-ci ne peut être arbitraire, mais elle doit se conformer aux besoins de l'Etat et aux conditions sociales dans lesquelles se trouve la population. — On pourrait admettre comme règle générale, que plus les besoins de l'Etat sont grands, plus aussi la progression doit être forte; plus le budget est bas, plus la progression doit être faible et se rapprocher de la proportionnalité.

On ne peut pas demander d'une loi sur l'impôt, pas plus que d'aucune loi humaine, qu'elle soit parfaite. De quelque manière qu'on établisse l'impôt, il y aura toujours des injustices, ou tout au moins des défectuosités nombreuses et des inégalités. Mais n'en est-il pas ainsi de toute autre?

Nos lois pénales, par exemple, punissent le calomniateur d'une amende de 500 fr. au plus, ou d'un emprisonnement de 60 jours au plus, ou d'une détention de 4 mois au plus. Ces peines, pour le même délit, sont-elles égales? L'application qui en est faite, est-elle uniforme? Pas le moins du monde.

Les dommages-intérêts alloués par les juges et les tribunaux, en vertu des lois, aux personnes victimes de mauvais traitements, représentent-elles exactement le montant des dommages éprouvés par ces personnes?

Nullement. Mais la loi prescrit des peines et prévoit des dommages-intérêts pour éviter l'arbitraire. Il en est de même de la loi sur l'impôt.

Le taux de l'impôt, le rapport de la progression est déterminé par la loi, pour éviter l'arbitraire qui serait encore beaucoup plus inégal, plus irrégulier et plus injuste que la loi.

Lors de la révision d'une loi sur l'impôt, ou de la création d'un nouvel impôt, on doit avant tout poser des règles fondamentales relatives au choix et à l'assiette des taxes, puis s'assurer si le nouvel impôt ou les modifications qu'on veut apporter, ne sont pas en désaccord avec les principes généranx admis.

Des économistes distingués, qui se sont occupés de la question des impôts ont posé certaines règles qui, nous le croyons, peuvent aussi être admises dans notre pays.

1° Les citoyens de chaque Etat doivent contribuer aux dépenses du gouveanement, autant que possible à proportion du revenu dont ils jouissent respectivement sous la protection de l'Etat.

2° La taxe imposée à chaque individu doit être certaine et non arbitraire. Le temps, le mode, la quotité du payement, tout doit être clair pour le contribuable et pour toute au:re personne.

3° Toute contribution doit être levée à l'époque et suivant le mode qui paraissent le plus convenable pour le contribuable.

4° Toute contribution doit être établie de manière à retirer des poches du peuple aussi peu que possible, au delà de ce qu'elle fait entrer dans la caisse de l'Etat.

5° Tout impôt doit porter plutôt sur le revenu que sur le capital. Dans le premier cas, l'Etat ne dépense que ce que les particuliers devraient dépenser. Dans le second, il détruit ce qui fait vivre et les particuliers et l'Etat.

6° Dans l'assiette de l'impôt, il ne faut pas confondre le produit brut annuel avec le revenu net, car le premier comprend, outre le second, tout le capital circulant, et une partie de ce produit doit demeurer pour maintenir ou renouveler les capitaux fixes, les travaux accumulés et la vie de tous les ouvriers prodoctifs.

7° L'impôt étant le prix que le citoyen paye pour des jouissances, on ne saurait le demander à celui qui ne jouit de rien; il ne doit jamais atteindre la partie nécessaire à la vie du contribuable.

8° L'impôt ne doit jamais mettre en fuite la richesse qu'il frappe; il doit donc être d'autant plus modéré, que cette richesse est d'une nature plus fugitive. Il ne doit jamais atteindre la partie du revenu qui est nécessaire pour que ce revenu se conserve.

Nous croyons donc que l'impôt progressif peut être établi dans notre canton en ne dérogeant pas aux règles ci-dessus, moyennant que la progression soit modérée et qu'à côté de l'impôt progressif, on établisse une capitation.

Examinons maintenant quels sont les cantons suisses et à l'extérieur les pays où l'on a déjà introduit l'impôt progressif.

Si nous sommes bien renseigné, il n'y a en Suisse que les cantons de Zurich, Bâle-Ville, Glaris, Thurgovie, St-Gall, Soleure et Berne quant à la classification des différentes sortes de revenu, qui appliquent l'impôt progressif.

D'après Montesquieu, la législation athénienne admettait déjà la progression des taxes.

La république de Florence a pratiqué l'impôt progressif vers le milieu du XVe siècle; l'Angleterre de même. Quelques Etats allemands l'appliquent encore aujourd'hui. Le Wurtemberg a une taxe sur les traitements (Besoldungsteuer), au taux progressif de 1,33 à 7,2 %, suivant les classes. La Convention française avait décrété le 18 Mars 1793, un impôt progressif sur le luxe et les richesses foncières et mobilières. Cet impôt ne fut, croyons-nous, appliqué que pendant peu de temps.

En 1742, la *Saxe* établit un impôt progressif sur le revenu, avec un taux de:

1 % pour les revenus de			100 à 1000	thalers.
2 %	»	»	de 1000 à 10,000	»
3 %	»	»	de 10,000 à 12,000	»
4 %	»	»	de 12,000 à 15,000	»
5 %	»	»	de 15,000 à 20,000	»
6 %	»	»	de 20,000 à 25,000	»
8 %	»	»	de plus de 25,000 thalers.	

Du 1799 et 1800, l'*Autriche* établit un impôt sur le revenu, avec 23 classes, avec un taux de 2 ½ à 20 %.

De 1808 à 1813, le grand duché de Bade eut un impôt sur le revenu dépassant 300 fr., au taux de ½ à 6 %, et un impôt analogue sur la fortune.

En 1812, la Prusse établit un impôt extraordinaire sur le revenu, de 1 % pour les revenus de 300 thalers et moins, et 5 % pour les revenus plus élevés.

En 1798, la Hollande établit un impôt du revenu au taux de 4, 5 à 10 %; en 1800, le taux progressif variait du 2 au 7 %.

En 1848 et 1849, on établit l'impôt progressif en *Autriche* et dans plusieurs autres Etats de l'Allemagne.

En *Prusse,* l'impôt progressif s'étend non-seulement à l'impôt de l'Etat, mais aussi à l'impôt communal.

Il est établi en vertu des lois des années 1851 et 25 mai 1873.

La progression est la suivante :

Pour l'Etat :	revenu	de 140 — 220	thalers	1	th. égale	0,56 %	du revenu
»	»	de 220 — 300	»	2	»	0,77 %	»
»	»	de 300 — 350	»	4	»	1,23 %	»
»	»	de 350 — 400	»	5	»	1,33 %	»
»	»	de 400 — 450	»	6	»	1,41 %	»
»	»	de 450 — 500	»	8	»	1,68 %	»
»	»	de 500 — 550	»	10	»	1,90 %	»
»	»	de 550 — 600	»			2 — %	»
»	»	plus fort, en moyenne.				2,78 %	»

Magdebourg, impôt communal :

revenu :	140 — 220	thaler	égal	½	thaler,	impôt.
»	220 — 300	»	»	1	»	»
»	300 — 350	»	»	3 ½	»	»
»	450 — 500	»	»	7	»	»

ainsi, plus faible que pour l'impôt à l'Etat.

Dans 22 villes prussiennes, ayant passé 30,000 habitants, l'impôt progressif communal est admis.

A Danzig, cet impôt est pour les hautes classes de 5 % plus fort que pour les classes au revenu le plus faible.

A Düsseldorf, pour 1872 et 1873

100 thaler	de revenu	payaient	$1\ ^1/_4\ ^0/_0$
125	»	»	»	$2\ ^0/_0$
150	»	»	»	$2\ ^1/_2\ ^0/_0$
200	»	»	»	$3\ ^1/_2\ ^0/_0$
250	»	»	»	$4\ ^0/_0$
500 et plus		»	»	$5\ ^0/_0$

Cologne : pour 708 thaler et plus : 7 $^0/_0$.

Outre la Prusse, l'impôt progressif est appliqué en Bavière, Wurtemberg, Bade, Saxe, Hesse, Oldenbourg, Mecklenbourg, Brunswick, Hambourg, Brême, Lübeck, Saxe-Gotha et Saxe-Oltenbourg, etc.

Luxembourg. Loi de 1849.

1 $^0/_0$ des traitements et émoluments.

2 $^0/_0$ du produit de la fortune.

Italie. Loi de 1864.

On perçoit l'impôt du revenu pour les $^5/_8$ du total du produit des intérêts des capitaux, rentes, pensions et produit du travail.

Produit du travail et du capital réunis, on compte $^6/_8$ (industrie).

Bavière. — Capital (Rentensteuer) :

25 à	50 gulden	égal	$^1/_2$	gulden.
75 à	100	»	» $1\ ^1/_2$	»
151 à	208	»	» 3	»

et ainsi de suite. ; de 900 à 1000 et plus » 3 $^0/_0$ »

Les impôts sur les autres revenus sont moins élevés.

Baden. Impôt progressif d'après la loi de 1820 sur les revenus *des professions* au taux de 1 $^2/_3\ ^0/_0$, jusqu'à 16 $^2/_3\ ^0/^0$. Ce dernier taux pour le surplus des revenus dépassant 80,000 florins.

Un fait assez remarquable à noter ici, c'est qu'en Suisse comme en Europe, les pays allemands ont adopté l'impôt progressif, tandis que dans les pays français, cet impôt n'existe pas encore, ou n'a été que de peu de durée.

Ci-après, quelques données sur la progression admise par les lois, sur l'impôt dans les cantons suisses sus-nommés.

Canton de Zurich. Ce canton a un impôt personnel sur les votants et un impôt progressif sur la fortune et sur le revenu. Chaque année, lors de la discussion du budget, le Grand Conseil fixe le taux de l'impôt. La proportion entre ces divers impôts et la progression admise sont les suivantes :

On porte au cadastre de la fortune les tantièmes ci-contre. Chaque mille francs paie le même taux, ce qui revient aux chiffres ci-contre.

IMPOT DES FORTUNES :

$^1/_2$ p. $^{00}/_{00}$ ou Fr. 0,50 $^{00}/_{00}$ pour les fortunes jusqu'à fr. 20,000
» 0,60 $^{00}/_{00}$ » » » 30,000 suivants.

½ p.$^{00}/_{00}$ ou Fr. 0,70 $^0/_{00}$	»	»	»	50,000	suivants.
» 0,80 $^0/_{00}$	»	»	»	100,000	»
» 0,90 $^0/_{00}$	»	»	»	200,000	»

» 1 — $^0/_{00}$ pour les fortunes plus fortes.

Les dettes sont déduites.

Pour les veuves, les orphelins et les personnes incapables de travailler on peut faire nne déduction sur la fortune imposable, déduction qui peut s'élever jusqu'à fr. 3000 par personne.

De la fortune imposable sont déduits : les habillements, les livres, le mobilier nécessaire, les instruments aratoires et les outils nécessaires à la profession du contribuable.

Impôt sur le revenu.

Pour les premiers	fr. 1500.	Fr.	15
» »	fr. 1500 suivants . .	»	30
» »	fr. 3000 » . .	»	90
» »	fr. 4000 » . .	»	160

Pour les reveuus plus forts 5 % du revenu.

On fait une déduction de 500 fr.

Taxe personnelle.

Le taux égale le tiers de l'impôt pour 1000 fr. de fortune.

Comme on l'a dit ci-devant, c'est le Grand-Conseil qui chaque année fixe le taux de l'impôt, mais la proportion entre les trois sortes d'impôts reste. la même.

BALE-VILLE. — *Impôt du revenu.*

Sont exempts de l'impôt, les revenus jusqu'à 500 fr. Pour les veuves et les orphelins, jusqu'à 800 fr. Les autres contribuables ayant un revenu net de 600 fr. ou moins, payent une taxe fixe de 3 fr. Ceux ayant un revenu de 6 à 900, une taxe fixe de 4 fr. 50 c. Ceux de 9 à 1200, une de 6 fr. Pour les revenus jusqu'à 4500 fr. la taxe est de 1 %. Pour les revenus de 4500 à 9000 fr., 1 % pour les premiers 4500, et 2 % pour les derniers 4500. Pour les revenus dépassant 9000 fr., 3 % pour le surplus de 9000 fr.

Ainsi pour un revenu de 15,500 fr., on paie :

	Fr. 4,500	à	1 %	égal	fr.	45
	» 4,500	à	2 %	»	fr.	90
	» 6,500	à	3 %	»	fr.	195
Total....	Fr. 15,500				Fr.	330

Le taux est fixé chaque année par le Grand Conseil.

CANTON DE GLARIS. — *Impôt des fortunes.*

Le taux est fixé chaque année par la Landsgemeinde. L'impôt simple ou

ordinaire (Einfache Vermögenssteuer) est de 1 par mille de fortune. Cet impôt peut être doublé, ou plus élevé encore, suivant les décisions de la Landsgemeinde.

La progression est la suivante :

Pour les fortunes de 25,000	ou moins,	fr. 0,06	pour mille.
De 25 à 100,000	»	fr. 1,00	»
» 101 à 150,000	»	fr. 1,10	»
» 151 à 100,000	»	fr. 1,20	»
» 201 à 250,000	»	fr. 1,30	»
» 251 à 300,000	»	fr. 1,40	»
» 301 à 350,000	»	fr. 1,50	»
» 351 à 400,000	»	fr. 1,60	»
» 401 à 500,000	»	fr. 1,70	»
» 501 à 600,000	»	fr. 1,80	»
» 601 à 700,000	»	fr. 1,90	»
» 701 à 800,000	»	fr. 2,00	»
» 801 à 900,000	»	fr. 2,10	»
» 901 à 1 million	»	fr. 2,20	»
De 1 million à 1 million $^1/_4$	»	fr. 2,30	»
» 1 $^1/_4$ million à 1 $^1/_2$	»	fr. 2,40	»
» 1 $^1/_2$ » à 1 $^3/_4$	»	fr. 2,50	»
» 1 $^3/_4$ à 2 millions	»	fr. 2,60	»
» 2 millions à 2 $^1/_2$	»	fr. 2,70	»
» 2 $^1/_2$ à 3 millions	»	fr. 2,80	»
» 3 millions à 3 $^1/_2$	»	fr. 2,90	»
» 3 $^1/_2$ à 4 millions	»	fr. 3,00	»

Les fortunes de fr. 3000 sont non imposables. Pour les veuves et les orphelins, jusqu'à 10,000 fr. On déduit en outre de la fortune le mobilier, les outils et instruments aratoires.

L'*impôt personnel* est de 50 c. par ayant-droit de voter en affaires fédérales (âge, 18 ans) quand l'impôt de fortune est de 1 fr. par mille.

CANTON DE THURGOVIE. — *Impôt des fortunes.*

Impôt foncier de 1 fr. pour mille d'estimation cadastrale, sans déduction des dettes. Ce taux peut être augmenté ou diminué chaque année par décision du Grand-Conseil. *Impôt sur les capitaux*, prêtés sur hypothèque ou autrement, sur ceux placés dans l'industrie, le commerce et la fabrication. Taux, comme pour l'impôt foncier.

Impôt sur le revenu, perçu :

A, sur les traitements en argent ou en nature.

B, sur les professions scientifiques et artistiques.

C, sur l'industrie et le commerce.

D, sur les métiers et sur l'agriculture.

	Progression.	200 fr. au moins, fr.				0,35
De	fr.	201	à	400	»	0,55
»	»	401	à	600	»	1,00
»	»	601	à	800	»	2,00
»	»	801	à	1100	»	4,00
»	»	1101	à	1100	»	6,00
»	»	1401	à	1700	»	10,00
»	»	1701	à	2000	»	16,00
»	»	2001	à	2300	»	23,00
»	»	2301	à	2600	»	30,00

Plus de 2600 fr. 1,50 %.

(Une nouvelle loi sur l'impôt du 2 février 1876 a été rejetée par le peuple. Cette loi aurait établi l'impôt progressif aussi sur la fortune). La fortune des orphelins, jusqu'à 1000 fr. n'est pas imposable. Elle n'est imposable que pour la moitié.

Fribourg.

Loi du 20 septembre 1848.

Pour le traitement de moins de 500 fr., on ne paie l'impôt que pour $^{2}/_{10}$ % du traitement.

Pour ceux de moins de 1000 fr. $^{4}/_{10}$ %.
» » 2000 fr. $^{5}/_{10}$ %.

Loi du 22 mai 1869.

Pour le revenu des industriels :

Moins de 1500 fr. on paie pour le $^{5}/_{10}$ %.
» 5000 fr. $^{6}/_{10}$ %.

Valais.

Loi du 26 novembre 1862.

Impôt des fortunes. Terres et capitaux. Pour les traitements et les honoraires on compte 10 fois le montant de ceux-ci comme capital imposable. Pour les pensions et rentes 20 fois le montant.

Vaud.

Loi du 21 août 1862.

Impôt foncier pour les terres		2 $^{1}/_{2}$ ‰
» »	bâtiments	1 ‰
Fortune mobilière		1 ‰

Celle-ci comprend tous les biens meubles, par leur nature ou par la détermination de la loi.

(Les rentes et usufruits sont comptés dans la fortune mobilière à un capital égal à 20 fois le revenu net.)

Les traitements, honoraires, émoluments, ressources ou produit du travail et de l'industrie sont comptés dans la fortune mobilière pour un capital égal à 10 fois leur revenu net.

Conséquences économiques et financières de l'établissement de l'impôt progressif dans notre canton

1. L'établissement de l'impôt progressif doit nécessairement amener avec lui la révision de notre système d'impôt, révision réclamée depuis longtemps par le peuple.
2. Par suite de cette révision, on arrivera non moins nécessairement à l'établissement de l'impôt personnel comme correctif de l'impôt progressif.
3. Cette révision, qui devra avoir lieu en tout cas un peu avant l'abolition de l'ohmgeld, aura aussi pour conséquence l'établissement de nouveaux impôts indirects, impôts sur certains objets de luxe, sur le tabac, etc., l'augmentation de certains impôts, tels que ceux sur la fabrication et la vente des spiritueux distillés, etc.
4. L'impôt progressif s'étendra aussi à l'impôt du timbre, ou tout au moins amènera la révision de la loi sur le timbre, si elle n'a pas lieu auparavant. Il faut observer ici que si l'on admettait une progression trop forte, les capitalistes placeraient probablement leurs fonds en dehors des limites du canton, ou même que quelques-uns, peu attachés au sol, se fixeraient dans un pays où leur fortune paierait un impôt plus faible.

Conséquences financières.

En règle générale, on révise les lois sur l'impôt quand le chiffre des dépenses augmente au budget, que les recettes ordinaires ne permettent plus de faire face aux impôts, et que l'établissement de centimes additionnels soit l'augmentation de taux ne peut avoir lieu.

La révision des lois sur l'impôt a généralement pour but et pour conséquence une augmentation des recettes totales, soit du produit total des impôts assis d'après les bases nouvellement admises.

On peut donc admettre que l'établissement de l'impôt progressif et de l'impôt personnel amènera nécessairement une augmentation de recettes.

Le canton de Berne compte environ 108,000 votants, ou au moins 250,000 personnes de 20 ans et au-dessus.

En établissant un impôt personnel de 4 fr. par votant, on aurait une augmentation annuelle de recettes de 432,000 fr.; ou un impôt personnel de 2 fr., l'augmentation serait de 500,000 fr.; à déduire environ le 6 % pour pertes et perception. Au lieu de le nommer impôt personnel, on peut le désigner aussi sous le nom d'impôt sur la fortune et le revenu et dire que

toute personne âgée de 20 ans n'ayant pas 1000 fr. de revenu ou 1000 à 2000 fr. de fortune, paiera un impôt fixe de 2 fr. p. ex. :

Le professeur Scheel a fourni les données suivantes :

L'impôt du revenu pour 1876 a rapporté 1,066,235 fr., payé par 34,495 contribuables. Parmi ceux-ci on peut compter environ 495 corporations et sociétés ; resteraient 34,000 personnes. Or, d'après les calculs établis dans plusieurs cantons, on peut admettre que le 75 % des 34,000 contribuables ci-dessus, soit 25,500 ont un revenu net de 600 à 1000 fr.

Le taux de l'impôt est le suivant :

	Ancien canton :	Nouveau :
Impôt des fortunes	2 ‰	1,70 ‰
Revenu 1re classse	3 %	2,55 %
2e »	4 %	3,40 %
3e »	5 %	4,25 %

Comme nous l'avons dit ci-devant, avec l'établissement de l'impôt personnel, il y aurait lieu d'augmenter le chiffre du revenu non imposable et de le fixer au moins à 1000 fr., ou bien déduire 600 fr. pour le chef de famille et quelques cents francs pour chacun des autres membres.

Or, en admettant pour chacun des contribuables d'autre part un impôt de 8 fr., soit pour un revenu moyen de 200 à 300 fr., on aurait une diminution de 8 × 25,000 = 204,000 fr., qui pourrait amplement être retrouvée par la progression sur les classes de contribuables pour de plus fortes sommes.

Mais en appliquant l'impôt personnel comme il est dit ci-devant, on aurait encore une recette supérieure de 202,000 fr. avec l'impôt sur les votants, et de 266,000 avec l'impôt personnel.

La conséquence la plus immédiate de l'établissement de l'impôt progressif combiné avec l'impôt personnel sera donc : une augmentation de recettes pour l'Etat, et la répartition la plus équitable des charges publiques entre les contribuables.

Conclusions.

1. L'impôt progressif est juste, équitable et rationnel tout aussi bien et même plus que l'impôt proportionnel.
2. La progression doit être modérée et assez faible pour ne pas faire placer à l'étranger les capitaux que l'impôt doit frapper.
3. Il ne peut être établi dans notre canton que par une révision de la Constitution cantonale.
4. En établissant l'impôt progressif, il y a lieu de créer en même temp un impôt personnel, de préférence sur toute personne âgée de 20 ans ou plus.

5. L'impôt progressif devrait porter sur la fortune et sur le revenu, mais en établissant une seule classe de revenu et une seule de fortune, dans laquelle on pourrait comprendre à côté des immeubles les objets mobiliers qui ne sont pas nécessaires à la vie ou à l'exercice de la profession du contribuable, ainsi que les capitaux.
6. Toutes les dettes doivent être déduites dans l'évaluation de la fortune. De même le chiffre de revenu ou de fortune non imposable pour les veuves et les orphelins devrait être plus fort que pour les autres contribuables. L'impôt progressif devrait être admis non-seulement pour l'Etat, mais aussi pour la commune.
7. L'impôt doit se payer annuellement, non en une seule fois, mais en 2, 3 ou 4.

Moutier, août 1878. L. PÉTEUT.



RAPPORT

DE LA

section de Neuveville

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

sur la question de l'impôt progressif au point de vue de la science économique

(L'impôt progressif est le vautour déchirant ses entrailles).
(JOLLIVET).

En présence de l'augmentation toujours croissante des charges et des dépenses publiques, aussi bien des grands que des petits Etats, la question des impôts est de palpitante actualité, et fait l'objet des plus sérieuses études de la part des économistes. La section de Neuveville de la Société jurassienne d'émulation, invitée à émettre sa manière de voir à son égard, et en particulier, à celui de l'impôt progressif, a accepté ce mandat, et par l'organe de son rapporteur soussigné, exprimera bien modestement ses vues et son opinion, d'une manière toute objective, concernant cette question sur laquelle on est encore si peu d'accord, et qui est appelée à diviser encore longtemps les partisans des unes et des autres catégories de ces charges si peu goûtées en général, et devenues cependant toujours davantage d'une nécessité que personne ne peut plus contester.

Avant d'aborder la question que nous avons plus particulièrement à examiner, celle de l'impôt progressif, qu'il nous soit permis de parler de l'impôt considéré à un point de vue général.

La nécessité, la légitimité de l'impôt sont choses à l'égard desquelles, avons-nous dit, tout le monde est d'accord, et qui ne font plus question pour qui que ce soit. La société, en effet, ne peut exister qu'à la condition de subvenir autant qu'il le faut, aux dépenses publiques. Il y a à défendre au besoin, le territoire national, l'ordre public à maintenir, et chez tous les peuples, l'impôt existe sous des formes appropriées aux mœurs et au degré de civilisation de chacun d'eux. Ce ne fut d'abord que des services purement personnels, puis des personnes l'impôt s'étendit aux choses.

Les dîmes firent leur apparition; plus tard, l'impôt dut être payé en numéraire, et dès lors, les charges diverses augmentèrent rapidement, et l'on peut sans exagération, dire que le fisc d'autrefois n'a à peu près rien laissé à inventer en fait de taxes à celui de nos jours. Vous citerai-je, Messieurs, un des peuples de l'antiquité des plus avancés en fait de civilisation, les Athéniens. Eh bien, eux connaissaient déjà la plupart de nos impôts actuels : taxe immobilière, taxe personnelle imposée aux étrangers résidant dans le pays, patentes exigées des citoyens voulant exercer un état ou une profession quelconque, droits de douane sur les marchandises importées, droits sur celles vendues, rien en un mot, n'échappait à l'impôt. Et les Romains, Messieurs, chez eux aussi, le fisc était ingénieux pour se procurer des ressources. A sa naissance, lors de son mariage, à sa mort, le citoyen romain avait à payer; il ne pouvait ni travailler, ni hériter, ni léguer. acquérir, vendre, posséder, avoir des chevaux et des chiens, ni même mendier, sans que le fisc ne vînt frapper à sa porte. Il n'y avait pas jusqu'à l'Etat qui ne se fît fournisseur ou marchand de certaines denrées, et même d'étoffes, dont la vente constituait pour lui un véritable monopole; mais, Messieurs, ne nous étonnons pas trop de cet état de choses, que beaucoup croient être le produit de notre civilisation et de notre époque actuelles. Il n'y a, en effet, que les peuples primitifs et sauvages qui n'ont pas besoin de taxes, de charges et d'impôts, mais l'expérience prouve que plus la civilisation grandit et se développe, plus aussi augmentent les besoins; plus les nations progressent, plus aussi s'élèvent les dépenses à leur charge, sans que pour cela, empressons-nous de le dire, ce fait, qui de prime-abord paraît anormal, exerce une influence fâcheuse et nuisible sur leur développement et leur prospérité ascendante. Si, d'une part, les sacrifices imposés aux citoyens augmentent, le bien public, sous toutes ses formes, s'accroît dans une proportion bien supérieure. C'est là, Messieurs, une de ces vérités qui se passe de toute preuve, et que tous nous sommes obligés de reconnaître.

Nous ne pensons pas, Messieurs, que dans le court travail qui nous est assigné, nous ayons encore quelque chose à ajouter, pour faire reconnaître et constater jusqu'à quel point l'impôt en général est nécessaire et légitime. Comme nous l'avons dit, cela a été reconnu et accepté de tout le monde, et de tout temps, mais où l'on commence à se diviser, à avoir des opinions, diamétralement opposées, où les économistes, même les plus distingués sont loin d'être encore d'accord, c'est lorsqu'il s'agit de savoir à quel impôt l'Etat doit avoir recours pour se procurer les ressources qui lui sont nécessaires pour satisfaire à ses besoins, auxquels on doit donner la préférence, à quoi l'on pourra reconnaître ceux qui, produisant la même somme, sont le moins nuisibles à l'intérêt général. Ce n'est pas nous qui prétendons nous prononcer avec un semblant d'autorité sur une question aussi ardue

difficile et controversée, ou apporter quelque lumière dans le débat auquel elle donne lieu depuis des siècles. Nous nous bornerons à résumer quelques-unes de ces opinions émises, celles en particulier qui concernent l'impôt progressif, sur le compte duquel nous nous permettrons d'exprimer bien modestement notre manière de voir, ou plutôt celle des grands maîtres dans la partie, manière de voir que nous partageons complètement.

C'est à Adam Smith, le célèbre économiste, qu'on doit attribuer le mérite d'avoir éclairci les questions relatives à l'impôt. Les règles qu'il a posées étant restées classiques, nous croyons devoir les rappeler ici.

Ces règles sont les suivantes :

1° L'impôt doit être proportionnel, de manière à ne faire payer au contribuable qu'une part proportionnelle au chiffre total de son revenu; ce serait autrement ménager les uns au détriment des autres, et compenser des immunités par des spoliations.

2° Cette part d'impôt, ainsi que l'époque et la forme du paiement, doivent être suffisamment connues de chacun, afin qu'il ne puisse s'élever aucune contestation et décision arbitraire, ce qui était fréquemment le cas au temps où Adam Smith posait ce principe.

3° L'impôt doit être perçu aux époques et sous les formes les moins incommodes possibles pour le contribuable.

4° Il doit être organisé de manière à n'entraîner que le moins de frais possibles de perception.

5° Il ne doit pas offrir à ceux qu'il atteint, la possibilité d'échapper à l'accomplissement des obligations qu'il impose.

Il est d'usage de diviser les impôts en deux catégories : les *impôts directs* et les *impôts indirects*. Les premiers sont ceux que l'imposé paie lui-même pour son propre compte, les seconds, ceux dont il ne fait que l'avance, et dont il obtient le remboursement d'autres personnes.

Les impôts directs sont de nature diverse.

1° *Impôts personnels*, connus aussi sous le nom de capitation, impôts peu justes en principe, frappant également pauvres et riches, les personnes au lieu des choses, et contraires aux règles de la proportionnalité, ne se justifient que par leur modicité ordinaire. Je suppose que les individus non propriétaires ne contribuent en rien aux dépenses publiques, ce qui est erroné, car eux aussi sont astreints au service militaire, eux aussi, paient les taxes dont sont frappés les objets de consommation à leur usage. Ce ne sont pas non plus les personnes qui coûtent beaucoup à protéger mais bien leurs fortunes.

2° *Impôts grevant le sol.* Ces impôts ne peuvent donner lieu à aucune objection. Ils répondent à toutes les exigences de la proportionnalité. La propriété foncière doit toutefois être ménagée dans une certaine mesure,

car la situation plus ou moins florissante de l'agriculture influe considérablement sur la richesse publique. Elle a besoin d'être encouragée en considération des capitaux qu'elle exige. L'impôt foncier poussé trop loin, paralyse l'épargne, tourne au détriment de la production, et par suite, porte un grave préjudice à l'intérêt social. Une remarque qui a aussi sa valeur, c'est qu'il finit par ne plus être constitué à titre onéreux pour celui qui le paie. Comme il peut être considéré comme une rente grevant le sol au profit de l'Etat, et que dans les transactions dont il est l'objet, acheteur et vendeur le sachant, ils en tiennent compte lorsqu'ils traitent, et le prix se règle en conséquence. Nous en avons un exemple frappant dans le *lods*, dont, dans le canton de Neuchâtel, l'acheteur est tenu envers l'Etat, droit qui, d'abord comme vous le savez, ascendait au chiffre énorme de 6 %, et qui encore maintenant est de 4 %. (Ce même droit est en France de 6,60 %, de $^1/_2$ % en Angleterre, de 1 % en Prusse, et de 2 à 3 %, ailleurs).

3° *Impôts sur les maisons et les constructions*, dont nous ne dirons rien ces impôts ne se distinguent guère, chez nous du moins, de ceux payés par le sol. Celui sur les portes et fenêtres, introduit dans plusieurs pays, n'existe heureusement pas encore chez nous, et n'est certainement pas à désirer. Le pauvre, en effet, n'a pas moins besoin que le riche, d'air et de lumière, et qu'arrive-t-il là où il se trouve? C'est qu'alors le premier est condamné à n'aérer et éclairer son habitation que le moins possible, et pour avoir moins à payer, sacrifie souvent sa santé. Qui, en voyageant en France, par exemple, dans les campagnes, en particulier, n'a pas reconnu la vérité de nos observations.

4° *Impôts sur l'exercice des professions*, qui correspondent à nos patentes, et ne sont en réalité pour ceux qui les paient qu'une avance faite à l'Etat, retombant en définitive sur les consommateurs.

5° *Impôts sur les revenus*. Cet impôt, considéré en lui-même, est sans contredit le plus proportionnel et celui qui est le plus en rapport avec les facultés réelles des contribuables, mais plus difficile à percevoir, que juste en principe. La difficulté a toujours été et sera toujours de constater d'une manière régulière et exacte, la quotité des revenus possédés. Si, en effet, on abandonne aux contribuables la faculté de faire leur déclaration, comme cela existe chez nous, on leur accorde par le fait, celle de dissimuler leur véritable situation. Si, par contre, on recourt à des enquêtes, on les expose à des recherches d'une nature inquisitoriale qu'on peut rendre véritablement révoltantes. Qui n'a pas eu chez nous, par exemple, à se plaindre de la manière plus d'une fois arbitraire et sans façon des différentes commissions chargées d'examiner les déclarations des contribuables, commissions composées ordinairement de personnes qui, si elles sont étrangères aux imposés, et par le fait, devraient être impartiales, sont d'un

autre côté exposées à se tromper de la meilleur foi du monde, ignorantes comme elles le sont, de la position de fortune de ceux à l'égard desquelles elles sont dans le cas de prononcer, et qu'elles ne trouvent pas convenable d'appeler à leur *barre* pour avoir à fournir des renseignements. Et l'on sait à quoi le plus ordinairement aboutissent les réclamations, souvent les plus fondées.

Vu les motifs indiqués plus haut, dans plus d'un pays, en France, par exemple, on n'a pas encore pu se décider à mettre l'impôt direct en pratique. Depuis qu'elle s'est constituée en république, l'idée de l'introduction de cet impôt fait son chemin; il ne se fera certainement plus longtemps attendre, car, comme nous venons de le dire, c'est incontestablement l'impôt proportionnel par excellence.

6° *Impôts de successions*, qui sont sans contredit les plus directs, car ceux auxquels ils incombent n'en peuvent faire retomber quoique ce soit sur des tiers. Cet impôt, tel qu'il existe chez nous actuellement, ne nous paraît pas pouvoir être critiqué avec quelque raison.

7° *Impôts sur les transmissions à titre onéreux*, qui ne sont que nos droits de mutations, ayant pour objet la propriété foncière, et qui, comme nous l'avons dit, ne sont directs qu'en apparence; c'est l'acheteur qui le paie, mais en réalité, il retombe sur le vendeur. Quant à l'impôt sur la transmission des valeurs mobilières, nous n'en sommes pas encore dotés.

8° *Impôts sur le timbre*, qui tout aussi bien que d'autres, peut se justifier et répond à son but, à la condition toutefois qu'il soit modéré, et ne pèse pas trop sur les transactions.

Une autre grande catégorie d'impôts est celle concernant les *impôts indirects*.

Ces impôts frappent certains produits agricoles et manufacturiers, et sont perçus, soit lors de la circulation à l'entrée des villes, sous forme d'octroi, ou à l'arrivée et la vente chez les marchands ou débiteurs. Ils ne sont que des avances remboursées par les consommateurs et ont comme tous les autres, leurs avantages et leurs inconvénients. Ils sont d'ordinaire acquittés avec une grande facilité, les fabricants ou marchands savent qu'ils seront remboursés de l'impôt quand les produits passeront dans d'autres mains, et quant aux consommateurs qui ne paient qu'en détail, et au fur et à mesure de leur achat, ils en arrivent jusqu'à ignorer l'existence de l'impôt, et s'imaginent ne payer que le prix normal de ce qu'ils achètent. On a souvent reproché aux impôts indirects d'être progressifs à rebours, mais ce reproche n'est pas fondé. Si le marchand en demande le remboursement à ses clients, il en est de même, pour l'ouvrier vivant de son salaire. Toutes les denrées alimentaires ont considérablement renchéris depuis un certain nombre d'années, chacun le sait, mais les salaires aussi ont augmenté d'autant, de sorte qu'en réalité, c'est toujours le consommateur qui

acquitte ce que l'ouvrier paie en plus pour son existence. En parlant de l'impôt mobilier, par exemple, M. Thiers, dans son excellent ouvrage sur *la propriété,* dit avec raison : « Vous dégrévez de tout impôt mobilier les » logements au-dessous d'un certain prix, vous croyez agir au profit de » ceux qui doivent les habiter, mais vous avez compté sans les lois de » répercussion. Ces logements seront d'autant plus recherchés, qu'ils » seront exempts d'impôts; ils s'élèveront de prix, et on paiera 400 fr. ce » qu'on n'aurait payé que 350 ou 375 fr., s'il n'y avait pas eu franchise » d'impôt, par conséquent, vous auriez travaillé en faveur du propriétaire » et non du locataire. L'argument qu'on invoque contre les impôts directs » s'applique donc à tous les impôts également, et comme avec le système » de la répercussion, ceux-ci tombent sur tout le monde, c'est une charge » générale de la richesse. »

Nous ajouterons encore en faveur des impôts indirects, que c'est dans les pays les plus libres qu'ils sont le plus développés : en France, en Hollande, en Belgique, en Angleterre. Dans ce dernier Etat, la contribution indirecte fournit les $^3/_4$ du budget, tandis qu'en Turquie et dans les différents pays de l'Asie, elle en fournit à peine le quart.

La courte énumération que nous venons de faire des impôts, et les quelques observations dont nous l'avons accompagnée, suffit pour faire voir jusqu'à quel point l'Etat a été et est ingénieux pour se procurer les moyens de faire face à ses nombreux besoins. Mais aussi, combien ne renferment-ils pas d'erreurs et même d'iniquités, dont les progrès de l'esprit démocratique de nos jours sont appelés à amener la suppression, dès qu'elles seront bien reconnues et devenues visibles aux yeux de tous. C'est ce qui a déjà eu lieu en Angleterre, par exemple, où certaines taxes, entr'autres celles sur le sel, les céréales et autres produits alimentaires, à leur entrée dans le royaume, ont subi de grandes et bienfaisantes réformes. On ne peut méconnaître que les questions relatives à l'impôt occupent et préoccupent à juste titre, maintenant plus que jamais, les populations, et ce qui le prouve, ce sont les projets de réforme que presque chaque jour voit naître. Il en est qui, au premier abord, du moins, ont séduit bien des imaginations, et en particulier, ceux de la création de l'impôt unique et de l'impôt progressif.

A première vue, l'impôt unique a en effet, quelque chose de séduisant. Combien la perception, s'opérerait plus facilement et à meilleur compte. Mais y a-t-il quelque chose à grever d'impôt, de manière à ce que cet impôt puisse à lui seul suffire pour toutes les dépenses publiques? Sera-ce la propriété foncière ou le revenu ? On partait d'abord de l'idée que le produit du sol étant le seul élément de la richesse, c'était lui seul qu'on devait mettre à contribution, mais on a bien vite reconnu que c'était une erreur, et que tout le fardeau ne pouvait pas retomber sur une seule classe de citoyens

Il s'en suivrait nécessairement un bouleversement de toutes les existences et un coup mortel serait porté à l'agriculture et, par suite, à la prospérité publique.

L'impôt unique sur le revenu ne présenterait pas autant d'inconvénients, par la raison qu'il ne frappe pas une seule espèce de richesse et d'industrie; mais nous avons déjà dit combien l'impôt sur le revenu est peu facile à asseoir et à recueillir. En outre, au nombre des impôts actuels, il en est qui ne sont ni moins proportionnels ou moins faciles à recouvrer que celui sur le revenu, et dont la suppression n'aurait pas de raison d'être. L'unité de l'impôt restera donc encore longtemps, nous le croyons du moins, à l'état d'idéal, auquel on pourra chercher à arriver, mais sans pouvoir le réaliser complètement.

Mais, après avoir effleuré les questions qui touchent à l'impôt, avoir énuméré rapidement les diverses catégories que le génie fertile et inventif du fisc a imaginé pour arriver à son but, et ne nous en être occupé que dans la mesure que nous avons crue nécessaire, nous réservant d'y revenir d'une manière plus spéciale en temps et lieu, abordons la question qui doit plus particulièrement faire l'objet de notre étude, celle de l'*impôt progressif*.

Cet impôt est d'une date assez récente. Précédemment, les classes privilégiées étaient animées d'une tendance, qui est assez dans la nature humaine, celle de se décharger autant que possible de l'impôt pour le faire retomber sur le reste de la société. Maintenant que les idées démocratiques se développent toujours plus, on procède dans un sens opposé, et c'est sur les riches que l'on veut faire peser les charges publiques de tout leur poids. Il s'agit, en effet, de taxer les revenus privés à des taux différents et croissant à mesure que ces revenus augmentent. — (N'est-ce pas ce qui se fait un peu dans notre canton? n'avons-nous pas déjà trois catégories d'impôts sur le revenu, selon qu'il s'agit de revenus résultant de traitements, rentes, pensions, ou de créances ? N'est-ce pas l'impôt progressif bien caractérisé, et après cela, peut-on dire que nous restons en arrière dans la voie du progrès en matière fiscale?

Il n'y a pas de doute qu'au premier abord, et en n'envisageant la question que d'une manière superficielle, ce genre d'impôt, qui ménage les contribuables peu aisés, pour frapper d'autant plus ceux qui le sont davantage, a quelque apparence d'équité et paraît avoir sa raison d'être, mais, en y réfléchissant mieux, on reconnaîtra bien vite jusqu'à quel point, tout, dans cette combinaison, est impraticable, factieux et illusoire.

L'impôt progressif est, en effet, entaché d'un vice radical. Il s'attaque aux qualités mêmes qu'il importe le plus d'éveiller, d'encourager et de propager dans la société, et s'il pouvait arriver complètement à réaliser son but, il ne le ferait qu'en paralysant le développement des richesses et de l'industrie.

Que faut-il, en effet, pour que ce développement se produise? Il faut que celui qui cherche à améliorer sa position, puisse voir ses efforts récompensés, et que le goût de l'épargne soit le plus possible stimulé. Or, l'impôt progressif agit dans un sens diamétralement contraire en réduisant les avantages qui résultent d'un accroissement de fortune. En fixant à celle-ci des limites au-delà desquelles son augmeutation cesse d'être rénumératrice et suffisamment profitable, n'enlève-t-il pas à l'individu une bonne partie de son énergie pour le travail, ne lui ôte-il pas son désir d'amasser, n'atteint-il pas en un mot, les sources mêmes de toute prospérité sociale? A quoi sert en effet, à l'homme de travailler, si une partie notable du fruit de son labeur doit lui être enlevé par le fisc? De plus, comme il cherche à employer le plus fructivement possible ses ressources et ses facultés, voit-on, tout naturellement, affluer les capitaux là où ils trouvent l'emploi le plus avantageux et, ne le trouvant pas chez lui, il les utilisera au dehors.

Il en résulte que l'impôt enlevant à une partie des capitaux réunis dans une même main plus qu'au reste, bien peu de personnes se résigneraient a subir la perte qui leur serait imposée. De là, dissimulation de la part des biens frappés le plus par l'impôt, émigration des capitaux, au grand détriment de la prospérité nationale. Quelqu'entrave qu'on mette à leur disparition, on ne parviendra jamais à les retenir là où ils ne veulent pas rester. Le capital aura recours aux moyens les plus ingénieux, il prendra toutes les formes pour s'en aller à l'étranger. Il y aura toujours des pays plus sages et mieux avisés que les autres, et qui se garderont d'établir l'impôt progressif chez eux. Et qu'on ne dise pas que ce sont là des contes imaginaires et sans fondement, les faits ont déjà parlé et prouvé toute leur réalité et la vérité de nos assertions. On cite, entr'autres, la république de Florence qui a été ruinée pour avoir, influencée par les masses démocratiques, établi une taxe spéciale sur les riches. Il en a été de même en Hollande, et on y a conçu une telle répugnance pour tout impôt progressif, qu'on n'impose plus même le revenu, comme pouvant y conduire, Et, qu'arrive-t-il tout près de nous, dans le canton de Zurich, qui a cru récemment devoir introduire l'impôt progressif? Des données officielles publiées à son sujet établissent qu'en 1875, le capital imposable, contrairement à ce qui a ordinairement lieu, a diminué de 3 millions à peu près, et que l'impôt a rendu une soixantaine de mille francs de moins qu'en 1874. Ce sont là, Messieurs, des faits qui parlent d'eux-mêmes, et qui se passent de commentaires.

Nous répétons, qu'en fait d'impôts, il existe une règle et un principe qu'on ne peut violer impunément, c'est la proportionnalité. L'impôt ne doit pas frapper les personnes, mais les choses, une classe d'individus plus que l'autre. En s'écartant de ce principe, en exigeant que les individus participant aux dépenses publiques dans une mesure plus grande que celle de la part dont ils jouissent dans le revenu général, on ouvre la porte à toutes les

iniquités, on arrive nécessairement et inévitablement aux résultats les plus injustes et les plus désastreux, à l'inventaire juridique, par exemple, accompagné de son cortége de mesures inquisitoriales et vexatoires. — Nous avons entendu des personnes trouver cette odieuse conséquence de l'impôt progressif toute simple, juste et naturelle, mais nous connaissons assez ces personnes et les mobiles qui les font s'exprimer ainsi, pour savoir que si jamais elle leur était appliquée, elles protesteraient de la manière la plus énergique, et la déclareraient odieuse et tyrannique au premier chef. Mais que voulez-vous, l'homme est ainsi fait, qu'il excuse, et trouve même tout naturel ce dont les autres sont l'objet, jusqu'à ce que la mesure vienne à les toucher eux-même.

Ce n'est pas sans raison, Messieurs, que M. Thiers, dont l'opinion n'est certes pas à dédaigner, a dit, en parlant de l'impôt progressif, qu'il peut conduire tout droit à la spoliation et à l'arbitraire le plus odieux. M. Victor Sonnet, dans une récente et intéressante étude sur l'impôt, que plusieurs d'entre vous ont pu lire dans la Revue des Deux-Mondes, s'exprime de la manière suivante au sujet de l'impôt progressif, après en avoir signalé tous les vices : « On peut donc dire que la question est jugée en fait aussi, » bien qu'en théorie. L'impôt progressif est la ruine de la société. Il y aura » peut-être à la suite des fortunes plus égales, mais la somme totale de la » richesse publique ayant diminué, l'égalité se fera dans la misère. Est-ce » là ce qu'on veut ? C'est peut-être, en effet, l'objectif de quelques envieux » et il y en a malheureusement beaucoup dans les démocraties, ce ne peut » être celui de tout homme réfléchi qui sait bien que plus il y a de richesses » dans un pays, meilleure est la situation de chacun. Par conséquent, » l'impôt progressif, en même temps qu'il est violent, injuste et arbitraire, » est aussi anti-économique; il paralyserait, comme l'a très bien dit l'illustre » Rossi, la marche de la fortune publique. »

M. Sonnet conclut en ajoutant que « l'impôt progressif admis, on en mettrait d'abord le poids le plus lourd sur les grandes fortunes, et on l'augmenterait ensuite à plaisir à mesure que les besoins de l'Etat deviendraient » plus grands, jusqu'à ce qu'on lui ait fait produire des conséquences » extrêmes, qui sont la ruine du pays. On est ici, dit-il, comme en présence » de l'engrenage d'un mécanisme ; il ne faut pas lui livrer le bout du doigt, » si l'on ne veut pas que tout le corps y passe. »

Après la condamnation si bien motivée par les hommes que nous venons de citer, et de tant d'autres non moins éminents, on serait en droit de s'étonner que l'impôt progressif puisse trouver encore des partisans, dont quelques-uns, nous le reconnaissons, sont de bonne foi et sincèrement persuadés de son excellence, et voient en lui une véritable panacée aux maux qui affligent la société moderne. Mais ne nous y trompons pas, l'impôt progressif est la dernière formule du socialisme ; il s'agit de limiter l'exten-

sion de la propriété immobilière , et par le même impôt arrêter l'accumulation des capitaux et de la fortune mobilière dans les mêmes mains, en les rendant improductifs pour les détenteurs. Ce n'est pas là une assertion gratuite et de notre crû; ce sont les termes mêmes du programme de l'Internationale. Et puis, qui ne sait que la majeure partie de ceux qui se posent en chauds adhérents de l'impôt progressif, n'ayant rien à perdre mais tout à gagner, ne voyant dans la question qu'un moyen d'agitation, ne s'en servent que comme d'un piédestal pour arriver à peu de frais à la popularité que seule ils recherchent. Quoi d'étonnant qu'après avoir déclaré bien haut que le peuple est indignement exploité, que c'est en réalité sur lui, lui seul, que retombent toutes les charges publiques, la thèse qu'ils soutiennent avec tant de chaleur, et en apparence avec tant de conviction, et à un auditoire si bien disposé à les écouter et à les approuver, trouve des adhérents. Mais, malgré tout, nous ne doutons pas, quant à nous, que si le véritable peuple bernois, ce peuple que les doctrines et les utopies socialistes n'ont fait encore qu'effleurer de leur souffle malfaisant, devait être une fois appelé à se prononcer sur la question, il ne manquerait pas, animé de ce bon sens et de cette clairvoyance à l'égard de ses véritables intérêts, qui lui sont propres, de rejeter toute réforme de l'impôt, qui tendrait directement ou indirectement à introduire dans notre canton, l'impôt progressif, tel du moins que le conçoivent la plupart de ceux qui s'en font les champions et les défenseurs.

Neuveville, 14 juillet 1878.

V. Gibollet, *rapporteur*.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 3e série, 2e volume (1re partie). Montbéliard. 1878. Un vol. gr. in-8° de LXXXII et 104 pages, avec 26 planches.

La Société d'émulation de Montbéliard vient de publier un nouveau volume de ses *Mémoires*, volume qui ne le cède en rien à ses aînés quant à l'intérêt et à la variété. — L'ouvrage comprend deux parties : le *Bulletin* et les *Mémoires* proprement dits. Le premier nous donne l'exposé de la situation et des travaux de la Société pendant les années 1874, 1875 et 1876, soit les discours d'ouverture (1875-1877) du président, M. le Dr Favre, et les rapports du secrétaire général, M. Ed. Tuefferd, la liste des dons reçus et des acquisitions faites par la Société de 1873 à 1877; on jugera de leur richesse par cette seule indication : la section d'archéologie, numismatique et objets d'art s'est accrue de 168 articles, le dernier consiste en des médailles gouloises de *Togirix*. Notre sœur de Montbéliard est en correspondance avec 108 sociétés; elle compte 235 membres titulaires et 68 membres correspondants. On peut voir par là quelle activité déploie cette association et les services qu'elle est appelée à rendre aux lettres et aux sciences dans la contrée.

Les *Mémoires* s'ouvrent par des *Observations relatives à certains phénomènes périodiques effectués dans le pays de Montbéliard*, dus à MM. *Bouteiller* et *Contejean*. Ces observations ont été faites, par le premier, à Mandeure, de 1851 à 1863, par le second, à Montbéliard, de 1849 à 1859. Des tableaux distincts nous indiquent successivement les gelées, les gelées constantes, le séjour de la neige sur le sol, la neige, la grêle, la pluie, les précipitations aqueuses de toute nature, les orages, les phénomènes météorologiques, les floraisons, les récoltes. « Ce travail fut entrepris à l'instigation de J. Thurmann, dans le but de répondre aux questions formulées en 1846 par la Société helvétique des sciences naturelles. » Dire le nom du maître et des observateurs, suffit pour témoigner du soin minutieux et de la conscience apportée à cette rude et ingrate besogne. Il résulte de la comparaison des documents récents avec les notes extraites des Chroniques de Hugues Bois-de-Chêne et de J.-G. Perdrix, que M. Contejean est parvenu à démontrer « la constance et la stabilité du climat de Montbéliard depuis plus de deux cents ans. »

Les *Observations* sont suivies d'une *Notice sur les antiquités préhistoriques des pays de Montbéliard et de Belfort*, par *P.-E. Tuefferd*, qui a publié,

il y a deux ans, dans la *Revue d'Alsace* une étude remarquable sur l'*humanité préhistorique*. L'auteur nous donne en 50 pages bien nourries, le résumé des découvertes faites dans ce domaine de la science par lui-même, ainsi que par MM. Quélet, Ch.-L'Epée, Jolyet, Voulot et autres explorateurs infatigables; nous ne pouvons que les mentionner rapidement. — *Camps retranches*, 9, parmi lesquels on distingue ceux du Mont-Vaudois, de Châtillon, près de Roches-lès-Blâmont, de Mont-Bart, de Châtaillon, près Voujaucourt, et de Gramont, près de Beaucourt. *Stations élevées*, 13, notamment la colline des Vieilles-Vignes d'Hérimoncourt. *Stations en plaine*, 8, en tête Mandeure, occupé bien avant qu'il ne devînt l'importante cité romaine que nous connaissons tous. *Monuments mégalitiques*, les menhirs et tumuli de la Bouloie, près d'Hérimoncourt, d'une importance toute spéciale, et les Rochets de Chagey. *Cavernes*, 5; de ce nombre, Cravanche, découverte le 2 mars 1876 et explorée surtout par M. Voulot, Roche-Dane, la Baume. Le texte est accompagné de 26 planches représentant les dessins des principaux objets découverts, des monuments et les plans des camps susmentionnés. La planche V nous offre une superbe hache-marteau avec douille, trouvée à Damvant; la première, croyons-nous, recueillie dans cette partie de l'Ajoie, peu riche jusqu'à cette heure en antiquités préhistoriques.

Les *Mémoires* se terminent par une *Etude sur le pasteur Georges Goguel*. M. B. Favre a écrit avec amour la biographie de cet homme de bien, né à Montbéliard en juin 1808 et mort en juillet 1874, dans sa ville natale, où il s'était retiré, après avoir exercé 41 ans les fonctions pastorales à Sainte-Suzanne. Doué d'une activité prodigieuse, le pasteur Goguel avait la plume facile, par trop peut-être, car ses ouvrages laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la forme. La liste en est longue, les traités théologiques y dominent; l'histoire aussi lui est familière : plusieurs de ses livres eurent du succès. Citons les vies des réformateurs : *Luther, Calvin, Farel*, et les *Hommes connus du monde savant nés et élevés à Montbéliard*. Le pasteur Goguel eut des relations suivies avec maint homme d'étude et maint pasteur du Jura, qui seront heureux de lire ces pages, pour eux pleines de doux et chers souvenirs.

Avions-nous tort, au début de ce compte-rendu, d'insister sur la valeur réelle de ce volume ? Nous laissons à nos collègues le soin de se prononcer.

X. K.

Histoire des comtes souverains de Montbéliard, d'apres les documents authentiques, par P.-E. TUEFFERD. Montbéliard. 1877. Un vol. gr. in-8° de VIII et 664 pages et Supplément de 80 pages, avec carte.

Ce volume, qui fait partie des *Mémoires* de la Société d'émulation de Montbéliard, est d'une importance capitale pour l'histoire de notre pays, surtout de l'Ajoie, dont les destinées furent pendant des siècles, intimement liées à celles de l'ancienne principauté de Motbéliard. Il comble une lacune dès longtemps regrettable, car, à part les *Ephémérides* de Duvernoy et quelques monographies de ce savant, très difficiles à se procurer, nous n'avions rien de complet sur cette matière, et il fallait sans cesse recourir pour étudier l'histoire de la contrée aux grandes collections de Pertz, Trouillat, Gollut, Dunod, etc., tous ouvrages peu à la portée du public. M. le professeur Cl. Duvernoy a publié, il y a quelques années, l'*Histoire de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes*, servant par le fait d'introduction au livre de M. Tuefferd, en sorte que les deux forment, en se complétant, un tout conduisant le lecteur depuis les premiers temps jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

M. Tuefferd a puisé aux meilleures sources : ouvrages imprimés, manuscrits, archives, collections particulières ont été par lui consultés et mis à profit. Il a utilisé les nombreux documents laissés par son père, feu M. le pasteur Tuefferd, qui avait à maintes reprises communiqué à la Société d'émulation le résultat de ses recherches, et lu en séances générales, des chapitres de l'œuvre nationale à laquelle il vouait ses loisirs et que la mort seule l'a empêché de mener à bonne fin : pieux héritage recueilli par un fils passionné pour l'étude et livré au public, complété de recherches et d'observations nouvelles. Nous donnons à dessein ces détails pour montrer que l'*Histoire* dont nous parlons, n'a pas été faite d'un jet, mais que c'est une œuvre sérieuse, de longue haleine, présentant le travail de deux générations d'historiens.

Quant au livre en lui-même, il nous est impossible de lui consacrer, ne serait-ce qu'un simple compte-rendu propre à le caractériser convenablement; la matière est trop vaste, puis l'espace nous manque, et nous ne voulons pas entrer dans les détails. Quelques mots seulement : L'*Histoire* comprend deux parties : la première s'occupe des comtes de Montbéliard, des maisons de Mousson, de Montfaucon (branche aînée), de Châlon, et de Montfaucon (branche cadette) de 1024 à 1397; la seconde traite des comtes de Montbéliard de la maison de Wurtemberg, 1397 à 1797. — Dans son introduction, M. Tuefferd résume ainsi ces deux époques bien distinctes; c'est une page d'histoire qu'on nous saura gré de reproduire :

« L'Histoire des comtes de Montbéliard des trois premières races, est, sans contredit, la plus remarquable à étudier, à cause de la grande puissance dont ils jouissaient, de leurs brillantes qualités guerrières et de l'influence considérable qu'ils exercèrent dans la comté de Bourgogne.

C'est l'époque des expéditions lointaines et aventureuses, des croisades, des tournois, des combats à outrance, des guerres continuelles de seigneur à seigneur, des affranchissements des bourgs et des villes; c'est la Période Bourguignonne de notre histoire, malgré les liens féodaux qui rattachaient Montbéliard à l'Empire germanique. »

« A l'avènement de la maison de Wurtemberg, en 1397, une seconde époque commence pour notre pays; il conserve bien son antique autonomie, ses vieilles franchises, son organisation plusieurs fois séculaire; mais la politique de ses nouveaux souverains dut se ressentir de leur origine et des intérêts considérables qu'ils avaient au-delà du Rhin; plusieurs d'entre eux ne résidèrent même plus à Montbéliard. Cette période cependant mérite d'être étudiée; on y trouve des caractères remarquables à esquisser, des évènements importants à raconter : l'énergie de la comtesse Henriette; les infortunes du comte Henri, captif de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne; la vie agitée du duc Ulric; l'introduction de la Réforme religieuse dans notre pays par ce prince; le noble caractère de son fils Christophe; les calamités de la guerre de Trente ans; les usurpations réitérées de la France sur la principauté de Montbéliard; les mœurs dissolues du duc Léopold Eberhard, etc. »

Si succincte que soit cette énumération, elle nous dispense d'en dire d'avantage; en effet, les évènements et les règnes sur lesquels nous avons besoin de renseignements pour notre propre histoire, sont suffisamment indiqués. Il nous reste à parler du *Supplément*, contenant des *notes*, des *éclaircissements* et des *documents* au nombre de 13. — On parcourra avec intérêt les notes sur les *Séquanes*, les *Mandubiens* et *Mandeure*, puisque, aux époques celtique et romaine, Porrentruy faisait partie de la Séquanie; et sur l'*Elsgau et ses comtes*, la question de la délimitation politique de l'*Ajoie* aux VIIe et VIIIe siècles étant fort contestée. M. Tuefferd est loin de lever tous les doutes à cet égard, mais son opinion mérite d'être discutée, car elle fournit de nouveaux éléments de discussion sérieuse.

L'*Histoire* est accompagnée d'une carte sur grande échelle de la *Principauté de Montbéliard avant 1789*, exécutée avec beaucoup de soin et portant tous les châteaux et autres lieux dont la situation précise doit être signalée.

Tel est l'ouvrage de M. Tuefferd, que nous recommandons à tous les amis de l'histoire de notre pays. Nous n'avons rien dit de la forme, qui laisse parfois à désirer, le fond est pour nous l'essentiel. Mais nous pensons être dans le vrai en émettant un jugement favorable sur cette œuvre nationale.

X. K.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne. 3e année. — 1877-78. — Saint-Dié. 1878. un vol. gr. in-8° avec pl.

Cette Société, qui a pour président un des plus anciens membres correspondants de la Société jurassienne d'émulation, le savant et laborieux M. H. Bardy, continue la publication de ses *Bulletins*, aussi variés qu'intéressants pour la province de Lorraine. Si les travaux originaux que renferme ce volume, relatifs à l'archéologie, à l'histoire, à la botanique et à l'art médical, nous offrent relativement peu d'attrait, ils n'en témoignent pas moins de la vie scientifique et littéraire très active qui règne à Saint-Dié et dans le pays. Les *recherches topographiques sur d'anciennes possessions du Chapitre de St-Dié en Alsace et en Lorraine*, par M. G. de Golbéry, ne sont pas complètement étrangères à l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle, qui s'étendait dans une partie de l'Alsace. — L'*Atlas des Fougères de l'Alsace et de la Lorraine*, par M. René Ferry, — 19 planches et 10 pages de texte, — sera parcouru avec fruit par nos botanistes. — Nous ne ferons que mentionner les procès-verbaux des séances mensuelles du Comité, de mars 1877 à février 1878, et de l'assemblée générale du 24 février 1878, pour en venir à une publication importante confiée aux soins de M. F. Dinago, celle des *Oeuvres inédites de Dom Calmet.* Tout ce qu'a écrit le célèbre Bénédictin est marqué au coin du savoir et a par le fait une valeur réelle, n'importe le sujet qu'il traite. Le *Bulletin* publie deux mémoires : le premier, *Origine de la cérémonie le Roy-boit* nous reporte à une assez haute antiquité. Il faut remonter au paganisme et aux Saturnales pour expliquer l'usage des *étrennes*. Certaines coutumes du moyen-âge, la *procession de l'âne*, la *fête des fous* sont aussi passées en revue dans cette étude piquante et consciencieuse. Le second mémoire, intitulé : *Conjectures sur les coquillages qu'on trouve sous la terre et sur les montagnes*, n'est pas moins curieux à parcourir en vue des progrès actuels de la géologie. Le fascicule suivant des *Oeuvres inédites*, sera le bien-venu pour les amis de l'histoire, car il traitera des abbayes de *Senones* et de *Munster*, où vécurent maints religieux jurassiens. C'est un motif pour attendre avec impatience l'apparition du prochain *Bulletin* de la Société philomatique des Vosges.

X. K.

Belfort et son territoire. Recherches historiques, par J. Liblin, rédacteur de la *Revue d'Alsace*. 2e édition. Mulhouse. 1877. Un vol gr. in-8o.

Depuis l'annexion, Belfort a pris une importance considérable : sa population a doublé, son collége s'est transformé en lycée, un nouvel établissement d'instruction publique créé à ses côtés prospère sans trop lui nuire, tant est nombreuse la jeunesse qui vient y chercher l'instruction sur sol français ; une Société d'émulation y fleurit et a déjà publié des Mémoires intéressants ; bref, il semble que l'Alsace, celle du moins restée fidèle au passé, tienne à cœur de s'y cantonner pour retremper son amour de la mère patrie.

Le livre de M. Liblin répond au sentiment national : il fait connaître le pays et remontant la chaîne des temps, le relie aux races gauloises et non germaniques. Dans les *Notions générales*, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur les temps préhistoriques, les périodes celtique, gauloise, gallo-romaine, gallo-franque, gallo-germaine pour aboutir à la période française. Toute l'histoire de cette contrée jusqu'à 1634 est résumée en 23 pages substantielles, où nul évènement saillant n'est passé sous silence. Les *Notions particulières*, qui forment le corps de l'ouvrage, nous donnent en 260 et quelques pages, l'histoire de toutes les localités par ordre alphabétique ; c'est un véritable dictionnaire à la portée de tous. Chaque ville, chaque village occupe une place en rapport avec le rôle qu'il a joué jadis ; il va de soi que Belfort et Delle y sont au premier rang. M. Liblin a complété ce beau travail par l'*Armorial du territoire*. Cinq planches nous offrent 26 armoiries exécutées avec le plus grand soin.

Inutile de recommander cet ouvrage aux personnes qui étudient l'histoire de notre pays, il leur est indispensable ; c'est surtout le cas pour l'Ajoie dont la vie fut, pendant des siècles, intimément liée à celle de ses voisins d'Alsace et de Franche-Comté. Les *Recherches* de M. Liblin éviteront bien des peines aux investigateurs jurassiens, et, comme nous, ils remercieront vivement le savant Alsacien de son beau et utile travail.

X. K.

Nouveaux échos des bords de l'Arve. — Clotilde. — Poésies diverses. — par M. Jules Vuy. Genève. 1878. Un vol. gr. in-18.

M. Jules Vuy est un des vétérans de la muse romande; depuis longtemps ses chants sont connus et populaires. Comme ses confrères de la Suisse française, les Richard, les Olivier, les Petit-Senn, les Amiel, il aima toujours profondément son pays, et sa voix s'éleva dans les circonstances où l'honneur de la patrie était en jeu. Rappelons l'époque où, sur les ailes de la poésie, le nom de Jules Vuy fut porté des bords de l'Arve aux coins les plus reculés de l'Helvétie et lui acquit les plus vives sympathies. C'était en 1840; la France, sous le ministère Thiers, prit des allures belliqueuses; et la question des frontières naturelles du Rhin, traitée dans la presse, agitait les esprits. Les Allemands s'échauffèrent à leur tour; un de leurs poètes, Beck, publia alors, sous ce titre : le *Rhin allemand*, un chant quelque peu matamore, auquel Musset répondit par des couplets sarcastiques : *Il est à nous le Rhin!* pendant que Lamartine composait sa *Marseillaise de la paix*. Le grand fleuve devait être gaulois ou germain et n'appartenir à nul autre. Jules Vuy revendiqua à son tour pour sa terre natale une part légitime de possession, ne s'agissait-il pas du fils de nos Alpes? et il publia le *Rhin suisse*, chant sublime, mis en musique dès son apparition, qui devint populaire dès le premier jour et l'est encore, du lac de Genève aux rives de la Byrse, des Alpes au Jura. Plus tard, en 1849, M. J. Vuy fit paraître les *Echos des bords de l'Arve*; ce recueil de ses poésies qui eut un grand succès, en est actuellement à sa 3e édition. Nous ne parlerons pas ici de cet ouvrage bien connu, nous nous conterons d'écrire quelques lignes sur sa continuation. Cet opuscule, destiné aux amis de l'auteur, « n'est pas dans le commerce », cependant nous ne croyons pas commettre une indiscrétion en faisant part aux amis des lettres, de cette œuvre charmante, qui ne le cède pas à son aînée, tout en revêtant un caractère particulier.

Ce nouveau recueil, dédié à Mme Vuy, la mère de famille, n'est pas considérable — 100 pages à peine, — il renferme 40 pièces. Les 25 premières forment un livre à part, *Clotilde;* les 15 autres sont classées sous la rubrique : *Poésies diverses*. On saisit la pensée de l'auteur et quelle est l'âme de ce volume. Mais quelle est cette Clotilde, chantée avec tant de prédilection? Ne l'avez-vous pas deviné à la dédicace du volume? *Clotilde* est une enfant charmante, enlevée à la fleur de l'âge à la tendresse de ses parents; et le père, pour se consoler, interroge tous les objets qui lui parlent d'elle, tous les lieux qu'a parfumés sa présence, tout ce qui rattache le morne présent à un cher et lointain passé. Si « le cœur seul doit parler dans l'élégie », c'est le cas ici et M. Vuy ne s'en fait pas faute. Toutes les pièces débordent de sentiment, sont marquées au coin d'une douleur profonde; une seule pensée verse un baume à l'âme saignante du père : revoir

sa fille dans un monde meilleur. Voulez-vous un échantillon de cette poésie intime ? écoutez cette strophe désolée :

« Elle toujours, toujours, je la vois à toute heure,
Son ombre m'accompagne et s'attache à mes pas ;
Partout, elle est partout dans mon humble demeure ;
Pour pouvoir l'oublier, il faudra que je meure,
Ou plutôt, même alors, je ne l'oublierai pas ! »

Dans une autre poésie : *Le petit meunier*, M. Vuy rapporte le discours naïf de l'enfant à trente mois. Elle se divise et donne les parties d'elle-même à son frère, à sa sœur ; vient le tour de son père :

« Que faut-il te donner ? » — Et, d'un accent vainqueur,
Elle s'écrie : « A toi, père, mon petit cœur !
» Ce cœur mignon, charmant, qui babille et s'agite,
» Et qui bat dans ma main si lestement, si vite !
» Un moulin sans égal, un tic-tac printanier,
» Qu'un ange fait mouvoir, invisible meunier !
» Ce cher ange gardien qui, dans les jours de fête,
» Se montre et nous enchante avec sa blonde tête,
» Celui-là, je le sais, soigne bien son moulin.
» Il dit à Paul : oh ! Paul, ne soyez pas malin,
» Et, se tournant vers moi, d'une voix caressante,
» Il murmure tout bas : soyez obéissante,
» Sage, et du paradis que vous verrez demain,
» Je saurai vous montrer l'adorable chemin ? »

Les *Poésies diverses* sont bien de nouveaux *Echos des bords de l'Arve*, elles rappellent en tout le premier recueil de M. Vuy : même verve facile, même hauteur de pensée; mais les sujets *Impression d'automne*, *Impression du soir*, *Regret*, *Tempête*, etc., respirent toujours une teinte mélancolique et douce. Les derniers vers de la pièce : *Adieu*, semblent résumer ces chants, qui, espérons-le toutefois, seront suivis d'autres encore ;

« Je mè sépare de ce monde
Que battent les flots et les vents,
Dans une obscurité profonde
Je reste au nombre des vivants !

Je me dis : voici bientôt l'heure,
J'ai gardé l'espoir et la foi,
Et la lumière intérieure
Luit plus sereine devant moi ! »

X. K.

A tous, poésies, par Mme Amélie Pernod. Paris et Neuchâtel. Sandoz. 1876. Un vol. format elzévirien.

Nous venons bien tard rendre compte de ce délicieux volume, qui a obtenu le plus grand succès et a reçu de la presse suisse le meilleur accueil. Nous ne sommes pas surpris de cette bonne fortune, assez rare de nos jours, mais l'auteur en est digne à tous égards. De longtemps nous n'avons lu avec tant de plaisir un recueil de vers neuchâtelois; il nous faut remonter aux *Méditations poétiques* de Fl. Calame pour retrouver une impression comparable à celle que ce livre nous a fait éprouver, abstraction faite, cela va sans dire, de la différence profonde qui existe entre ces deux talents.

Mme Pernod est française d'origine; elle n'a pas oublié les frais ombrages de Riollier, *pays de son enfance*, ni Villefranche, ni la Saône, *au cours indolent;* mais établie en Suisse, dans le Val-de-Travers, elle s'y est fait une seconde patrie; d'ailleurs, dit-elle avec raison :

Le pays où l'on aime est celni du bonheur!

Ce souvenir de la France et cet amour de la Suisse lui ont dicté la pièce délicieuse, *Mignon consolée,* qui se termine par le vers que nous venons de citer. — La muse de Mme Pernod se plie à tous les tons : on en peut juger par la table des matières. Le volume s'ouvre par des poésies *religieuses*, où nous remarquons une magnifique imitation du *Stabat mater.* Après la religion, la *patrie;* larmes versées sur la France, le lendemain de ses malheurs. *L'entrée de l'armée de l'Est dans le Val-de-Travers* est le morceau capital : tableau émouvant, photographie d'un désastre inouï; les beaux vers y abordent, exemple :

Ces rapides coursiers, que sont-ils devenus?
Ils tombent par le froid, par la faim abattus,
Mordent aux durs timons, ou rassemblent leurs forces,
Pour dépouiller les troncs de mousses et d'écorces.
Les escadrons divers, épars et confondus,
Dans la neige avec peine ont traîné les affuts,
Et quand du second jour tomba la première ombre,
Au loin se détacha la silhouette sombre
Des rouges cavaliers et des cuirassiers blancs,
Qui, passant en silence et marchant à pas lents,
Semblaient, en traversant une foule muette,
Mener, altiers encor, le deuil de la défaite.

Six pièces sont groupées sous le titre de *Nature,* voir surtout la *Fée aux perles,* et sont suivies d'*Epîtres :* celle *A mon fils* est pleine de sages con-

seils; puis de *Sonnets*. Le poète réussit bien dans ce genre, pour lequel d'abord il *eut peu de sympathie*. Citons *Sur la route* :

Le pesant chariot a traversé la plaine,
Un bohémien le guide en sueur, hors d'haleine,
Sous le ciel du midi qui lui darde ses feux.
Ils s'en vont lentement, par un chemin poudreux.

Sur le devant du char, trônant comme une reine,
Une femme est assise ; elle a vingt ans à peine,
Brune, belle, bras nus, œil noir, air dédaigneux,
Des sequins de métal brillent dans ses cheveux.

Un cavalier les croise : « Oh ! dit-il, jeune fille,
Pour abriter ton front, pas même une mantille ?
Viens, viens, ef je te fais châtelaine aujourd'hui ! »

Mais sans même rougir à ce hardi langage,
Elle tourne à demi son fier et beau visage,
Sourit au beau tzigane et dit : « Je suis à lui ! »

Mme Pernod a encore adopté la forme du sonnet pour les *Paysages;* elle rend trés bien les beautés alpestres de l'Oberland; nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici l'*Attels, le Heustrich*, les *gorges de la Kander*. Cinq *enfantines*, des *poésies diverses* et le *poème des Fleurs* complètent ce volume. Là encore, nous aurions bien des morceaux à citer, mais l'espace nous manque, et nous en avons assez dit pour donner une idée du poète neuchâtelois, avec lequel, nous n'en doutons pas, les amis de la pure et vraie poésie s'empresseront de lier plus ample connaissance ; ils feront bien, car ils y trouveront joie et profit.

X. K.

Charles Fournel. Essais dramatiques. Précédé d'une notice sur l'auteur, par H.-Fréd. AMIEL. Genève. 1877. Un vol. in-12, avec portait.

Tout le monde connaît les délicieuses comédies de marionnettes, composées par notre compatriote Marc Monnier, mais peu de personnes savent quel fut son maître dans ce genre. Le littérateur genevois nous l'apprend dans la dédicace du *Sic vos non vobis*, qui ouvre la série de ces petits chefs-d'œuvre ; ce maître fut Charles Fournel. Il ne s'agit donc pas ici d'un poète vulgaire, mais d'un homme de talent, qui par un travail persévérant et quelques livres sérieux, mérite une place parmi nos bons écrivains de second ordre. « Son nom, dit M. Amiel, n'est pas ignoré à Genève des personnes versées dans la littérature contemporaine, car, sans être de la première élite, du ban des maîtres, il appartient à la phalange, encore enviée, de ceux à qui l'on doit des productions marquées au bon coin. »

La Notice de M. Amiel est pleine d'un douloureux intérêt— Lorrain d'origine, Charles Fournel naquit à Metz le 24 mars 1817, fit ses études au lycée de cette ville, puis se rendit à Paris pour suivre les cours de l'université. La mort de son père l'ayant obligé de quitter la capitale (1837) avant d'avoir ses grades universitaires, il partit pour Berlin, où il résida plus de 15 ans, et remplaça son protecteur, Paul Ackermann, pour l'enseignement du français à la Cour de Berlin. Après ce long exil, il rentra en France, où l'attiraient l'amour du sol natal et l'espoir de se créer une position à Paris dans le monde des lettres. Déçu de ce côté, il se vit réduit pour pourvoir à son entretien et à celui de sa famille, à accepter l'humble place de maître suppléant d'allemand au collége d'Orléans (en 1856) ; peu de temps après il sollicita et obtint un déplacement. Ch. Fournel vint au lycée de Tournon-sur-Rhône ; il y enseigna 13 ans ; c'est là que la mort le surprit le 13 juin 1869. Les talents de Charles Fournel l'appelaient à d'autres destinées. Que lui manqua-t-il pour réussir ? hélas ! son ami nous l'apprend : « le savoir-faire et la chance ! Extrêmement industrieux et ingénieux dans son art, il ne l'était nullement dans les affaires et la pratique de la vie. Son caractère altier, en l'empêchant de s'accommoder aux circonstances et aux hommes, de prendre le vent, de capter la faveur, de saisir l'occasion, lui a fait perpétuellement obstacle. Puis le hasard, cette divinité capricieuse, ne lui a pas été favorable... En outre, ce talent n'était pas de ceux qui peuvent devenir très populaires... Fournel appartient à la race des artistes. Par l'imagination, c'est un romantique... Par sa facture, c'est un joaillier, un imagier, un styliste... Son rôle naturel semblait être de greffer sur la fantaisie des boutures étrangères, pour enrichir le fond national et produire des effets nouveaux... Or le malheur de ces talents-là, c'est d'être condamné à plaire aux connaisseurs plutôt qu'à la foule. Ce qu'ils ont de rare, d'étrange, d'imprévu, de curieux, l'isole dans l'estime. *Odi profanum*, était leur devise et le philistin se venge en les délaissant. »

Ce jugement de M. Amiel sur Ch. Fournel mérite d'être rapporté ; il ex-

plique pourquoi l'Institut national genevois tint à s'attacher le poète comme correspondant de la section de littérature, honneur que celui-ci reconnut en lui adressant bien des productions inédites, et pourquoi encore cette association publia ses dernières pages qu'elle voulait arracher à l'oubli. M. Amiel fut chargé de revoir le manuscrit, d'y opérer les retouches et coupures nécessaires, travail difficile, car l'original, à l'état de brouillon fatigué, annoté, raturé, surchargé, ne comportait pas tel quel l'impression. De là le présent volume, auquel on a donné le titre d'*Essais dramatiques*. Il comprend quatre pièces : *Valérie*, saynète en un acte et en vers, le *Violon magique*, comédie de marionnettes en 3 actes et en vers, rempli de scènes amusantes et très lestement écrit, *Schinderhannes* ou l'*honneur dans les bois*, tableau dialogué en vers, un prologue et trois parties; la lecture de ces fragments laisse à regretter que cette pièce n'ait pas été achevée; le principal personnage, tient de la légende, on s'y intéresse. Les caractères de Julia, la jeune fille juive, du lieutenant Carle, sont bien soutenus, et plusieurs brigands peints au naturel; enfin le *mariage de Scarron*, comédie en un acte et en prose, qui ne serait pas déplacée sur la scène. Ce volume complète l'œuvre de Ch. Fournel qui avait déjà publié *Ombres et rayons* (1839), les *Lais et Ballades* (1844), des *Poésies* (1848), *Folles images* (1859) et les *Légendes dorées* (1862); les deux premiers recueils, considérés par l'auteur comme des péchés de jeunesse, sont introuvables, le dernier surtout se recommande aux amis de la belle poésie.

Remercions encore M. Amiel d'avoir remis en lumière la mélancolique figure de Charles Fournel, c'est un véritable service qu'il a rendu aux lettres.

X. K.

Soirées d'hiver, poésies par EDOUARD TIÈCHE. Paris-Neuchâtel. Sandoz. 1876. Un vol. in-12

Sois le bienvenu, charmant volume, dont le titre seul éveille en nous les plus chers souvenirs. *Soirées d'hiver!* que ce titre est bien choisi! ne nous rappelle-t-il pas les longues heures données à l'étude et à la rêverie, tantôt dans la chambre solitaire où les livres aimés, les manuscrits poudreux nous livraient leurs secrets intimes, où cédant à l'inspiration les pensées d'elles-mêmes semblaient éclore sous la plume trop lente à les fixer sur le papier, muet confident de nos peines et de nos plaisirs, tantôt au coin du foyer pétillant, tantôt au sein du cercle de famille. Et le nom de l'auteur, ce n'est pas un inconnu! Il appartient à deux générations d'hommes d'études qui ont laissé des traces profondes dans la mémoire des Jurassiens et toujours collaboré à l'œuvre intellectuelle que patronne notre Société d'émulation. Parmi ceux qui ont combattu le bon combat avant de passer dans un monde meilleur, était le Dr *Tièche*, tout dévoué à la chose publique et qui contribua puissamment à la création de nos chemins de fer; puis encore M. le pasteur *Tièche*, si assidu aux séances de la section d'Erguel et à nos assemblées annuelles, à qui l'histoire du pays est redevable de recherches intéressantes. Voilà pour les morts; quant aux vivants, M. l'ingénieur *Tièche*, dont les plans ont été couronnés à plusieurs reprises en Suisse et à l'étranger, n'est-il pas une des illustrations du pays? et le poète, dont nous allons parler, M. *Edouard Tièche*, ne garde-t-il pas fidèlement ces honorables traditions?

La Société jurassienne d'émulation connaît de longue date M. Edouard Tièche; il en fait partie depuis une quinzaine d'années et ne lui a jamais refusé son bienveillant concours; récemment encore dans l'*Album jurassien*.

Dans les réunions de Neuveville (1864) et de Moutier (1866) M. Tièche nous offrit les prémisses de sa muse; il nous lut alors entre autres pièces le *Nénuphar* et *Pégase sous le joug*, qui ne sont pas les moins belles du recueil qu'il vient de publier. Nous tenions à rappeler ces titres à notre estime, avant de consacrer quelques lignes aux *Soirées d'hiver;* ici, nous serons bref, préférant laisser à chacun le soin de porter un jugement sur ce livre, car on pourrait suspecter notre impartialité.

M. Tièche, dans l'*Avant-propos*, nous donne l'histoire de ce volume. L'auteur ne le livre à la publicité qu'avec hésitation, car il n'était pas destiné « à sortir des cercles intimes »; un « triage consciencieux » a été fait; c'est donc un *choix* et non *toutes* ses productions que M. Tièche nous présente. Les impressions multiples que sa muse a rendues, se résument en ces quatre mots : « *Dieu, la famille, l'amitié, la nature* ». En effet, nous pouvons classer sous chacun de ces chefs les différents morceaux du recueil. A *Dieu* se rapportent les pièces où il combat le scepticisme et exalte le christianisme, où il chante *Noël*, admire les œuvres du Créateur.

La *nature*, ce sont des tableaux pris dans notre Jura, le *Creux-du-Vent*, l'*Ile Saint-Pierre*, les *Gorges de Court*, *Bévilard*, des scènes esquissées sur place aux diverses saisons de l'année. La *famille* et *l'amitié* enfin, c'est la grande part de la vie, à côté du rude métier de professeur, le cercle des amis, les charmes du foyer domestique entre la jeune épouse et l'enfant au berceau. Ces sentiments de la famille ont bien inspiré M. Tièche, il lui doit ses meilleures poésies; en relisant ses chants à *Marie*, si purs, si gracieux, nous songions à une autre *Marie*, à celle de Briseux, et ce ressouvenir en dira plus que bien des paroles :

Je voudrais finir ce compte-rendu par la citation de quelques pièces que j'ai distinguées dans ce volume sympathique, l'espace me manque, je me borne à la plus courte; elle n'en est pas moins bien réussie :

Dernier rayon

Un reste de soleil dorait encore les branches,
Le mystère gagnait le bois silencieux,
Et le soir, refermant les anémones blanches,
Cachait comme un trésor leur nectar précieux !

Parfois, je surprenais, musique calme et douce,
Ton soupir, plus léger que l'oiseau dans son vol,
Puis l'on n'entendait plus que nos pas sur la mousse
Et le concert lointain de quelque rossignol.

X. K.

Les Paraboles de Adolphe Krummacher, traduites par GUSTAVE REVILLIOD. Choix. — Genève. Fick. 1875. Un vol. in-8°

Peu d'auteurs sont plus populaires que Krummacher. Ses paraboles sont dans toutes les mains : l'enfant comme l'homme fait les lit toujours avec un nouveau plaisir. C'est que ces récits symboliques, bien différents des recueils du même nom et de la plupart des apologues, parlent plus au cœur qu'à l'esprit. Si le pasteur berlinois excelle à rendre la nature, il puise en outre aux sources sacrées et s'inspire au Livre par excellence. — M. G. Revilliod a composé ce volume pour ses petits neveux et ses petites nièces; il n'a cru pouvoir leur léguer un meilleur souvenir en qualité d'écrivain : heureuse pensée, dont le public doit lui savoir gré, car sa traduction a un mérite particulier, elle se distingue des précédentes qui sont nombreuses, par un trait essentiel ; « il s'est inspiré de l'esprit et du style de l'Evangile, ainsi qu'à dû le faire l'auteur. » Que l'on compare cette traduction nouvelle à celles qui ont paru déjà, et l'on verra combien elle a gagné ; c'est une reproduction fidèle de l'original. — M. Revilliod ne nous donne point *toutes* les paraboles de Krummacher, mais un choix ; 56 des meilleures ; n'oublions pas en vue de qui le volume a été fait. L'ouvrage sort des presses de Fick ; inutile de dire qu'il ne laisse non plus rien à désirer sous le rapport de la forme.

X. K.

Une page de l'histoire de la Comté de Neuchâtel. Aventures du Chancelier Hory par Alfred Hartmann, traduit de l'allemand par Gustave Revilliod. Genève. 1876. Un vol. in 12.

Encore une publication des plus curieuses dues au Mécènes genevois. Nous n'exagerons pas en donnant ce titre à M. Revilliod, ce protecteur des hommes de lettres et des artistes, qui depuis nombre d'années a enrichi notre littérature nationale de tant d'excellents ouvrages rehaussés par le luxe typographique de J. G. Fick. Le volume qui nous occupe, n'est pas de première main, c'est une simple traduction, mais l'œuvre n'était pas indigne d'occuper les loisirs du savant bibliophile. C'est un roman historique, mais si bien fait que la vérité s'y confond presque avec la fiction, à tel point que le lecteur, n'eût-il lu ni Montmollin, ni les annalistes neuchâtelois, en saurait sur Jean Hory, à peu près autant que les hommes du métier. Le chancelier Hory est célèbre par ses malheurs qui égalèrent son éclatante prospérité. Issu d'une famille ilustre, parvenue au faîte des honneurs, homme de confiance du prince Henri II, maître souverain de Neuchâtel, il tombe tout à coup en disgrâce, victime d'une jalousie et d'une haine implacable; sa femme est brûlée comme parricide et sorcière, fut-elle innocente: qu'importe; lui-même abreuvé de honte, réduit à la misère, il meurt à Combe-Varrin (alors Combe-Hory) dans un âge avancé, seul, refléchissant sur l'instabilité des choses humaines dont il est la plus notable personnification. Le livre de M. Hartmann, vraie *page d'histoire*, est d'un douloureux interêt. Nul doute qu'il ne rencontre des lecteurs dans nos contrées pour qui Neuchâtel n'est pas une terre étrangère; ajoutons encore un fait : c'est grâce à Hory que les colonges de Miécourt, dépendant de la comté de Neuchâtel, furent échangées avec l'Evêque de Bâle contre Lignières. On le voit l'Ajoie aussi occupe une place dans les aventures du chancelier Hory.

X. K.

Jean-Jacques et le Pays Romand. — Extraits des œuvres de J.-J. ROUSSEAU, publiés par la section de littérature de l'Institut genevois. Genève. 1858. Un vol. in-12.

L'Institut national genevois a fait paraître ce volume pour le centenaire de J.-J. Rousseau, c'est un service qu'il a rendu à la jeunesse de la Suisse romande. Les livres du célèbre écrivain ne sont pas de ceux qu'on peut mettre entre toutes les mains, cependant ses œuvres renferment des pages magnifiques qu'il n'est guère permis d'ignorer. Comment étudier la littérature du XVIIIe siècle et ignorer le philosophe de Genève ? Ce livre va obvier en partie à ce double inconvénient : toute bibliothèque de famille pourra admettre *J.-J. et le Pays Romand*, et le donner à lire sans difficulté. Cette antologie nationale est très bien faite. Elle comprend des ***souvenirs d'enfance***, pris dans les *Confessions*; des extraits de la ***Lettre à d'Alembert*** sur *Genève*; trois lettres tirées de la *Nouvelle Héloïse,* sur le ***Haut-Valais***, les vendanges à *Clarens* et *Genève ;* des lettres écrites de Motiers au ***maréchal de Lurxembourg***, offrant la description de la *Suisse* et du ***Val-de-Travers***; la charmante rêverie d'un promeneur solitaire, consacrée à l'***île Saint-Pierre;*** enfin la *vieillesse de Jean-Jacques* par son fervent disciple ***Bernardin de Saint-Pierre.*** Ces morceaux sont précédés de la vie de Jean-Jacques par M. Eug. Ritter, qui complète les données des *Confessions* par de curieux documents tirés des archives de Genève sur la famille de Rousseau. M. Ritter dit fort bien dans la préface du livre : « Les morceaux que nous avons réunis sont les feuillets d'un album de famille : c'est la nature éternelle, ce sont les mœurs d'autrefois, peintes par un enfant du pays. »

X. K.

BUREAU

de la Société jurassienne d'émulation

(Mars 1879)

Bureau central

(à Porrentruy)

MM. CAZE, Robert, président.
SPIRO, vice-président,
CARNAL, Paul.
DUPASQUIER, Lucien.
KOBY, Frédéric.
MEYER, Ed., caissier.
HENGY, secrétaire (1).

(1) M. Hengy, ayant quitté Porrentruy en avril 1879, a été remplacé provisoirement comme secrétaire par M. Carnal. — M. R. Caze, ayant donné sa démission de président en juillet 1879, la direction de la société a été confiée à M. le vice-président Spyro, jusqu'à la réunion annuelle de 1879.

Section de Neuveville

(Bureau)

MM. IMER, Fr., président.
GERMIQUET, secrétaire.

Section de Bienne

(Bureau)

MM. LARGIER, présidént.
BUECHE, secrétaire.

Section d'Erguel

(Bureau)

MM. SCHWAB, Dr, président.
FAYOT, pasteur, secrétaire.

Section de Moutier

(Bureau)

MM. Ed. BOIVIN, président.
secrétaire.

Section de Delémont

(Bureau)

MM. Dr KAISER, président.
SCHAFFTER, secrétaire.

TABLE

Pages


Widener Library
3 2044 091 157 586